
David Ricardo (1817)

Des principes de l'économie politique et de l'impôt

Traduit de l'Anglais par Francisco Solano Constancio et
Alcide Fonteyraud., 1847 à partir de la 3^e édition anglaise de 1821.

* * *

Augmenté des notes de Jean-Baptiste Say

Chapitres XVII à XXXII

Un document produit en version numérique par Pierre Tremblay,
Collaborateur bénévole
Courriel: muishkin42@hotmail.com

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée
par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Pierre Tremblay, collaborateur bénévole, muishkin42@hotmail.com dans la bibliothèque virtuelle [Les Classiques des sciences sociales](#) à partir de:

Ricardo, David (1772-1823)

Des principes de l'économie politique et de l'impôt (1817)

Chapitres XVII à XXXII

Traduit de l'Anglais en 1847 par Francisco Solano Constancio et Alcide Fonteyraud, à partir de la 3^e édition anglaise de 1821.

Collection des principaux économistes, Tome 13 ; Œuvre complète de David Ricardo, Volume 1, Paris : Osnabrück ; O. Zeller, 1966, Réimpression de l'édition 1847, pages 51-443. 584 pages.

Une édition électronique réalisée à partir du fac-similé de l'édition originale telle que reproduite par la Bibliothèque Nationale de France:

<http://www.gallica.bnf.fr/>

Polices de caractères utilisées :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée le 6 juillet 2002 avec le traitement de textes Microsoft Word 1997 sur Windows 98.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter, 8.5'' x 11'')

Table des matières

Premier fichier (de deux)

Préface de l'auteur

Avertissement pour la troisième édition

Chapitre I De la valeur

Section première

Section II

Section III

Section IV

Section V

Section VI

Section VII

Chapitre II De la rente de la terre

Chapitre III Du profit foncier des mines

Chapitre IV Du prix naturel et du prix courant

Chapitre V Des salaires

Chapitre VI Des profits

Chapitre VII Du commerce extérieur

Chapitre VIII De l'impôt

Chapitre IX Des impôts sur les produits naturels

Chapitre X Des impôts sur les rentes

Chapitre XI De la dîme

Chapitre XII De l'impôt foncier

Chapitre XIII Des impôts sur l'or

Chapitre XIV Des impôts sur les maisons

Chapitre XV Des impôts sur les profits

Chapitre XVI Des impôts sur les salaires

Table des matières

Deuxième fichier (de deux)

Chapitre XVII	Des impôts sur les produits non agricoles
Chapitre XVIII	De la taxe des pauvres
Chapitre XIX	Des changements soudains dans les voies du commerce
Chapitre XX	Des propriétés distinctives de la valeur des richesses
Chapitre XXI	Des effets de l'accumulation sur les profits et les intérêts des capitaux
Chapitre XXII	Des primes à l'exportation et des prohibitions à l'importation
Chapitre XXIII	Des primes accordées à la production
Chapitre XXIV	De la doctrine d'Adam Smith sur la rente de la terre
Chapitre XXV	Du commerce colonial
Chapitre XXVI	Du revenu brut et du revenu net
Chapitre XXVII	De la monnaie et des banques
Chapitre XXVIII	De la valeur comparative de l'or, du blé, et de la main-d'œuvre, dans les pays riches et dans les pays pauvres
Chapitre XXIX	Des impôts payés par le producteur
Chapitre XXX	De l'influence que l'offre et la demande ont sur les prix
Chapitre XXXI	Des machines
Chapitre XXXII	De l'opinion de M. Malthus sur la rente

Chapitre XVII.

DES IMPÔTS SUR LES PRODUITS NON AGRICOLEES.

[Table des matières](#)

Par le même principe qu'un impôt sur le blé en élève le prix, un impôt sur toute autre denrée la fera également renchérir. Si le prix de cette denrée ne haussait pas d'une somme égale à celle de l'impôt, elle ne rapporterait pas au producteur le même profit qu'il retirait auparavant, et il déplacerait son capital pour lui donner un autre emploi.

Les impôts sur toute espèce de choses, qu'elles soient de nécessité ou de luxe, tant que la valeur de la monnaie reste la même, en feront toujours hausser la valeur d'une somme au moins égale à celle de l'impôt¹. Un impôt sur les objets manufacturés, nécessaires pour

¹ M. Say observe « qu'un manufacturier ne peut pas faire payer au consommateur tout le montant de l'impôt levé sur sa marchandise, parce que la hausse du prix en diminuera la consommation. » Si cela arrivait, si la consommation diminuait, l'approvisionnement ne diminuerait-il pas promptement aussi ? Pourquoi le manufacturier continuerait-il son commerce, si ses profits tombaient au-dessous du niveau des profits des autres industries ? M. Say paraît avoir oublié aussi dans ce passage la doctrine qu'il a soutenue ailleurs, « que les frais de production déterminent le plus bas prix des choses, le prix au-dessous duquel elles ne

l'usage de l'ouvrier, aurait le même effet qu'un impôt sur le blé, qui ne diffère des autres choses nécessaires, que parce qu'il est, entre toutes, la première et la plus importante ; et cet impôt produirait précisément les mêmes effets sur les profits des capitaux et sur le commerce étranger. Mais un impôt sur les objets de luxe n'aurait d'autre effet que de les faire renchérir. Il retomberait en entier sur le consommateur, et il ne saurait ni faire hausser les salaires, ni faire baisser les profits.

Les impôts qu'on lève sur un pays pour les frais de la guerre ou pour les dépenses ordinaires du gouvernement, et dont le produit est principalement destiné à l'entretien d'ouvriers improductifs, sont pris sur l'industrie productive du pays ; et tout ce qu'on peut épargner sur de telles dépenses, est en général autant d'ajouté au revenu ou même au capital des contribuables. Quand on lève, par la voie d'un emprunt, 20 millions pour les dépenses d'une année de guerre, ce sont 20 millions que l'on enlève au capital productif de la nation. Le million annuel qu'on lève par des impôts pour payer les intérêts de cet emprunt, ne fait que passer des mains de ceux qui le paient dans celles de ceux qui le reçoivent, des mains du contribuable dans celles du créancier de l'État. La dépense réelle, ce sont les 20 millions, et non l'intérêt qu'il faut en payer ¹.

tombent pas d'une manière durable, car alors la production s'arrête ou diminue. » *Liv. II, chap. 4.*

« L'impôt, dans ce cas, porte donc en partie sur le consommateur, qui paie le produit plus cher, et en partie sur le producteur, qui, l'impôt déduit, se trouve l'avoir moins vendu. Le trésor public profite de ce que le consommateur paie de plus, et du sacrifice que le producteur est obligé de faire d'une partie de ses profits. C'est l'effort de la poudre qui agit à la foi sur le boulet qu'elle chasse, et sur le canon qu'elle fait reculer. » *Liv. III, chap. 8. (Note de l'Auteur.)*

J'ai déjà eu occasion de remarquer que M. Ricardo admet trop généralement et sans restriction que les capitaux et l'industrie se retirent d'une production qui ne donne pas des profits égaux aux profits des autres commerces. Dans presque tous les genres d'industrie, il se trouve des capitaux tellement engagés qu'on ne pourrait les retirer de leur emploi sans altérer considérablement leur valeur. Les talents et les travaux industriels eux-mêmes ne changent pas d'objet sans de graves inconvénients. On aime mieux continuer à travailler dans un genre qui rapporte moins, parce qu'il y aurait plus de perte encore à changer ; et cet effet se perpétue quelquefois un demi-siècle durant, c'est-à-dire tout le temps que dure bien souvent la forme d'administration et le système des contributions.

Il est impossible de négliger des circonstances qui influent si puissamment sur les résultats ; on risque beaucoup de se tromper quand on n'a les yeux fixés que sur quelques grands principes, et qu'on ne veut compter pour rien les modifications qu'ils reçoivent des considérations accessoires. Les circonstances agissent en vertu de principes tout aussi incontestables, et qui, de même que les principes les plus généraux, dépendent de la nature des choses. - J.-B. SAY.

¹ Melon dit que les dettes d'un État sont des dettes de la main droite à la main gauche dont le corps ne se trouve pas affaibli. A la vérité, la richesse générale n'est point diminuée par le paiement des intérêts ou arrrages de la dette : les intérêts sont une valeur qui passe de la main du contribuable dans celle du rentier de l'État : que ce soit le rentier ou le contribuable qui l'accumule ou la consomme, peu importe à la société, j'en conviens ; mais le principal de cette rente où est-il ? il n'est plus. La consommation qui a suivi l'emprunt a emporté un capital qui ne rapportera plus de revenu. La société est privée, non du montant des rentes, puisqu'il passe d'une main dans l'autre, mais du revenu d'un capital détruit. Ce capital, s'il avait été employé productivement par celui qui l'a prêté à l'État, lui aurait également procuré un intérêt ; mais cet intérêt aurait été fourni par une véritable production, et ne serait pas sorti de la poche d'un concitoyen. »

- J.-B. SAY, *liv. III, chap. 9.*

Ce passage est conçu et rendu selon le véritable esprit de la science.

(*Note de l'Auteur.*)

Que les intérêts de l'emprunt soient ou ne soient pas payés, la nation ne s'en trouvera ni plus ni moins riche. Le gouvernement aurait pu lever d'un coup les 20 millions par le moyen d'impôts, et dans ce cas, il aurait été inutile de lever pour un million d'impôts annuels. Cela n'aurait cependant pas changé la nature de l'opération. On aurait pu forcer un individu de donner 2000 l. pour une seule fois, au lieu de payer 100 l. tous les ans ; et il pourrait aussi convenir davantage à cet individu d'emprunter ces 2000 l., et d'en payer 100 l. d'intérêts par an au prêteur, plutôt que de prendre la plus forte de ces deux sommes sur son propre fonds. Dans l'un de ces cas, c'est une transaction privée entre A et B ; dans l'autre, c'est le gouvernement qui garantit à B le paiement des intérêts qui doivent également être payés par A. Si la négociation eût été entre particuliers, il n'en aurait pas été fait d'acte authentique, et il aurait été à peu près indifférent pour le pays que A exécutât ponctuellement son contrat avec B, ou qu'il retînt injustement les 100 l. par an en sa possession. L'intérêt de la nation, en général, serait que le contrat s'exécutât ponctuellement ; mais quant à la richesse nationale, le seul objet d'intérêt est de savoir lequel de A ou de B rendra ces 100 l. plus productives ; mais à l'égard de cette question, la nation n'a ni le droit ni les moyens de la décider. Il serait possible que A, gardant cette somme pour son usage, la dissipât d'une manière improductive ; et il serait possible aussi qu'au contraire ce fût B qui la dissipât, tandis que A l'emploierait d'une manière productive. Sous le seul point de vue de l'utilité nationale, il pourrait être plus ou moins à désirer que A payât ou ne payât pas la somme ; mais les principes de la justice et de la bonne foi, qui sont d'une tout autre importance, ne doivent point céder à des considérations d'un intérêt bien moindre ; et par conséquent, si on réclamait l'intervention du gouvernement, les tribunaux obligeraient A à exécuter son contrat. Une dette garantie par la nation ne diffère en rien d'une telle négociation. La justice et la bonne foi exigent que les intérêts de la dette nationale continuent d'être payés, et que ceux qui ont avancé leurs capitaux pour l'avantage général, ne soient pas forcés de renoncer à leurs justes prétentions, sous le prétexte que cela convient à l'État ¹.

Mais, cette considération à part, il n'est pas du tout sûr que l'utilité publique gagnât quelque chose au sacrifice de la justice politique ; il n'est nullement certain que ceux qu'on libérerait du paiement des intérêts de la dette nationale, employassent cet argent d'une manière plus productive que ceux à qui il est incontestablement dû. En supprimant la dette nationale, le revenu d'une personne pourrait monter de 1,000 l. à 1,500 l. ; mais celui d'une autre baisserait de 1,500 l. à 1,000 l. Les revenus de ces deux individus, ensemble, montent à présent à 2,500 l. ; et ils ne vaudraient pas davantage après la banque-route. Si l'objet de tout gouvernement est de lever des impôts, il y aurait le même capital et le même revenu imposable dans un cas que dans l'autre.

¹ A Dieu ne plaise que je veuille qu'aucun Gouvernement manque de parole aux créanciers de l'État ; mais si jamais pareil malheur arrive entre Palerme et Édimbourg, on lira en tête de l'édit un beau préambule dans lequel il sera dit : « Attendu que les créanciers de l'État ont prêté, non pour l'avantage général, mais pour retirer un bon intérêt de leurs fonds ; attendu qu'ils ont prêté, non à nous, mais, à des gouvernants qui nous ont précédés, qui non-seulement n'étaient pas nous, mais ont employé cet argent à nous combattre, nous ou le système que nous chérissons ; attendu qu'ils n'ont été guidés par aucun sentiment de confiance, mais plutôt par le désir d'avoir une propriété que l'impôt n'atteint pas, et qu'on peut vendre à la Bourse du jour au lendemain ; attendu que la nation n'est point engagée par le vote de législateurs qui se disaient ses représentants, mais qui ne représentaient en réalité que la volonté des ministres occupés du doux emploi de dissiper les fonds de tous ces emprunts, etc., etc. »
- J.-B. SAY.

Ce n'est donc pas le paiement des intérêts de la dette nationale, qui accable une nation, et ce n'est pas en supprimant ce paiement qu'elle peut être soulagée. Ce n'est que par des économies sur le revenu, et en réduisant les dépenses, que le capital national peut s'accroître ; et l'anéantissement de la dette nationale ne contribuerait en rien à augmenter le revenu ni à diminuer les dépenses. C'est la profusion des dépenses du gouvernement et des particuliers, ce sont les emprunts qui appauvrissent un pays ; par conséquent, toute mesure qui pourra tendre à encourager l'économie du gouvernement et des particuliers soulagera la détresse publique, sans doute, mais c'est une erreur et une illusion de croire qu'on peut soulager une nation du poids d'un fardeau qui l'accable, en l'ôtant de dessus une classe de la société qui doit le supporter, pour le faire peser sur une autre qui, suivant tous les principes d'équité, ne doit supporter que sa part.

On aurait tort de conclure de tout ce que je viens de dire que je regarde le système des emprunts comme le meilleur moyen de fournir aux dépenses extraordinaires de l'État. C'est un système qui tend à nous rendre moins industrieux, à nous aveugler sur notre situation. Si les frais d'une guerre montent à 40 millions par an, et que la part d'un particulier, pour subvenir à cette dépense annuelle, soit de 100 l., il tâchera, si l'on exige de lui le paiement total et immédiat de cette somme, d'épargner promptement 100 l. sur son revenu. Par le système des emprunts, on n'exige de lui que l'intérêt de ces 100 l., ou 5 l. par an ; il croit qu'il lui suffit d'épargner ces 5 l. sur sa dépense, et il se fait illusion, se croyant aussi riche en fonds que par le passé. La nation et son gouvernement, en raisonnant et en agissant de la sorte, n'épargnent que les intérêts de 40 millions, ou de 2 millions ; et ils perdent non-seulement tous les intérêts ou le profit que 40 millions de capital employés productivement auraient rendus, mais ils perdent encore 38 millions, différence entre leur épargne et leur dépense ordinaire.

Si, comme je l'ai observé plus haut, chacun avait à faire un emprunt particulier, afin de contribuer pour toute sa part aux besoins de l'État, dès que la guerre serait terminée, l'impôt cesserait, et toutes les denrées, reviendraient à l'instant à leur taux naturel. A pourrait avoir à payer, sur son fonds particulier, à B, l'intérêt de l'argent que ce dernier lui aurait prêté pendant la guerre, pour lui donner les moyens de payer sa quote-part des dépenses publiques ; mais la nation ne s'en mêlerait pas.

Un pays qui a laissé une grande dette s'accumuler, se trouve placé dans une situation artificielle ; et quoique le montant de ses impôts et l'augmentation du prix du travail puissent n'avoir et n'aient probablement d'autre inconvénient, par rapport aux pays étrangers, que l'inconvénient inévitable de payer ces impôts, il est cependant de l'intérêt de tout contribuable de se soustraire à cette charge, en en rejetant le paiement sur les autres. Le désir de transporter sa personne et son capital dans un autre pays où on soit exempt de pareilles charges, devient à la longue irrésistible, et finit par vaincre la répugnance naturelle que tout le monde éprouve à renoncer à son pays natal et aux objets de ses premières affections. Un pays qui s'est plongé dans les embarras qu'entraîne ce système artificiel, ferait bien de s'en débarrasser par le sacrifice même d'une portion de son capital, suffisante pour racheter sa dette. La conduite qui conviendrait à un particulier convient également à une nation. Un

particulier qui a 10,000 l. de fortune, qui lui rapportent 500 l., sur lesquelles il est tenu de payer 100 l. par an, ne possède réellement que 8,000 l., et il serait aussi riche en continuant de payer 100 l. par an ou en sacrifiant une fois pour toutes 2,000 l. Mais qui serait, demandera-t-on, l'acheteur des propriétés qu'il serait obligé de vendre pour se procurer ces 2,000 l. ? La réponse est toute simple. Le créancier national, qui doit recevoir ces 2,000 l., aura besoin de placer son argent ; et il sera disposé à le prêter au propriétaire foncier, ou au manufacturier, ou à leur acheter une partie des propriétés qu'ils ont à vendre. Les capitalistes eux-mêmes contribueraient beaucoup à amener ce résultat.

On a souvent proposé un plan de ce genre ; mais nous ne sommes, je le crains, ni assez sages ni assez vertueux pour l'adopter. On doit cependant admettre que, pendant la paix, nos efforts doivent être dirigés vers le paiement de la portion de dette qui a été contractée pendant la guerre, et qu'aucun désir d'alléger un fardeau, qui, je l'espère, n'est que temporaire, ne doit nous détourner un instant de ce grand objet. Aucun fonds d'amortissement ne peut contribuer d'une manière efficace à diminuer la dette de l'État, s'il n'est tiré de l'excédant du revenu sur la dépense publique. Il est à regretter que le fonds d'amortissement de l'Angleterre ne le soit que de nom ; car il n'existe pas, chez nous, d'excédant de la recette sur la dépense. Ce ne sont que les économies qui pourraient le rendre ce qu'il devrait être, un fonds réellement capable d'éteindre la dette nationale. Si, au moment où une nouvelle guerre éclatera, nous n'avons pas éteint une grande partie de notre dette, il arrivera de deux choses l'une : ou tous les frais de cette nouvelle guerre seront payés par des impôts levés année par année, ou bien il faudra qu'à la fin de la guerre, et peut-être même avant, nous nous soumettions à une banqueroute nationale. Ce n'est pas qu'il nous soit impossible de supporter encore un surcroît assez considérable de dette, car il est impossible d'assigner des bornes aux ressources d'une grande nation ; mais certes il y a des bornes aux sacrifices d'argent que les particuliers peuvent consentir à faire continuellement, pour le seul privilège de pouvoir vivre dans leur pays natal ¹.

¹ M. Robert Hamilton est, à ma connaissance, le premier qui ait averti les Anglais qu'on n'éteint aucune partie de sa dette quand on emprunte d'un côté plus qu'on ne rembourse de l'autre ; qu'il vaut mieux ne rien rembourser et emprunter un peu moins, parce qu'on épargne du moins alors les frais de l'opération. Je regarde néanmoins comme important de voir l'opinion d'un homme aussi capable que M. Ricardo, et qui connaît aussi bien la nature des fonds publics en général, et des fonds anglais en particulier, confirmer entièrement la doctrine du savant académicien d'Édimbourg ; je regarde comme important de voir M. Ricardo nous annoncer que si, au moment d'une nouvelle guerre, le Gouvernement britannique n'a pas remboursé une portion considérable de la dette (ce qui ne s'achemine pas, puisque durant la paix il l'augmente chaque année) ; ou bien s'il ne trouve pas le moyen de faire payer chaque année à la nation la dépense extraordinaire que cette guerre occasionnera (ce qui n'est point possible, puisqu'on a de la peine à trouver de nouveaux impôts pour payer seulement l'intérêt de ces frais extraordinaires) ; de le voir, dis-je, nous annoncer que, sauf ces deux suppositions, qui sont inadmissibles, la banqueroute est inévitable.

Smith avait dit que les caisses d'amortissement semblaient avoir eu pour objet moins de rembourser la dette que de l'accroître. Mais Hamilton et Ricardo ont creusé ce sujet jusqu'au fond, et y ont fait pénétrer une lumière à laquelle désormais aucune fallacieuse doctrine ne saurait résister. M. Ricardo, avec une sagacité admirable, réduit ici la question à ses termes essentiels. Contracter une dette, c'est se charger d'un fardeau dont la banqueroute elle-même ne saurait vous libérer, puisque son effet ne serait pas d'augmenter les revenus des particuliers de tout ce que l'impôt lèverait de moins ; mais seulement d'augmenter les revenus des contribuables (qui ne paieraient plus cette portion de l'impôt) aux dépens des rentiers (qui ne la recevraient plus). Et quel est l'effet de ce fardeau inévitable ? de rendre plus dure la condition des habitants du pays, de les exciter à secouer cette importune charge sur les épaules de leurs concitoyens en s'éloignant,

Quand une denrée est à un prix de monopole, elle a atteint le plus haut prix auquel le consommateur puisse consentir à l'acheter. Les denrées n'atteignent ce prix de monopole que lorsqu'il est impossible d'imaginer aucun moyen d'en augmenter la quantité, et lorsque, par conséquent, il n'y a de concurrence que d'un seul côté, c'est-à-dire, parmi les acheteurs. Le prix de monopole peut, à une époque, être beaucoup plus haut ou plus bas qu'à une autre, parce que la concurrence entre les acheteurs doit dépendre de leur fortune et de leurs goûts ou de leurs caprices. Ces vins exquis, qui ne sont produits qu'en très-petite quantité, et ces ouvrages de l'art, qui, par leur excellence ou leur rareté, ont acquis une valeur idéale seront échangés contre des quantités très-différentes des produits du travail ordinaire, selon que la société sera riche ou pauvre, selon que ces produits seront abondants ou rares, et selon qu'elle se trouvera dans un état de barbarie ou de civilisation. La valeur échangeable d'une chose qui est à un prix de monopole n'est donc nulle part réglée par les frais de production.

Les produits immédiats de la terre ne sont pas au prix de monopole ; car le prix courant de l'orge et du blé est aussi bien réglé par les frais que leur production a coûtés, que celui du drap ou de la toile. La seule différence consiste en ce qu'une portion du capital employé en agriculture, c'est-à-dire la portion qui ne paie pas de rente, règle le prix du blé ; tandis que, dans la production des ouvrages manufacturés, chaque portion de capital est employée avec les mêmes résultats ; et comme aucune portion ne paie de loyer, chacune d'elles sert également de régulateur du prix. D'ailleurs le blé, ainsi que tous les produits agricoles, peut être augmenté en quantité par l'emploi d'un plus gros capital sur la terre, et par conséquent ces denrées ne sauraient jamais être à un prix de monopole. Dans ce cas il y a concurrence parmi les vendeurs ainsi que parmi les acheteurs. Il n'en est pas de même pour ce qui regarde la production de ces vins exquis ou de ces ouvrages précieux des arts dont nous venons de parler ; leur quantité ne saurait être augmentée ; et rien ne met des bornes à leur prix que la fortune et la volonté des acheteurs. La rente de ces vignobles peut augmenter au delà de toute limite raisonnable ; car aucun autre terroir ne pouvant donner de tels vins, aucun ne peut entrer en concurrence.

Le blé et les produits agricoles d'un pays peuvent, à la vérité, se vendre pendant un certain temps à un prix de monopole ; mais cela ne peut avoir de durée que lorsqu'il n'est plus possible d'employer, d'une manière productive, de nouveaux capitaux sur les terres, et que, par conséquent, les produits ne peuvent être augmentés. Alors, toutes les terres cultivées et tous les capitaux employés sur les terres rapporteront une rente qui sera différente selon la différence des produits. Alors aussi, tout impôt qui pourra être mis sur le fermier, tombera sur le propriétaire et non sur le consommateur. Le fermier ne peut élever le prix de son blé ; car, par notre supposition, il est déjà au plus haut prix auquel les acheteurs veulent ou puissent

en se soustrayant par l'émigration aux privations, aux gênes, aux frais qui résultent de la dilapidation antérieure d'un grand capital. Il prouve que le remède à ce mal ne peut venir que de la restitution de ce capital ; mais pour restituer un capital, il faut l'accumuler lentement en dépensant chaque année moins qu'on ne reçoit. Or, tout homme de bon sens se demande de qui l'on peut attendre cette sage conduite : sera-ce d'un gouvernement intéressé à dépenser, à multiplier le nombre de ses salariés pour multiplier ses créatures ? sera-ce de ces salariés eux-mêmes intéressés à conserver leurs places et leur faveur aux dépens des contribuables ? ou bien sera-ce d'une représentation nationale forte et indépendante, intéressée à ménager la bourse du peuple, qui est la sienne ? - J.-B. SAY.

l'acheter. Il ne se contentera pas d'un moindre taux de profits que celui que retirent de leurs fonds les autres capitalistes, et par conséquent il n'aura d'autre alternative que d'obtenir une réduction de la rente ou de quitter son industrie.

M. Buchanan regarde le blé et les produits agricoles comme étant au prix de monopole, parce que ces produits paient une rente. Selon lui, toutes les denrées qui paient une rente doivent être au prix de monopole, et il en conclut que tout impôt sur les produits agricoles doit tomber sur le propriétaire et non sur le consommateur.

« Le prix du blé, dit-il, qui rapporte toujours une rente, n'étant, sous aucun rapport, modifié par les frais de production, ces frais doivent être pris sur la rente, et par conséquent, lorsque ces frais haussent ou baissent, il n'en résulte pas un prix plus haut ou plus bas, mais une rente plus ou moins élevée. Sous ce point de vue, tout impôt sur les domestiques de ferme, sur les chevaux ou sur les instruments d'agriculture, est réellement un impôt foncier, dont le poids tombe sur le fermier pendant la durée de son bail, et sur le propriétaire quand il faut le renouveler. De même tous les instruments d'agriculture perfectionnés, qui épargnent des dépenses au fermier, tels que les machines à battre ou à faucher le blé, tout ce qui lui rend l'accès du marché plus aisé, comme de bonnes routes, des canaux et des ponts, quoique diminuant le coût primitif du blé, n'en élève cependant pas le prix courant. Tout ce qui est donc épargné par ces améliorations appartient au propriétaire et fait partie de sa rente. »

Il est évident que si l'on accorde à M. Buchanan le principe sur lequel se fonde son argument, c'est-à-dire, que le prix du blé rapporte toujours une rente, il faudra admettre toutes les conséquences qu'il en tire et qui en découlent. Des impôts sur le fermier ne tomberaient donc point, dans ce cas, sur le consommateur, mais sur la rente, et tous les perfectionnements en agriculture augmenteraient celle-ci. J'espère cependant avoir montré, avec assez d'évidence, que tant que toutes les terres d'un pays ne sont pas cultivées, et cultivées par les méthodes les plus perfectionnées, il y aura toujours une portion de capital employé sur la terre qui ne rapportera point de rente ou de profit, et que c'est cette portion de capital - dont le produit, comme celui des manufactures, se partage entre les profits et les salaires, - qui règle le prix du blé. Le prix du blé qui ne rapporte pas de rente étant donc modifié par les frais de sa production, ces frais ne sauraient être pris sur la rente ; et la suite de l'augmentation de ces frais sera donc un surhaussement de prix, et non une diminution de la rente ¹.

¹ « L'industrie manufacturière augmente ses produits a proportion de la demande, et les prix baissent ; *mais on ne peut pas augmenter ainsi les produits de la terre*, et il faut toujours un haut prix pour empêcher que la consommation n'excède la demande. » *Buchanan*, tom. IV, pag. 40. Est-il possible que M. Buchanan puisse soutenir sérieusement que les produits de la terre ne peuvent être augmentés quand la demande en devient plus considérable.

(Note de l'Auteur.):

M. Buchanan suppose, je pense, que la tendance qu'a la population à devancer les moyens de subsistance (V. les raisons irrésistibles qu'en donne Malthus), établit une demande telle, que le prix des subsistances excède toujours ce qui serait rigoureusement nécessaire pour payer les seuls profits du capital et de l'industrie employés à la culture des terres. C'est cet excédant qui compose le profit du propriétaire foncier, la rente qu'un fermier consent à payer, même lorsqu'il n'y a aucun capital répandu sur la terre qu'il loue.

Le prix des produits territoriaux, comme tous autres, est toujours fixé en raison composée de l'offre et de

Il est singulier qu'Adam Smith et M. Buchanan, qui, tous deux, conviennent que les impôts sur les produits agricoles, l'impôt foncier, et la dîme, tombent tous sur le profit du propriétaire foncier, et non sur les consommateurs des produits de l'agriculture, admettent néanmoins qu'un impôt sur la drèche tomberait sur le consommateur de bière, et ne porterait pas sur la rente du propriétaire. L'argument d'Adam Smith est un exposé si bien tracé de la manière dont j'envisage l'impôt sur la drèche, ainsi que tout autre impôt sur les produits agricoles, que je ne peux pas m'empêcher de le transcrire, en l'offrant à la méditation du lecteur.

« D'ailleurs, il faut toujours que la rente et les profits des terres en orge se rapprochent de ceux des autres terres également fertiles et également bien cultivées. S'ils étaient au-dessous, il y aurait bientôt une partie des terres en orge qui serait mise en une autre culture ; et s'ils étaient plus forts, plus de terre serait bientôt employée à produire de l'orge. Quand le prix ordinaire de quelque produit particulier de la terre est monté à ce qu'on peut appeler un prix de monopole, un impôt sur cette production fait baisser nécessairement la rente et le profit de la terre où elle croît¹. Si l'on mettait un impôt sur le produit de ces vignobles précieux, dont les vins sont trop loin de remplir la demande effective pour que leur prix ne monte pas toujours au delà de la proportion naturelle du prix des productions des autres terres également fertiles et également bien cultivées, cet impôt aurait nécessairement l'effet de faire baisser la rente et le profit de ces vignobles. Le prix de ces vins étant déjà le plus haut qu'on en puisse retirer, relativement à la quantité qui en est communément envoyée au marché, il ne pourrait pas s'élever davantage, à moins qu'on ne diminuât cette quantité. Or, on ne saurait diminuer cette quantité sans qu'il en résultât une perte encore plus grosse, parce que la terre où ils croissent ne pourrait pas être consacré à une autre genre de culture dont le produit fût de valeur égale. Ainsi tout le poids de l'impôt porterait sur la rente et le produit du vignoble ; et à bien dire, il porterait sur la rente. Mais le prix ordinaire de l'orge n'a jamais été un prix de monopole ; la rente et le profit des terres en orge n'ont jamais été au delà de leur proportion naturelle

la demande ; or, il est clair que dans le cas dont il est ici question, la demande n'étant jamais bornée, et l'offre l'étant toujours (puisque l'étendue des terres cultivables l'est), le produit des terres doit être à un prix monopole, qui s'élève d'autant plus, que les facultés des consommateurs s'augmentent.

Il ne faut pas dire que la quantité des terres cultivables n'est pas bornée tant qu'il en reste d'incultes. Si les produits possibles des terres actuellement incultes, soit en raison des difficultés provenant de la distance ou des difficultés provenant des douanes, doivent revenir plus chers au consommateur que le blé qu'il achète au prix monopole de son canton, il est évident que ces terres ne peuvent point, par leur concurrence, faire baisser le blé dans son canton.

J'avoue d'ailleurs que je ne vois aucun motif suffisant de renoncer à l'opinion de Smith, qui regarde la terre comme un grand outil, une machine propre à faire du blé, quand elle est convenablement manoeuvrée, et qui trouve tout simple que le propriétaire de cette machine, à quelque titre qu'il la possède, la loue à ceux qui en ont besoin. C'est le besoin qu'on a des produits qui est la première source du prix qu'on y met. Si la concurrence des producteurs fait baisser ce prix au niveau des frais de production, ce n'est pas une raison pour que les propriétaires de terres réduisent leurs prétentions au niveau de rien ; car, quoique les fonds de terre n'aient rien coûté dans l'origine, l'offre de leur concours est nécessairement borné, et les bornes de la quantité offerte sont aussi l'un des éléments de la valeur. - J.-B. SAY.

¹ J'aurais voulu que le mot *profit* eût été supprimé.

Il faut que le docteur Smith croie que les profits des fermiers de ces vignobles précieux sont au-dessus du taux ordinaire des profits. S'ils ne l'étaient pas, ils ne paieraient point l'impôt, à moins qu'il ne leur fût possible de le rejeter sur le propriétaire ou sur le consommateur. (Note de l'Auteur.)

avec ceux des autres terres également fertiles et également bien cultivées. Les différents impôts qui ont été établis sur la drèche, la bière et l'ale, *n'ont jamais fait hisser le prix de l'orge* ; ils n'ont jamais réduit la rente et le profit¹ des terres en orge. Le prix de la drèche a monté certainement, pour le brasseur, en proportion des impôts mis sur cette denrée ; et ces impôts, réunis aux droits sur la bière et l'ale, ont constamment fait monter le prix de ces denrées pour le consommateur, ou bien, ce qui revient au même, ils en ont fait baisser la qualité. Le paiement définitif de ces impôts est constamment retombé sur le consommateur, et non sur le producteur. »

M. Buchanan fait sur ce passage les remarques suivantes :

« Un droit sur la drèche ne peut jamais réduire le prix de l'orge ; car, à moins qu'on ne put vendre aussi cher l'orge convertie en drèche que dans son état naturel, il n'en viendrait pas au marché la quantité nécessaire. Il est donc clair que le prix de la drèche doit monter à proportion du droit mis dessus ; car il serait impossible autrement de fournir à la demande. Le prix de l'orge est cependant autant un prix de monopole que celui du sucre ; ils rapportent l'un et l'autre une rente et le prix courant de tous les deux a également perdu tout rapport avec ce qu'ils ont pu coûter dans l'origine. »

Il paraîtrait donc que M. Buchanan est persuadé qu'un droit sur la drèche doit en élever le prix, mais qu'un impôt sur l'orge qui sert à préparer la drèche ne ferait point hausser le prix de l'orge ; et par conséquent, que si la drèche est frappée d'un impôt, il sera payé par le consommateur ; si l'orge est imposée, l'impôt en sera payé par le propriétaire ; car il éprouvera une diminution dans sa rente. D'après l'opinion de M. Buchanan, l'orge est donc à un prix de monopole, ou au plus haut prix que les acheteurs soient disposés à en donner ; mais la drèche, qui est préparée avec de l'orge, n'est pas au prix de monopole, et par conséquent elle peut renchérir à proportion des impôts dont on pourrait la frapper. L'opinion de M. Buchanan, sur les effets d'un droit sur la drèche, me semble être en contradiction directe avec l'opinion qu'il a émise au sujet d'un impôt semblable, celui sur le pain. « Un droit sur le pain, dit-il, sera acquitté en définitive, non par un surhaussement de prix, mais par une réduction de la rente². » Si un droit sur la drèche fait hausser le prix de la bière, il faut bien qu'un droit sur le pain fasse renchérir le pain.

L'argument suivant, de M. Say, est fondé sur les mêmes considérations que celui de M. Buchanan.

« La quantité de vin ou de blé que produit une terre, reste à peu près la même, quel que soit l'impôt dont la terre est grevée ; l'impôt lui enlèverait la moitié, les trois quarts même de son produit net, ou, si l'on veut, de sa rente, que la terre serait néanmoins exploitée pour en retirer la moitié ou le quart que l'impôt n'absorberait pas. Le taux de la rente, c'est-à-dire la part du propriétaire, baisserait ; voilà tout. On en sentira la raison, si l'on considère que, dans le cas supposé, la quantité de denrées produites par la terre, et envoyée au marché, reste néanmoins la même. D'un autre

¹ Voyez la note précédente.

² Tom. III, pag. 355.

côté, les motifs qui établissent la demande de la denrée restent les mêmes aussi. Or, si la quantité des produits qui est offerte, si la quantité qui est demandée, doivent, malgré l'établissement ou l'extension de la contribution foncière, rester néanmoins les mêmes, les prix ne doivent pas varier non plus ; et si les prix ne varient pas, le consommateur des produits ne paie pas la plus petite portion de cet impôt.

« Dira-t-on que le fermier, celui qui fournit l'industrie et les capitaux, partage avec le propriétaire le fardeau de l'impôt ? On se trompera, car la circonstance de l'impôt n'a pas diminué le nombre des biens à louer, et n'a pas multiplié le nombre des fermiers. Dès qu'en ce genre aussi, les quantités offertes et demandées sont restées les mêmes, le taux des rentes a dû rester le même.

« L'exemple du manufacturier de sel, qui ne peut faire supporter à ses consommateurs qu'une partie de l'impôt, et celui du propriétaire foncier, qui ne peut s'en faire rembourser la plus petite partie, prouvent l'erreur de ceux qui soutiennent, en opposition avec les économistes, que tout impôt retombe définitivement sur les consommateurs. » Liv. III, chap. 8.

Si l'impôt *enlevait la moitié, les trois quarts même du produit net de la terre* sans que le prix des produits haussât, comment ces fermiers pourraient-ils retirer les profits ordinaires des capitaux qui ne paieraient que des rentes modiques, ayant à exploiter cette sorte de terres qui exige beaucoup plus de travail pour rendre un produit donné que des terres d'une meilleure qualité ? La rente serait même abandonnée en entier, que ces fermiers retireraient toujours de leur industrie des profits moindres que ceux des autres commerces, et ils ne continueraient par conséquent à cultiver leurs terres qu'autant qu'ils pourraient élever le prix de leurs produits ¹.

¹ J'ai distingué dans mon *Économie politique* les profits du fonds de terre des profits du capital employé à sa culture ; j'ai même distingué, en parlant de ce capital, celui qui a été employé par le propriétaire en bâtiments, en clôtures, etc., de celui du fermier, qui consiste principalement en bestiaux et en avances de frais de culture. Le premier capital est tellement engagé dans la terre à laquelle il a été consacré, qu'on ne peut plus l'en séparer : c'est une valeur ajoutée à la valeur du sol, et qui en subit toutes les chances, bonnes ou mauvaises. Lorsqu'on est forcé d'abandonner la culture d'une terre, on est forcé d'abandonner les irrigations, les clôtures, et même la plupart des bâtiments qu'on avait faits dans la vue de l'exploiter. Cette portion du capital est donc devenue *fonds de terre*. Il n'en est pas de même des bestiaux et des avances de frais ; on retire ces dernières valeurs, on les emploie ailleurs quand on abandonne un fonds de terre. C'est ordinairement cette portion du capital qui appartient au fermier, et qui se retire lorsqu'elle ne rend plus des profits ordinaires.

Or, je dis que lorsqu'une terre est directement ou indirectement grevée d'impôts, ce n'est pas le profit de l'industrie et du capital du fermier qui en supporte le faix, parce qu'alors ses talents, ses travaux et son argent, qui se sont mis en avant pour un métier où l'on gagnait autant que dans tout autre, *cæteris paribus*, abandonneraient une terre qui ne leur offrirait plus que des profits inférieurs, s'il fallait en déduire de nouvelles charges. Dès lors, au premier renouvellement de bail, il faudrait bien que le propriétaire baissât le prix de son bail ; autrement il ne trouverait point de locataires.

En supposant que l'impôt montât de cette manière, jusqu'à ravir au propriétaire la totalité du fermage, du produit net, je ne vois pas que le fermier, quelque inférieure que fût la qualité des terres, quelque coûteuse que fût la culture, y perdît encore rien, puisqu'il a dû s'arranger pour en être remboursé par les produits avant d'en payer un fermage.

M. Ricardo me semble demander sur quoi il retiendra le montant de l'impôt dont il fait l'avance, lorsqu'il n'a point de fermage à payer. Mais je n'appelle du nom de fermage ou produit net d'une terre que ce qui revient au propriétaire après que l'impôt est acquitté ou retenu par le fermier. Que si l'impôt ne peut

Si l'impôt tombait sur les fermiers, il y en aurait moins de disposés à affermer des biens fonds ; s'il tombait sur les propriétaires, il y aurait bien des fermes qui ne seraient points louées, car elles ne rapporteraient pas de fermage. Mais sur quels fonds ceux qui produisent du blé sans payer de fermage, prendraient-ils de quoi payer l'impôt ? Il est évident que l'impôt doit tomber sur le consommateur. Comment une telle terre pourrait-elle payer un impôt égal à la moitié ou aux trois quarts de sa production, ainsi que M. Say l'énonce dans le passage suivant ?

« On voit en Écosse de mauvais terrains ainsi cultivés par leurs propriétaires, et qui ne pourraient l'être par aucun autre. C'est ainsi encore que nous voyons dans les provinces reculées des États-Unis des terres vastes et fertiles dont le revenu tout seul ne suffit pas pour nourrir leur propriétaire : elles sont cultivées néanmoins ; mais il faut que le propriétaire les cultive lui-même, c'est-à-dire, qu'il porte le consommateur à l'endroit du produit, et qu'il ajoute au profit de son fonds, qui est peu de chose ou rien, les profits de ses capitaux et de son industrie, qui le font vivre dans l'aisance.

« On connaît que la terre, quoique cultivée, ne donne aucun profit, lorsqu'aucun fermier ne veut payer de fermage ; c'est une preuve qu'elle ne permet de retirer que les profits du capital et de l'industrie nécessaires à sa culture. » SAY, liv. II, chap. 9, 3^e éd.

être payé, même avec le sacrifice de tout le produit net ; si le fisc veut avoir encore de plus une portion du profit du capital et du profit industriel du fermier, il est clair que celui-ci quitte la partie, et que nul autre ne voulant prendre sa place pour travailler avec trop peu de profit, ou sans profit, la terre reste en friche.

M. Ricardo peut dire qu'un certain nombre de terres, à commencer par les qualités les plus mauvaises, devant toujours se trouver dans ce cas, une extension d'impôts doit toujours faire abandonner quelques cultures, diminuer par conséquent la quantité de blé portée au marché, ce qui en fait hausser le prix ; or, du moment que le prix hausse, c'est le consommateur qui paie l'impôt.

Je répons, avec Adam Smith, qu'un système durable d'impôts insupportables agit à la manière d'un climat inhospitalier, d'un fléau de la nature ; il contrarie la production, et la production des substances alimentaires contrariée entraîne la dépopulation. Le défaut de population excède souvent même, par des causes que découvre l'économie politique, mais qui ne peuvent être développées ici, le défaut de production des aliments. C'est ainsi que la dépopulation de l'Égypte a excédé le déclin de son agriculture. Il ne faut donc pas être surpris si des terres qu'on laisse en friche ne font pas monter le prix du blé. - J.-B. SAY.

Chapitre XVIII.

DE LA TAXE DES PAUVRES.

[Table des matières](#)

Nous avons vu que les impôts sur les produits agricoles et sur les profits du fermier retombent sur les consommateurs de ces produits ; car si le fermier n'avait pas le moyen de s'indemniser de l'impôt par le renchérissement de ces denrées, ses profits se trouvant réduits par là au-dessous du niveau général des profits, il se trouverait forcé de détourner son capital vers un autre genre de commerce. Nous avons vu ainsi qu'il ne pouvait rejeter l'impôt sur son propriétaire en en déduisant la valeur sur le prix de la rente ; car le fermier qui ne paierait pas de rente, aussi bien que celui qui cultiverait une meilleure terre, serait sujet à l'impôt, soit qu'il fût assis sur les produits immédiats de la terre ou sur les profits du fermier. J'ai aussi tâché de faire voir que, si un impôt était général, et qu'il affectât également tous les profits, ceux du manufacturier comme ceux de l'agriculteur, il n'opérerait ni sur le prix des marchandises ni sur celui des produits immédiats de la terre, mais il serait immédiatement ou définitivement payé par les producteurs. Un impôt sur les rentes, ainsi qu'il a déjà été observé, ne tomberait donc que sur le propriétaire, et ne saurait par aucun moyen être rejeté sur le fermier,

L'impôt pour les pauvres ¹ tient de la nature de tous ces impôts, et selon les circonstances différentes, il tombe sur le consommateur des produits agricoles et des marchandises, sur les

¹ Voici l'état actuel de cette législation célèbre que la famine et une crise sociale menaçante viennent de naturaliser en Irlande. Les distributions à domicile ont été supprimées, et cette défense ne fléchit que dans certains cas exceptionnels, où des secours habilement distribués peuvent servir à compléter au dehors des salaires insuffisants, et à éviter l'encombrement du Work-house. Il n'est donc plus question ici de mendicité, ni de vasselage, ni d'aumônes dédaigneusement versées par la main du riche : il y a rémunération accordée par la paroisse à des hommes qui lui consacrent leurs efforts, leur temps. Dans ce fait, les ateliers de charité, que recommandait déjà l'acte de la 43^e année du règne d'Élisabeth, et que les gouvernements modernes se hâtent d'ouvrir aux époques où s'agite le lion populaire, affamé et irrité ; ces ateliers, qui n'ont, d'ailleurs, reçu d'organisation définitive qu'en Angleterre, font pour le travail ce que les greniers d'abondance font, ou sont censés faire, pour les subsistances. Ils tiennent de la main-d'œuvre en réserve, et peuvent être appelés des dépôts de salaires. Quand le travail se ralentit dans les manufactures, le flot des ouvriers que la grève jette inoccupés dans les villes et dans les champs, se dirige sur les Work-house, y pénètre et y séjourne jusqu'au moment où les capitaux redevenus abondants font mouvoir de nouveau les cent bras des machines. Alors le reflux commence, et ce sont les ateliers de charité que désertent les travailleurs.

Comme agent économique, ce système présente donc des avantages incontestables, car il pose sous l'édifice manufacturier des étais solides et puissants : - comme agent moralisateur, il est peut-être plus recommandable encore. Ainsi l'indigent peut entrer tête haute dans ces asiles où l'attendent, s'il est vigoureux, du travail et des salaires ; s'il est vieux et infirme, des soins, du repos, des salles spacieuses où se réchauffent ses membres glacés ; s'il est enfant, le lait de nourrices émérites, et ces nids tapissés de linge blanc et qu'on appelle crèches. Adulte, il reçoit le prix de son œuvre actuelle ; vieillard, le prix de ses richesses qu'il a préparées et semées pour les générations nouvelles ; enfant, le prix de son travail futur, et peut-être de son génie. Sous le double rapport de la régularisation du mouvement industriel et de la dignité humaine, les Work-houses sont donc une institution salubre en principe, salubre en fait ; et, s'il est arrivé souvent, comme à Andover, comme en d'autres districts, que l'État ait fait payer cher aux malheureux le secours qu'il leur donne, ou plutôt qu'il échange contre leur temps et leurs sueurs ; s'il est arrivé que, sous prétexte de viande, on leur ait laissé ronger des os et d'infâmes rebuts, et que, sous prétexte de travail, on les ait épuisés avec le *tread-mill*, et abrutis avec cette infernale invention de travail inutile, - sombre reproduction des supplices mythologiques d'Ixion et de Sisyphus ; s'il est arrivé enfin, que ces lieux de refuge aient été transformés en géhennes, ce n'est ni à l'institution elle-même, ni aux législateurs qu'il faut en demander compte. Quelque généreux et sages que soient des ministres, ils ne peuvent faire qu'il ne se glisse dans les rangs des administrateurs des âmes cruelles ou insouciantes, - ce qui revient au même, quand il s'agit de la tutelle des pauvres. Il serait tout aussi absurde de rendre le Gouvernement anglais responsable de ces tristes accidents, que de lui attribuer les insolences des plus vils limiers de police, ou les fureurs que tels ou tels soudards commettent sur le bord de l'Indus ou du Brahmapooter. La torture est bien sortie du livre le plus doux, le plus miséricordieux, l'Évangile ; comment s'étonner de voir jaillir d'un acte du Parlement des abus et des infamies ? N'y a-t-il pas ici-bas, perdues dans le nombre, des femmes qui portent au front le stigmate des marâtres ? comment n'y aurait-il pas des hommes portant la stigmate des mauvais directeurs de Work-house ? Sans doute, l'existence qu'on y a faite aux pauvres, n'a pas les douceurs et les joies ineffables d'un Phalanstère, d'une Icarie, d'une Utopie, d'une île de Barataria, ou de toute autre villégiature dessinée à la plume, et bâtie sur le terrain capricieux de l'hypothèse et des souscriptions : sans doute les règlements veulent que le mari soit séparé de sa femme et de ses enfants, et qu'il impose à son âme cette privation momentanée au profit de son corps * ; sans doute, enfin, le Work-house a pris aux yeux du pauvre une teinte morne, une physionomie de geôle qui l'en éloigne souvent ; mais tous ceux qui ont visité ces établissements, et ont suivi attentivement les résultats de la réforme de 1834, doivent rester convaincus de l'éminente supériorité de la loi actuelle et de l'exagération outrée de la plupart des élégies écrites à l'adresse des dignitaires de Sommerset-Street. Nous en avons parcouru plusieurs, sous le coup de ces préventions que nous prenions pour une philanthropie éclairée, et nous avons été doucement surpris de voir régner partout l'ordre, la propreté, l'abondance, la décence. Certes, dans un asile ouvert à toutes les infirmités, et où l'on peut entendre gémir l'enfant qui naît, à côté du vieillard qui expire, on ne peut espérer trouver la gaîté, la fraîcheur d'un pensionnat de demoiselles : mais ce qu'on y cherche, c'est un travail modéré, c'est une nourriture abondante, c'est une infirmerie constamment et largement pourvue ; c'est, en un mot, une

profits du capital ou sur la rente. C'est un impôt qui pèse d'une manière accablante sur les profits du fermier, et qui peut, par conséquent, être regardé comme affectant le prix des produits agricoles. Selon le degré dans lequel il frappe à la fois les profits du manufacturier et ceux du cultivateur, il deviendra un impôt général sur les profits du capital, et il n'occasionnera point de changement dans le prix des produits agricoles ni dans celui des ouvrages manufacturés ; et à proportion de l'impossibilité où se trouvera le fermier de se dédommager, en élevant le prix de ses denrées, de la portion de l'impôt qui pèse particulièrement sur lui, ce sera un impôt sur le fermage, et il sera payé par le propriétaire. Pour connaître donc l'action qu'exerce la taxe des pauvres à une époque déterminée quelconque, l'on doit s'assurer si elle affecte alors, dans un degré égal ou inégal, les profits du fermier et du manufacturier, et, en même temps, si les circonstances sont telles qu'elles permettent au fermier d'élever le prix des produits de sa terre.

On prétend que la taxe des pauvres est levée sur le fermier, à proportion de sa rente, et que, par conséquent, celui qui ne paie que peu ou point de rente, ne devrait payer qu'un faible

existence assurée. Ces choses, je les ai rencontrées presque partout, et là où elles n'existent pas, le cri de l'opinion, le contrôle des inspecteurs, la rumeur publique les font bientôt rétablir.

Il est triste, j'en conviens, je le déplore, de vendre au travailleur l'existence matérielle au prix de sa liberté et des joies de la famille ; mais les abus, qui accompagnent tout système de charité légale, sont bien autrement déplorables. Mieux vaut mille fois les scandales isolés du régime actuel que le spectacle des luttes honteuses que se livraient la paroisses entre elles pour se décharger de l'entretien des indigents, sous prétexte de je ne sais quelles conditions de domicile : - comme si la charité était une affaire de clocher, et comme si, en passant d'un bourg à un autre, on pouvait perdre le droit d'être secouru par ses frères. - La grande et forte main du pays s'est substituée aujourd'hui à ces petits égoïsmes locaux ; et si l'on ne voit plus, comme jadis, les pauvres se marier pour percevoir double taxe, des filles estimées d'autant plus précieuses qu'elles ont plus de bâtards à offrir en dot à l'époux, et les enfants pulluler comme autant de titres à la bienfaisance publique ; si l'on ne voit plus les paroisses acquitter la plus grande partie du salaire des agriculteurs, et les indigents se livrer à ce *farniente* délectable, à cette flânerie de lazzarone, que M. Gustave de Beaumont nous a dépeints si spirituellement ; en revanche, on ne voit plus les ouvriers honnêtes repoussés impitoyablement des Work-houses, ni une cour d'assises juger en un an 4,700 conflits entre les paroisses et les indigents. Exécuté avec bienveillance, le régime actuel nous paraît donc fort supportable. Il ne présente ni le gaspillage ruineux d'une bienfaisance publique aveugle, ni les caprices de la charité privée, dont il seconde d'ailleurs les généreux efforts, en faisant donner par l'État l'exemple de la sollicitude pour les classes ouvrières. Plus doux, il manquerait à ces deux résultats, et ramènerait l'Angleterre aux dilapidations, et, par suite, aux turpitudes qui grossissent si tristement la fameuse enquête de 1833.

Personne ne s'avisera certes de trouver barbares, sauvages, des règlements qui créent un abri pour les infirmités sociales, allègent le fardeau des sécessions industrielles, et vont jusqu'à permettre l'usage du tabac dans l'intérieur des Work-houses. Nous avons pu contempler dans une vaste cour, avec un étonnement mêlé de joie, six ou huit vieilles femmes assises, le visage tourné vers un mélancolique soleil de janvier, et fumant leur pipe sur les débris de leur jeunesse et de leur santé, avec une philosophie digne de matrones indiennes. Nous avons assisté, de plus, dans l'asile de Manchester, à des exhibitions de côtelettes, de légumes, tout à fait rassurantes sur la férocité des directeurs, et qui nous firent ajourner la malédiction qui leur était destinée. En Angleterre, comme dans la plupart des pays dits civilisés, le vice est donc moins dans le système qui soulage les pauvres, que dans celui qui les crée, dans les vestiges d'aristocratie, de despotisme, de féodalité, qui gênent la libre expansion de la pensée, de la richesse, de l'égalité. Les Work-houses sont les tristes correctifs du servage, de la douane, des privilèges, des substitutions : supprimez les uns, vous supprimez les autres et la question du paupérisme touche à sa fin. A. F.

* On peut consulter pour connaître l'ensemble de l'acte de 1834, les notes que M. Garnier, intelligence vive et lucide, a jointes à son beau travail sur l'*Essai de Malthus*. - Edit. Guillaumin.

impôt, ou n'en point payer du tout. Si cela était vrai, l'impôt des pauvres, en tant qu'il porte sur la classe des cultivateurs, tomberait entièrement sur les propriétaires, sans pouvoir être rejeté sur le consommateur des produits de la terre. Mais je ne crois pas que cela soit vrai. La taxe des pauvres n'est pas calculée d'après la rente que le fermier paie au propriétaire ; elle est proportionnée à la valeur annuelle de sa terre, soit que cette valeur annuelle provienne du capital du propriétaire ou du capital du fermier.

Deux fermiers qui affermeraient des terres de deux qualités différentes dans une même paroisse, et dont l'un paierait une rente de 100 l. par an pour cinquante acres de la terre la plus fertile, et l'autre la même somme de 100 l. pour mille acres de la terre la moins fertile, paieraient une somme pareille pour la taxe des pauvres, si aucun de ces fermiers ne cherchait à améliorer sa terre; mais si le fermier de la mauvaise terre, comptant sur un très-long bail, se décidait à améliorer à grand frais les facultés productives de sa terre, au moyen d'engrais, de dessèchements, de clôtures, etc., il contribuerait, dans ce cas, à l'impôt des pauvres, non à proportion de la rente payée au propriétaire, mais du produit annuel qu'aurait la terre. La valeur de l'impôt pourrait être égale ou plus forte que la rente ; mais que cela fût ou non, il est certain qu'aucune partie de cet impôt ne serait payée par le propriétaire. Le fermier l'aurait calculé d'avance ; et si le prix des produits ne suffisait pas pour le rembourser de tous ses frais, en y joignant ce surcroît de charge pour les pauvres, il n'entreprendrait point ces bonifications. Il est donc évident que, dans ce cas, l'impôt est payé par le consommateur ; car, s'il n'eût pas existé de pareil impôt, les mêmes bonifications auraient été entreprises, et on aurait retiré du capital employé le taux ordinaire et général des profits, avec une diminution dans le prix du blé.

Il n'y aurait rien de changé à l'état de la question, si le propriétaire, ayant fait ces bonifications, eût augmenté la rente de sa terre de 100 l. à 500 l. Dans ce cas, l'impôt pèserait également sur le consommateur ; car, si le propriétaire se décide à dépenser une forte somme sur sa terre, c'est dans l'espoir d'en retirer une rente qui pût l'indemniser de ses déboursés ; et cette rente dépendrait à son tour d'une hausse dans le prix du blé, non-seulement suffisante pour payer l'excédant de rente, mais encore pour acquitter l'impôt dont la terre se trouverait grevée. Mais si, en même temps, tout le capital du manufacturier contribuait, pour sa part, à la taxe des pauvres, dans la même proportion que le capital dépensé par le fermier ou le propriétaire en améliorations agricoles, alors ce ne serait plus un impôt partiel sur les profits du capital du fermier ou du propriétaire, ce serait un impôt sur le capital de tous les producteurs, et, par conséquent, il ne pourrait plus être rejeté ni sur le consommateur des produits immédiats de la terre, ni sur le propriétaire. Les profits du fermier ne se ressentiraient pas plus de l'impôt que ceux du manufacturier, et le premier ne pourrait pas plus que le second prendre ce prétexte pour élever le prix de sa denrée. Ce n'est point la baisse absolue des profits, c'est leur baisse relative qui détourne les capitaux d'un commerce quelconque ; c'est la différence entre les profits qui attire le capital d'un emploi vers un autre.

Il faut cependant convenir que dans l'état actuel de la taxe des pauvres en Angleterre, une plus grande partie de cette contribution tombe sur le fermier que sur le manufacturier, eu égard aux profits respectifs de chacun, le fermier étant imposé d'après les productions qu'il retire de la terre, et le manufacturier ne l'étant que d'après la valeur des bâtiments dans

lesquels il travaille, sans aucun égard à la valeur des machines, du travail industriel, ni du capital qu'il peut employer. Il s'ensuit que le fermier peut élever le prix de ses produits de la totalité de cette différence ; car, puisque l'impôt est inégal dans sa répartition, et qu'il atteint surtout ses profits, le fermier aurait moins d'avantage à consacrer son capital à l'agriculture, qu'à l'employer dans un autre commerce, si les produits de la terre ne montaient pas de prix. Si, au contraire, l'impôt eût pesé avec plus de force sur le manufacturier que sur le fermier, le premier aurait pu élever le prix de ses marchandises de tout le montant de la différence, par la raison même qui, en de pareilles circonstances, aurait déterminé le fermier à élever le prix des produits de la terre. Dans un pays dont l'agriculture acquiert tous les jours une nouvelle extension, si les impôts pour les pauvres pèsent particulièrement sur l'agriculture, ils seront payés, partie par ceux qui emploient les capitaux et qui en retireront moins de profits, et partie par le consommateur des produits de la terre, qui les paiera plus cher. Dans un tel état de choses, l'impôt peut, dans certaines circonstances, devenir même avantageux aux propriétaires, au lieu de leur être nuisible ; car, si l'impôt payé par les cultivateurs des terres de la plus mauvaise qualité, est plus fort, relativement à la quantité du produit obtenu, que l'impôt payé par les fermiers des terres les plus fertiles, la hausse dans le prix du blé, qui doit s'étendre à tous les blés, fera plus qu'indemniser ces derniers fermiers du montant de l'impôt. Ils conserveront cet avantage pendant tout le temps que dureront leurs baux ; mais, à leur expiration, il passera aux propriétaires.

Voilà quel serait l'effet de la taxe des pauvres dans un état de prospérité croissante de la société ; mais dans un état stationnaire ou rétrograde, s'il était impossible de retirer les capitaux employés à la culture des terres, dans le cas où l'on augmenterait le taux de l'impôt, la partie qui tomberait sur l'agriculture serait payée, pendant la durée des baux, par les fermiers ; mais à l'expiration des baux, elle tomberait presque en entier sur les propriétaires. Le fermier qui, pendant la durée de son précédent bail, aurait consacré son capital à des améliorations agricoles, serait imposé, par cette nouvelle taxe, d'après la nouvelle valeur que la terre aurait acquise par ses améliorations, et serait forcé de payer sur ce pied pendant son bail, quoique par là ses profits pussent se trouver réduits au-dessous du taux général ; car le capital qu'il a déboursé peut se trouver tellement identifié avec la terre, qu'il soit impossible de l'en séparer.

Si en effet, le fermier ou son propriétaire (en supposant que ce fût ce dernier qui eût fait les avances) pouvaient retirer ce capital en réduisant ainsi la valeur annuelle de la terre, la part de l'impôt diminuerait à proportion. Et comme les produits diminueraient en même temps, ils hausseraient de prix ; ce qui servirait de compensation à l'impôt, dont la charge serait reportée sur le consommateur, sans qu'aucune partie en tombât sur la rente. Mais cela est impossible, au moins pour ce qui regarde une certaine partie du capital, sur laquelle par conséquent l'impôt sera payé par les fermiers pendant le cours de leurs baux, et par les propriétaires, à leur expiration. Cette contribution additionnelle, en tant qu'elle tomberait d'une manière inégale sur les manufacturiers, serait dans un pareil cas, ajoutée au prix de leurs marchandises ; car il ne peut y avoir de raison pour que leurs profits soient réduits au-

dessous du taux général des profits, quand il leur serait si aisé de détourner leurs capitaux vers l'agriculture¹.

¹ Dans une partie antérieure de cet ouvrage, j'ai établi la différence qui existe entre la rente proprement dite et la rétribution payée, sous ce nom, au propriétaire pour les profits que le fermier a retirés de l'emploi du capital du propriétaire ; mais peut-être n'ai-je pas suffisamment distingué les différents résultats qui seraient la suite des différents emplois de ce capital. Comme une partie de ce fonds, une fois qu'il est employé à l'amélioration de la terre, s'identifie avec elle, et tend à augmenter sa force productive, la rétribution payée au propriétaire pour l'usage de la terre est strictement de la nature de la rente, et est sujette aux mêmes lois. Que les améliorations soient faites aux frais du propriétaire ou du fermier, on ne les entreprendra pas, à moins qu'il n'y ait une grande probabilité que le profit qui en résultera sera au moins égal à celui qu'on pourrait tirer de tout autre emploi du même capital ; mais une fois ces avances faites, le retour obtenu sera entièrement de la nature d'une rente, et sujet à toutes ses variations. Quelques-unes de ces dépenses cependant n'améliorent la terre que pour un temps limité, et n'augmentent point ses facultés productives d'une manière permanente. Tels sont des bâtiments et autres améliorations périssables qui ont besoin d'être constamment renouvelées, et qui, par conséquent, n'augmentent point le revenu réel du propriétaire. (*Note de l'Auteur.*)

Chapitre XIX.

DES CHANGEMENTS SOUDAINS DANS LES VOIES DU COMMERCE.

[Table des matières](#)

Un pays très-riche en manufactures est particulièrement exposé à des revers et a des accidents temporaires, provenant du transport des capitaux d'un emploi dans un autre. Les demandes des produits de l'agriculture sont uniformes ; et elles ne sont pas sous l'influence de la mode, du préjugé ou du caprice. Pour la conservation de la vie, il faut de la nourriture, et dès lors la demande de subsistances doit se soutenir dans tous les temps et dans tous les pays. Il n'en est pas de même pour ce qui regarde les objets manufacturés, dont la demande dépend, non-seulement des besoins, mais encore du goût et du caprice des acheteurs. De plus, un nouvel impôt peut détruire les avantages comparatifs qu'un pays retirait auparavant de la fabrication d'une certaine marchandise, ou bien la guerre peut faire tellement hausser le fret et l'assurance, que ces produits manufacturés ne puissent plus soutenir la concurrence avec les ouvrages fabriqués dans les différents pays où ces produits étaient exportés auparavant.

Dans tous ces cas, ceux qui se trouvent engagés dans la fabrication de ces articles, éprouveront une grande crise, et feront sans doute quelques pertes. Ces maux seront sentis, non-seulement au moment du changement, mais encore pendant tout l'intervalle qui s'écoulera avant que les industriels donnent une nouvelle direction à leurs capitaux et aux bras dont ils disposent, en les dirigeant vers un autre genre d'industrie.

Le mal ne se fera pas sentir seulement dans le pays où ces difficultés ont pris naissance : il s'étendra également à ceux où ce pays exportait auparavant ses marchandises. Nul pays ne peut longtemps importer, sans exporter en même temps, comme il ne saurait ex porter longtemps sans importer. S'il arrive donc quelque circonstance qui empêche un pays d'importer la quantité ordinaire de marchandises étrangères, la fabrication de quelques-uns des objets que l'on exportait ordinairement diminuera nécessairement ; et quoique la valeur totale des productions du pays n'en souffre que peu de variation, - le capital employé restant le même, - ces produits ne seront plus ni aussi abondants ni à si bon marché, et le changement dans l'emploi des capitaux entraînera une grande détresse.

Si, par l'emploi de 10,000 l. st. dans la fabrication des tissus de coton destinés à l'exportation, nous importions chaque année trois mille paires de bas de soie de la valeur de 2,000 l., et que, par l'interruption du commerce, nous fussions obligés de détourner ce capital de la fabrication des tissus de coton, pour l'employer dans celle des bas, nous continuerions toujours à obtenir des bas pour la valeur de 2,000 l., pourvu qu'aucune partie du capital n'eût été détruite ; mais au lieu d'avoir trois mille paires de bas, nous pourrions n'en avoir que deux mille cinq cents. Dans le passage des capitaux de l'industrie du coton à celle des bas de soie, les particuliers pourraient éprouver une grande gêne, sans que néanmoins la valeur du capital national en souffrit beaucoup, et sans que la quantité de la production annuelle se trouvât diminuée ¹.

Une guerre qui éclate après une longue paix, ou une paix qui succède à une longue guerre, occasionne en général une grande détresse dans le commerce. Ces événements changent considérablement la nature des emplois auxquels les capitaux étaient consacrés auparavant dans chaque pays ; et pendant que s'en opère le nouveau classement, le capital fixe dort, s'anéantit même parfois, et les ouvriers n'ont plus assez de travail. La durée de cette crise sera plus ou moins longue, selon le degré de répugnance que la plupart des hommes éprouvent à quitter le genre d'industrie dans lequel ils ont pendant longtemps été dans l'habitude

¹ « Le Commerce nous permet d'aller chercher une marchandise dans les lieux où elle existe et de la transporter dans d'autres lieux où on la consomme. Il nous donne donc les moyens d'accroître la valeur d'une marchandise de toute la différence entre les prix courants de ces différentes localités. » - J.-B. SAY.

Cela est parfaitement vrai. Mais comment se crée cette valeur additionnelle ? En ajoutant aux frais de production : 1° les frais de transport ; 2° les profits afférents au capital avancé par le marchand. - La marchandise indiquée par l'auteur haussera de valeur par les raisons mêmes qui font hausser celle de tous les autres produits, c'est-à-dire par le surcroît de travail consacré à leur production et à leur transport, avant qu'elles atteignent le consommateur. Il ne faut donc pas considérer ceci comme un des avantages qui naissent du commerce. En examinant cette question de plus près, on trouve que les bienfaits du commerce se réduisent à nous permettre d'acquérir, non des objets plus chers, mais des objets plus utiles.

d'employer leur capital. La détresse est souvent aussi prolongée par les restrictions et prohibitions auxquelles donnent naissance les jalousies absurdes qui existent entre les différents états de la république commerciale.

La détresse qui provient d'un changement dans les voies du commerce est souvent confondue avec celle qui accompagne une diminution du capital national et un état rétrograde de la société ; et il serait difficile d'indiquer des signes certains au moyen desquels on pût distinguer l'une de l'autre.

Cependant, lorsque cette détresse se fait sentir immédiatement à la suite du passage de la guerre à la paix, la connaissance que nous avons de l'existence d'une pareille cause rend très-probable cette opinion que les fonds pour l'entretien des travailleurs ont plutôt été détournés de leurs canaux ordinaires que notablement entamés, et fait espérer qu'après quelques souffrances passagères, la nation reprendra de nouveau sa prospérité. Il faut aussi se rappeler que l'état rétrograde d'une nation est toujours un état anormal. L'homme parvient de l'enfance à l'âge viril, et alors il décline jusqu'à la mort ; mais cette marche n'est pas celle des nations. Une fois qu'elles sont parvenues à leur plus grande force, il se peut qu'elles ne puissent plus avancer au delà de ce terme ; mais leur tendance naturelle est de continuer pendant des siècles à maintenir leur richesse et leur population dans le même état de prospérité.

Dans les pays riches et puissants, où il y a de grands capitaux placés en machines, la détresse provenant d'un changement de direction dans le commerce sera plus sensible que dans des pays plus pauvres, où il y a proportionnellement une moindre valeur en capital fixe, et une plus grande en capital circulant, et où par conséquent il se fait plus d'ouvrage par la main des hommes. Il n'est pas aussi difficile de retirer un capital circulant qu'un capital fixe, de l'emploi dans lequel il peut être engagé. Il est souvent impossible de faire servir à un genre de manufacture les machines construites pour un autre ; mais l'habillement, la nourriture et le logement d'un ouvrier quelconque, peuvent lui servir également dans toute branche de travail ; - en d'autres termes, le même ouvrier peut recevoir la même nourriture, le même habillement, le même logement, quoiqu'il soit employé à un autre genre d'occupation. Ce mal est cependant un de ceux auxquels une nation riche doit se soumettre, et il ne serait pas plus raisonnable de s'en plaindre, qu'à un riche négociant de s'affliger que son navire soit exposé aux dangers de la mer, pendant que la chaumière de son pauvre voisin se trouve à l'abri de tout risque.

L'agriculture même n'est pas à l'abri de ces accidents, quoique à un moindre degré. La guerre, qui interrompt les relations d'un pays commercial avec les autres États, empêche souvent l'exportation du blé, des pays où il peut être produit à peu de frais, dans d'autres pays qui, sous ce rapport, sont moins favorisés de la nature. Dans de pareilles circonstances, une quantité extraordinaire de capital est dirigée vers l'agriculture dans le pays qui importait auparavant du blé, et qui devient par là indépendant des secours de l'étranger. A la fin de la guerre, les obstacles à l'importation cessent, et une concurrence funeste au producteur national commence ; il ne peut s'y soustraire sans faire le sacrifice d'une partie de son capital. Le meilleur expédient pour un État, serait de mettre un impôt dont la valeur décroîtrait de temps en temps, sur l'importation des blés étrangers, pendant un nombre limité d'années, afin

d'offrir au cultivateur national l'opportunité de retirer graduellement son capital de l'agriculture¹. En adoptant une pareille mesure, le pays pourrait ne pas faire de son capital, la distribution la plus avantageuse, mais l'impôt temporaire auquel il se trouverait assujéti serait avantageux à une classe particulière de la société, à celle dont le capital aurait été consacré à faire croître les subsistances nécessaires au pays pendant la suspension de l'importation. Si de pareils efforts, faits dans un moment critique, entraînaient le risque de se trouver ruiné au moment où les besoins cesseraient, personne ne voudrait exposer son capital dans un pareil emploi. Outre les profits ordinaires des capitaux, le fermier s'attendrait à être indemnisé du risque auquel il serait exposé par une affluence subite de blé, et par conséquent le prix pour le consommateur, dans la saison où celui-ci aurait le plus besoin d'approvisionnement, éprouverait une hausse due non-seulement, au renchérissement de la culture du blé dans le pays, mais encore à la prime d'assurance qu'il serait obligé de payer, pour le risque particulier auquel cet emploi expose le capital. Et quoiqu'il résultât un plus grand avantage pour le pays de l'importation du blé à bon marché, il serait peut-être convenable de mettre, pendant quelques années, un droit sur l'importation de cette denrée.

En traitant de la rente nous avons vu qu'à chaque augmentation de l'approvisionnement du blé, et à chaque diminution de son prix, qui en est la suite, on dégagera les capitaux employés sur les mauvaises terres ; et les terrains d'une qualité supérieure qui, dans ce cas, ne paieraient pas de rente, deviendraient la mesure commune par laquelle se réglerait le prix naturel du blé. Quand il serait à 4 l. le quarter, des terres inférieures, que l'on peut désigner par le n° 6, pourraient être cultivées ; on s'arrêterait au n° 5 à 3 l. au n° 4 et ainsi de suite. Si le blé, par l'effet d'une abondance permanente, tombait à 3 l. 10 sch., le capital employé dans le n° 6 cesserait son emploi ; car ce n'est que quand le blé vaut 4 l., que ce capital peut rapporter les profits ordinaires, même étant exempt de rente. Il serait donc déplacé pour être employé à fabriquer les produits avec lesquels on achèterait et l'on importerait tout le blé que l'on récoltait sur le n° 6. Dans ce nouvel emploi, il deviendrait nécessairement plus lucratif pour le capitaliste ; car, s'il pouvait obtenir plus de blé par la culture de la terre dont il ne paie pas de rente, que par la fabrication d'un produit quelconque avec lequel il peut acheter du blé, son prix ne pourrait pas être au-dessous de 4 l.

¹ On trouve dans le dernier volume du Supplément à l'*Encyclopédie britannique*, à l'article : *Du commerce et de la législation des céréales*, les excellentes observations qui suivent : « Si à une époque future nous devons revenir sur nos pas, il faudra, pour favoriser le passage des capitaux des terrains pauvres à des industries plus lucratives, agir au moyen d'une échelle décroissante de droits. Ainsi on pourrait abaisser annuellement de 4 à 5 sch. par quarter, le droit de 80 sch., qui est actuellement la limite où commence la libre importation des céréales. Arrivé à 50 sch., on ouvrirait les ports en sécurité, et le système restrictif pourrait être à jamais aboli. Quand ce salutaire événement aura été accompli, il ne sera plus nécessaire d'entrer, par voie de législation, en lutte avec la nature. Le capital et le travail du pays se dirigent sur les branches d'industrie qui répondent le mieux à notre situation géographique, à notre caractère national, ou à nos institutions politiques. Le blé de la Pologne, les cotons de la Caroline s'échangeront contre les produits de Birmingham et les mousselines de Glasgow. Le véritable génie du commerce, celui qui assure à jamais la prospérité d'un pays, est complètement incompatible avec les allures clandestines et timides du monopole. Les peuples de la terre étant comme les différentes provinces du même royaume, doivent retirer de la liberté illimitée des échanges d'immenses avantages locaux et généraux. »

Tout cet article de l'*Encyclopédie britannique* mérite une attention sérieuse : bien écrit, savamment pensé, il dénote chez l'auteur une connaissance profonde du sujet. (Note de l'Auteur.)

On a pourtant prétendu que l'on ne pouvait pas retirer le capital engagé dans la terre, parce qu'il se convertit en dépenses qu'on ne peut plus recouvrer, telles que celles des engrais, des clôtures, des dessèchements, etc., qui s'incorporent à la terre, et en deviennent inséparables. Cela est vrai jusqu'à un certain point ; mais le capital qui se compose de bétail, de moutons, de meules de foin ou de blé, de charrettes, etc., peut être retiré ; et il reste à calculer, si ces objets doivent continuer à être employés sur la terre, malgré le bas prix du blé, ou s'il ne vaut pas mieux les vendre, et employer leur valeur à autre chose.

Supposons, cependant, que le fait soit tel qu'on l'énonce, et qu'aucune partie du capital ne puisse être retirée¹, le fermier, dans ce cas, continuerait à cultiver du blé, et à en récolter précisément la même quantité, quel qu'en fût le prix ; car il ne serait pas de son intérêt d'en récolter moins, puisque, s'il n'employait pas son capital de cette manière, il n'en obtiendrait aucun profit. Il n'y aurait aucune importation de blé, car on le vendrait au-dessous de 3 l. 10 sch., plutôt que de ne pas le vendre ; et, dans le cas supposé, le négociant qui en importerait de l'étranger ne pourrait point le donner au-dessous de ce prix. A la vérité, les fermiers qui cultiveraient des terres de cette qualité inférieure, souffriraient de la baisse dans la valeur échangeable de leurs denrées ; mais quel effet en éprouverait le pays ? Nous aurions précisément la même quantité de toutes sortes de produits ; mais les produits immédiats de la terre, et le blé, se vendraient à bien meilleur marché. Le capital d'un pays se compose de ses produits ; et comme ils seraient les mêmes qu'auparavant, la reproduction s'en ferait toujours dans la même proportion. Le bas prix du blé ne rapporterait cependant les profits ordinaires des capitaux que sur les terres n° 5, qui, dans ce cas, ne paieraient pas de rente, et celle de toutes les terres d'une qualité supérieure baisserait ; les salaires baisseraient en même temps, tandis que les profits monteraient.

A quelque bas prix que tombât le blé, si le capital ne pouvait être retiré de la terre, et si la demande n'augmentait pas, l'importation du blé serait impossible, car le pays en produirait la même quantité qu'auparavant. Bien qu'il y eût un partage différent du produit, bien que quelques classes de la société y gagnassent, et que d'autres y perdissent, la somme totale de la production serait exactement la même, et la nation, prise collectivement, ne se trouverait ni plus riche ni plus pauvre.

¹ Tout le capital engagé dans la terre, quelle que soit d'ailleurs son importance, doit, à l'expiration du bail, rester au propriétaire, et non au fermier. La rémunération accordée au propriétaire pour l'usage de ce capital lui reviendra toujours sous forme de rente ; mais cette rente elle-même cesserait du jour où, avec une quantité donnée de capital, on pourrait récolter sur des terres éloignées plus de blé que sur celle où ont été versés les capitaux. Si la situation du pays exige l'importation de céréales étrangères, si, avec la même somme de frais, on peut récolter 1100 quarters, au lieu de 1000 quarters, il se formera nécessairement alors une rente de 100 l. st. Mais si au dehors on obtient 1200 quarters, la culture indigène sera abandonnée, car elle ne donnera même plus le taux général des profits. Mais quelque forts que soient les capitaux engagés dans la terre, il ne faudrait pas voir dans tout ceci un inconvénient bien grave. Tout capital qu'on dépense aboutit ou doit aboutir à une augmentation de produits : - il est essentiel de ne pas perdre de vue cette considération fondamentale. Qu'importe, dès lors, à la société que la moitié de son capital, ou même que la totalité de ce capital s'anéantisse, si l'on en retire un produit annuel plus considérable. Ceux qui déploieraient la perte du capital dans des cas pareils, me sembleraient sacrifier la fin aux moyens.

Mais une baisse relative dans le prix du blé a toujours cet heureux résultat d'accroître le fonds destiné à payer le travail ; car, sous le nom de profits, une part plus considérable reviendra à la classe productive, et une moindre part, sous le titre de rente, à la classe improductive.

Cela est vrai, même en admettant que le capital ne peut pas être retiré de la terre, et qu'il doit y être employé ou rester sans emploi. Si pourtant une grande partie de ce capital pouvait être retirée, comme il est évident que cela est possible, elle ne le sera cependant que lorsqu'elle rapportera davantage au propriétaire dans un autre emploi. Cette portion de capital ne sera donc retirée que lorsqu'elle pourra être employée d'une manière plus productive et pour le propriétaire et pour le public. Le propriétaire consent à perdre la portion de capital qu'il ne peut dégager de la terre ; car avec la portion qu'il lui est possible d'en retirer, il peut obtenir une plus grande valeur et une plus grande quantité de produits agricoles, que s'il voulait tirer parti de la portion de capital qu'il laisse dans la terre. Il se trouve précisément dans la position d'une personne qui aurait construit à grands frais des machines dans une manufacture, machines qui auraient été tellement perfectionnées par de récentes découvertes, qu'il en serait résulté une diminution dans le prix de ses produits. Ce serait un sujet bien digne de calcul pour lui, de savoir s'il doit abandonner ses vieilles machines, et les remplacer par d'autres plus parfaites, *en perdant toute la valeur des anciennes*, ou continuer à tirer parti de leur puissance, comparativement faible. Quel serait l'homme qui, dans de telles circonstances, s'aviserait de lui conseiller de ne point adopter les nouvelles machines, par la raison que cela diminuerait ou détruirait même la valeur des anciennes ?

Tel est cependant le raisonnement de ceux qui voudraient que l'on défendit l'importation du blé, raisonnement fondé sur ce qu'elle tend diminuer ou même à anéantir cette partie du capital du fermier qui est pour jamais identifiée avec la terre. Ils ne voient pas que tout commerce tend à augmenter la production, et que, par cet accroissement, le bien-être général est augmenté, quoiqu'il puisse en résulter quelque perte partielle. Pour être d'accord avec eux-mêmes, ils devraient chercher à arrêter tout perfectionnement en agriculture et en manufactures, et toutes les inventions de machines ; car, quoique tous ces perfectionnements contribuent à l'abondance générale, et par conséquent au bonheur de toute la société, ils ne manquent pourtant jamais, au moment où ils sont introduits, de détériorer ou d'anéantir une partie du capital existant des cultivateurs et des manufacturiers.

La culture des terres, ainsi que tous les autres commerces, surtout dans un pays commerçant, est sujette à une réaction, qui, dans un sens opposé, succède à l'action produite par une forte cause excitante. C'est ainsi que, si une guerre interrompt l'importation du blé, la hausse de prix qui s'ensuivra attirera les capitaux vers l'agriculture, par l'appât des gros profits qu'un tel emploi présente. Il en résultera probablement qu'il y aura plus de capital employé, et qu'il sera apporté au marché plus de denrées du sol qu'il n'en faut pour la demande du pays. Dans ce cas, le prix du blé tombera par l'effet de la surabondance, et jusqu'à ce que le terme moyen de l'offre se trouve de niveau avec celui de la demande, les cultivateurs seront sous le coup d'une crise douloureuse.

Chapitre XX.

DES PROPRIÉTÉS DISTINCTIVES DE LA VALEUR ET DES RICHESSES.

[Table des matières](#)

« Un homme est pauvre ou riche, dit Adam Smith, selon le plus ou moins de choses nécessaires, utiles ou agréables, dont il peut se procurer la jouissance. »

La valeur diffère donc essentiellement de la richesse ; car la valeur ne dépend pas de l'abondance, mais bien de la difficulté ou de la facilité de production. Le travail d'un million d'hommes produira toujours la même valeur industrielle, sans produire toujours la même richesse. Par l'invention de machines, par plus d'habileté, par une division mieux entendue du travail, ou par la découverte de nouveaux marchés où l'on peut faire des échanges plus avantageux, un million d'hommes peut, dans un état donné de la société, doubler ou tripler les richesses, les choses nécessaires, utiles ou agréables, que produisait auparavant le même nombre d'ouvriers ; mais on n'ajouterait rien par là à la valeur des produits. En effet, tout

augmente ou baisse de valeur à proportion de la facilité ou de la difficulté de production, ou, en d'autres mots, à proportion de la quantité de travail employée dans la production.

Supposons qu'avec un capital donné, le travail d'un certain nombre d'ouvriers puisse produire mille paires de bas ; et que, par des inventions de machines, le même nombre d'hommes puisse en produire deux mille paires, ou qu'en continuant à produire mille paires, il puisse, de plus, fabriquer cinq cents chapeaux. Dans ce cas, la valeur des deux mille paires de bas, ou celle des mille paires de bas jointe à celle des cinq cents chapeaux, sera exactement la même qu'avaient les mille paires de bas avant l'introduction des machines, parce que ces différents produits seront le résultat de la même quantité de travail. Mais la valeur de la masse générale des denrées se trouvera cependant diminuée ; car, quoique la valeur des produits, augmentés par suite des procédés perfectionnés, soit exactement égale en valeur à la quantité produite avant ce perfectionnement, il y a aussi un effet produit sur la portion de marchandises non encore consommées, et qui ont été fabriquées avant l'introduction des procédés perfectionnés. La valeur de ces marchandises se trouvera réduite ; car il faut qu'elle tombe, à quantités égales, au niveau de celle des marchandises produites sous l'influence des procédés perfectionnés ; et la société, malgré la quantité augmentée de ses produits et le surcroît de richesse et de moyens de jouissance, aura, somme totale, moins de valeurs. En augmentant constamment la facilité de production, nous diminuons constamment la valeur de quelques-unes des choses produites auparavant, quoique, par ce même moyen, nous accroissions non-seulement la richesse nationale, mais encore la faculté de produire pour l'avenir.

Grand nombre d'erreurs, en économie politique, ont pris leur source dans cette manière fautive de regarder l'augmentation de la richesse et l'augmentation de la valeur comme des expressions synonymes, et dans les fausses notions sur ce qui constitue la mesure commune de la valeur. L'un, regardant le numéraire comme la mesure de la valeur, croit qu'une nation devient riche ou pauvre, selon que ses produits, de quelque nature qu'ils soient, peuvent s'échanger contre plus ou moins de numéraire. D'autres regardent le numéraire comme un agent très-commode d'échange, mais non comme une mesure convenable, par laquelle on puisse estimer la valeur des choses ; d'après eux, la véritable mesure de la valeur, c'est le blé ¹, et un pays est riche ou pauvre, selon que ses produits peuvent lui procurer en échange plus ou moins de blé. Il en est encore d'autres qui regardent un pays comme pauvre ou riche, selon la quantité de travail qu'il peut payer ². Mais pourquoi l'or, le blé ou le travail, seraient-ils la mesure commune de la valeur plutôt que le charbon ou le fer, que le drap, le savon, la

¹ Adam Smith dit « que la différence entre le prix réel et le prix nominal des denrées et du travail, n'est point un objet de simple spéculation, mais peut, au contraire, être quelquefois très-utile dans la pratique. » Je suis de son avis ; mais le prix réel du travail et des denrées ne peut pas plus être déterminé par leur prix en marchandises, qui est la mesure réelle adoptée par Adam Smith, que par ce qu'ils valent en or ou en argent, qui est la mesure nominale. L'ouvrier ne reçoit un prix réellement élevé pour son travail, que quand avec son salaire il peut acheter le produit de beaucoup de travail. (Note de l'Auteur.)

² M. Say (*Écon. polit.*, liv. I, chap. II) conclut que l'argent a aujourd'hui à peu près la même valeur qu'il avait sous Louis XIV, « parce que la même quantité d'argent achète la même quantité de blé. » (Note de l'Auteur.)

Dans un autre endroit de mon *Économie politique*, je donne les raisons qui me font croire que, bien que la valeur d'aucune espèce de choses ne soit invariable, la valeur du blé est sur un grand nombre d'années communes la moins variable de toutes. - J.-B. SAY.

chandelle, ou tout autre objet nécessaire à l'ouvrier ? Comment, en un mot, une denrée quelconque, ou toutes les denrées ensemble, pourraient-elles constituer une mesure commune, lorsque la mesure elle-même se trouve être sujette à éprouver des variations dans sa valeur ? Le blé, ainsi que l'or, peut, par la difficulté ou la facilité de sa production, varier de 10, 20 ou 30 pour 100, relativement aux autres choses ; pourquoi donc dire toujours que ce sont ces autres choses qui ont varié, et non le blé ? Il n'y a de denrée invariable que celle qui, dans tous les temps, exige pour sa production le même sacrifice de travail et de peines. Nous n'en connaissons point de semblables, mais nous pouvons en parler et en raisonner, par hypothèse, comme si elle existait ; et nous pouvons perfectionner la théorie de la science en faisant voir clairement que toutes les mesures adoptées jusqu'à présent pour apprécier la valeur sont absolument inapplicables ¹.

¹ La valeur est une qualité inhérente à certaines choses ; mais c'est une qualité qui, bien que très-réelle, est essentiellement variable, comme la chaleur. Il n'y a point de *valeur absolue*, de même qu'il n'y a point de *chaleur absolue* ; mais on peut comparer la valeur d'une chose avec la valeur d'une autre, de même qu'on peut dire qu'une eau où l'on plonge le thermomètre, et qui le fait monter à quarante degrés, a autant de chaleur apparente que tout autre liquide qui fait monter le thermomètre au même degré.

Pourquoi la valeur est-elle perpétuellement variable ? La raison en est évidente : elle dépend du besoin qu'on a d'une chose qui varie selon les temps, selon les lieux, selon les facultés que les acheteurs possèdent ; elle dépend encore de la quantité de cette chose qui peut être fournie, quantité qui dépend elle-même d'une foule de circonstances de la nature et des hommes.

La valeur ne peut être mesurée que par la valeur. Si l'on entreprenait de mesurer la valeur des choses par une autre de leurs propriétés, ce serait comme si l'on voulait mesurer leur poids par leur forme ou par leur couleur ; mais toute valeur étant essentiellement variable, aucune n'a la qualité nécessaire d'une mesure : l'invariabilité. Aucune ne peut donc servir à donner une idée exacte d'une autre valeur qui est dans un autre temps ou dans un autre lieu. On ne peut pas dire qu'une chose qui a coûté deux guinées à Londres, vaut le double de celle qui a coûté une guinée à Paris, parce que la guinée, lorsqu'elle est à Paris, ne vaut pas ce qu'elle vaut à Londres. On ne peut même pas dire qu'une chose qui valait à Londres, il y a dix ans, une guinée, a conservé sa même valeur, parce qu'elle s'y vend encore une guinée ; car il faudrait pour cela avoir la certitude que, dans Londres même, une guinée ne vaut ni plus ni moins que ce qu'elle valait il y a dix ans. Or, cette certitude, on ne peut l'avoir.

Rien n'est donc plus chimérique que de vouloir proposer une mesure des valeurs et un moyen de comparer deux valeurs, à moins que ces deux valeurs ne soient en présence. Alors, en effet, on peut les comparer : chaque chose a son *prix courant*, qui est la valeur que les circonstances du moment y attachent en chaque lieu. On peut donc dire qu'en un lieu, en un moment donné, une chose dont le prix courant est de cinq, dix, cent fois le prix courant d'une autre chose, vaut cinq fois, dix fois, cent fois autant que cette dernière. Alors toute espèce de chose peut servir de point de comparaison pour estimer la valeur d'une autre chose, pourvu que l'une et l'autre aient un prix courant. On peut donc dire qu'une maison vaut aujourd'hui cinq cent mille hectolitres de blé, aussi bien que 20,000 francs ; et, si nous disons de préférence 20,000 francs, c'est parce que nous connaissons mieux en général la valeur de 20,000 francs, que celle de cinq cent mille hectolitres de blé, quoiqu'elle soit la même dans le cas supposé.

En raisonnant sur l'Économie politique, on est obligé bien souvent de considérer un même objet à deux époques successives, comme lorsqu'on recherche l'influence de l'impôt sur la valeur d'un produit. Il faut se former une idée du produit avant l'impôt et après l'impôt ; mais comme cette valeur peut changer par d'autres causes ; comme la valeur au terme de comparaison, de l'argent, par exemple, peut varier aussi dans l'intervalle, il faut toujours sous-entendre, en parlant d'une cause qui agit sur quelques valeurs que ce soient, que l'on regarde l'action des autres causes comme semblable dans les deux cas. En disant, par exemple, que telle circonstance a fait monter le prix d'une chose de 2 francs à 3 francs, je suppose que la marchandise appelée *franc* n'a éprouvé aucune variation ; et si elle en a éprouvé, il est de droit qu'il faut faire à mon résultat une correction équivalente.

Quoique cette restriction soit de droit, M. Ricardo, au commencement de son ouvrage, a eu soin de l'exprimer positivement.

Et en supposant même qu'une de ces mesures fût une mesure exacte de la valeur, elle ne le serait cependant pas de la richesse ; car la richesse ne dépend pas de la valeur. Un homme est riche ou pauvre, selon l'abondance des choses nécessaires ou d'agrément dont il peut disposer, et elles contribuent également aux jouissances du possesseur, que leur valeur échangeable contre de l'argent, du blé ou du travail, soit forte ou faible. C'est en confondant les idées de valeur et de richesse qu'on a prétendu qu'en diminuant la quantité des marchandises, c'est-à-dire des choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie, on pouvait augmenter les richesses. Si la valeur était la mesure de la richesse, on ne pourrait pas nier cette proposition, car la rareté des choses en augmente la valeur. Mais si Adam Smith a raison, si la richesse se compose des choses de nécessité et d'agrément ; dans ce cas elle ne saurait augmenter par la diminution de ces choses.

Il est vrai qu'une personne qui possède un objet rare, est plus riche, si, au moyen de cet objet, elle peut se procurer une plus grande quantité de choses nécessaires et agréables à la vie ; mais le fonds général duquel est tirée la richesse des autres personnes s'en trouve nécessairement diminué.

« Que l'eau devienne rare, dit lord Lauderdale, et qu'elle soit le partage exclusif d'un seul individu, sa richesse personnelle croîtra ; car l'eau, dans ce cas, aura une valeur ; et si la richesse nationale se compose de la somme des fortunes individuelles, par ce moyen la richesse générale se trouvera aussi augmentée. »

La richesse de cet individu augmentera, nul doute ; mais comme il faudra que le fermier vende une partie de son blé, le cordonnier une partie de ses souliers, et que tout le monde se prive d'une partie de son avoir dans l'unique but de se procurer de l'eau qu'ils avaient auparavant pour rien, ils seront tous appauvris de toute la quantité de denrées qu'ils sont forcés de consacrer à cet objet, et le propriétaire de l'eau aura un profit précisément égal à leur perte. La société jouira toujours de la même quantité d'eau et de la même quantité de denrées ; mais la distribution en sera différente. C'est cependant dans la supposition qu'il y a seulement monopole d'eau, et non disette ; car si l'eau manquait, la richesse nationale et individuelle se trouverait réellement réduite, en tant qu'elle serait privée d'une portion d'un des objets qui servaient aux jouissances générales. Non-seulement le fermier avait moins de blé à donner en échange pour les autres denrées qui pourraient lui être nécessaires ou agréables ; mais il éprouverait, comme tout autre individu, une diminution dans la jouissance d'un objet aussi essentiel à son bien-être. Il y aurait donc, non-seulement une répartition différente des richesses, mais il y aurait encore perte réelle de richesse.

C'est pourquoi l'on pourrait dire de deux pays qui posséderaient une quantité égale de toutes les choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie, qu'ils sont également riches ; mais

la valeur de leurs richesses respectives dépendra de la facilité ou difficulté comparative avec laquelle ces richesses sont produites. Si une machine perfectionnée nous donnait le moyen de faire deux paires de bas, au lieu d'une, sans employer plus de travail, on donnerait double quantité de bas en échange d'une aune de drap. Si une pareille amélioration avait lieu dans la fabrication du drap, les bas et le drap s'échangeraient dans les mêmes proportions qu'auparavant ; mais ils auraient tous les deux baissé de valeur, puisqu'il faudrait en donner double quantité en les échangeant contre des chapeaux, de l'or ou d'autres marchandises en général, pour obtenir une quantité déterminée de ces objets. Que l'amélioration s'étende à la production de l'or et de toute autre denrée, et les anciennes proportions seront de nouveau rétablies. Il y aura double quantité de produits annuels, et par conséquent la richesse nationale sera doublée ; mais elle n'aura point augmenté de valeur ¹.

¹ Toute cette doctrine est puisée dans mon *Traité d'Économie politique* (liv. II, chap. IV), mais l'auteur en tire une conclusion opposée, c'est-à-dire que la richesse n'est pas la même chose que la valeur, tandis que j'établis que la richesse n'est que la valeur des choses. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'Adam Smith dit dans une circonstance comme Ricardo, et dans beaucoup d'autres circonstances, comme moi. On sent bien que des auteurs d'un si grand sens, et accoutumés à ne juger que d'après l'observation, ne peuvent être divisés sur ce point essentiel que par un malentendu ; or, c'est ce malentendu qu'il faut éclaircir.

Que *la richesse n'est autre chose que la valeur courante des choses qu'on possède*, c'est un point de fait. Lorsqu'on veut connaître ses richesses, on fait un état général de tout ce qu'on possède ; on met à la suite de chaque article le prix qu'on en pourrait tirer si l'on voulait s'en défaire ; et le total compose la richesse qu'on a voulu connaître. Mais il ne faut point perdre de vue les propriétés inhérentes à la valeur, parce que ces mêmes propriétés sont inhérentes à la richesse, qui n'est autre chose que de la valeur. Ces propriétés sont 1° d'être variables, ainsi que je l'ai dit dans ma précédente note : un inventaire n'indique une somme de richesses que pour le temps et le lieu où il est dressé. Dès le mois suivant peut-être, plusieurs prix auront varié, et il ne sera plus exact. Ces prix sont différents dans la ville voisine : si l'on s'y transporte avec ses richesses, elles ne seront plus exactement les mêmes. En conclure que ce n'est pas de la richesse, ce serait vouloir conclure que la chaleur n'est pas de la chaleur, parce qu'il fait frais le matin et chaud à midi.

Ces propriétés sont encore, 2° d'être *relatives* : c'est-à-dire que dans l'inventaire supposé, si l'évaluation totale de la propriété s'élève à 100,000 francs, cela ne veut dire autre chose, sinon que la valeur de tous ces objets est égale à la valeur qu'ont, dans le même endroit, vingt mille écus de cinq francs pesant chacun vingt-cinq grammes au titre de 9/10 d'argent fin. De ce que le rapport entre la valeur des effets et la valeur des écus peut cesser d'être la même, il ne s'ensuit pas encore que la valeur ne soit pas de la richesse ; il s'ensuit seulement que dans le moment de l'évaluation telle richesse en *effets* est égale à telle richesse en *argent*. Si les effets viennent à baisser de valeur, ou si l'argent devient plus précieux, le rapport ne sera plus le même ; il en résultera seulement que le possesseur des effets sera moins riche par rapport au possesseur de l'argent, ou celui-ci plus riche relativement à l'autre.

Maintenant, avec ces données, essayons de résoudre la grande difficulté. Comment se fait-il que lorsqu'un objet devient plus abondant, lorsque les bas, par exemple, tombent à moitié prix, je sois tout à la fois moins riche en valeur et plus riche en jouissances ? La somme de mes bas portés à l'inventaire sera moindre, et cependant mes jouissances seront accrues, puisque j'aurai un plus grand nombre de paires.

Ici l'on fait sans s'en douter une question multiple, c'est-à-dire plusieurs questions dans une seule ; voilà pourquoi il se peut qu'il y ait plusieurs réponses, et que ces réponses soient toutes justes, au moins dans le point de vue sous lequel on considère la question.

Si vous vous considérez comme possesseur d'une certaine quantité de bas, et que les bas tombent à moitié prix, non seulement relativement à l'argent, mais relativement à toute autre espèce de marchandise, alors cette portion de vos richesses a diminué de moitié *relativement à toutes les autres* ; ou, ce qui revient au même, toutes les autres richesses ont doublé par rapport à celle-là. Si vous acquériez en vendant une paire de bas six livres de sucre, vous n'en acqueriez plus que trois : vos jouissances en bas seront demeurées les mêmes : mais si vous voulez les changer contre des jouissances en sucre, vous n'obtiendrez plus de ces dernières qu'une moitié de ce que vous auriez obtenu. La somme des moyens de jouissances qui existaient dans la société, n'a ni augmenté ni diminué ; la somme des richesses non plus ; la valeur de toutes les

Quoique Adam Smith ait donné de la richesse une idée exacte et dont j'ai déjà plus d'une fois fait mention, il en donne ensuite une explication différente, en disant « qu'un homme doit être riche ou pauvre, selon qu'il peut disposer de plus ou moins de travail. » Cette manière de voir est essentiellement différente de la première, et est certainement inexacte ; car, supposons que les mines fussent devenues plus productives, en sorte que l'or et l'argent eussent baissé de valeur, par la plus grande facilité de leur production ; ou que le velours étant fabriqué avec beaucoup moins de travail qu'auparavant, la valeur en tombât de moitié ; la richesse de tous les consommateurs de ces articles se trouverait augmentée. Un particulier pourrait, dans ce cas, augmenter la quantité de sa vaisselle ; un autre pourrait acheter une quantité double de velours ; mais, quoique possesseurs de cette quantité additionnelle de vaisselle et de velours, ils ne pourraient pas employer plus d'ouvriers que par le passé ; car la valeur échangeable du velours et de la vaisselle ayant baissé, ils seraient obligés de sacrifier une plus grande portion de cette sorte de richesse au paiement de la journée de l'ouvrier. La richesse ne saurait donc être estimée par la quantité de travail qu'elle peut payer.

De tout ce qu'on vient de dire, il résulte que la richesse d'un pays peut s'accroître de deux manières : par l'emploi d'une portion plus considérable de revenu consacré à l'entretien des travailleurs, - ce qui non-seulement augmentera la quantité, mais encore la valeur de la masse des produits : ou encore, par l'augmentation des forces productives du même travail, - ce qui ajoutera à l'abondance, mais n'augmentera point la valeur des produits.

Dans le premier cas, non-seulement un pays deviendra riche, mais encore la valeur de ses richesses s'accroîtra. Il s'enrichira par l'économie, en réduisant ses dépenses en objets de luxe et d'agrément, et en employant le fruit de ses épargnes à la reproduction.

Dans le second cas, il se peut qu'il n'y ait ni réduction dans les dépenses de luxe et d'agrément, ni augmentation de travail productif employé ; mais avec la même quantité de travail, les produits seront plus considérables : la richesse s'accroîtra, mais non la valeur ¹.

marchandises par rapport aux bas (l'argent compris) a haussé précisément autant que la valeur des bas a baissé ; car, encore une fois, il est de l'essence de la valeur d'être relative. Quand on considère dans les choses une qualité absolue, comme la jouissance qui résulte de leur usage, on n'en considère plus la valeur échangeable. On considère une jouissance, et non plus une richesse.

Que si vous considérez les bas, non plus comme une marchandise déjà produite, mais comme une marchandise pouvant se produire, et qui, en baissant à la moitié de son ancien prix, vous permet d'en consommer une double quantité, ou, ce qui revient au même, une qualité le double plus belle, sans pour cela faire un plus grand sacrifice, alors vous considérez la valeur des bas *dans son rapport avec la valeur de votre revenu*, et vous vous trouvez, *relativement à ce produit en particulier*, le double plus riche que vous n'étiez, puisqu'au moyen du même sacrifice vous obtenez en ce genre une double jouissance.

C'est en ce sens que, bien que la valeur soit la seule mesure de la richesse, une baisse de prix est une augmentation de richesse, puisque alors votre revenu a doublé par rapport aux bas ; et si les perfectionnements dans les procédés de la production avaient été pareils pour tous les autres produits, votre richesse-revenu serait véritablement double. C'est comme si le fonds d'où vous tirez votre revenu avait doublé, soit que ce fonds fût en terres, en capital, ou bien en talents industriels.

Cette doctrine est fort importante ; elle est rigoureusement conforme à la nature des choses, et par conséquent inébranlable, et elle explique des difficultés où l'on s'est perdu jusqu'à présent. - J.-B. SAY.

¹ Les deux hypothèses de M. Ricardo me semblent se réduire à ceci :

Les richesses d'un pays s'accroissent de deux façons : soit lorsque les fonds productifs s'accroissent, soit

De ces deux manières d'augmenter la richesse, on doit préférer la seconde, puisqu'elle produit le même effet sans nous priver de nos jouissances ni les diminuer, ce qui est inévitable dans la première.

Le capital d'un pays est cette portion de sa richesse qui est employée dans le but d'une production à venir. Il peut s'accroître de même que la richesse. Un surcroît de capital contribuera aussi effectivement à la production de la richesse future, qu'il provienne des améliorations dans les connaissances pratiques et dans les machines, ou de l'emploi d'une plus grande partie du revenu dans la reproduction ; car la richesse tient toujours à la quantité des produits, sans égard pour la facilité avec laquelle on peut s'être procuré les instruments qui servent à la production. Une certaine quantité de vêtements et de vivres suffira aux besoins et à l'entretien d'un même nombre d'hommes, et fera faire la même quantité d'ouvrage, que ces objets soient le fruit du travail de cent hommes ou de deux cents ; - mais ces vêtements et ces subsistances auront double valeur si les deux cents hommes ont été employés à les produire.

Malgré les modifications qu'il a introduites dans la quatrième et dernière édition de son *Traité d'Économie politique*, M. Say me paraît avoir été très-malheureux dans sa définition de la valeur et des richesses. Il considère ces deux termes comme synonymes et déclare que tout homme est riche en proportion de l'accroissement de valeur que reçoivent ses propriétés et de l'abondance des marchandises qu'il peut acheter. « La valeur des revenus s'accroît, dit-il, dès que, par des causes quelconques, ils peuvent nous donner une plus grande quantité de produits. » D'après M. Say, si donc la difficulté de produire du drap venait à doubler, et si, par conséquent, le drap s'échangeait contre une quantité de marchandises deux fois plus

lorsque, sans être plus grands, ils produisent davantage. Ajoutons-y quelques éclaircissements.

Par fonds productifs, j'entends les terres productives, les capitaux productifs, l'industrie productive. M. Ricardo, disciple en cela de Smith, n'entend que le travail. Dans sa première hypothèse, les capitaux accrus par l'épargne entretiendraient un plus grand nombre de travailleurs. Il y aurait plus de choses produites ; mais ces choses étant le résultat de plus de services productifs, seraient dans le même rapport de valeur avec les services productifs. Le pays aurait plus de producteurs (capitalistes ou industriels), mais aussi il aurait plus de consommateurs. Chacun, avec le même revenu, n'obtiendrait que la même quantité de produits. M. Ricardo regarde cette augmentation de richesses comme la moins désirable.

L'autre augmentation, en effet, est plus propre à procurer à chacun la libre disposition de plus de produits, de plus de jouissances. Elle consiste en un plus grand parti tiré des mêmes fonds productif ; d'où résulte, sans la moindre diminution dans le revenu, une baisse dans la valeur des produits qui permet à chacun d'être mieux pourvu. (*Voyez* ma dernière note, page 252.)

Le revenu reste le même quand le fonds productif rend le double de produits, quoique moins chers de moitié. C'est une chose de fait que le raisonnement explique. Si par un meilleur procédé on double le produit des terres en pommes de terre, par exemple, si l'on fait produire à chaque arpent cent setiers à 3 fr. au lieu de cinquante setiers à 6 fr., dans les deux cas l'arpent rapporte 300 fr. ; mais dans le premier cas, le produit est à moitié prix, et relativement à ce produit, non-seulement les revenus fonciers, mais tous les revenus sont doublés.

De même, s'il est question d'un perfectionnement qui fait qu'un capital donne un produit double ; si, comme il est arrivé dans la fabrication des fils et tissus de coton, des machines valant 30,000 fr. ont donné le double des produits, de ce que la même somme produisait avec autant de travail et des machines moins parfaites, alors les produits de ce capital ont successivement baissé de prix par la concurrence. On en a eu le double en quantité, qui, en baissant de prix, ont néanmoins valu autant en somme. Les revenus capitaux n'en ont pas été altérés ; mais pour la même somme de revenu, chacun a pu obtenir le double de produits en cotonnades : le public a réellement été le double plus riche relativement aux cotonnades. - J.-B. SAY.

grande, il doublerait de valeur : cela est incontestable. Mais dans le cas où la production de ces marchandises se trouverait facilitée sans que celle du drap devînt plus coûteuse, et où, par conséquent, le drap s'échangerait encore contre une quantité de marchandises double, M. Say soutiendrait encore que la valeur du drap a doublé ; tandis que, d'après mes propres vues sur la matière, il devrait dire que le drap a conservé sa valeur première, et que ces marchandises ont baissé de moitié. M. Say ne manque-t-il pas de logique lorsqu'il dit que les progrès de la production peuvent faire qu'on crée, avec les mêmes procédés, deux sacs de blé au lieu d'un, que la valeur de ces sacs baisse conséquemment de moitié, et que, néanmoins, le drapier, qui échange ses étoffes contre deux sacs de blé, obtiendra une valeur double de celle qu'il recevait, alors qu'il recevait un seul sac de blé pour son drap. Si deux sacs ont maintenant la valeur qu'un seul sac avait précédemment, il recevra exactement la même valeur, et rien de plus : il obtient, sans doute, une somme de richesse et d'utilité double, il reçoit deux fois plus de ce qu'Adam Smith appelle valeur en usage, mais non de ce qu'on entend par valeur en échange, ou valeur proprement dite. C'est pourquoi M. Say a tort quand il considère comme synonymes les termes de valeur, d'utilité ; de richesse. Je pourrais même en appeler à M. Say, et emprunter, au bénéfice de ma cause et de la différence essentielle qui existe entre la valeur et les richesses, plusieurs chapitres de ses ouvrages ; tout en reconnaissant, cependant, que dans d'autres passages il combat mes idées. Il m'est, on le pense bien, impossible de concilier ces pages contradictoires, et je les désigne à M. Say lui-même, pour qu'il me fasse l'honneur de discuter mes observations dans une édition future de son ouvrage, et qu'il y introduise les explications que tout le monde, comme moi, juge nécessaires pour la parfaite entente de ses doctrines.

1 . Dans l'échange de deux produits, ce que nous échangeons réellement ce sont les services productifs qui ont servi à les créer. *Traité d'Économie politique*, édit. GUILLAUMIN, p. 346.

2. Il n'y a cherté véritable que celle provenant des frais de production : et une chose réellement chère est celle qui coûte beaucoup à produire.

3. La valeur de tous les services productifs nécessaires pour la création d'un produit, constitue les frais de production de cet article.

4. C'est l'utilité qui détermine la demande d'une marchandise : mais ce sont les frais de production qui servent de limite à cette demande. Quand son utilité ne suffit même pas pour élever la valeur au niveau des frais de production, cette chose ne vaut pas ce qu'elle a coûté ; et il y faut voir la preuve que les mêmes services productifs auraient pu être employés plus avantageusement dans une autre branche d'industrie. Les propriétaires des fonds productifs, ceux qui disposent de capital, de terre ou de travail, sont constamment occupés à comparer les frais de production avec la valeur d'échange, ou, ce qui retient au même, la valeur des différentes marchandises entre elles. En effet, les frais de production ne sont autre chose que la valeur des services productifs consacrés à la création d'une marchandise ; et la valeur d'un service productif n'est autre chose que celle de la marchandise produite. D'où il suit que la valeur d'une marchandise, la valeur d'un service productif, la valeur des frais de production

sont des valeurs équivalentes, toutes les fois qu'on laisse prendre aux choses leur cours naturel.

5. La valeur des revenus s'accroît donc du moment où ils nous procurent - n'importe par quels moyens - une plus grande somme de produits.

6. Le prix sert de mesure à la valeur des choses, et leur valeur sert à mesurer leur utilité.

7. L'échange fait librement montre pour le temps, le lieu, la situation sociale où l'on se trouve, le prix que nous attachons aux choses échangées.

8. Produire, c'est créer de la valeur en donnant de l'utilité aux choses qui n'en ont pas, ou en augmentant celle qu'elles ont déjà, et par conséquent en faisant naître des demandes.

9. L'utilité créée constitue un produit. La valeur échangeable qui en résulte est seulement la mesure de cette utilité et de la production qui vient d'avoir lieu.

10. L'utilité que les habitants de certaines contrées reconnaissent à une chose, ne peut être appréciée que par le prix qu'ils consentent à en donner.

11. Le prix est la mesure de l'utilité que notre jugement attache à un produit, et de la satisfaction que nous éprouvons en le consommant : en effet personne ne se livrerait à cette consommation si, pour le même prix, on pouvait se procurer une utilité, une jouissance plus grande.

12. Une valeur incontestable *est la quantité de toute autre chose qu'on peut obtenir, du moment qu'on le désire, en échange de la chose dont on veut se défaire*, p. 314, édit. Guillaumin.

S'il n'y a réellement de cherté que celle qui naît des frais de production, comment dire qu'une marchandise peut hausser de valeur sans que les frais de production augmentent, et par cela seul qu'elle s'échangera contre une quantité plus grande de certaines denrées dont le coût aura diminué ? Quand je donne deux mille fois plus de drap pour une livre d'or que pour une livre de fer, cela prouve-t-il que j'accorde à l'or une utilité deux mille fois plus grande qu'au fer ? Certainement non : cela prouve simplement - comme l'a reconnu M. Say au paragraphe 2, - que la production de l'or est deux mille fois plus difficile, plus coûteuse que celle du fer. Si les frais de production de ces deux métaux étaient les mêmes, j'en donnerais le même prix ; mais si l'utilité était réellement le fondement de la valeur des choses, il est probable que je donnerais davantage pour le fer. C'est la concurrence des producteurs « perpétuellement occupés, dit l'auteur, à comparer les frais de production avec la valeur de la chose créée, » qui règle la valeur des différentes marchandises. Si donc je donne un shilling pour un pain et 21 shillings pour une guinée, il ne faut pas y voir la mesure de l'utilité que j'attribue à chacune de ces denrées.

Dans le numéro 4 M. Say défend, presque sans modification, la doctrine que j'ai émise relativement à la valeur. Au rang des services productifs il place ceux qu'on retire de la terre,

du capital, du travail : je n'admets, moi, à l'exclusion complète de la terre, que le capital et le travail. La différence provient ici de la diversité de nos vues sur la rente territoriale. Je la considère, moi, comme le résultat d'un monopole partiel qui, loin de régler les prix, en subit au contraire l'influence. Je crois que si tous les propriétaires renonçaient, par un généreux effort, à toutes leurs rentes, le prix des produits agricoles ne baisserait pas : car il y aurait toujours une certaine proportion de ces produits créés sur des terres qui ne paient pas et ne peuvent pas payer de rentes, - l'excédant du produit sur les frais suffisant à peine pour couvrir les profits du capital.

Pour conclure, et quoique personne n'estime plus haut que moi les avantages qui peuvent résulter pour toutes les classes de consommateurs de l'abondance et du bas prix réel des marchandises, je ne puis tomber d'accord avec M. Say quand il évalue le prix d'une marchandise par l'abondance des autres marchandises contre lesquelles elle s'échange. Je suis, à cet égard, de l'avis d'un écrivain distingué, M. Destutt de Tracy, qui dit que « mesurer une chose, c'est la comparer avec une quantité donnée de cette autre chose qui nous sert de terme de comparaison, d'étalon, d'unité. Mesurer, déterminer une longueur, une valeur, un poids, c'est donc rechercher combien ils contiennent de mètres, de francs, de grammes, en un mot, d'unités d'une même nature ¹. » Le franc n'est une mesure de valeur, que pour une certaine quantité du métal dont sont faits les francs, à moins que les francs et la chose qu'on doit mesurer ne puissent être rapportés à quelqu'autre mesure commune aux deux. Or, je crois qu'on peut effectivement trouver ce terme de comparaison, car les francs et la marchandise déterminée étant le résultat de la même somme de travail, le travail peut être considéré comme une mesure commune servant à déterminer leur valeur réelle et relative. Ceci, je suis heureux de le dire, me paraît être aussi l'avis de M. Destutt de Tracy. Il dit : « Comme il est certain que nos facultés physiques et morales sont nos seules richesses primitives, l'emploi de ces facultés constitue aussi notre seul trésor à l'origine des sociétés ; et c'est par conséquent de notre activité, de notre intelligence, que découlent les choses que nous nommons richesses, aussi bien celles qui sont le plus nécessaires que celles qui sont simplement une valeur d'agrément. Il est évident, aussi, que toutes ces choses représentent uniquement le travail qui les a créées ; et si elles ont une valeur, ou deux valeurs différentes, elles les reçoivent de la somme de travail dont elles émanent. ² »

M. Say, en parlant du mérite et des imperfections du bel ouvrage d'Adam Smith, l'accuse d'avoir commis une erreur, en attribuant au seul travail de l'homme le pouvoir de produire

¹ *Eléments d'Idéologie*, c. IV, p. 99. Dans cet ouvrage, M. de Tracy a groupé, d'une manière utile et habile, les principes généraux de l'économie politique, et je suis fâché d'ajouter qu'il y fortifie, par son autorité, les définitions que nous a données M. Say de la valeur, des richesses, et de l'utilité.

² J'ai dit que la valeur qu'on met aux choses est la mesure de leur utilité, de la satisfaction qu'on peut tirer de leur usage, en ce sens que lorsque deux choses ont le même prix courant, c'est une preuve que les hommes de ce lieu et de ce temps estiment qu'il y a le même degré de satisfaction à retirer de la consommation de l'une ou de l'autre. Mais j'aurais eu très-grand tort si l'on pouvait inférer de ce que j'ai dit que lorsque le prix d'une chose baisse, son utilité diminue. L'utilité d'une chose qui baisse de prix se rapproche alors de l'utilité de l'air, qui ne nous coûte rien, quoique fort utile.

Du reste, il n'y aurait pas eu de cercle vicieux à dire que la valeur est la mesure de l'utilité, et l'utilité la mesure de la valeur, si ces quantités suivaient une marche absolument pareille dans leurs variations; ce qui n'est pas.
- J.-B. Say.

des valeurs. « Une analyse plus exacte, dit M. Say, prouve que ces valeurs sont dues à l'action du travail, ou plutôt de l'industrie de l'homme combinée avec l'action des agents que lui fournit la nature, et avec celle des capitaux..... Ce principe méconnu l'empêche d'établir la vraie théorie des machines, par rapport à la production des richesses. »

En contradiction avec l'opinion d'Adam Smith, M. Say, dans le quatrième chapitre du premier livre de son *Traité d'Économie politique*, parle de la valeur que les agents naturels, tels que la lumière du soleil, l'air, la pression de l'atmosphère, donnent aux choses, en remplaçant souvent le travail de l'homme, et quelquefois en travaillant à la production en communauté avec lui ¹. Mais ces agents naturels, quoiqu'ils ajoutent beaucoup à la *valeur d'utilité* n'augmentent jamais la valeur échangeable d'une chose, et c'est celle dont parle ici M. Say. Aussitôt qu'au moyen de machines, ou par nos connaissances en physique, nous forçons les agents naturels à faire l'ouvrage que l'homme faisait auparavant, la valeur échangeable de cet ouvrage tombe en conséquence. S'il fallait dix hommes pour faire tourner un moulin à blé, et qu'on découvrit que, par le moyen du vent ou de l'eau, le travail de ces dix hommes pourrait être épargné, la farine qui serait le produit de l'action du moulin tomberait dès ce moment de valeur, en proportion de la somme de travail épargné ; et la société se trouverait enrichie de toute la valeur des choses que le travail de ces dix hommes pourrait produire, - les fonds destinés à l'entretien des travailleurs n'ayant pas éprouvé par là la moindre diminution M. Say méconnaît toujours la différence qui existe entre la valeur en échange et la valeur d'utilité.

M. Say accuse le docteur Smith de n'avoir pas fait attention à la valeur donnée aux choses par les agents naturels et par les machines, en raison de ce qu'il considérait la valeur de toutes choses comme étant dérivée du seul travail de l'homme ; mais il ne me paraît pas que cette accusation soit prouvée ; car, dans aucun endroit de son ouvrage, Adam Smith ne déprécie les services que ces agents naturels et les machines nous rendent, mais il caractérise avec beaucoup de justesse la nature de valeur qu'ils ajoutent aux choses. Ils sont utiles, en ce

¹ « Le premier homme qui a su amollir les métaux par le feu n'est pas le créateur actuel de la valeur que ce procédé ajoute au métal fondu. Cette valeur est le résultat de l'action physique du feu jointe à l'industrie et aux capitaux de ceux qui emploient le procédé. »

« ... De cette erreur, Smith a tiré cette fausse conséquence, c'est que toutes les valeurs produites représentent un travail récent ou ancien de l'homme, ou, en d'autres termes, que la richesse n'est que du travail accumulé ; d'où par une seconde conséquence tout aussi fausse, le travail est la seule mesure des richesses ou des valeurs produites. » Ces dernières conséquences, c'est M. Say qui les tire, et non le docteur Smith ; elles sont fondées si l'on ne distingue pas la valeur d'avec la richesse ; mais Adam Smith, quoiqu'il ait avancé que la richesse consiste dans l'abondance des choses nécessaires, utiles, ou agréables à la vie, aurait admis que les machines et les agents naturels peuvent ajouter beaucoup à la richesse d'un pays : cependant il n'aurait point accordé que ces objets pussent rien ajouter à la valeur échangeable des choses. - *Note de l'Auteur, à quoi M. Say répond* :

De mes dernières notes on peut inférer ma réponse à celle-ci. L'action gratuite des agents naturels, quand elle remplace l'action onéreuse des hommes et des capitaux, fait baisser la valeur des produits. Comme toute valeur est relative, la valeur des produits ne peut pas baisser sans que la valeur des revenus (ou des fonds productifs qui donnent ces revenus) n'augmente. Les consommateurs sont d'autant plus riches, que les produits sont à meilleur marché. J'ai prouvé ailleurs que la baisse des produits provenant d'une économie dans les frais de production n'altérerait en rien les revenus des producteurs ; un homme qui parvient à faire par jour deux paires de bas à 3 francs gagne autant que lorsqu'il en faisait une à 6 francs. - J.-B. SAY.

qu'ils augmentent l'abondance des produits, et qu'ils ajoutent à notre richesse en augmentant la valeur d'utilité ; mais, comme ils travaillent gratuitement, comme on ne paie rien pour l'usage de l'air, de la chaleur du soleil, ni de l'eau, les secours qu'ils nous prêtent n'ajoutent rien à la valeur échangeable ¹.

¹ M. Ricardo, en rapprochant divers passages pris en plusieurs endroits de mes ouvrages, sans pouvoir citer les développements que j'y donne, ni les restrictions que j'y mets, y trouve de l'obscurité et des contradictions. Il peut être fondé ; mais a-t-il éclairci cette obscurité ? a-t-il levé ces contradictions ?

Si l'on prend le mot *richesses* dans sa signification la plus étendue, les richesses de l'homme sont tous les biens qui, étant à sa disposition, peuvent, de quelque manière que ce soit, satisfaire ses besoins, ou seulement ses goûts. Dans ce sens, l'air que nous respirons, la lumière du soleil, et même l'attachement de notre famille et de nos amis, sont des richesses. Ce sont des richesses qu'on peut appeler naturelles.

Dans un sens plus restreint, et lorsqu'il est question seulement des biens que possèdent un homme riche, une nation riche, on trouve que les richesses sont des choses qui, pouvant satisfaire les besoins et les goûts des hommes en général, n'ont pu devenir leur propriété qu'au moyen de quelques difficultés qu'ils ont vaincues ; d'où il est résulté pour ces choses une valeur, c'est-à-dire la qualité de ne pouvoir être acquises qu'au moyen d'un sacrifice égal à celui qu'elles ont coûté. Si je consens à donner un boisseau de froment pour obtenir deux livres de café ; c'est parce que j'estime que la satisfaction que je me promets de deux livres de café vaut les difficultés qu'il m'a fallu vaincre pour créer un boisseau de froment. Si le propriétaire des deux livres de café pense de même relativement au boisseau de froment, je dis que la *valeur échangeable* du boisseau de froment est deux livres de café, et réciproquement ; et si l'une ou l'autre de ces choses trouve à s'échanger contre une pièce de 5 francs, je dis que l'une ou l'autre sont une portion de richesses égale à 5 francs ; qu'elles le sont par leur valeur échangeable, et en proportion de cette valeur échangeable. *Valeur échangeable* et *richesse* sont donc synonymes.

Or, cette richesse ainsi entendue, et qu'on pourrait nommer sociale, en ce qu'elle ne peut exister que parmi les hommes en société, est celle qui fait l'objet des recherches de *l'Économie politique* *, parce que seule elle est susceptible de s'accroître, de se distribuer et de se détruire.

Maintenant la grande difficulté est de faire concorder les lois de la *richesse sociale*, ou de l'Économie politique, avec celle de la richesse naturelle. Lorsqu'un produit se multiplie par le meilleur emploi que nous faisons de nos terres, de nos capitaux, et de notre industrie, il y a plus d'utilité (soit de *richesse naturelle*) produite, et en même temps la production de la richesse sociale semble être moindre, puisque la valeur échangeable du produit diminue. La richesse sociale ne suit donc pas la même marche que la richesse naturelle : de là les difficultés où se sont perdus Lauderdale et bien d'autres, et les contradictions apparentes que M. Ricardo me reproche.

Je m'estimerai d'autant plus heureux de le satisfaire, que les mêmes doutes sont nés dans l'esprit d'un homme qui me tient de près par le sang et par l'amitié, et qui les a consignés dans un écrit publié récemment ** ; la même réponse servira pour tous deux, non sans quelque avantage peut-être pour les progrès de la science.

Pour se former une idée juste des choses, je pense qu'il faut se représenter la nature entière, les capitaux accumulés par l'homme, et les facultés industrielles de l'homme, comme le grand fonds où se forment, et duquel naissent toutes les utilités, toutes les richesses naturelles et sociales qui servent à satisfaire plus ou moins complètement à tous les besoins, à tous les goûts des hommes.

Les portions de ce fonds qui n'ont pas besoin d'être sollicitées, le soleil, par exemple, qui nous fournit une lumière et une chaleur si nécessaires au développement des être organisés, sont des fonds productifs appartenant à chacun de nous, d'une valeur infinie, pour ce qui est de l'utilité qu'on en tire, puisque cette utilité est infinie, inépuisable.

D'autres fonds, tels, par exemple, qu'un capital productif, n'appartiennent pas à tout le monde. Ils ne peuvent faire leur office que parce qu'ils sont des propriétés : l'Économie politique en assigne les motifs. Leur valeur peut être assimilée à la valeur des fonds naturels, en ce qu'elle est proportionnée à la quantité d'utilité qui peut en naître. Ainsi un fonds capital, territorial et industriel, duquel sont sortis cinquante boisseaux de froment, vaudrait dix fois autant relativement à cette espèce de produit, si, dans un espace de temps pareil, par un perfectionnement quelconque, on parvenait à en tirer cinq cents.

Il reste à connaître quels sont ceux qui profitent de cette augmentation, ceux qui sont plus riches, non

seulement en richesses naturelles, mais en richesses sociales, en valeurs échangeables, de tout cet accroissement d'utilité produite.

Si, par des causes dont la discussion est étrangère à l'objet de notre spéculation présente, la valeur échangeable de chaque boisseau de blé se soutient malgré l'augmentation survenue dans la quantité de blé produite, alors l'augmentation de richesse produite est entièrement au profit des producteurs, c'est-à-dire des propriétaires du fonds capital, du fonds territorial, et du fonds industriel, dont il est sorti cinq cents boisseaux au lieu de cinquante. Le revenu provenant de ces portions de fonds a décuplé.

Si, comme il arrive plus fréquemment, la valeur échangeable de chaque boisseau de blé a baissé en raison de la plus grande quantité qui en a été produite, le profit obtenu est bien toujours dans la proportion de cinq cents à cinquante ; mais ce profit est fait par la classe des consommateurs, lesquels sont aussi riches de ce qu'ils paient de moins que les producteurs l'auraient été de ce qu'ils auraient vendu de plus. Leur revenu n'a pas décuplé, parce qu'ils ne l'emploient pas tout entier en froment ; mais la portion de revenu qu'ils avaient coutume d'employer en froment a décuplé, et toutes ces portions de revenu ainsi décuplées se monteraient, si elles étaient réunies, à une somme égale à la valeur décuplée du produit, en supposant qu'il n'eût pas baissé de prix. Dans les deux cas, la société a donc joui d'une augmentation de valeurs comme d'une augmentation d'utilité.

- J.-B. SAY.

* Ce qui montre, pour le dire en passant, que l'Économie politique est une science, bien nommée, puisque ce mot, d'après son étymologie, peut être traduit par cette expression : *Lois relatives aux richesses sociales*.

** *Principales causes de la richesse des peuples et des particuliers*, par Louis Say, négociant de Nantes, brochure de 178 pages. Paris, Déterville.

Chapitre XXI.

DES EFFETS DE L'ACCUMULATION SUR LES PROFITS ET SUR L'INTÉRÊT DES CAPITAUX.

[Table des matières](#)

D'après la manière dont nous avons considéré les profits des capitaux, il semblerait qu'aucune accumulation de capital ne peut faire baisser les profits d'une manière permanente, à moins qu'il n'y ait quelque cause, également permanente, qui détermine la hausse des salaires. Si les fonds pour le paiement du travail étaient doublés, triplés ou quadruplés, il ne serait pas difficile de se procurer bientôt la quantité de bras nécessaires pour l'emploi de ces fonds ; mais en raison de la difficulté croissante d'augmenter constamment la quantité de subsistances, la même valeur en capital ne pourrait probablement pas faire subsister la même quantité d'ouvriers. S'il était possible d'augmenter continuellement, et avec la même facilité, les objets nécessaires à l'ouvrier, il ne pourrait y avoir de changement dans le taux des profits et des salaires, quel que fût le montant du capital accumulé. Cependant Adam Smith attribue toujours la baisse des profits à l'accumulation des capitaux et à la concurrence qui en est la

suite, sans jamais faire attention à la difficulté croissante d'obtenir des subsistances pour le nombre croissant d'ouvriers que le capital additionnel emploie. « L'accroissement des capitaux, dit-il, qui fait hausser les salaires, tend à abaisser les profits ¹. Quand les capitaux d'un

¹ Il m'est impossible, à voir la persistance avec laquelle Ricardo cherche à établir l'antagonisme prétendu des salaires et des profits, et son impassibilité devant les démentis que l'expérience donne à son système, il m'est impossible, dis-je, de ne pas croire à une confusion dans les idées qu'il remue. Il a beau appeler Ad. Smith à son secours pour le sauver de la réalité qui le combat, il a beau se couvrir de mystères dans certains passages, distinguer entre les hausses momentanées et les hausses prolongées, entasser les observations, prétendre que chaque obole ajoutée aux salaires est une perte pour le manufacturier, nous faire chercher enfin dans les fanges du paupérisme les perles et le luxe du riche, il ne pourra faire que, par la solidarité qui relie les membres de la famille humaine, les souffrances ou les joies des uns ne retentissent, tôt ou tard dans l'âme de tous. Chacune de ces grandes années de crise, qui ont ébranlé les sociétés anglaise, américaine, française, et ont jeté sur la place publique, dans le forum ardent et courroucé, les masses sans travail que vomissaient les manufactures ; chacune de ces années aurait dû enseigner à l'austère économiste que les ouvriers sont la base de l'édifice industriel, et que lorsque la base d'un édifice s'ébranle le faite est bien près de s'écrouler, en d'autres termes, que la ruine frappe en même temps en haut et en bas. D'un autre côté, chacune de ces années radieuses, où l'on vit les débouchés s'agrandir, les capitaux affluer dans toutes les industries pour les vivifier, le travail rouvrir, comme une formule magique, les portes muettes des ateliers, l'abondance secouer de toutes parts sur le monde ses merveilles et ses richesses, chacune de ces années, dis-je, aurait dû lui prouver que si les mauvais jours pèsent sur les chefs et sur les ouvriers, les jours de prospérité ont des récompenses pour tous, sous forme de hauts salaires pour les uns, et de riches inventaires pour les autres. Je ne puis croire que Ricardo se soit tenu assez loin des événements pour n'en pas suivre la marche, et n'en pas comprendre les enseignements, et ces événements eussent été pour lui un espoir, et non une sorte d'anathème, si, à mon humble avis, du moins, l'arme du raisonnement et de l'observation ne s'était faussée entre ses mains. Je ne vois pas d'autre moyen d'expliquer comment, toutes les fois qu'il indique une hostilité profonde dans les rangs des travailleurs, les faits répondent au contraire par une union qui n'a rien certainement de la tendre affection que nous promet Fourier entre pages et pages, mais qui repose sur l'intérêt individuel, garanti par l'intérêt social, - du moins autant que le permettent toutes les charges qui sous le nom d'octrois, de douanes, d'impôts exagérés, de dettes publiques grèvent le producteur et altèrent les contrats économiques.

Au spectacle du développement merveilleux de l'industrie, des progrès inespérés de la mécanique qui, d'un côté, abaissent chaque jour la valeur courante des marchandises, et de l'autre, provoquent l'accroissement des salaires par l'immensité de la tâche qu'il s'agit d'accomplir et par la demande de travailleurs : au spectacle de cette double impulsion, ascendante pour le prix du travail, descendante pour le prix des produits, le savant auteur des *Principes d'Économie Politique* n'a pas senti que, loin d'être pour le manufacturier une cause de ruine, l'avilissement graduel de ses marchandises était la base la plus sûre de sa prospérité. Dans le fait, et par une aberration étrange pour un aussi grand esprit, - aberration devant laquelle le respect a même fait longtemps hésiter notre main, - Ricardo a confondu une diminution dans la valeur des produits avec une diminution des profits. Il a vu que, par la concurrence des producteurs, les inventions se succèdent chaque jour dans le champ industriel, que les forces mécaniques se retrempe au contact de la science : il a vu que le génie de l'homme, entassant ainsi les produits, luttait de prodigalité avec la nature elle-même, et tendait à faire des richesses sociales un fonds où les plus humbles vinssent puiser à peu de frais ; et cet admirable travail d'égalité, ce nivellement du bien-être, il a cru qu'on ne pouvait l'accomplir qu'en retranchant des profits du manufacturier ce que l'on accordait, par l'abaissement du prix, au consommateur, par la hausse des salaires, aux classes laborieuses. Il n'a pas vu que c'est précisément dans la salutaire action de ce double phénomène que reposent l'avenir de l'industrie et sa prospérité : car c'est ce double phénomène qui appelle la masse à consommer les produits créés, et qui, par conséquent, fait des besoins de tous un état pour le travail de tous. Dire que parce qu'un fabricant fait à ses ouvriers une part plus large dans la répartition de la fortune publique il diminue d'autant son revenu et ses profits, c'est dire à la fois une chose fautive et une chose décourageante : - décourageante, parce que, ou l'on introduirait la lutte et la haine dans les rangs des travailleurs, ou l'on condamnerait l'ouvrier à un ilotisme barbare et à des salaires minimes, ou l'on convierait le manufacturier à une générosité impossible ; - fautive, en ce que plus une

marchandise diminue de valeur, plus elle appelle la consommation, et plus elle appelle la consommation plus les bénéfices du fabricant se grossissent. Ne nous pas, ne refusons pas, surtout, par amour pour les abstractions, ce miracle perpétuel de la production, qui appelle les plus humbles à la vie physique, comme les appelait le Christ à la vie morale.

Quoi qu'on fasse ou dise, on n'échappera pas à la force des choses ; et la force des choses veut que le capital ne se dépouille pas en faveur du travail, et qu'avant d'attenter à ses profits, il prélève sur les salaires ce que l'état du marché ne peut plus lui donner. Si donc on voit un manufacturier hausser le prix de la main-d'œuvre, on peut être sûr que ses inventaires ont un aspect rassurant, que ses ateliers sont en pleine activité. Lorsque l'or s'écoule en minces filets au profit des ouvriers, on peut être convaincu qu'il coule à larges flots dans la caisse des chefs d'industrie, et je ne sache pas un seul exemple où l'on ait vu les salaires grandir au sein d'une industrie languissante. « Mais, dira-t-on, ne voyez-vous pas le taux de l'intérêt s'abaisser de toutes parts, tandis que s'élève au contraire, avec la valeur des forces humaines, celle des subsistances. Ne voyez-vous pas que le producteur hérite des dépouilles du capitaliste, du propriétaire, du rentier, et que, dans ce déplacement de la richesse ; les caisses des uns s'emplissent aux dépens des caisses des autres ? » Je reconnais facilement la décadence du rentier et du propriétaire, c'est-à-dire de l'élément oisif de la société. Ils représentent des capitaux inertes qui doivent nécessairement perdre de leur prix au milieu de la multiplication générale des produits et des signes monétaires : et leur fortune présente même quelque chose d'analogue à ces monnaies qui s'usent par le frottement, ou bien, - que l'on me permette cette comparaison peu économique - à des habits qui deviennent trop courts pour un corps que le temps développe et grandit. Rien de plus juste et de plus naturel à leur égard ; mais je nie positivement l'autre partie de la proposition, celle qui veut envelopper sans la même déchéance toute cette classe des producteurs qui mettent en œuvre leurs capitaux ; commanditent des industries, et font servir leurs sueurs d'hier à féconder leurs sueurs du jour et du lendemain. Pour ceux-là, au contraire, le bien-être s'accroît, et il faudrait pousser bien loin l'esprit de système, pour mettre la position d'un membre de la vénérable confrérie des merciers ou des drapiers du moyen-âge au-dessus de celle des manufacturiers puissants qui remuent des millions dans le Lancashire, à Lyon, à Mulhouse, et qui nous étonnent par le faste de leur existence.

Sans doute les capitaux se sont multipliés à l'infini et sont allés, en s'épanchant sur le monde, fertiliser, comme de riches alluvions, les contrées les plus pauvres, les plus stériles sous le rapport industriel. Sans doute cette multiplication de la richesse a dû en amener la dépréciation ; sans doute, nous marchons vers une époque où les prodiges de la mécanique, commanditée par le capital, feront de la chaussure, du vêtement, de la nourriture, des choses presque aussi gratuites que l'air, le ciel, le soleil, l'eau, l'électricité : mais qui voudrait proscrire ces bienfaits, et qui ne voit, d'ailleurs, que si les valeurs sociales sont devenues plus nombreuses et ont baissé de prix, elles sont devenues, par cela même, plus facilement accessibles ? Qu'importe à un capitaliste de voir dépérir entre ses mains des richesses, si ces richesses se reproduisent à l'infini ; que lui importe de posséder 100,000 fr., qui lui rapportent 10 p. %, ou 200,000 qui produisent un intérêt de 5,000 fr. ; que lui importe encore de vendre, à frais égaux, dix aunes de brocard à 100 fr. ou vingt aunes à 50 fr. ? Sa situation sera la même, tandis que la société en masse aura hérité de cette abondance qui s'infiltrera peu à peu dans ses rangs les plus infimes. Déplorer cet avilissement des objets de consommation, ce serait donc déplorer la gratuité des rayons solaires, des forces naturelles, des fleuves ; ce serait méconnaître que la valeur est une chose abstraite, une véritable équation établie entre les frais de production et la demande des différents produits, - rien de plus ; ce serait, en un mot, sacrifier la substance à l'attribut, la réalité à l'idéal, et lâcher naïvement la proie pour courir après l'ombre. Loin de s'apitoyer sur la dépréciation des capitaux, il faut donc, au contraire, s'en réjouir au nom de toutes les classes de la société ; car cette dépréciation indique qu'ils se sont multipliés, et cette multiplication indique qu'ils se distribuent à un plus grand nombre d'individus. Qui dit valeur excessive d'un produit, dit monopole, consommation restreinte, et par conséquent, industrie sans débouchés, sans profits ; qui dit valeur infime, dit consommation générale, et par suite, industrie florissante, s'appuyant sur ces bases solides qui sont les besoins de tous. Si bien que l'époque la plus prospère pour la société sera celle où les ateliers, sans cesse en activité, produiront avec une sorte de fièvre ; où le travail, partout recherché, obtiendra de forts salaires ; où les produits, inondant les marchés, s'y vendront à assez bas prix pour que les plus pauvres y puissent atteindre, et assureront ainsi aux manufacturiers la clientèle des masses, la seule qui, en réalité, puisse commanditer sûrement une entreprise.

Voilà les conclusions auxquelles eût été conduit Ricardo s'il eût étudié de plus près les faits et en eût fait

grand nombre de riches commerçants sont versés dans la même branche de commerce, leur concurrence mutuelle tend naturellement à en faire baisser les profits ; et quand les capitaux se sont pareillement grossis dans tous les différents commerces établis dans la société, la même concurrence doit produire le même effet dans tous. »

Adam Smith parle ici d'une hausse des salaires, mais c'est d'une hausse momentanée, provenant de l'accroissement des fonds avant qu'il y ait accroissement de population ; et il paraît ne pas s'être aperçu qu'à mesure que le capital grossit, l'ouvrage que ce capital doit faire exécuter augmente dans la même proportion. Cependant M. Say a prouvé de la manière la plus satisfaisante, qu'il n'y a point de capital, quelque considérable qu'il soit, qui ne puisse être employé dans un pays, parce que la demande des produits n'est bornée que par la production. Personne ne produit que dans l'intention de consommer ou de vendre la chose produite, et on ne vend jamais que pour acheter quelque autre produit qui puisse être d'une utilité immédiate, ou contribuer à la production future. Le producteur devient donc consommateur de ses propres produits, ou acheteur et consommateur des produits de quelque autre personne. Il n'est pas présumable qu'il reste longtemps mal informé sur ce qu'il lui est plus avantageux de produire pour atteindre le but qu'il se propose, c'est-à-dire, pour acquérir

une analyse plus nette, plus exacte. Il n'eût pas abouti à dire que les profits doivent aller toujours en s'abaissant ; à déplorer la surabondance et l'avilissement des capitaux : il n'eut pas surtout prêté l'autorité de son nom, de sa forte intelligence, aux sectes sans nombre qui se sont abattues avec fureur sur l'économie politique, puis lui arracher, sous forme de formules dangereuses et désespérées, un acte d'abdication. Dernièrement encore, un écrivain, à l'imagination brillante, qui excelle à parer le clinquant de ses paradoxes d'un style puissant et coloré ; un penseur qui, plongé dans les abstractions transcendantes, ne s'aperçoit pas que dans les sciences comme dans la nature, à force de vouloir s'élever et planer, on arrive à des régions où le vide se forme, et où l'air manque aux poumons, comme la netteté à l'intelligence ; M. Proudhon, - pour le nommer deux fois, - a rangé cette dépréciation graduelle et fatale des produits et des valeurs au nombre de ce qu'il veut bien appeler les *contradictions économiques*. Il s'est extasié sur cette divergence de phénomènes, qui veut que tandis que la société s'enrichit par la multiplication des produits, elle s'appauvrisse par la dépression de leur valeur : et il a creusé cette anomalie, ou cette autonomie prétendue, avec un acharnement qu'il a pris pour de la profondeur, et qui est tout simplement de la naïveté. Il n'a pas vu, d'une part, que ce jeu des richesses sociales est la chose du monde la plus simple, la plus naturelle, et que la base de toutes les valeurs étant, ici-bas, le travail, il est fatal que moins les frais de production d'une marchandise seront élevés, plus fléchira son prix courant, plus elle sera demandée, et plus la production s'agitera pour la répandre de toutes parts. Il n'a pas vu ensuite, ce qui était bien plus important et plus visible encore, que la société s'enrichit, loin de s'appauvrir, dès que la valeur des choses s'abaisse, parce que cet abaissement est le signe de leur abondance. Loin donc qu'il y ait anomalie dans cette grande loi de la valeur, il s'y trouve une harmonie salutaire, pleine d'enseignement, et qu'on ne peut méconnaître qu'à force d'arguties, de logomachie et de *systèmes systématiques*. Dans le fait, ce n'est pas de *valeurs* que vit la société ; c'est de blé, de vêtements, de meubles, et plus ces choses sont à bas prix, plus une société doit être réputée opulente, parce que plus elle est à même d'en distribuer les bienfaits à tous ses membres. La tendance actuelle de notre époque, de notre industrie, est précisément de réaliser ce beau programme, et de créer, pour ainsi dire, la démocratie des prix et des produits, au profit du consommateur, qui paiera moins cher les marchandises, - de l'ouvrier, dont le travail deviendra plus précieux, - du capitaliste, qui verra grandir ses débouchés. Qu'on mette, d'ailleurs, pour plus de sécurité dans le raisonnement, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Hollande, qui comptent par milliards des richesses dont l'intérêt s'arrête à 6, à 5, à 4, à 3, ou même 2 p. % ; qu'on mette ces grandes nations en face de ces peuples où de maigres capitaux provoquent l'usure, et donnent des revenus douteux de 10, 20 ou 25 p. % ; qu'on fasse cette comparaison, et, quoiqu'en dise Ricardo, aidé de M. Proudhon, le choix ne sera pas douteux. A. F.

d'autres produits. Il n'est donc pas vraisemblable qu'il continue à produire des choses pour lesquelles il n'y aurait pas de demande ¹.

Il ne saurait donc y avoir dans un pays de capital accumulé, quel qu'en soit le montant, qui ne puisse être employé productivement, jusqu'au moment où les salaires auront tellement haussé par l'effet du renchérissement des choses de nécessité, qu'il ne reste plus qu'une part très-faible pour les profits du capital, et que, par là, il n'y ait plus de motif pour accumuler ². Tant que les profits des capitaux seront élevés, les particuliers auront un motif pour accumuler. Tant qu'un individu éprouvera le désir de satisfaire une certaine jouissance, il aura besoin de plus de marchandises, et la demande sera effective dès qu'il aura une nouvelle valeur quelconque à offrir en échange pour ces marchandises. Si on donnait 10,000 l. st. à un homme qui en possède déjà 100,000 l. de rente, il ne les serrerait pas dans son coffre ; il augmenterait sa dépense de 10,000 l. ; il les emploierait d'une manière productive, ou il prêterait cette somme à quelque autre personne pour cette même fin. Dans tous les cas, la demande s'accroîtrait, mais elle porterait sur des objets divers. S'il augmente sa dépense, il est probable qu'il emploiera son argent à des constructions, à des meubles, ou à tout autre objet d'agrément. S'il emploie ses 10,000 l. d'une manière productive, il consommera plus de subsistances, d'objets d'habillement et de matières premières, qui serviraient à mettre à l'œuvre de nouveaux ouvriers. Ce serait toujours une demande ³.

¹ Adam Smith cite la Hollande comme un exemple de la baisse des profits provenant de l'accumulation des capitaux et de la surabondance de capital affecté à chaque emploi. « Le gouvernement hollandais emprunte à 2 pour cent, et les particuliers qui ont bon crédit à 3 pour cent. » Mais il aurait fallu considérer que la Hollande est obligée d'importer presque tout le blé qu'elle consomme, et qu'en mettant de forts impôts sur les objets nécessaires à l'ouvrier, elle augmente encore les salaires du travail. Ces faits expliquent assez le taux peu élevé des profits et de l'intérêt en Hollande.

² L'expression suivante est-elle tout-à-fait d'accord avec le principe posé par M. Say ? « Plus les capitaux disponibles sont abondants en proportion de l'étendue des emplois, et plus on voit baisser l'intérêt des capitaux prêtés. » *Liv. II*, chap. 8. Si des capitaux, quelque considérables qu'ils soient, peuvent toujours trouver de l'emploi dans un pays, comment peut-on dire qu'ils sont abondants, comparés avec l'étendue de l'emploi qu'ils peuvent trouver ? (*Note de l'Auteur.*)

M. Ricardo tire ici une conséquence parfaitement juste du principe établi dans mon *Traité d'Économie politique*, et il explique d'une manière qui me paraît très-satisfaisante la baisse des profits-capitaux, ou intérêts, à mesure que les capitaux s'accroissent, quoique les emplois se multiplient avec les capitaux. Il est également certain que j'ai eu tort de dire que les capitaux peuvent être plus ou moins abondants par rapport à l'étendue des emplois, ayant prouvé ailleurs que les emplois se multiplient en proportion de l'abondance des capitaux. Les seuls cas où l'observation que j'ai faite après Smith pourrait être réelle, seraient ceux où la production est rendue si désavantageuse, soit en raison des impôts, ou par toute autre cause, qu'aucun produit ne vaut les sacrifices qu'il faudrait faire pour l'obtenir. Il y a bien certainement des produits qui ne se font pas, par la raison que leur prix-courant est inférieur aux frais de leur production. Ne peut-on pas supposer ce cas pour un si grand nombre de produits, que le nombre des emplois de capitaux et de facultés industrielles en soient considérablement réduits ?

³ Adam Smith dit que, « quand le produit d'une branche particulière d'industrie excède ce qu'exige la demande du pays, il faut bien qu'on envoie le surplus à l'étranger pour l'échanger contre quelque chose qui soit en demande dans l'intérieur. *Sans cette exportation une partie du travail productif du pays viendrait à cesser, et la valeur de son produit annuel diminuerait nécessairement.* La terre et le travail de la Grande-Bretagne produisent en général plus de blé, de lainages et de quincailleries que n'en exige la demande du marché intérieur. Il faut donc exporter le surplus et l'échanger contre quelque chose dont il y ait demande dans le pays. Ce n'est que par le moyen de l'exportation que ce surplus pourra acquérir une valeur suffisante pour compenser le travail et la dépense qu'il en coûte pour le produire. » On serait tenté de croire, d'après ce

On n'achète des produits qu'avec des produits, et le numéraire n'est que l'agent au moyen duquel l'échange s'effectue. Il peut être produit une trop grande quantité d'une certaine denrée, et il peut en résulter une surabondance telle dans le marché, qu'on ne puisse en retirer ce qu'elle a coûté ; mais ce trop plein ne saurait avoir lieu pour toutes les denrées. La demande de blé est bornée par le nombre de bouches qui doivent le manger ; celle des souliers et des habits, par le nombre des personnes qui doivent les porter ; mais quoique une société, ou partie d'une société, puisse avoir autant de blé et autant de chapeaux et de souliers qu'elle peut ou qu'elle veut en consommer, on ne saurait en dire autant de tout produit de la nature ou de l'art. Bien des personnes consommeraient plus de vin, si elles avaient le moyen de s'en procurer. D'autres, ayant assez de vin pour leur consommation, voudraient augmenter la quantité de leurs meubles, ou en avoir de plus beaux. D'autres pourraient vouloir embellir leurs campagnes, ou donner plus de splendeur à leurs maisons. Le désir de ces jouissances est inné dans l'homme ; il ne faut qu'en avoir les moyens ; et un accroissement de production peut, seul, fournir ces moyens. Avec des subsistances et des denrées de première nécessité à ma disposition, je ne manquerai pas longtemps d'ouvriers dont le travail puisse me procurer les objets qui pourront m'être plus utiles ou plus désirables.

La baisse ou la hausse de profits, que cet accroissement de production et la demande qui en est la suite pourront occasionner, dépend uniquement de la hausse des salaires ; et la hausse des salaires, excepté pendant un temps limité, tient à la facilité de produire les subsistances et les choses nécessaires à l'ouvrier. J'ai dit, pendant un temps limité, car il n'y a rien de mieux établi que ce principe, suivant lequel la quantité des ouvriers doit toujours, en dernière, analyse, se proportionner aux moyens de les payer.

Il n'y a qu'un seul cas, et celui-là n'est que temporaire, dans lequel l'accumulation du capital, accompagnée du bas prix des subsistances, peut amener une baisse des profits ; ce cas est celui où les fonds destinés à faire subsister les ouvriers s'accroissent plus vite que la population. Dans ce cas, les salaires seront forts et les profits faibles. Si tout le monde renonçait à l'usage des objets de luxe, et ne songeait qu'à accumuler, il pourrait être produit une quantité d'objets de nécessité, dont il ne pourrait pas y avoir de consommation immédiate. Il pourrait sans doute y avoir alors un engorgement général de ces produits, et par conséquent il se pourrait qu'il n'y eût ni demande pour une quantité additionnelle de ces articles, ni profits à espérer par l'emploi d'un nouveau capital. Si on cessait de consommer, on cesserait de produire, et cette concession n'est pas en opposition avec le principe général. Dans un pays tel que l'Angleterre, par exemple, il est difficile de supposer qu'il puisse y

passage, qu'Adam Smith en concluait que nous sommes dans la nécessité de produire un excédant de blé, d'étoffer de laine et de quincailleries, et que le capital employé à leur production ne saurait l'être d'une autre manière. On a cependant toujours le choix de l'emploi à donner à son capital, et par conséquent il ne peut jamais y avoir pendant longtemps excédant d'un produit quelconque ; car, si cela était, il tomberait au-dessous de son prix naturel, et le capital passerait à un autre emploi plus lucratif. Il n'y a pas d'écrivain qui ait montré d'une manière plus satisfaisante et plus habile que le docteur Smith la tendance qu'ont les capitaux de quitter des emplois dans lesquels les produits ne suffisent pas à payer tous les frais de production et de transport en y joignant les profits ordinaires. *(Note de l'Auteur.)*

avoir de motif qui détermine les habitants à consacrer tout leur capital et leur travail à la production exclusive des choses de première nécessité.

Quand des commerçants placent leurs capitaux dans le commerce étranger ou de transport, c'est toujours par choix, et jamais par nécessité. Ils ne le font que parce que leurs profits, dans ce commerce, sont un peu au-dessus de ceux du commerce intérieur.

Adam Smith a observé, avec raison, que « le besoin de nourriture était, dans chaque individu, limité par la capacité bornée de l'estomac de l'homme ; mais que le désir des choses commodes ou des objets de décoration et d'ornement pour les édifices, l'habillement, les équipages ou l'ameublement, paraît n'avoir point de bornes ou de limite certaine. La nature a donc nécessairement limité la somme des capitaux qui peut, à une époque quelconque, être consacrée avec profit à l'agriculture ; mais elle n'a point posé de limites à la somme de capital qui peut être consacrée à nous procurer les choses *utiles à l'existence, et propres à l'embellir.* » Nous procurer le plus grand nombre possible de ces jouissances, voilà le but que nous nous proposons, et c'est uniquement parce que le commerce étranger, ou celui de transport, parvient mieux à ce but, que les commerçants l'entreprennent de préférence à la fabrication des objets désirés, ou de ceux qui peuvent les remplacer dans le pays même. Si, cependant, des circonstances particulières nous empêchaient de placer nos capitaux dans le commerce étranger ou dans celui de transport, nous serions obligés de les employer, quoique moins avantageusement, chez nous ; et tant qu'il n'y a point de limites au désir de posséder « des choses commodes, des objets d'ornement pour les édifices, l'habillement, les équipages et l'ameublement, » il ne saurait y avoir d'autres limites aux capitaux qui peuvent être employés pour nous procurer ces objets, que celles des subsistances destinées aux ouvriers qui doivent les produire.

Adam Smith dit cependant que le commerce de transport n'est point un commerce de choix, mais de nécessité ; comme si le capital qui y est versé fût resté stérile sans un pareil emploi ; comme si le capital employé au commerce intérieur pouvait regorger s'il n'était contenu dans de certaines limites. « Quand la masse des capitaux d'un pays, dit-il, est parvenue à un tel degré d'accroissement, *qu'elle ne peut être toute employée à fournir à la consommation de ce pays, et à faire valoir son travail productif,* alors le superflu de cette masse se décharge naturellement dans le commerce de transport, et est employé à rendre le même service à des pays étrangers.

« On achète, avec une partie du produit superflu de l'industrie de la Grande-Bretagne, environ quatre-vingt-seize mille quarts de tabac dans la Virginie et le Maryland. Or, la demande de la Grande-Bretagne n'en exige peut-être pas plus de quatorze mille. Ainsi, si les quatre-vingt-deux mille restant ne pouvaient être exportés *et échangés contre quelque chose de plus demandé dans le pays,* l'importation de cet excédant cesserait aussitôt, et, avec elle, le travail productif de tous ceux des habitants de la Grande-Bretagne qui sont maintenant employés à préparer les marchandises avec lesquelles ces quatre-vingt-deux mille quarts sont achetés tous les ans. » Mais cette portion du travail productif de la Grande-Bretagne ne pourrait-elle pas être employée à préparer des marchandises d'une différente espèce, avec lesquelles on aurait la faculté d'acheter quelque chose qui serait plus demandé dans le pays ?

Et quand même cela serait impossible, ne pourrait-on pas, quoique avec moins d'avantage, employer ce travail productif à fabriquer les articles demandés dans le pays, ou du moins à en fournir d'autres qui pussent les remplacer ? Si nous avons besoin de velours, ne pourrait-on pas essayer d'en faire ; et si nous ne pouvions pas y réussir, ne serait-il pas possible de fabriquer plus de drap, ou quelque autre objet qui serait à notre convenance ?

Nous fabriquons des marchandises, et avec ces marchandises nous en achetons d'autres à l'étranger, parce que nous pouvons nous les y procurer à meilleur compte que si nous les fabriquions chez nous. Qu'on nous prive de ce commerce, et à l'instant nous fabriquerons de nouveau ces articles pour notre usage. D'ailleurs cette opinion d'Adam Smith est en contradiction avec toute sa doctrine générale sur cette matière. « Si un pays étranger peut nous fournir une marchandise à meilleur marché que nous ne sommes en état de le faire nous-mêmes, il vaut bien mieux que nous la lui achetions avec les produits de quelque industrie où nous excellions. L'industrie générale du pays étant toujours en proportion du capital qui la met en œuvre, elle ne sera pas diminuée pour cela ; ... seulement ce sera à elle à chercher la manière dont elle peut être employée à son plus grand avantage. »

Et dans une autre endroit : « Par conséquent, ceux qui peuvent disposer d'une plus grande quantité de vivres qu'ils ne peuvent en consommer, sont toujours prêts à donner ce surplus, ou, ce qui revient au même, sa valeur en échange d'un autre genre de jouissances. Tout ce qui reste après avoir satisfait des besoins nécessairement limités, est donné pour flatter ces désirs que rien ne saurait satisfaire, qui paraissent tout à fait insatiables. Les pauvres, pour avoir de la nourriture, travaillent à satisfaire les fantaisies des riches ; et, pour être plus sûrs d'obtenir cette nourriture, ils enchérissent l'un sur l'autre à qui travaillera à meilleur marché, et à qui mettra plus de perfection à son ouvrage. Le nombre des ouvriers s'accroît par l'abondance de vivres, ou par les améliorations croissantes dans la culture des terres ; et comme la nature de leurs occupations est susceptible de la plus grande division de travail, la quantité de matières qu'ils peuvent consommer augmente dans une proportion beaucoup plus forte que le nombre des ouvriers. De là naît une demande de toute sorte de matières que l'industrie des hommes peut employer en objets d'utilité ou d'ornement, en habillements, équipages, ameublements, substances fossiles, minéraux renfermés dans le sein de la terre, et métaux précieux. »

Il résulte donc de ces développements qu'il n'est pas de limites pour la demande, pas de limites pour l'emploi du capital, toutes les fois que le capital donne quelques profits et que ces profits ne peuvent baisser que par suite de la hausse des salaires. Enfin rajouterai que la seule cause qui fasse hausser constamment les salaires, c'est la difficulté toujours croissante de se procurer de la nourriture et des objets de première nécessité pour le nombre chaque jour croissant des ouvriers.

Adam Smith a observé, avec raison, qu'il est extrêmement difficile de fixer le taux des profits des capitaux. « Le profit est sujet à des variations telles, dit-il, que même dans un commerce particulier, et à plus forte raison dans les différentes branches de commerce en général, il serait difficile d'en déterminer le terme moyen Et quant à prétendre juger avec une certaine précision de ce qu'il peut avoir été à des époques antérieures, c'est ce qui doit être absolument impossible. » Cependant, puisqu'il est évident qu'on paie cher la faculté de

se servir de l'argent, toutes les fois que par son moyen on peut gagner beaucoup, il croit que « le taux ordinaire de l'intérêt sur la place peut nous conduire à nous former quelque idée du taux des profits, et que l'histoire des progrès de l'intérêt peut nous donner celle du progrès des profits. » Certes, si le taux de l'intérêt pouvait être connu avec précision pendant une époque un peu considérable, il pourrait nous fournir une mesure assez exacte pour estimer le progrès des profits.

Mais dans tous les pays, par suite de fausses notions en économie politique, les gouvernements sont intervenus, pour empêcher que le taux de l'intérêt ne s'établît d'une manière libre et équitable, en imposant de grosses et excessives amendes sur tous ceux qui prendraient un intérêt au-dessus de celui fixé par la loi. On élude probablement partout de semblables lois ; mais l'histoire nous apprend peu de choses à ce sujet, et les écrivains nous indiquent plutôt l'intérêt fixé par les lois, que son taux courant.

Pendant la dernière guerre, les billets de l'échiquier et de la marine, en Angleterre, ont éprouvé une perte telle, qu'en les achetant on a pu retirer 7 et 8 pour cent, ou même un plus fort intérêt de son argent. Le gouvernement a négocié des emprunts à un intérêt au-dessus de 6 pour cent, et des particuliers se sont souvent vus forcés de payer, par des voies indirectes, plus de 10 pour cent pour l'intérêt de l'argent ; et néanmoins, pendant tout ce temps, l'intérêt légal était toujours au taux de 5 pour cent. Il y a donc fort peu de fond à faire sur ce que les historiens peuvent dire de l'intérêt fixe et légal, puisque nous voyons jusqu'à quel point il peut être différent du taux courant. Adam Smith nous apprend que, depuis la trente-septième année du règne de Henri VIII jusqu'à la vingtième année de Jacques I^{er}, le taux légal de l'intérêt demeura à 10 pour cent. Peu de temps après la restauration, il fut réduit à 6 pour cent ; et, par le statut de la douzième année de la reine Anne, à 5 pour cent. Il croit que l'intérêt légal a suivi, et non précédé le taux courant de l'intérêt. Avant la guerre d'Amérique, le gouvernement anglais empruntait à 3 pour cent, et dans la capitale, ainsi que dans beaucoup d'autres endroits du royaume, les gens qui avaient bon crédit empruntaient à 3 _ , 4 et 4 _ pour cent.

Le taux de l'intérêt, quoiqu'il soit en dernière analyse, et d'une manière stable, déterminé par le taux des profits, est cependant sujet à éprouver des variations temporaires par d'autres causes. A la suite de chaque fluctuation dans la quantité et la valeur de l'argent, le prix des denrées doit naturellement varier. Il varie encore, ainsi que nous l'avons déjà fait voir, par le changement dans les rapports entre l'offre et la demande, quoique la production ne soit ni plus ni moins aisée. Quand le prix courant des marchandises baisse par l'effet d'un approvisionnement abondant, d'une moindre demande ou d'une hausse dans la valeur de l'argent, un manufacturier garde en magasin une quantité extraordinaire de marchandises prêtes pour la vente, plutôt que de les livrer à vil prix. Et pour faire face à ses engagements, pour le paiement desquels il comptait auparavant sur la vente de ses articles, il est obligé d'emprunter à crédit, et souvent à un taux d'intérêt plus élevé. Cela, cependant, n'a qu'une courte durée ; car, ou l'espoir du manufacturier est fondé, et le prix courant de ses marchandises montera ; ou bien il s'aperçoit que la diminution de la demande est permanente, et alors il ne cherche plus à résister à la direction que le commerce a prise ; les prix baissent, et l'argent ainsi que l'intérêt reprennent leur ancien taux. Si, par la découverte d'une nouvelle mine, par l'abus des

banques ou par toute autre cause, la quantité de la monnaie augmente considérablement, son effet définitif est d'élever le prix des choses en proportion de l'accroissement de la monnaie ; mais il y a probablement toujours un intervalle pendant lequel le taux de l'intérêt subit quelque variation.

Le prix des fonds publics n'est pas un indice certain pour estimer le taux de l'intérêt. En temps de guerre, le marché est si surchargé de rentes sur l'État, par suite des emprunts continuels que fait le gouvernement, qu'avant que le prix de la rente ait eu le temps de prendre son juste niveau, une nouvelle opération financière ou des événements politiques changent toute la situation. En temps de paix, au contraire, l'action du fonds d'amortissement, la répugnance qu'éprouve une certaine classe de gens à donner à leurs fonds un emploi autre que celui auquel ils sont habitués, qu'ils regardent comme très-sûr, et dans lequel les dividendes leur sont payés avec la plus grande régularité ; toutes ces causes font monter les rentes sur l'État, et abaissent par conséquent le taux de l'intérêt sur ces valeurs au-dessous du prix courant sur la place. Il faut observer encore que le gouvernement paie des intérêts différents, selon la solidité de ses rentes. Pendant que le capital placé dans les 5 pour cent se vend 95 l. st., un billet de l'échiquier de 100 liv. vaudra quelquefois 100 l. 5 sh., quoiqu'il ne porte que 4 l. 11 sh. 3 d. d'intérêt annuel. L'un de ces effets rapporte à l'acheteur, aux prix mentionnés, un intérêt de 5 _ pour cent ; l'autre ne rapporte que 4 _ . Les banquiers ont besoin d'une certaine quantité de ces billets d'échiquier, comme offrant un placement sûr et négociable. Si leur quantité dépassait de beaucoup cette demande, ils se trouveraient aussi bas que les 5 pour cent. La rente à 3 pour cent par an aura toujours, comparativement, un prix plus haut que celle à 5 pour cent ; car le principal de l'une comme de l'autre ne peut être remboursé qu'au pair, c'est-à-dire, en donnant 100 l. st. en argent pour 100 l. st. de capital en rentes. Le prix courant de l'intérêt sur la place peut tomber à 4 pour cent, et, dans ce cas, le gouvernement rembourserait au possesseur des 5 pour cent son capital au pair, à moins qu'il ne consentît à recevoir 4 pour cent, ou un intérêt au-dessous de 5 pour cent. Le gouvernement ne retirerait aucun avantage de rembourser ainsi le possesseur des 3 pour cent, tant que le taux courant de l'intérêt ne serait pas descendu au-dessous de 3 pour cent par an.

Pour payer les intérêts de la dette nationale, l'on retire quatre fois par an, et pendant peu de jours, de grandes sommes de monnaie de la circulation. Ces demandes de monnaie, n'étant que temporaires, ont rarement de l'effet sur les prix ; elles sont, en général, remplies moyennant le paiement d'un taux plus élevé d'intérêt ¹.

¹ « Toute espèce d'emprunt public, dit M. Say *, a l'inconvénient de retirer des usages productifs des capitaux ou des portions de capitaux pour les dévouer à la consommation ; et de plus, quand ils ont lieu dans *un pays dont le gouvernement inspire peu de confiance*, ils ont l'inconvénient de faire monter l'intérêt des capitaux. Qui voudrait prêter à 5 pour Cent par an à l'agriculture, aux fabriques, au commerce, lorsqu'on trouve un emprunteur toujours prêt à payer un intérêt de 7 à 8 pour cent ? Le genre de revenu qui se nomme *profit des capitaux* s'élève alors aux dépens du consommateur. La consommation se réduit par le renchérissement des produits, et les autres services productifs sont moins demandés, moins bien récompensés ; la société, les capitalistes exceptés, souffre de cet état de choses. » A la question, « qui voudrait prêter à 5 pour cent par an à l'agriculture, aux fabriques, au commerce, lorsqu'on trouve un emprunteur toujours prêt à payer un intérêt de 7 à 8 pour cent ? » je répons : tout homme prudent et sensé. Parce que le taux de l'intérêt est à 7 ou 8 pour cent là où le prêteur court un risque extraordinaire, y a-t-il une raison pour qu'il soit aussi haut dans les endroits où les prêteurs sont à l'abri de pareils risques ? M. Say convient que le taux de l'intérêt tient à celui

Chapitre XXII.

DES PRIMES À L'EXPORTATION ET DES PROHIBITIONS A L'IMPORTATION.

[Table des matières](#)

Une prime accordée à l'exportation du blé tend à en abaisser le prix pour le consommateur étranger, mais n'a point d'effet permanent sur son prix dans les marchés de l'intérieur.

Supposons que, pour retirer des capitaux les profits ordinaires, il soit nécessaire que le blé se vende en Angleterre 4 l. st. le quarter ; dans ce cas, il mie pourrait être exporté dans les pays étrangers où il ne se vendrait que 3 l. 15 sh. Mais si l'on donnait 10 sh. par quarter de prime d'exportation, on pourrait le vendre, dans le marché étranger, 3 l. 10 sh., et par consé-

des profits; mais il ne s'ensuit pas que le taux des profits dépende du taux de l'intérêt ; l'un est la cause, l'autre l'effet, et il est impossible que des circonstances quelconques puissent les faire changer de place.
(*Note de l'Auteur.*)

* *Économ. Politiq.* Liv. III, chap. 9.

quent il en résulterait le même profit pour le cultivateur de blé, soit qu'il le vendit 3 l. 10 sh. dans le marché étranger, ou 4 l. dans le pays même.

Une prime qui ferait donc baisser le prix du blé anglais, dans un pays étranger, au-dessous de ce qu'y coûte la production du blé, aurait naturellement pour effet d'augmenter la demande de blé anglais, en diminuant celle des blés du pays. Ce surcroît de demande de blé anglais ne saurait manquer d'en faire hausser le prix en Angleterre, et de l'empêcher de baisser, sur le marché étranger, jusqu'au taux où la prime tend à le faire descendre. Mais les causes qui pourraient agir de la sorte sur le prix courant du blé en Angleterre, n'auraient pas le moindre effet sur son prix naturel, ou sur les frais réels de production. Pour récolter du blé, il n'y aurait besoin ni de plus de bras ni de plus de fonds, et par conséquent, si les profits du capital du fermier n'étaient auparavant qu'en égalité avec ceux des capitaux des autres commerçants, après la hausse des prix ils les surpasseraient considérablement. En grossissant les profits du fermier, la prime agira comme un encouragement à l'agriculture, et le capital employé en manufactures en sera retiré pour être employé sur les terres jusqu'à ce qu'on ait fait face à l'accroissement des demandes extérieures. Quand cela sera arrivé, le prix du blé tombera de nouveau, dans le marché de l'intérieur, à son prix naturel et forcé, et les profits reviendront à leur niveau accoutumé. Un approvisionnement plus abondant, agissant de même dans le marché étranger, fera aussi baisser le prix du grain dans le pays où il est exporté, et, par là, les profits du négociant qui l'exporte se trouveront réduits au taux le plus bas auquel il puisse faire ce commerce.

L'effet d'une prime d'exportation sur le blé n'est donc, en dernier résultat, ni d'en élever ni d'en abaisser le prix dans le marché intérieur, mais bien de faire baisser le prix du blé, pour le consommateur étranger, de tout le montant de la prime, dans le cas où le blé n'aurait pas été à plus bas prix dans le marché étranger que dans celui de l'intérieur ; et de le faire baisser dans une proportion moindre, dans le cas où le prix dans l'intérieur aurait été plus élevé que celui du marché étranger.

Un écrivain, en traitant, dans le cinquième volume de la *Revue d'Édimbourg*, des primes pour l'exportation du blé, a très-clairement fait voir quels en étaient les effets sur la demande de l'étranger et de l'intérieur. Il a aussi observé avec raison que ces primes ne pouvaient manquer d'encourager l'agriculture du pays qui exporte ; mais il paraît imbu de la même erreur qui a égaré le docteur Smith, et, je crois, la plupart des autres auteurs qui ont traité de cette matière. Il suppose que, parce que c'est le prix du blé qui règle, en dernier résultat, les salaires, c'est aussi ce même prix qui doit régler celui de toutes les autres choses. Il dit que la prime, « en augmentant les profits du fermier, servira d'encouragement à l'agriculture; en faisant monter le prix du blé pour les consommateurs nationaux, elle diminuera pendant ce temps leurs facultés d'acheter cet objet de première nécessité, et réduira ainsi leur richesse réelle. Il est cependant évident que ce dernier effet ne peut être que temporaire ; car les salaires des consommateurs industriels ayant été auparavant réglés par la concurrence, ce même principe les ramènera encore aux mêmes proportions, en faisant hausser le prix en argent du travail, et, par ce moyen, celui des autres denrées jusqu'au niveau du prix en argent du blé. La prime d'exportation fera donc, en dernier résultat, hausser le prix en argent du blé dans le marché du pays, non pas directement, mais au moyen de l'accroissement de demande

dans le marché étranger, et du renchérissement qui s'ensuit dans la prix réel du pays ; *et cette hausse du prix en argent, quand une fois elle se sera étendue aux autres denrées, deviendra par conséquent permanente.* »

Si j'ai cependant réussi à faire voir que le surhaussement des salaires en argent ne fait pas monter le prix des produits, mais qu'un tel surhaussement affecte toujours les profits, il doit s'ensuire que le prix des produits ne montera pas par l'effet de la prime.

Mais une hausse temporaire dans le prix du blé, occasionnée par une plus forte demande de l'étranger, ne produirait aucun effet sur le prix en argent des salaires. Le renchérissement du blé est causé par une concurrence de demande pour cet article, dont l'approvisionnement était auparavant exclusivement destiné au marché national. Par l'effet de la hausse des profits, il y a plus de capitaux employés dans l'agriculture, et l'on obtient par là un surcroît d'approvisionnement ; mais tant qu'il n'est pas obtenu, le haut prix en est absolument nécessaire pour régler la consommation sur l'approvisionnement, ce que la hausse des salaires empêcherait. Le renchérissement du blé est la suite de sa rareté, et c'est ce qui en fait diminuer la demande par les acheteurs nationaux. Si les salaires montaient, la concurrence augmenterait, et un nouveau surhaussement du prix du blé deviendrait nécessaire.

Dans cet exposé des effets produits par les primes d'exportation, nous n'avons point supposé d'événement qui fit hausser le prix naturel du blé, lequel prix règle, en dernière analyse, son prix courant ; car nous n'avons point supposé qu'il fallût un surcroît de travail pour forcer la terre à donner une quantité déterminée de produits, et il n'y a que cela qui puisse faire monter le prix naturel. Si le prix naturel du drap était de 20 sh. par verge, une grande augmentation de demandes du dehors pourrait en faire monter le prix à 25 sh., ou au delà ; mais les profits que ferait alors le fabricant de drap ne manqueraient pas d'attirer les capitaux vers cette fabrication ; et quoiqu'elle pût doubler, tripler ou quadrupler, elle finirait par être satisfaite ; et le drap baisserait de nouveau à son prix naturel de 20 sh. Il en arriverait autant pour ce qui concerne l'approvisionnement du blé. Quoique nous en exportions deux, trois ou huit cent mille quarts par an, il finirait par être produit à son prix naturel, lequel ne varie jamais, à moins qu'une différente quantité de travail ne devienne nécessaire à la production.

Il n'y a peut-être pas, dans tout l'ouvrage si justement célèbre d'Adam Smith, de conclusions plus susceptibles d'être contestées que celles qu'on lit dans le chapitre des primes d'exportation. Il parle d'abord du blé comme d'une denrée dont la production ne saurait s'accroître par l'effet d'une prime d'exportation ; il suppose invariablement que la prime n'influe que sur la quantité déjà produite, et qu'elle n'encourage point une nouvelle production. « Dans les années d'abondance, dit-il, la gratification, en occasionnant une exportation extraordinaire, tient nécessairement le prix du blé, dans le marché intérieur, au-dessus du taux auquel il descendrait naturellement... Quoique la gratification soit souvent suspendue pendant les années de cherté, la grande exportation qu'elle occasionne dans les années d'abondance doit avoir souvent pour effet d'empêcher plus ou moins que l'abondance d'une année ne soulage la disette d'une autre. Ainsi, dans les années de cherté, tout aussi bien que dans celles d'abondance, la prime d'exportation tend de même, nécessairement, à faire

monter le prix en argent du blé de quelque chose plus haut qu'il n'aurait été sans cela dans le marché intérieur¹. »

Adam Smith paraît avoir senti parfaitement que la justesse de son raisonnement dépendait uniquement de la question de savoir si « l'augmentation du prix en argent du blé, en rendant sa culture plus profitable au fermier, ne doit pas nécessairement en encourager la production.

« Je réponds, dit-il, que cela pourrait arriver si l'effet de la prime était de faire monter le prix réel du blé, ou de mettre le fermier en état d'entretenir, avec la même quantité de blé, un plus grand nombre d'ouvriers de la même manière que sont communément entretenus les autres ouvriers du voisinage, largement, médiocrement ou petitement. »

Si l'ouvrier ne consommait que du blé, et s'il n'en recevait que ce qui suffirait strictement pour sa nourriture, il pourrait y avoir quelque raison de supposer que la part de l'ouvrier ne peut en aucun cas être réduite ; mais les salaires en argent ne montent quelque fois pas, et jamais ils ne montent proportionnellement aux prix en argent du blé, parce que le blé ne forme qu'une partie de la consommation de l'ouvrier, - quoique ce soit la partie la plus importante. Si l'ouvrier dépense la moitié de son salaire en blé, et l'autre moitié en savon, en chandelle, en bois à brûler, en thé, en sucre, en habillement, etc., tous objets que l'on suppose ne pas avoir éprouvé de hausse, il est clair qu'il serait aussi bien payé avec un boisseau et demi de blé, lorsqu'il vaut 16 sch. le boisseau, qu'avec deux boisseaux, dont chacun ne vaudrait que 8 sch., ou avec 24 sch. en argent, qui équivaldraient à 16 sch., qu'il recevait auparavant. Son salaire ne monterait que de 50 pour cent, tandis que le blé hausserait de 100 pour cent, et par conséquent il y aurait un motif suffisant pour consacrer plus de capitaux à l'agriculture, si les profits des autres commerces continuaient à être les mêmes qu'auparavant.

Mais une telle hausse des salaires engagerait en même temps les manufacturiers à retirer leurs capitaux des manufactures, pour les consacrer à l'agriculture ; car tandis que le fermier augmenterait le prix de ses denrées de 100 pour cent, les salaires de ses ouvriers n'ayant

¹ Dans un autre endroit il s'exprime de la manière suivante : « Quelque extension que la prime puisse occasionner dans les ventes à l'étranger, dans une année quelconque, cette extension se fait toujours entièrement aux dépens de marché intérieur, attendu que chaque boisseau de blé que la prime fait exporter, serait resté dans le marché intérieur, où il aurait augmenté d'autant la consommation et fait baisser le prix de la denrée. Il faut observer que la prime sur le blé, comme toute autre prime pour l'exportation, établit sur la nation deux impôts différents : le premier est l'impôt auquel il faut qu'il contribue pour défrayer la prime, et le second est l'impôt qui résulte du prix renchéri de la denrée dans le marché intérieur ; impôt qui, pour cette espèce particulière de marchandise, se paie par toute la masse du peuple, toute la masse devant nécessairement acheter du blé. Par conséquent, à l'égard de cette marchandise en particulier, le second impôt est de beaucoup le plus lourd des deux... Par conséquent, par chaque 5 schellings pour lesquels le peuple contribue au paiement du premier de ces deux impôts, il faut qu'il contribue pour 6 livres sterling et 4 schellings à l'acquittement du second ... Par conséquent, l'exportation extraordinaire de blé, occasionnée par la prime, non-seulement resserre chaque année le marché et la consommation intérieure de tout ce dont elle étend le marché et la consommation chez l'étranger, mais encore par les entraves à la population et à l'industrie du pays, sa tendance, en dernier résultat, est de gêner et de comprimer l'extension graduelle du marché intérieur, et par là de diminuer à la longue, bien loin de l'augmenter, la consommation totale et le débit du blé. »
(*Note de l'Auteur.*)

haussé que de 50 pour 100, le manufacturier se verrait aussi dans la nécessité de payer 50 pour cent de plus à ses ouvriers, n'ayant en même temps aucune compensation, pour ce surcroît de dépense, dans le renchérissement de ses produits. Les capitaux se porteraient donc, des manufactures vers l'agriculture, jusqu'à ce que l'approvisionnement du blé fût de nouveau descendre les prix à 8 sch. Le boisseau, et fût baisser les salaires à 16 sch. par semaine. Alors le manufacturier obtiendrait les mêmes profits que le fermier, et les capitaux, dans chaque emploi, se trouveraient balancés. Voilà, dans le fait, la manière dont la culture du blé acquiert toujours plus d'étendue, et fournit aux besoins croissants du marché. Les fonds pour l'entretien des ouvriers augmentent, et les salaires haussent. L'état d'aisance de l'ouvrier l'engage à se marier, la population s'accroît, et la demande de blé en élève le prix relativement aux autres choses. Plus de capitaux sont employés profitablement dans l'agriculture et continuent à y affluer, tant que l'approvisionnement n'égale pas la demande ; car alors le prix baisse de nouveau, et les profits de l'agriculteur et du manufacturier reviennent au même niveau.

Il n'est d'aucune importance pour la question qui nous occupe, que les salaires restent stationnaires après le renchérissement du blé, ou qu'ils montent modérément ou excessivement ; car le manufacturier aussi bien que le fermier paient des salaires, et ils doivent à cet égard être également affectés par la hausse du prix du blé. Mais leurs profits respectifs sont atteints d'une manière inégale, puisque le fermier vend ses denrées plus cher, tandis que le manufacturier donne ses produits au même prix qu'auparavant. C'est pourtant l'inégalité des profits qui engage les capitalistes à détourner leurs capitaux d'un emploi vers un autre ; il y aura par conséquent une plus forte production de blé, et une moindre d'objets manufacturés. Les objets manufacturés ne monteraient pas de prix en raison de la moindre quantité qui en serait fabriquée ; car on en obtiendrait un approvisionnement de l'étranger, en échange du blé exporté.

Lorsqu'une prime fait monter le prix du blé, ce prix peut être ou ne pas être élevé, relativement à celui des autres marchandises. Dans le cas où le prix relatif du blé hausse, il est hors de doute que le fermier fera de plus tords profits, et qu'il y aura un appât pour le déplacement des capitaux, tant que le prix du blé ne tombera pas de nouveau par l'effet d'un approvisionnement abondant. Si la prime ne fait point hausser le prix du blé relativement à celui des autres marchandises, quel tort cela peut-il faire au consommateur national, à part l'inconvénient de payer l'impôt ? Si le manufacturier paie son blé plus cher, il en est indemnisé par le plus haut prix auquel il vend les produits avec lesquels il achète en définitive le blé dont il a besoin.

L'erreur d'Adam Smith provient de la même source que celle de l'auteur de l'article de la Revue d'Édimbourg, car ils croient tous deux que « le prix en argent du blé règle celui de tous les autres produits nationaux ¹. »

« Il détermine, dit Adam Smith, le prix en argent du travail, qui doit toujours nécessairement être tel qu'il mette l'ouvrier en état d'acheter une quantité de blé suffisante pour l'entretien de sa personne et de sa famille, selon que le maître qui le

¹ C'est aussi l'opinion de M. Say, *Liv. III*, chap. 8.

met en œuvre se trouve obligé par l'état progressif, stationnaire ou décroissant de la société, de lui fournir cet entretien abondant, médiocre ou chétif...

« En déterminant le prix en argent de toutes les autres parties du produit brut de la terre, il détermine celui des matières premières de toutes les manufactures. En déterminant le prix en argent du travail, il détermine celui de la main-d'œuvre et de toutes les applications de l'industrie ; et en déterminant l'un et l'autre de ces prix, il détermine le prix total de l'ouvrage manufacturé. *Il faut donc nécessairement que le prix en argent du travail, et de toute chose qui est le produit de la terre ou du travail, monte ou baisse en proportion du prix en argent du blé.* »

J'ai déjà essayé de réfuter cette opinion d'Adam Smith. En considérant la hausse du prix des choses comme une conséquence nécessaire du renchérissement du blé, il raisonne comme s'il n'existait pas d'autre fonds qui pût fournir à ce surcroît de dépense. Il a entièrement négligé les profits qui créent ce fonds par leur diminution sans élever le prix des produits. Si cette opinion du docteur Smith était fondée, les profits ne pourraient jamais tomber réellement, quelle que fût l'accumulation des capitaux. Si, lorsque les salaires haussent, le fermier pouvait renchérir son blé, et si le marchand de drap, le chapelier, le cordonnier, et tout autre fabricant pouvaient également augmenter le prix de leurs marchandises en proportion du surhaussement des salaires, le prix de tous les produits de ces différents commerçants pourrait bien hausser, si on l'estimait en argent ; mais relativement, il resterait le même. Chacun de ces fabricants pourrait acheter la même quantité de marchandises aux autres fabricants ; et puisque ce sont les marchandises, et non l'argent, qui constituent la richesse, le reste leur importerait fort peu. Tout le renchérissement des matières premières et des marchandises ne ferait de tort qu'aux seules personnes dont les fonds consisteraient en or ou en argent, ou dont le revenu annuel serait payé dans une quantité fixe de ces métaux, sous la forme de lingots ou de numéraire.

Supposons l'usage des monnaies entièrement abandonné, et tout commerce borné à des échanges. Je demanderai si, dans un cas semblable, la valeur échangeable du blé monterait par rapport aux autres produits ? Si l'on répond affirmativement, il n'est donc pas vrai que ce soit la valeur du blé qui règle la valeur des autres produits ; car, pour pouvoir en régler la valeur, il faudrait que le blé ne changeât pas de valeur relative par rapport à ces produits. Si l'on répond négativement, il faudra alors soutenir que le blé, qu'on le récolte sur un sol fertile ou ingrat, avec beaucoup ou peu de travail, à l'aide de machines ou sans leur secours, s'échangera toujours contre une quantité égale de tous les autres produits.

Je dois cependant avouer que, quoique la teneur générale des doctrines d'Adam Smith se rapporte à l'opinion que je viens de citer, il paraît pourtant, dans le passage suivant de son livre, avoir eu une idée exacte de la nature de la valeur. « La proportion entre la valeur de l'or et de l'argent, et la valeur des marchandises d'une autre espèce quelconque, dépend dans tous les cas, dit-il, de la proportion qu'il y a entre la quantité de travail nécessaire pour amener au marché une quantité déterminée d'or et d'argent, et celle qui est nécessaire pour y faire arriver une quantité déterminée de toute autre sorte de marchandises. » N'avoue-t-il pas ici pleinement que, si une quantité de travail plus considérable devient indispensable pour faire arriver au marché une certaine marchandise, pendant qu'une autre peut y arriver sans

augmentation de frais, la première haussera de valeur relative ? S'il fallait autant de travail pour porter du drap et de l'or au marché, la valeur relative de chacun de ces objets ne varierait pas ; mais s'il fallait plus de travail pour faire arriver au marché du blé ou des souliers, le blé et les souliers ne monteraient-ils pas relativement au drap et à l'or monnayé ?

Adam Smith regarde aussi les primes comme ayant pour effet de causer une dégradation dans la valeur de l'argent. « Une dégradation de la valeur de l'argent, dit-il, qui est l'effet de la fécondité des mines, et qui se fait sentir également ou presque également dans la totalité, ou peu s'en faut, du monde commerçant, est de très-peu d'importance pour un pays en particulier. La hausse qui en résulte dans tous les prix en argent ne rend pas plus riches ceux qui les reçoivent, mais du moins elle ne les rend pas plus pauvres. Un service en argenterie devient réellement à meilleur marché ; mais toutes les autres choses, généralement, restent exactement comme elles étaient auparavant, quant à leur valeur réelle. » Cette observation est on ne peut pas plus correcte.

« Mais cette dégradation de la valeur de l'argent, qui, étant le résultat ou de la situation particulière d'un pays, ou de ses institutions politiques, n'a lieu que pour ce pays seulement, entraîne des conséquences tout autres ; et bien loin qu'elle tende à rendre personne plus riche, elle tend à rendre chacun plus pauvre. La hausse du prix en argent de toutes les denrées et marchandises, qui, dans ce cas, est un fait particulier à ce pays, tend à y décourager plus ou moins toute espèce d'industrie au dedans, et à mettre les nations étrangères à portée de livrer presque toutes les diverses sortes de marchandises pour moins d'argent que ne le pourraient faire les ouvriers du pays, et, par là, de les supplanter, non-seulement dans les marchés étrangers, mais même dans leur propre marché intérieur. »

J'ai essayé de faire voir ailleurs qu'une diminution partielle de la valeur de l'argent, capable d'affecter à la fois les produits de l'agriculture et ceux des manufactures, ne peut jamais être permanente. Dire, dans ce sens, que l'argent éprouve une dépréciation partielle, c'est comme si l'on disait que tous les produits ont renchéri ; mais tant qu'on aura la liberté de les acheter avec de l'or et de l'argent dans le marché le moins cher, on les exportera en échange des produits des autres pays qui sont à meilleur marché, et la diminution de la quantité de ces métaux augmentera leur valeur dans l'intérieur ; les marchandises reprendront leur niveau ordinaire, et celles qui conviennent aux marchés étrangers seront exportées comme par le passé.

Ce n'est donc pas là, je pense, une raison qu'on puisse alléguer contre les prime.

Si donc la prime faisait hausser le prix du blé comparativement aux autres choses, le fermier y trouverait du profit, et il y aurait plus de terres mises en culture ; mais si la prime ne changeait pas la valeur du blé relativement aux autres choses, dans ce cas, la prime ne pourrait avoir d'autre inconvénient que celui consistant à la payer, et cet inconvénient, je suis loin de chercher à en dissimuler les effets ou à en diminuer l'importance.

« Il semble, dit le docteur Smith, que nos propriétaires ruraux, en imposant sur l'importation des blés étrangers de gros droits qui, dans les temps d'une abondance moyenne, équivalent à une prohibition, et en établissant les primes d'exportation, aient pris exemple sur la conduite de nos manufacturiers. Par ces moyens, les uns comme les autres ont cherché à faire monter la valeur de leurs produits. Peut-être n'ont-ils pas fait attention à la grande et essentielle différence établie par la nature entre le blé et presque toutes les autres sortes de marchandises. Lorsqu'au moyen d'un monopole dans le marché intérieur, ou d'une prime accordée à l'exportation, on met nos fabricants de toiles ou de lainages à même de vendre leurs marchandises à un prix un peu meilleur que celui auquel ils les auraient données sans cela, on élève non-seulement le prix nominal, mais le prix réel de leurs marchandises ; on les rend équivalentes à plus de travail et à plus de subsistances ; on augmente non-seulement le profit nominal de ces fabricants, mais leur profit réel, leur richesse et leur revenu réels..... On encourage réellement ces manufactures.... Mais quand, à l'aide de mesures semblables, vous faites hausser le prix nominal du blé et son prix en argent, vous n'élevez pas sa valeur réelle, le revenu réel de nos fermiers ni de nos propriétaires ruraux ; vous n'encouragez pas la production du blé.... La nature des choses a imprimé au blé une valeur réelle, qui ne saurait changer par l'effet d'une simple variation de son prix en argent.... Dans le monde entier, cette valeur sera égale à la quantité de bras qu'elle peut faire subsister. »

J'ai déjà tâché de faire voir que le prix courant du blé doit, en raison de l'augmentation de la demande par l'effet d'une prime d'exportation, excéder son prix naturel jusqu'à ce que l'on obtienne le surcroît d'approvisionnement ; et, dans ce cas, il doit revenir à son prix naturel. Mais le prix naturel du blé n'est pas aussi stable que celui des autres marchandises, parce que, dès que la demande de blé augmente considérablement, il faut livrer à la culture des terres d'une qualité inférieure, qui, pour produire une quantité déterminée de blé, exigeront plus de travail, ce qui fera hausser le prix du blé. L'effet d'une prime permanente sur l'exportation du blé serait donc de le faire tendre constamment à la hausse ; ce qui, comme je l'ai fait voir ailleurs, ne manque jamais de faire hausser la rente¹. Les propriétaires ruraux ont donc un intérêt non-seulement temporaire, mais permanent, aux prohibitions d'importation du blé, et aux primes accordées à son exportation ; mais les manufacturiers n'ont point d'intérêt permanent aux primes d'exportation de leurs produits manufacturés : leur intérêt, à cet égard, n'est que temporaire.

Des primes accordées à l'exportation des objets manufacturés ne peuvent manquer, ainsi que le docteur Smith le dit, de faire hausser le prix courant des objets manufacturés ; mais elles ne feront pas monter le prix naturel de ces objets. Le travail de deux cents hommes produira une quantité de marchandises double de celle que cent hommes pouvaient fabriquer auparavant ; et par conséquent, aussitôt que la somme nécessaire de capital aura été consacrée à fournir la quantité requise d'objets fabriqués, ils reviendront leur prix naturel. Ce n'est donc que pendant cet intervalle qui suit la hausse du prix courant des denrées, et qui précède l'accroissement de la production, que les manufacturiers peuvent faire de gros profits ; car aussitôt que les prix seront descendus, leurs profits devront baisser au niveau des autres profits.

¹ Voyez le chapitre de la Rente.

Loin donc d'accorder à Adam Smith que les propriétaires ruraux n'ont pas un intérêt aussi grand à la prohibition de l'importation du blé, que les industriels en ont à la prohibition des produits manufacturés, je soutiens, au contraire, que les propriétaires ruraux y ont un intérêt bien plus fort ; - les avantages qu'ils tirent de cette prohibition étant permanents, tandis que le manufacturier n'en profite que pour un temps donné. Le docteur Smith observe que la nature a établi une grande et essentielle différence entre le blé et les autres marchandises ; mais la conséquence qu'il faut en tirer est précisément l'opposé de celle qu'en tire Adam Smith ; car c'est précisément cette différence qui crée la rente, et qui fait que les propriétaires ruraux trouvent un intérêt à la hausse du prix naturel du blé. Au lieu d'avoir mis en parallèle les intérêts du manufacturier avec ceux du propriétaire foncier le docteur Smith aurait dû comparer les intérêts du premier avec ceux du fermier, qui sont très-distincts des intérêts du propriétaire. Le manufacturier n'a pas d'intérêt à la hausse du prix naturel de ses produits, pas plus que le fermier n'en a à la hausse du prix naturel du blé ou de tout autre produit immédiat du sol, quoique l'un et l'autre soient intéressés à ce que le prix courant de leurs produits s'élève au-dessus de leur prix naturel. Le propriétaire foncier, au contraire, a l'intérêt le plus marqué à la hausse du prix naturel du blé, puisque le surhaussement de la rente est la suite inévitable de la difficulté qu'il y a à produire des denrées de première nécessité, difficulté qui peut seule faire hausser leur prix naturel. Or, puisque des primes d'exportation et des prohibitions à l'importation du blé en augmentent la demande, et forcent à livrer à la culture des terrains plus ingrats, elles occasionnent nécessairement une augmentation des frais de production.

Le seul effet qu'occasionne une prime accordée à l'exportation des objets manufacturés ou à celle du blé, est de porter une portion de capital vers un emploi qu'on n'aurait pas cherché sans cela. Il en résulte une distribution nuisible du capital national ; c'est un leurre qui séduit le manufacturier, et qui l'engage à commencer ou à continuer un genre de commerce comparativement moins profitable. C'est le plus mauvais des impôts ; car il ne rend pas aux étrangers tout ce qu'il ôte aux nationaux, la balance en perte étant supportée par une distribution moins avantageuse du capital national. Si, par exemple, le prix du blé en Angleterre était de 4 l. st., tandis qu'il serait en France de 3 l. 15 sh., une prime de 10 sh. finirait par le réduire en France à 3 l. 10 sh. en le maintenant en Angleterre au prix de 4 l. L'Angleterre paierait un impôt de 10 sh. sur chaque quarter de blé qu'elle exporterait, et la France ne gagnerait que 5 sh. sur chaque quarter qu'elle importerait d'Angleterre. Voilà donc une valeur de 5 sh. par quarter absolument perdue pour la société, en raison d'une mauvaise distribution de son capital, qui tend à diminuer la masse totale, non pas probablement du blé, mais bien de quelque autre objet de nécessité ou d'agrément.

M. Buchanan paraît avoir senti le vice du raisonnement du docteur Smith, au sujet des primes, et il fait sur le dernier passage de cet auteur, que j'ai cité plus haut, des réflexions très-judicieuses. « En soutenant, dit M. Buchanan, que la nature a conféré au blé une valeur réelle que les simples variations de son prix en argent ne sauraient faire varier, le docteur Smith confond la valeur d'utilité avec la valeur échangeable du blé. Un boisseau de blé ne peut pas nourrir plus de monde pendant la disette que pendant les époques d'abondance ; mais un boisseau de blé s'échangera contre une plus grande quantité d'objets de luxe ou d'utilité, quand il est rare, que lorsqu'il est abondant ; et les propriétaires fonciers, qui ont un

surplus de subsistances à leur disposition, deviendront par conséquent plus riches dans des temps de disette, et ils échangeront ce surplus contre une plus grande somme de jouissances. C'est donc à tort que l'on prétend que si la prime occasionne une exportation forcée de blé, elle ne produira pas de même une hausse réelle de son prix. » L'ensemble du raisonnement de M. Buchanan, sur cet effet particulier des primes, me paraît parfaitement clair et concluant.

Cependant M. Buchanan, pas plus que le docteur Smith et l'auteur de l'article de la *Revue d'Édimbourg*, ne me paraissent avoir des idées exactes sur l'influence que le renchérissement de la main-d'œuvre doit avoir sur les objets manufacturés. D'après la manière de voir qui lui est particulière, et que j'ai déjà rapportée ailleurs, M. Buchanan pense que le prix du travail n'a aucun rapport avec le prix du blé, et par conséquent il croit que la valeur réelle du blé pourrait monter et monte en effet sans influencer sur le prix du travail. Pour le cas, cependant, où le prix du travail se ressentirait de cette hausse, il soutient, avec Adam Smith et l'auteur de l'article de la *Revue d'Édimbourg*, que le prix des objets manufactures devrait monter en même temps ; hors ce cas, je ne conçois pas comment il pourrait distinguer une telle hausse du blé d'avec une baisse dans la valeur de l'argent, ou comment il pourrait arriver un résultat différent de celui du docteur Smith.

Dans une note, à la page 276¹ du premier volume de *la richesse des Nations*, M. Buchanan s'exprime ainsi : « Mais le prix du blé ne règle pas le prix en argent de tous les autres produits bruts de la terre. Il ne règle ni le prix des métaux ni celui de beaucoup d'autres matières utiles, telles que la houille, le bois, les pierres, etc.; et comme il ne règle pas le prix du travail, il ne règle pas non plus celui des objets manufacturés ; en sorte que la prime, en tant qu'elle élève le prix du blé, forme incontestablement un avantage réel pour le fermier. Ce n'est donc pas sous ce rapport que l'on peut en contester l'utilité. Il est hors de doute que ces primes offrent un encouragement à l'agriculture, par la hausse qu'elles opèrent dans le prix du blé. La question se réduit donc à savoir s'il convient d'encourager l'agriculture par un tel moyen. » Les primes sont avantageuses au fermier, en ce qu'elles ne font point hausser le prix du travail ; car, si elles produisaient un tel effet, elles feraient hausser le prix de toutes les autres choses à proportion, et ne présenteraient alors aucun encouragement à l'agriculture.

Il faut cependant convenir que la tendance d'une prime accordée à l'exportation d'une marchandise quelconque, est de faire baisser un peu la valeur de l'argent. Tout ce qui facilite l'exportation tend à augmenter la quantité de l'argent dans le pays qui exporte ; et au contraire, tout ce qui s'oppose à l'exportation tend à diminuer la quantité de l'argent. L'effet général de l'impôt est de diminuer l'exportation par la hausse qu'il occasionne dans les prix des produits imposés, et de s'opposer par conséquent à l'introduction de l'argent. Nous avons expliqué cela plus en détail dans nos observations générales sur l'impôt.

Le docteur Smith a parfaitement développé les effets nuisibles du système mercantile, qui n'avait pour but que de faire hausser le prix des marchandises dans le pays, en repoussant la concurrence des produits étrangers ; mais ce système n'était pas plus funeste aux cultivateurs

¹ Édition anglaise.

qu'aux autres classes de la société. En forçant les capitaux à prendre une direction qu'ils n'auraient pas autrement suivie, ce système diminuait la somme totale des produits. Le prix, qui se maintenait constamment plus haut, n'était pas dû à la rareté des produits, mais à la seule difficulté de la production ; et par conséquent, quoique les possesseurs de ces produits les vendissent plus cher, cependant, considérant la quantité de capital qu'il leur avait fallu employer pour les obtenir, ils n'en tiraient réellement pas de plus gros profits ¹.

Les manufacturiers eux-mêmes, en leur qualité de consommateurs, auraient payé ces produits plus cher, et par conséquent il n'est pas exact de dire que « le surhaussement de prix occasionné, par les règlements des maîtrises et par de forts droits sur l'importation des produits étrangers, est partout, et en dernier résultat, payé par les propriétaires, les fermiers et les ouvriers du pays. »

Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur ce point, que les propriétaires fonciers allèguent à présent l'autorité d'Adam Smith pour prouver qu'il faut mettre de pareils et de forts droits sur l'introduction des blés étrangers. C'est ainsi que les frais de production, et, par conséquent, le prix de plusieurs objets manufacturés, ayant augmenté pour les consommateurs par suite d'une faute de législation, on a, sous prétexte de justice, exigé de la nation qu'elle consentît à endurer de nouvelles extorsions. Parce que nous payons tous plus cher le linge, la mousseline et les tissus de coton, on croit qu'il est juste que nous payions le blé également plus cher. Parce que, dans la distribution générale du travail sur notre globe, nous avons empêché que le travail, chez nous, fournit la plus grande quantité possible de produits manufacturés, on voudrait nous en punir encore en diminuant les facultés productives du

¹ M. Say pense que l'avantage des manufacturiers nationaux est plus que temporaire. « Un gouvernement, dit-il, qui défend absolument l'introduction de certaines marchandises étrangères, établit un monopole en faveur de ceux qui produisent cette marchandise dans l'intérieur, contre ceux qui la consomment ; c'est-à-dire que ceux de l'intérieur qui la produisent, ayant le privilège exclusif de la vendre, peuvent en élever le prix au-dessus du taux naturel, et que les consommateurs de l'intérieur, ne pouvant l'acheter que d'eux, sont obligés de la payer plus cher. » *Liv. I, chap. 17.*

Mais comment peuvent-ils maintenir constamment leurs produits au-dessus de leur prix naturel, lorsque chacun de leurs concitoyens a la possibilité de se livrer du même genre d'industrie ? Ils sont protégés contre la concurrence des étrangers, mais non contre celle des nationaux. Le mal réel que ressent un pays par l'effet de ces monopoles, s'il est permis de leur donner ce nom, vient, non de ce qu'ils font hausser le prix courant de ces produits, mais bien de ce qu'ils en font hausser le prix réel et naturel. En augmentant les frais de production, ils sont cause qu'une portion de l'industrie du pays est employée d'une manière moins productive. *(Note de l'Auteur.)*

M. Ricardo me paraît avoir ici raison contre moi. En effet, quand le gouvernement prohibe un produit étranger, il ne saurait élever dans l'intérieur les bénéfices qu'on fait sur sa production au-dessus du taux commun des profits ; car alors les producteurs de l'intérieur, en se livrant à ce genre de production, en ramèneraient bientôt, par leur concurrence, les profits au niveau de tous les autres. Je dois donc, pour expliquer ma pensée, dire que je regarde le *taux naturel* d'une marchandise, comme étant le prix le plus bas auquel, on peut se la procurer par la voie du commerce, ou par toute autre industrie. Si l'industrie commerciale peut la donner à meilleur marché que les manufactures, et si le gouvernement force à la produire par les manufactures, il force dès lors à préférer une manière plus dispendieuse. C'est un tort qu'il fait à ceux qui la consomment, mais ce n'est pas au profit de ceux qui la produisent. C'est sous ce point de vue que la critique de M. Ricardo est fondée ; mais la mesure que je combats n'en est que plus mauvaise : elle augmente la difficulté naturelle qui s'oppose à la satisfaction de nos besoins, et c'est sans profit pour personne. - J.-S. SAY.

travail employé à la création des fruits de la terre. Il serait bien plus sage d'avouer les fautes qu'un faux calcul nous a fait commettre, en commençant dès ce moment à revenir graduellement aux principes salutaires d'un commerce libre entre tous les peuples ¹.

« J'ai déjà eu occasion, observe M. Say, de remarquer, en parlant de ce qu'on nomme improprement balance du commerce, que s'il convient mieux, au négociant du pays, d'envoyer des métaux précieux à l'étranger, plutôt que toute autre marchandise, il est aussi de l'intérêt de l'État que ce négociant en envoie ; car l'État ne gagne et ne perd que par le canal de ses citoyens ; et, par rapport à l'étranger, ce qui convient le mieux aux citoyens, convient le mieux à l'État : ainsi, quand on met des entraves à l'exportation que les particuliers seraient tentés de faire de métaux précieux, on ne fait autre chose que les forcer à remplacer cet envoi par un autre moins profitable pour eux et pour l'État.

« Qu'on fasse bien attention que je dis seulement, dans ce qui a rapport au commerce avec l'étranger ; car les gains que font les négociants sur leurs compatriotes, comme ceux qu'ils font dans le commerce exclusif des colonies, ne sont pas, en totalité, des gains pour l'État. Dans le commerce entre compatriotes, il n'y a de gain pour tout le monde que la valeur d'une utilité produite ². » Liv. I, chap. 22, § I.

Je ne comprends pas cette différence entre les profits du commerce intérieur et ceux du commerce étranger. L'objet de tout commerce est d'augmenter la production. Si, pour acheter une pipe de vin, je peux exporter des lingots qui ont été achetés moyennant le produit du travail de cent jours, et que le gouvernement, en défendant l'exportation des lingots, me force à acheter mon vin au moyen d'une denrée qui me coûte la valeur produite par le travail de cent cinq jours, je perds le fruit de ces cinq jours de travail, et l'État le perd aussi bien que moi. Mais si ces transactions avaient lieu entre particuliers, dans différentes provinces d'un même pays, les individus et l'État en tireraient les mêmes avantages si les acheteurs étaient libres dans le choix des marchandises qu'ils donneraient en paiement ; et les mêmes

¹ Il suffirait de la liberté du commerce pour protéger un pays comme la Grande-Bretagne, abondamment pourvu des différents produits de l'industrie humaine, des marchandises propres à satisfaire les besoins de toute société, contre le retour de la disette. Les nations de la terre ne sont pas fatalement condamnées à tirer constamment au sort celle qui, parmi toutes, devra s'éteindre dans la famine. A prendre le globe dans son ensemble, les subsistances y abondent toujours : et pour jouir à jamais d'un riche approvisionnement, nous n'avons qu'à renoncer à nos prohibitions, à nos restrictions, et à cesser de lutter contre les vues bienfaisantes de la Providence. (*Article sur la législation et le commerce des céréales. Supplément à l'Encyclopédie britannique.*)

² Les passages suivants ne sont-ils pas en contradiction avec celui que je viens de citer ?

« Outre qu'en tous pays le commerce intérieur, quoique moins aperçu, parce qu'il est en toutes sortes de mains, est le plus considérable, c'est aussi le plus avantageux. Les envois et les retours de ce commerce sont nécessairement les produits du pays. » *Traité d'Économie politique*, liv. I, chap. 9.

« Le gouvernement anglais n'a pas fait attention que les ventes les plus profitables sont celles qu'une nation se fait à elle-même, parce qu'elles ne peuvent avoir lieu qu'autant qu'il y a, par cette nation, deux valeurs produites : la valeur qu'on vend et celle avec laquelle on achète. » *Ibid.*, liv. I, chap. 7. Dans le XXVI^e chapitre de cet ouvrage, je me propose d'examiner la solidité de cette doctrine.

désavantages, si le gouvernement forçait les particuliers à acheter avec des marchandises qui offriraient moins d'avantages. Si un fabricant peut, avec le même capital, travailler une plus grande quantité de fer là où le charbon abonde, que là où il est rare, le pays gagnera dans le premier cas. Mais si nulle part dans le pays le charbon ne se trouvait en abondance, et qu'il importât cette quantité additionnelle de fer en donnant en échange un produit créé au moyen du même capital et du même travail, il enrichirait également le pays de toute cette quantité additionnelle de fer qu'il y introduirait.

Dans le sixième chapitre de cet ouvrage, j'ai tâché de faire voir que tout commerce étranger ou intérieur est utile, parce qu'il augmente la quantité des produits, et non parce qu'il en augmente la valeur. Nous le posséderons pas une valeur plus forte, soit que nous fassions un commerce intérieur et étranger profitable, soit que, par les entraves des lois prohibitives, nous soyons obligés de nous contenter du commerce le moins avantageux. Les profits et la valeur produite seront les mêmes. Les avantages reviennent toujours, en dernier résultat, à ceux que M. Say paraît n'accorder qu'au commerce intérieur. Dans ces deux cas, il n'y a d'autre gain que celui de la valeur d'une *utilité produite*¹.

¹ Outre les gains qu'on peut faire par le moyen d'une *utilité*, et par suite d'une *valeur produite*, on peut faire son profit des pertes d'un autre homme. Lorsque cet autre homme est un compatriote ; la nation ne perd ni ne gagne par ce bénéfice porté d'une poche dans l'autre ; lorsque cet autre homme est d'un autre pays, la nation dont le premier fait partie gagne ce que l'autre nation perd. Je ne prétends pas justifier ce gain ; je me borne à établir le fait. - J.-B. SAY

Chapitre XXIII.

DES PRIMES ACCORDÉES À LA PRODUCTION.

[Table des matières](#)

Il peut être de quelque intérêt de considérer les effets d'une prime accordée à la *production* agricole et à celle des denrées manufacturières, pour faire l'application des principes que je me suis efforcé d'établir sur les profits des capitaux, sur les produits annuels de la terre et du travail, et sur le prix relatif des objets fabriqués et des produits naturels. Supposons d'abord qu'on mit un impôt sur toutes les denrées pour lever un fonds destiné par le gouvernement à donner des primes d'encouragement pour la *production* du blé. Comme aucune portion de cet impôt ne serait dépensée par le gouvernement, et comme tout ce qu'il recevrait d'une classe de personnes il le rendrait à une autre, la nation, prise en fiasse, ne se trouverait ni plus riche ni plus pauvre par l'effet d'un tel impôt et d'une semblable prime. On conviendra sans doute que l'impôt sur les denrées, qui fournirait ce fonds, aurait l'effet de faire hausser le prix des objets imposés ; tous les consommateurs de ces objets contribueraient par conséquent à ce fonds, ou, en d'autres mots, le prix naturel et forcé de ces choses ayant haussé, leur prix courant hausserait de même. Mais par la même raison que le prix naturel de ces denrées aurait haussé, celui du blé serait tombé. Avant qu'on eût accordé une prime à la production, les fermiers auraient pu obtenir de leur blé un prix qui leur permît de

se rembourser de la rente, de leurs frais, et de retirer les profits ordinaires ; après la concession de la prime, ils recevraient plus que ces profits si le prix du blé ne tombait pas d'une somme au moins égale à la prime. L'effet de l'impôt et de la prime serait donc de faire hausser le prix des denrées d'une somme égale à celle de l'impôt dont elles sont grevées, et de faire baisser le prix du blé d'une somme égale à la prime.

Il faut aussi observer qu'il ne pourrait être fait de changement permanent à la distribution des capitaux entre l'agriculture et les manufactures ; car, comme il n'y aurait point de variation ni dans le montant du capital, ni dans la population, il y aurait précisément la même demande de pain et d'ouvrages manufacturés. Les profits du fermier ne seraient pas au-dessus du niveau général après la baisse du prix du blé, et les profits du manufacturier ne baisseraient pas non plus après le renchérissement des objets manufacturés. La prime ne rendrait donc pas nécessaire l'emploi d'un plus fort capital dans la production du blé, ni d'un capital moindre dans les manufactures. Mais les intérêts du propriétaire foncier ne seraient-ils pas affectés ? Par le même principe qu'un impôt sur les produits de la terre a l'effet de faire baisser les rentes en blé sans changer la rente en argent, de même une prime accordée à la production et qui est précisément l'opposé d'un impôt, ferait hausser les rentes en blé sans apporter aucun changement à celle en argent. Le propriétaire foncier recevra, dans ce cas, la même rente en argent ; et tandis qu'il paiera plus cher les objets manufacturés dont il aura besoin, il aura le blé à meilleur marché : il ne se trouvera donc vraisemblablement ni plus riche ni plus pauvre.

Quant à l'effet qu'une pareille mesure pourrait avoir sur les salaires, il s'agit de savoir si l'ouvrier, par l'achat des objets de sa consommation, paiera autant pour l'impôt qu'il gagnera, par l'effet de la prime, sur les prix réduits de sa nourriture. Si ces deux quantités étaient égales, les salaires n'éprouveraient point de variation ; mais si les objets imposés n'étaient pas de ceux que l'ouvrier consomme, son salaire tomberait, et l'entrepreneur de travaux gagnerait toute la valeur de cette différence. Mais l'entrepreneur de travaux n'en tirerait cependant aucun avantage réel ; cela augmenterait le taux de ses profits, comme le ferait toute baisse des salaires ; mais à mesure que l'ouvrier contribuera pour une somme toujours moindre au fonds qui doit fournir à la prime, et qui doit être levé par contribution, l'entrepreneur de travaux devra y contribuer pour une plus forte part, ou, en d'autres mots, l'entrepreneur devra fournir à l'impôt, au moyen de sa dépense, une somme égale à celle qu'il gagnera par l'effet réuni de la prime et de profits plus considérables. Il retire de plus forts profits de son capital, afin d'être dédommagé, non-seulement de sa quote-part de l'impôt, mais encore de celle de ses ouvriers. La rétribution qu'il reçoit pour la part de l'impôt des ouvriers se trouve dans la diminution des salaires, ou, ce qui revient au même, dans l'augmentation des profits. Quant à sa propre part de la contribution, il la trouve dans la diminution du prix du blé qu'il consomme, et qui est l'effet de la prime.

Il est à propos de distinguer ici les différents effets que produit sur les profits un changement dans la valeur réelle du blé, estimée en travail, et un changement dans la valeur relative du blé, qui proviendrait de l'impôt et des primes. Si le blé baisse par un changement de son prix estimé en travail, non-seulement le taux des profits des capitaux changera, mais encore les profits absolus ; ce qui n'a pas lieu, comme nous venons de le faire voir, lorsque la

baisse est occasionnée artificiellement par une prime. Dans la baisse de la valeur réelle du blé, qui provient de ce qu'un moindre travail suffit pour produire un des articles les plus importants de la consommation de l'homme, le travail est rendu plus productif. Moyennant un même capital, et l'emploi du même travail, on obtient une augmentation de produits ; par conséquent, non-seulement le taux des profits s'accroît, mais les profits absolus du capital augmentent aussi ; non-seulement chaque capitaliste aura un plus gros revenu en argent, s'il emploie le même capital en argent, mais encore ce revenu lui procurera une plus grande quantité de choses utiles et de jouissances. Dans le cas de la prime, l'avantage qu'il tire du bas prix d'un produit est compensé par le désavantage d'être obligé d'en payer un autre plus cher ; il retire de plus gros profits pour pouvoir payer ce prix plus élevé, en sorte que sa condition ne se trouve en rien améliorée. Quoique ses profits soient à un taux plus élevé, il ne peut cependant pas disposer d'une plus grande portion du produit de la terre et de l'industrie nationale.

Quand la baisse de la valeur du blé est amenée par des causes naturelles, elle n'est pas contrariée par la hausse des autres marchandises ; car ces marchandises, au contraire, baissent par suite de la baisse des produits naturels qui servent à les fabriquer. Mais quand la baisse du blé s'opère par des moyens artificiels, elle est toujours contrariée par la hausse réelle de la valeur de quelque autre marchandise ; en sorte que , si l'on achète le blé à meilleur marché, on paie d'autres denrées plus cher.

Voilà donc une nouvelle preuve qu'il ne résulte aucun désavantage particulier des impôts sur les objets de première nécessité, en raison de ce qu'ils font hausser les salaires et baisser les profits. Les profits tombent, en effet ; mais cette baisse est simplement égale au montant de la portion de l'impôt que l'ouvrier paie, laquelle doit, en tous cas, être payée ou par celui qui l'emploie, ou par le consommateur des produits du travail de l'ouvrier. Que vous retranchiez 50 l. par an du revenu de l'entrepreneur de travaux ; ou que vous ajoutiez 50 l. au prix des objets qu'il consomme, cela ne l'intéresse, lui et la société, qu'autant que les autres classes d'individus pourraient ressentir les mêmes effets. Si cette somme est ajoutée au prix de la denrée, un avaré peut se soustraire à l'impôt en ne consommant pas ; si elle est retranchée indirectement du revenu de chacun, on ne peut éviter de payer sa juste part des chargés publics.

Une prime sur la production du blé n'aurait donc pas d'effet réel sur les produits annuels de la terre et du travail du pays, quoiqu'elle rendit le blé relativement à bon marché, et les objets manufacturés relativement chers.

Mais supposons maintenant qu'une mesure contraire fût adoptée, et qu'on mît un impôt sur le blé, afin de constituer un fonds qui servirait à fournir des primes d'encouragement à la production des objets manufacturés.

Dans un tel cas, il est évident que le blé renchérirait, et, que les objets manufacturés baisseraient de prix. Le prix du travail resterait le même, si le bon marché des objets manufacturés procurait à l'ouvrier autant de gain que la cherté du blé lui cause de perte ; mais si cela n'arrivait point, les salaires devraient hausser, et les profits tomber, tandis que les rentes en

argent resteraient comme auparavant. Les profits doivent tomber parce que, ainsi que nous venons de l'expliquer, ce sera par ce moyen que la part de l'impôt qui pèse sur l'ouvrier se trouvera payée par ceux qui le font travailler. Par la hausse des salaires, l'ouvrier se trouvera dédommagé de l'impôt qu'il aura à payer par le renchérissement du blé ; et, ne dépensant aucune partie de son salaire en objets manufacturés, il ne lui reviendra rien de la prime, qui sera reçue en entier par les entrepreneurs de travaux ; tandis que l'impôt sera en partie payé par les travailleurs. Il sera donné aux ouvriers une gratification, sous forme de salaire, pour cette charge additionnelle qui leur est imposée, et cela réduira le taux des profits. Dans ce cas, il y aura également une complication de mesures, dont le résultat sera nul pour la nation.

En examinant cette question, nous avons exprès mis de côté la considération de l'effet qu'une telle mesure pourrait avoir sur le commerce étranger ; nous avons raisonné plutôt dans la supposition d'un pays isolé qui n'aurait point de rapports de commerce avec les autres États. Nous avons fait voir que, comme la demande dans l'intérieur, pour du blé et des marchandises, resterait la même, quelle que fût la direction que pourrait suivre la prime, il n'y aurait rien qui pût engager les particuliers à retirer leurs capitaux d'un emploi pour les placer dans un autre ; mais cela n'aurait plus lieu s'il y avait un commerce avec l'étranger, et si ce commerce était libre. En changeant la valeur relative des marchandises et du blé, et en modifiant d'une manière si notable leur prix naturel, nous donnerions un très-puissant encouragement à l'exportation de ceux de ces produits dont le prix naturel aurait baissé, en encourageant par là également l'importation des produits dont le prix naturel aurait haussé. C'est pourquoi une pareille mesure de finances pourrait changer entièrement la distribution naturelle des capitaux d'une manière avantageuse, il est vrai, aux pays étrangers, mais ruineuse pour celui qui aurait adopté une mesure aussi absurde.

Chapitre XXIV.

DE LA DOCTRINE D'ADAM SMITH SUR LA RENTE DE LA TERRE.

[Table des matières](#)

« On ne peut porter généralement au marché, dit Adam Smith, que ces parties seulement du produit de la terre dont le prix ordinaire est suffisant pour remplacer le capital qu'il faut employer pour les y porter, et les profits ordinaires de ce capital. Si le prix ordinaire est plus que suffisant, le surplus en ira naturellement à la rente. *S'il n'est juste que suffisant, la marchandise pourra bien être portée au marché, mais elle ne peut fournir à payer une rente au propriétaire.* Le prix sera-t-il ou ne sera-t-il pas plus que suffisant ? C'est ce qui dépend de la demande. »

Le lecteur serait naturellement porté à croire, d'après ce passage, qu'il n'est pas possible que son auteur se soit trompé sur la nature de la rente, et qu'il doit avoir senti que la qualité des terrains, que les besoins de la société font défricher, dépend « *du prix ordinaire des produits, et de la question de savoir si ce prix est suffisant pour remplacer le capital qui a dû être employé à cette culture, en y joignant les profits ordinaires.* »

Mais Smith avait adopté l'opinion, « qu'il y a quelques parties du produit de la terre dont la demande doit toujours être telle, qu'elles rapporteront un prix plus fort que ce qui est suffisant pour les faire venir au marché ; » et il regardait les subsistances comme étant une de ces parties.

Il dit encore : « La terre, dans presque toutes les situations possibles, produit plus de nourriture que ce qu'il faut pour faire subsister tous ceux dont le travail concourt à porter cette nourriture au marché et même pour les faire subsister de la manière la plus libérale. Le surplus de cette nourriture est aussi toujours plus que suffisant pour remplacer avec profit le capital qui met en œuvre ce travail. Ainsi il reste toujours quelque chose pour fournir une rente au propriétaire. »

Mais quelle preuve en donne-t-il ? Aucune, si ce n'est l'assertion, que « les marais les plus déserts d'Écosse et de Norvège forment une espèce de pâturage pour des bestiaux qui, avec leur lait et l'accroissement du troupeau, suffisent toujours, non-seulement à faire subsister tous les gens que leur garde et entretien exigent, mais encore à payer au fermier ou maître du troupeau les profits ordinaires de son capital. » Qu'il me soit permis d'en douter. Je crois qu'il existe dans tout pays, depuis le moins avancé en civilisation jusqu'au plus civilisé, des terres d'une qualité telle qu'elles ne rendent que le produit suffisant pour remplacer le capital qui y est employé, avec les profits qu'on retire ordinairement des capitaux dans chaque pays. Nous savons que cela a lieu en Amérique, et cependant personne ne prétend que le fermage y soit réglé d'après des principes différents de ceux qui sont admis, pour l'Europe. Mais quand il serait vrai que l'Angleterre fût si avancée en civilisation, qu'il n'y restât actuellement plus de terres qui ne payassent de rente, il serait toujours vrai qu'il faut qu'il y ait eu autrefois de pareilles terres. Qu'il y en ait ou qu'il n'y en ait pas, cela ne fait rien à la question, car il suffit qu'on admette qu'il y a des capitaux employés, dans la Grande-Bretagne, sur des terres qui ne rendent que le capital déboursé avec les profits ordinaires, soit que ces terres aient été depuis longtemps cultivées, soient qu'elles ne l'aient été que récemment ¹.

Si un fermier consent à passer un bail de sept ou de quatorze ans pour une terre sur laquelle il se propose d'employer un capital de 10,000 l., sachant bien qu'au prix actuel du grain et des produits de la terre, il peut remplacer le capital qu'il est obligé de déboursier, payer sa rente, et retirer les profits ordinaires ; ce fermier, dis-je, n'emploiera pas 11000 l., à moins que les dernières 1000 l. ne puissent, par leur pouvoir productif, lui donner les profits ordinaires des capitaux. Pour savoir s'il doit ou ne doit pas employer cette dernière somme, il calculera uniquement si le prix des produits de l'agriculture est suffisant pour le rembourser de ses frais et lui assurer ses profits ; car il sait bien qu'il n'aura pas à payer de rente additionnelle. Sa rente ne sera pas augmentée, même à l'expiration du bail ; car si le propriétaire de la terre exigeait un surcroît de fermage en raison de l'emploi de ces 1,000 l. de plus sur la propriété, le fermier retirerait cette portion de son capital, puisque, dans le cas supposé, elle ne lui rapporte que les profits ordinaires et courants qu'il peut obtenir par tout autre placement de ce capital ; et par conséquent il ne saurait consentir à en payer un fermage, à moins que le prix des produits de l'agriculture n'éprouve une plus forte hausse, ou, ce qui revient au même, à moins que le taux ordinaire et courant des profits ne vienne à baisser.

¹ Or, c'est précisément ce que Smith n'admet pas, puisqu'il dit qu'il n'a vu si mauvais pâturage d'Écosse qui ne rapportât quelque revenu foncier à son propriétaire. - J.-B. SAY.

Si l'esprit pénétrant d'Adam Smith se fût arrêté sur ce point, il n'eût jamais soutenu que la rente est un des éléments du prix des produits agricoles ; car le prix est constamment réglé par le profit que l'on retire de cette dernière portion de capital employé dont on ne paie pas de rente ou de loyer. S'il eût songé à ce principe, il n'aurait pas fait une distinction entre le fermage ou loyer des mines et celui des terres.

« Savoir, par exemple, dit Smith, si une mine de charbon de terre rapportera un loyer ou rente, c'est ce qui dépend en partie de sa fécondité et en partie de sa situation. On peut dire d'une mine, en général qu'elle est féconde ou qu'elle est stérile, selon que la quantité de minéral que peut en tirer une certaine quantité de travail est plus ou moins grande que celle qu'une même quantité de travail tirerait de la plupart des autres mines de la même espèce. Quelques mines de charbon de terre, avantageusement situées, ne peuvent être exploitées à cause de leur stérilité, le produit ne vaut pas la dépense ; elles ne peuvent rapporter ni profit, ni loyer ou rente. Il y en a dont le produit est purement suffisant pour payer le travail, et remplacer avec les profits ordinaires le capital employé à leur exploitation ; elles donnent quelques profits à l'entrepreneur, mais point au propriétaire. Personne ne peut les exploiter plus avantageusement que le propriétaire, qui, en faisant lui-même l'entreprise, gagne les profits ordinaires sur le capital qu'il y emploie. Il y a en Écosse beaucoup de mines de charbon qui sont exploitées ainsi, et qui ne pourraient pas l'être autrement. Le propriétaire n'en permettrait pas l'exploitation à d'autres sans exiger une rente, et personne ne trouverait moyen de lui en payer une.

« Dans le même pays, il y a d'autres mines de charbon qui seraient bien assez riches, mais qui ne peuvent être exploitées à cause de leur situation. La quantité de minéral suffisante pour défrayer la dépense de l'exploitation, pourrait bien être tirée de la mine avec la quantité ordinaire ou même encore moins que la quantité ordinaire de travail ; mais dans un pays enfoncé dans les terres, peu habité, et qui n'a ni bonne route ni navigation, cette quantité de minéral ne pourrait être vendue. » Toute la théorie de la rente se trouve, dans ce passage, expliquée admirablement et avec toute la clarté possible ; mais il n'y en a pas un mot qui ne soit également applicable à la terre aussi bien qu'aux mines, et cependant Adam Smith prétend que, « il en est autrement des biens qui existent à la surface de la terre. La valeur, tant de leur produit que de leur rente, est en proportion de leur fertilité *absolue*, et non de leur fertilité relative ¹. »

Mais supposons qu'il n'y ait point de terres qui ne rapportent une rente ; dans ce cas, le montant de la rente des terrains les plus ingrats devrait être en proportion de l'excédant de la valeur du produit par-delà le capital dépensé et les profits ordinaires. Le même principe réglerait la rente des terres d'une qualité supérieure ou plus heureusement situées, et par conséquent ces terres paieraient un loyer un peu plus fort que les précédentes, en raison des

¹ Le motif qu'en donne Smith n'a rien qui répugne à ma raison. Partout où il peut croître des denrées alimentaires, il peut naître des hommes pour les consommer. La demande, à coup sûr, va chercher les produits de ce genre, tandis qu'elle ne va pas chercher des houilles ou des bois de construction, lorsque la dépense qu'il faudrait faire pour les conduire au lieu de la consommation excéderait la valeur. Les démonstrations de Malthus, qui prouvent que la population tend toujours à surpasser les moyens de subsistances, confirment, ce me semble, la manière de voir de Smith. - J.-B. SAY.

avantages supérieurs qu'elles possèdent. On peut en dire autant des terres d'une qualité encore supérieure et ainsi de suite jusqu'aux plus fertiles. N'est-il donc pas évident que c'est d'après la fertilité relative des terres qu'on détermine quelle sera la portion du produit qui sera payée comme rente, comme c'est la richesse relative des mines qui détermine cette portion de leur produit qui doit en constituer le loyer ¹ ?

Adam Smith ayant admis qu'il y a quelques mines que les propriétaires seuls peuvent exploiter, en raison de ce que leur produit n'est que suffisant pour défrayer les dépenses de l'exploitation et rapporter les profits ordinaires du capital employé, on se serait attendu à le voir poser également en principe, que c'est précisément cette espèce de mines qui règle le prix des produits. Si les anciennes mines sont insuffisantes pour fournir la quantité de charbon demandée, le prix du charbon doit hausser, et il continuera à renchérir jusqu'à ce que le propriétaire d'une mine nouvelle et d'une qualité inférieure, trouve qu'il peut, en l'exploitant, obtenir les profits ordinaires sur son capital. Si cette mine est médiocrement riche, son propriétaire n'aura pas besoin que la hausse du charbon soit très-forte pour trouver de l'intérêt à employer son capital à l'exploiter ; mais si elle est très-pauvre, il est clair qu'il faudra que le prix du charbon continue à hausser tellement qu'il puisse lui fournir le moyen de retirer ses frais, et d'obtenir les profits ordinaires du capital.

Il paraît donc que c'est toujours la mine la moins productive qui règle le prix du charbon. Adam Smith est pourtant d'une opinion différente. Il s'exprime dans les termes suivants : « Le prix de la mine la plus riche règle le prix du charbon pour toutes les autres mines de son voisinage. Le propriétaire et l'entrepreneur trouvent tous deux qu'ils pourront se faire, l'un une plus forte rente, l'autre un plus gros profit, en vendant un peu au-dessous de tous leurs voisins. Les voisins sont bientôt obligés de vendre au même prix, quoiqu'ils soient moins en état d'y suffire, et quoique ce prix aille toujours en diminuant, et leur enlève même quelquefois toute leur rente et tout leur profit. Quelques exploitations se trouvent alors entièrement abandonnées ; d'autres ne rapportent plus de rente, et ne peuvent plus être continuées que par le propriétaire de la mine. » Si la demande de charbon diminuait, ou si, par de nouveaux procédés, la quantité en devenait plus considérable, le prix du charbon tomberait, et quelques mines seraient abandonnées ; mais, dans tous les cas, le prix doit suffire pour remplacer les frais et les profits de celles des mines qui ne sont pas grevées d'une rente. C'est donc la mine la moins fertile qui règle le prix du charbon. Adam Smith en convient lui-même dans un autre endroit, car il dit : « Le prix le plus bas, auquel le charbon de terre puisse se vendre pendant un certain temps, est, comme celui de toutes les autres marchandises, le prix qui est simplement suffisant pour remplacer, avec les profits ordinaires, le capital employé à le faire venir au marché. Dans une mine dont le propriétaire ne retire pas de rente, et qu'il est obligé d'exploiter lui-même ou d'abandonner tout à fait, le prix du charbon doit en général approcher beaucoup de ce prix. »

¹ Qui songe à nier cela, puisque le fermage est le prix annuel du pouvoir productif de la nature, toutes les fois que ce pouvoir est devenu une propriété ? S'il arrive même, dans certains cas, que ce pouvoir ne soit pas payé, cela empêche-t-il qu'il le soit dans d'autres cas ? Cela prouve-t-il que les produits du sol ne seraient pas moins chers si ce pouvoir productif n'était payé dans aucun cas ? - J.-B. SAY.

Mais la même cause, c'est-à-dire l'abondance, et, par conséquent le bas prix du charbon, de quelque source qu'elle provienne, en faisant abandonner l'exploitation des mines qui ne paient pas de loyer ou qui n'en paient qu'un très-modique, aurait des effets analogues sur la culture des terres ; car cette grande abondance et ce bas prix conduiraient à délaisser des produits de la terre, rendraient nécessaire d'abandonner la culture des terrains qui ne paient pas de rente, ou n'en paient qu'une très-modique. Si, par exemple, les pommes de terre devenaient la nourriture ordinaire et générale de notre nation, comme le riz l'est chez quelques peuples, un quart ou une moitié des terres actuellement en culture serait vraisemblablement abandonné à l'instant ; car si, comme Adam Smith l'assure, « un acre de terre en pommes de terre produit six mille livres pesant de nourriture substantielle, ce qui est trois fois autant qu'en donnerait un acre de terre en blé, » la population ne pourrait pas se développer longtemps sur une échelle assez vaste pour suffire à consommer la quantité de nourriture récoltée sur les terres où l'on cultivait auparavant du blé. Il y aurait beaucoup de terrains abandonnés, et les rentes tomberaient; et ce ne serait que lorsque la population aurait doublé ou triplé, qu'on pourrait cultiver de nouveau autant de terres, et payer de ces terres un aussi fort loyer que par le passé.

Il ne serait pas payé non plus une plus forte part du produit brut au propriétaire foncier, que ce produit consistât en pommes de terre suffisantes pour nourrir trois cents individus, ou, en blé, qui ne pourrait en nourrir que cent ; car, quoique les frais de production se trouvassent bien diminués, dans le cas où les salaires de l'ouvrier seraient réglés principalement par le prix des pommes de terre et non par celui du blé, et quoique, par conséquent, la somme totale du produit brut, - les travailleurs payés, - se trouvât considérablement augmentée, cependant aucune partie de ce surplus n'irait grossir la rente ; il irait constamment grossir les profits, lesquels montent toujours quand les salaires baissent, et tombent lorsque les salaires haussent. La rente suivra la même marche, que l'on cultive du blé ou des pommes de terre ; elle sera toujours égale à la différence entre les quantités de produits obtenues par l'emploi de capitaux pareils sur des terres de la même ou de différente qualité ; et par conséquent, tant que des terres d'une même qualité seront cultivées et qu'il n'y aura aucune variation dans leur fertilité et dans leurs avantages respectifs, le loyer sera toujours dans le même rapport avec le produit brut.

Adam Smith prétend cependant que la part du propriétaire se trouvera augmentée par suite de la diminution des frais de production, et qu'il recevra par conséquent une plus grande part et une quantité plus considérable d'un produit abondant que d'un produit rare. « Une rizière, dit-il, produit une plus grande quantité de nourriture que le champ de blé le plus fertile. Le produit ordinaire d'un acre monte à ce qu'on dit, à deux récoltes par an, de trente à soixante boisseaux chacune. Ainsi, quoique la culture exige plus de travailleurs, quand tous ces travailleurs ont subsisté, il reste un plus grand excédant. Par conséquent, dans les pays où le riz est la nourriture végétale ordinaire et favorite du peuple, et où il compose la principale subsistance des laboureurs qui le cultivent, *il doit revenir au propriétaire, dans ce plus grand excédant, une portion plus forte que celle qui lui revient dans les pays à blé.* »

M. Buchanan remarque aussi : « qu'il est bien clair que si la terre donnait un autre produit en plus grande abondance que le blé, et que ce produit devint la nourriture ordinaire du

peuple, la rente des propriétaires des terres augmenterait à proportion de l'abondance plus grande de ce produit. »

Si les pommes de terre devenaient la nourriture habituelle du peuple, il y aurait un intervalle assez long pendant lequel les propriétaires fonciers éprouveraient une très-forte réduction dans leurs rentes. Ils ne recevraient probablement alors qu'une portion de subsistances bien moindre que celle qu'ils en retirent à présent, tandis que ces subsistances descendraient au tiers de leur valeur actuelle. Mais tous les objets manufacturés à l'achat desquels le propriétaire foncier dépense une partie de son fermage, n'éprouveraient d'autre baisse que celle qui proviendrait de la baisse des matières premières dont ils sont fabriqués, baisse qui ne pourrait être occasionnée que par la fertilité plus grande des terres qui pourraient être alors consacrées à leur production.

Quand, par suite de l'accroissement de la population, on viendrait à livrer de nouveau à la culture, des terres ayant les mêmes qualités que celles qu'on cultivait auparavant pour en tirer la nourriture nécessaire, et quand on viendrait à consacrer à cette culture le même nombre d'hommes, le propriétaire foncier retirerait, non-seulement la même part du produit qu'auparavant, mais cette part aurait encore la même valeur que par le passé. La rente serait donc la même qu'auparavant ; cependant les profits seraient beaucoup plus élevés, parce que le prix de la nourriture, et par conséquent les salaires seraient bien plus bas. Les gros profits favoriseraient l'accumulation du capital. La demande de bras augmenterait encore, et les propriétaires retireraient un avantage permanent de la concurrence qui s'établirait pour avoir des terres à défricher.

La culture pourrait, même, tellement s'améliorer, il pourrait en résulter une telle abondance de denrées alimentaires, que, naturellement, les mêmes terres desserviraient les besoins d'une population beaucoup plus considérable et paieraient des rentes beaucoup plus élevées. De tels résultats ne peuvent manquer d'être avantageux aux propriétaires et s'accordent, d'ailleurs, pleinement avec le principe que ces recherches doivent mettre hors de doute : savoir, que des profits extraordinaires ne peuvent jamais avoir qu'une durée fort limitée, car l'excédant que donnent les produits du sol après le prélèvement des bénéfices suffisants pour encourager la production et l'épargne, cet excédent, dis-je, retourne, en définitive, au propriétaire.

La baisse que déterminerait dans les salaires cette abondance de produits naturels aurait non-seulement pour résultat d'augmenter le rendement des terres déjà cultivées, mais encore d'attirer vers elles de nouveaux capitaux, et, en même temps, d'amener le défrichement des travaux de qualité inférieure ; ce qui tournerait au profit des propriétaires et de la classe entière des consommateurs. La terre – cette machine qui produit la denrée la plus importante – s'améliorerait et prendrait une valeur naturelle en face des demandes qui en seraient faites. Tous les avantages se feraient d'abord sentir aux ouvriers, aux capitalistes et aux consommateurs : mais peu à peu, et par la marche naturelle des faits, ils passeraient aux propriétaires du sol.

Indépendamment de ces améliorations qui intéressent si vivement la société et si faiblement le propriétaire, l'intérêt du propriétaire foncier est toujours en opposition avec celui du consommateur et du manufacturier. Le blé ne peut jamais se soutenir à un haut prix qu'autant qu'il faut plus de travail pour le produire, qu'autant qu'il nécessite plus de frais de production. La même cause faisant également hausser les rentes, il est de l'intérêt du propriétaire foncier que les frais de production du blé augmentent. Ce n'est pourtant pas là l'intérêt du consommateur, qui voudrait que le blé fût toujours à bas prix, relativement à l'argent et aux marchandises ; car c'est toujours avec des marchandises ou de l'argent que l'on achète du blé. Il n'est pas non plus de l'intérêt du manufacturier que le blé soit cher, car la cherté du blé amène celle des salaires, sans amener celle des marchandises. Il faudra qu'il donne alors non-seulement plus de ses marchandises, ou, ce qui revient au même, une plus forte valeur en marchandise, en échange du blé qu'il consomme lui-même ; mais il sera encore obligé de donner plus de marchandises ou plus de valeur pour payer le salaire de ses ouvriers, sans en recevoir de dédommagement. Toutes les classes de la société souffriront donc par le renchérissement du blé, excepté la classe des propriétaires. Les transactions entre le propriétaire foncier et le public ne ressemblent pas aux transactions mercantiles, dans lesquelles on peut dire que le vendeur gagne aussi bien que l'acheteur ; car, dans les premières, toute la perte est d'un côté, et le gain de l'autre ; et si, par l'importation, l'on pouvait se procurer du blé à meilleur marché, on verrait combien la perte qui résulte de la non-importation est plus forte pour les uns que le gain ne l'est pour les autres.

Adam Smith ne fait jamais de distinction entre la valeur diminuée de l'argent et la valeur augmentée du blé, et voilà pourquoi il pense que l'intérêt des propriétaires fonciers n'est point en opposition avec celui du reste de la société. Dans le premier cas, c'est l'argent qui a baissé relativement à tous les autres produits : dans le second cas, c'est le blé. Dans le premier cas, le blé et les marchandises continuent d'avoir la même valeur relative ; dans le second cas, le blé est, comme l'argent, plus élevé relativement aux marchandises.

L'observation suivante d'Adam Smith est applicable au bas prix de l'argent ; mais elle ne l'est nullement à la valeur augmentée du blé.

« Si l'importation (du blé) était libre en tout temps, nos fermiers et nos propriétaires ruraux retireraient vraisemblablement moins d'argent de leur blé, une année dans l'autre, qu'ils ne font à présent, que l'importation est, par le fait, prohibée la plupart du temps¹ ; mais l'argent qu'ils en retireraient aurait plus de valeur, *achèterait plus de marchandises de toute autre espèce*, et emploierait plus de bras. Par conséquent leur richesse réelle, leur revenu réel seraient les mêmes qu'à présent, quoique exprimés par une moindre quantité d'argent, et dès lors ils ne se trouveraient ni moins en état de cultiver, ni moins encouragés à le faire qu'ils ne le sont à présent. Au contraire, comme une hausse dans la valeur de l'argent, procédant d'une baisse dans le prix en argent du blé, fait baisser de quelque chose le prix de toutes les autres marchandises, elle donne à l'industrie du pays où elle a lieu quelque avantage dans tous les marchés étrangers, et tend par là à accroître et à encourager cette industrie. Or, l'étendue du marché national pour le blé, doit être en proportion de l'industrie générale du pays où il croît, ou du nombre de ceux qui produisent quelque autre

¹ Nous avons fait voir dans une note précédente les transformations radicales subies, depuis l'époque de Smith, par la législation des céréales en Angleterre. A F.

chose à donner en échange pour le blé ; et le marché national étant, dans tout pays, le marché le plus rapproché et le plus commode est aussi le plus vaste et le plus important ; par conséquent cette hausse dans la valeur réelle de l'argent, qui provient de la baisse du prix moyen du blé en argent, tend à agrandir le marché le plus vaste et le plus important pour le blé, et par conséquent à encourager la production bien loin de la décourager. »

La hausse ou la baisse du prix du blé provenant de l'abondance et du bas prix de l'or et de l'argent, n'intéresse nullement le propriétaire foncier, car tous les autres produits s'en ressentiront de la manière exposée par Adam Smith ; mais la cherté relative du blé est toujours très-avantageuse au propriétaire foncier, qui, avec la même quantité de blé, peut acquérir, non-seulement une plus grande somme d'argent, mais encore une quantité plus considérable de tout ce qu'on peut acheter avec de l'argent.

Chapitre XXV.

DU COMMERCE COLONIAL.

[Table des matières](#)

Dans ses observations sur le commerce colonial, Adam Smith a fait voir, de la manière la plus satisfaisante, les avantages d'un commerce libre, et l'injustice que les métropoles font éprouver aux colonies, en les empêchant de vendre leurs produits sur le marché où les prix sont le plus élevés, et d'acheter au contraire les objets manufacturés et leurs subsistances dans le marché où ces choses sont au plus bas prix. Il a prouvé que si on laissait chaque pays libre d'échanger les produits de son industrie dans le temps et dans les endroits qui lui conviendraient, on obtiendrait ainsi la meilleure distribution possible du travail de l'espèce humaine, et l'on s'assurerait la plus grande abondance des choses nécessaires ou agréables à la vie.

Il a encore tâché de faire voir que cette liberté de commerce, qui est incontestablement avantageuse à la société en masse, l'est également à chaque pays en particulier ; et que le système d'une politique étroite, adopté par les États de l'Europe envers leurs colonies, n'est pas moins nuisible aux métropoles elles-mêmes qu'il ne l'est aux colonies, dont on sacrifie les intérêts.

« Ainsi, comme tous les autres expédients misérables et nuisibles de ce système mercantile que je combats, dit Adam Smith, le monopole du commerce des colonies opprime l'industrie de tous les autres pays, et principalement celle des colonies, sans ajouter le moins du monde à celle du pays en faveur duquel il a été établi, et tout au contraire, en la diminuant. »

Cette partie de son sujet n'est cependant pas traitée d'une manière aussi claire et aussi convaincante que celle où il montre l'injustice du système adopté envers les colonies.

Sans prétendre décider si le système actuel, adopté par l'Europe à l'égard de ses colonies, est ou non nuisible aux métropoles, qu'il me soit permis de croire que la mère-patrie peut quelquefois retirer un avantage des entraves auxquelles elle assujettit les habitants de ses colonies. Qui peut douter, par exemple, que, supposant que l'Angleterre fût une colonie de la France, ce dernier pays ne trouvât du profit à faire payer à l'Angleterre une forte prime sur l'exportation du blé, du drap, ou de toute autre marchandise ? En examinant la question des primes, et partant de la supposition que le blé se vendait en Angleterre 4 l. st. le quarter, nous avons vu qu'en accordant 10 sh. de prime sur l'exportation, le blé serait revenu en France à 3 l. 10 sh. Or, si le blé était auparavant à 3 l. 15 sh. le quarter en France, le consommateur français aura gagné 5 sh. par quarter sur tout le blé importé ; et si le prix naturel du blé en France était auparavant de 4 l. les Français auraient gagné en totalité les 10 sh., montant de la prime. La France profiterait donc par là de toute la perte que l'Angleterre aurait supportée ; elle ne gagnerait pas seulement une partie de ce que l'Angleterre aurait perdu ; mais, dans quelques cas, elle en aurait gagné la totalité.

On pourra cependant objecter qu'une prime d'exportation étant une mesure de police intérieure, ne peut pas facilement être imposée par la mère-patrie.

S'il convenait à la Jamaïque aussi bien qu'à la Hollande de faire un échange réciproque des produits de chacun de ces pays, sans l'intervention de l'Angleterre, il est bien certain que, si l'on y mettait obstacle, les intérêts de la Hollande et de la Jamaïque en souffriraient ; mais si la Jamaïque est forcée d'envoyer ses produits en Angleterre, pour les y échanger contre des marchandises hollandaises, il y aura un capital anglais et une agence anglaise employés dans un commerce dans lequel ni l'un ni l'autre n'auraient été engagés sans cela. Ce commerce y est attiré par une prime que l'Angleterre ne paie pas, et qui est payée par la Hollande et la Jamaïque.

Que la perte supportée en raison d'une distribution désavantageuse du travail dans deux pays, puisse être profitable à l'un des deux, tandis que l'autre souffre une perte encore plus forte que celle qui résulte immédiatement d'une telle distribution, c'est une opinion qu'Adam Smith lui-même a adoptée ; et si elle est vraie, ce sera une preuve décisive qu'une mesure qui peut être très-nuisible à une colonie, peut être d'un avantage partiel pour la mère-patrie.

En parlant des traités de commerce, Adam Smith s'exprime ainsi :

« Quand une nation s'oblige, par un traité, de permettre chez elle l'entrée de certaines marchandises d'un pays étranger, tandis qu'elle les prohibe venant de tous les autres pays, ou bien d'exempter les marchandises d'un pays des droits auxquels elle assujettit celles de tous les autres, le pays, ou du moins les marchands et les manufacturiers du pays dont le commerce est ainsi favorisé, doivent tirer de grands avantages de ce traité. Ces marchands et manufacturiers jouissent d'une sorte de monopole dans le pays qui les traite avec tant de faveur. Ce pays devient un marché à la fois plus étendu et plus avantageux pour leurs marchandises : plus étendu, parce que les marchandises des autres nations ayant l'exclusion ou étant assujetties à des droits plus lourds, il absorbe une plus grande quantité de celles qu'ils y portent ; plus avantageux, parce que les marchands du pays favorisé, jouissant dans ce marché d'une espèce de monopole, y vendront souvent leurs marchandises à un prix plus élevé que s'ils étaient exposés à la libre concurrence des autres nations. »

Or, les deux nations qui font un tel traité de commerce peuvent être la mère-patrie et ses colonies ; et Adam Smith admet, comme on voit, qu'une métropole peut gagner à opprimer ses colonies. Nous observerons cependant encore une fois qu'à moins que le monopole du marché étranger ne se trouve entre les mains d'une compagnie exclusive, les consommateurs étrangers ne paieront pas les marchandises plus cher que les nationaux. Le prix qu'ils paieront, les uns comme les autres, ne s'éloignera pas beaucoup du prix naturel de ces marchandises dans le pays qui les produit. Par exemple, l'Angleterre, dans des circonstances ordinaires, pourra toujours acheter des marchandises françaises à leur prix naturel en France, et la France aurait le même privilège d'acheter des marchandises anglaises à leur prix naturel en Angleterre. Mais on achèterait des marchandises à ce prix, sans qu'il y eût besoin d'un traité de commerce. Quel serait donc l'avantage ou le désavantage d'un semblable traité ?

Voici quel serait le désavantage qui en résulterait pour le pays qui importerait. Par le traité, il serait forcé d'acheter une marchandise en Angleterre, par exemple, à son prix naturel, tandis qu'il aurait peut-être pu l'avoir, dans quelque autre pays, à un prix naturel plus bas. Le traité produit donc une distribution désavantageuse des capitaux en général, dont souffre principalement le pays qui est borné par traité au marché le moins avantageux ; mais le traité ne donne aucun avantage au vendeur, en vertu d'un prétendu monopole ; car la concurrence de ses compatriotes empêche le vendeur de vendre ses marchandises au-dessus de leur prix naturel ; ce qu'il eût fait, soit qu'il les exportât en France, en Espagne, aux Indes occidentales, soit qu'il les vendît pour la consommation de l'intérieur.

En quoi donc consiste l'avantage de cette stipulation du traité ? Le voici. Il n'aurait pas été possible de fabriquer ces marchandises en Angleterre pour l'exportation, si ce pays n'avait pas le privilège exclusif d'en approvisionner le marché en question ; car la concurrence des pays dans lesquels le prix naturel est plus bas lui aurait ôté toute chance de pouvoir vendre ses marchandises. Cela inquiéterait cependant fort peu l'Angleterre, si elle était bien sûre de pouvoir vendre pour une valeur aussi forte d'autres produits de ses manufactures, soit dans le marché français, soit autre part, avec le même bénéfice. L'objet que l'Angleterre se propose est d'acheter en France pour une valeur de 5,000 l. st. de vins ; elle voudrait donc vendre dans un marché quelconque, des marchandises qui puissent lui rapporter ces 5,000 l. st. Si la France lui accorde le monopole du drap, l'Angleterre y enverra aussitôt du drap pour

l'échanger contre le vin dont elle a besoin ; mais si le commerce est libre, la concurrence de l'industrie des autres pays peut empêcher que le prix naturel du blé ne soit assez bas pour qu'en le vendant, elle retire ces 5,000 l., en obtenant en même temps les profits ordinaires du capital employé dans ce genre de manufacture. Il faut donc que l'industrie de l'Angleterre se porte vers un autre objet. Mais il se peut qu'il n'y ait aucun de ses produits, qu'elle puisse, eu égard à la valeur actuelle de l'argent, vendre au prix naturel des marchandises des autres pays. Quelle en sera la conséquence ? Comme les buveurs de vin, en Angleterre, sont encore disposés à dépenser 5,000 l. st. en vin de France, il faudra qu'on exporte dans ce pays 5,000 l. st. en argent pour y acheter ce vin. Cette exportation de numéraire en fera hausser la valeur en Angleterre, en la faisant baisser dans les autres pays ; et le *prix naturel* de tous les produits de l'industrie anglaise baissera aussi en même temps ; car la hausse du prix de l'argent équivaut à la baisse du prix des marchandises. On pourra alors se procurer les 5,000 l. par l'exportation de marchandises anglaises ; car, après la réduction de leur prix naturel, elles pourront soutenir la concurrence avec les marchandises des autres pays. Il faudra cependant vendre une quantité plus considérable de marchandises à bas prix pour obtenir les 5,000 l. dont on a besoin ; et quand on les aura obtenues, elles ne s'échangeront plus contre la même quantité de vin qu'auparavant ; car pendant que la diminution de numéraire en Angleterre y aura fait baisser le pris naturel des marchandises, l'augmentation d'argent en France y fera monter le prix naturel des marchandises et du vin. On importera donc moins de vin en Angleterre en échange de ses produits, quand le commerce sera entièrement libre, que lorsque ce pays sera particulièrement favorisé par des traités de commerce. Cependant, le taux des profits ne varierait pas ; le numéraire aurait changé de valeur relative dans les deux pays, et l'avantage que la France en retirerait, serait d'obtenir une plus grande quantité de marchandise anglaises en échange d'une quantité déterminée de produits français ; et la perte pour l'Angleterre consisterait en ce qu'elle obtiendrait une moindre quantité de marchandises françaises en échange des marchandises anglaises.

Le commerce étranger se soutiendra donc toujours, qu'on y mette des entraves, qu'on l'encourage, ou qu'il soit libre ; et il ne peut être réglé que par le changement du prix naturel, et non par le changement de la valeur naturelle des frais de production dans chaque pays, et ce changement s'opère dès qu'on altère la distribution des métaux précieux. Cette explication confirme l'opinion que j'ai émise ailleurs, qu'il n'y a pas d'impôt, de prime ou de prohibition sur l'importation ou l'exportation des marchandises, qui ne donne lieu à une différente distribution des métaux précieux, et qui, par conséquent, ne modifie dans tout pays le prix naturel et le prix courant des marchandises.

Il est donc évident que le commerce avec les colonies peut être réglé de manière qu'il soit en même temps moins avantageux pour les colonies et plus lucratif pour la métropole, qu'un commerce parfaitement libre. De même qu'il serait désavantageux pour un consommateur d'être restreint à n'acheter que dans une seule boutique, de même est-il nuisible pour une nation de consommateurs d'être forcée de n'acheter que dans un seul pays. Si la boutique, ou le pays en question, peut fournir les marchandises demandées à meilleur marché, ils sont bien sûrs de les vendre sans avoir besoin pour cela d'aucun privilège exclusif ; et s'ils ne peuvent pas les livrer au prix le plus bas, l'intérêt général demanderait qu'on ne les encourageât point à continuer un commerce qu'ils ne peuvent pas faire avec un avantage égal à celui de leurs

rivaux. La boutique et le pays qui vendraient exclusivement pourraient perdre à ce changement d'emploi ; mais l'intérêt général n'est jamais si bien assuré que par la distribution la plus productive du capital général c'est-à-dire par un commerce universellement libre.

L'augmentation des frais de production ne diminue pas nécessairement la consommation d'un produit, si ce produit est de première nécessité ; car, quoique en général les ressources des consommateurs se trouvent diminuées par la hausse d'une marchandise quelconque, ils peuvent cependant renoncer à la consommation de quelque autre produit dont les frais de production n'ont pas augmenté. Dans ce cas, l'offre et la demande conserveront la même proportion que par le passé : les frais de production seuls auront augmenté, et cependant le prix haussera ; et il doit hausser, pour mettre les profits du créateur du produit renchéri au niveau des profits des autres commerces.

M. Say convient que les frais de production sont le fondement du prix, et pourtant, dans plusieurs endroits de son livre, il soutient que le prix est réglé par la proportion entre l'offre et la demande. Le régulateur réel et définitif de la valeur relative de deux produits quelconques, c'est ce que la production de chacun a coûté, et non les quantités respectives de chacun de ces produits, ni la concurrence parmi les acheteurs.

Selon Adam Smith, le commerce colonial de l'Angleterre étant un de ceux dans lequel il ne peut avoir d'employés que des capitaux anglais, fait monter le taux des profits de tous les autres commerces, et comme, selon lui, les hauts profits, ainsi que les forts salaires, font hausser le prix des produits, le monopole du commerce colonial a été, à ce qu'il croit, nuisible à la mère-patrie, dont il a diminué la faculté de pouvoir vendre des objets manufacturés à un prix aussi bas que les autres pays.

« Par l'effet du monopole, dit-il, l'accroissement du commerce des colonies a bien moins été, pour le commerce général de la Grande-Bretagne, la cause d'une addition à ce qu'il était auparavant, que celle d'un changement total de direction. Secondement, ce monopole a contribué nécessairement à maintenir, dans toutes les branches différentes du commerce de la Grande-Bretagne, le taux des profits à un degré plus haut que celui où il se serait tenu naturellement, si le commerce avec les colonies anglaises eût été ouvert à toutes les nations.... Or, tout ce qui fait monter dans un pays le taux ordinaire du profit plus haut qu'il n'aurait été sans cela, assujettit nécessairement ce pays en même temps à un désavantage *absolu* et à un désavantage *relatif* dans toutes les autres branches de commerce, dont il n'a pas le monopole. Il assujettit ce pays à un désavantage absolu, attendu que, dans toutes les autres branches de commerce, ses marchands ne peuvent retirer ce plus gros profit sans vendre à la fois, et les marchandises des pays étrangers qu'ils importent dans le leur, et les marchandises de leur propre pays qu'ils exportent à l'étranger, plus cher qu'ils ne les eussent vendues sans cela. Il faut, à la fois, que leur propre pays vende plus cher qu'il n'aurait fait sans cela ; qu'il achète moins et vende moins ; qu'il jouisse moins et qu'il produise moins.

..... « On entend souvent nos marchands se plaindre des hauts salaires de nos ouvriers, comme étant la cause de ce que les ouvrages de leurs fabriques ne peuvent soutenir la concurrence dans les marchés étrangers ; mais on ne les entend jamais parler des hauts profits du capital. Ils se plaignent des gains excessifs des autres, mais ils ne disent rien du leur. Cependant les hauts profits du capital, en Angleterre,

peuvent contribuer, dans beaucoup de circonstances, autant que les hauts salaires qu'on y paie aux ouvriers, et, dans quelques circonstances, contribuent peut-être davantage à faire hausser le prix des ouvrages des fabriques anglaises. »

J'admets que le monopole du commerce avec les colonies doit déranger, et quelquefois d'une manière désavantageuse, la direction des capitaux ; mais d'après ce que j'ai déjà dit au sujet des profits, on verra, je crois, qu'aucun déplacement du commerce étranger et aucun changement du commerce intérieur pour le commerce avec l'étranger, ne sauraient affecter le taux des profits. La perte qui en résultera est celle que je viens d'exposer ; elle consiste dans une moins bonne distribution des capitaux et de l'industrie, et par suite dans une diminution de production. Le prix naturel des produits haussera, et par conséquent, quoique le consommateur soit en état d'acheter pour une même valeur en argent, il n'obtiendra, avec cet argent, qu'une quantité moindre de marchandises. Et lors même que le monopole aurait pour effet de faire hausser les profits, il n'occasionnerait pas le moindre dérangement dans les prix ; car le prix n'est réglé ni par les salaires ni par les profits.

Adam Smith lui-même paraît en convenir, quand il dit que « le prix des choses, ou la valeur de l'or et de l'argent, comparée aux marchandises, dépend de la proportion qu'il y a entre la quantité de travail nécessaire pour faire arriver au marché une certaine quantité d'or et d'argent, et *la quantité de travail nécessaire* pour y faire arriver une certaine quantité de marchandises d'une autre espèce. » Cette quantité restera la même, que les profits et les salaires montent ou baissent. Comment donc le prix peut-il hausser par l'effet des hauts profits ?

Chapitre XXVI.

DU REVENU BRUT ET DU REVENU NET.

[Table des matières](#)

Adam Smith exagère toujours les avantages qu'un pays tire d'un grand revenu brut¹, par opposition à un grand revenu net. « Plus grande sera la portion du capital d'un pays consacré à l'agriculture, et plus la somme de travail productif que ce capital met en œuvre deviendra considérable dans l'intérieur du pays. Il en sera de même de la valeur que son emploi ajoute aux produits annuels de la terre et de l'industrie de la communauté. Le capital employé dans les manufactures est celui qui, après le capital comparé à l'agriculture, met en œuvre la plus grande quantité de travail productif, et ajoute le plus grand accroissement de valeur à la

¹ C'est à bon droit qu'à ne considérer que les intérêts nationaux, Smith fait cas d'un gros *revenu brut*, c'est-à-dire d'une grande masse d'utilité produite. On ne devrait parler de *revenu net* que lorsqu'il est question des intérêts d'un particulier par opposition à ceux d'un autre. Le revenu net d'un particulier se compose de la valeur du produit auquel il a concouru, soit par son industrie, soit par ses capitaux, soit par ses terres, moins ses déboursés. Mais comme tous les déboursés qu'il a faits sont des portions de revenus qu'il a payées à d'autres, la totalité de la valeur du produit a servi à payer des revenus. Le revenu total d'une nation se compose de son produit brut ; c'est-à-dire de la valeur brute de tous ses produits qui se distribue entre les producteurs.

Cette valeur, après plusieurs échanges, se consommerait tout entière dans l'année qui l'a vu naître, qu'elle n'en serait pas moins encore le revenu de la nation ; de même qu'un particulier qui a 20,000 fr. de revenu annuel, n'a pas moins 20,000 fr. de revenu annuel, quoiqu'il le mange tout entier chaque année. Son revenu ne se compose pas seulement de ses épargnes. - J.-B. SAY.

production annuelle. Le capital employé au commerce d'exportation est le moins productif des trois ¹. »

En admettant pour un moment que cela soit vrai, quel avantage résultera-t-il pour un pays de l'emploi d'une grande quantité de travail productif, si; soit qu'il emploie cette quantité ou une quantité moindre, son revenu et ses profits réunis doivent rester les mêmes ? Le produit total de la terre et de l'industrie de tout pays se partage en trois portions, dont la première est destinée aux salaires, la seconde aux profits, et la troisième à la rente. Ce n'est que sur les deux dernières portions qu'on peut lever des impôts, ou faire des épargnes : la première, si elle est modique, étant toujours égale aux frais nécessaires de production, il serait tout à fait indifférent pour une personne qui sur un capital de 20,000 l. ferait 2,000 l. par an de profits, que son capital employât cent hommes ou mille, et que ses produits se vendissent 10,000 l. ou 20,000 l., pourvu que, dans tous les cas, ses profits ne baissassent point au-dessous de 2,000 l. L'intérêt réel d'une nation n'est-il pas aussi garanti ? et dès que son revenu net et réel, que ses rentes et profits sont les mêmes, qu'importe qu'elle se compose de dix ou de douze millions d'individus ? Ses facultés pour l'entretien d'escadres, d'armées, et de toute autre sorte de travail improductif, doivent être en proportion de son revenu net, et non de son revenu brut. Si cinq millions d'hommes pouvaient produire la nourriture et l'habillement nécessaires pour dix millions, la nourriture et l'habillement de cinq millions constitueraient le revenu net. Le pays retirerait-il quelque avantage, si, pour produire ce même revenu net, il fallait sept millions d'hommes, c'est-à-dire, s'il fallait que sept millions d'hommes fussent employés à produire de la nourriture et de l'habillement pour douze millions ? La nourriture et l'habillement de cinq millions seraient toujours le revenu net. L'emploi d'un plus grand nombre d'hommes ne nous mettrait en état ni d'ajouter un homme à notre armée ou à notre marine, ni de fournir une guide de plus aux impôts ².

¹ M. Say est de la même opinion qu'Adam Smith. « L'emploi le plus productif après celui-là, dit-il, pour le pays en général, est celui des manufactures et du commerce intérieur, parce qu'il met en activité une industrie dont les profits sont gagnés dans le pays, tandis que les capitaux employés par le commerce extérieur font gagner l'industrie et les fonds de terre de toute les nations indistinctement.

« L'emploi le moins favorable à la nation est celui des capitaux employés au commerce de transport, de l'étranger à l'étranger. » *Liv. II, chap. 8, § 3.* (Note de l'Auteur.)

² Si j'osais me permettre de faire une critique générale de la doctrine de M. Ricardo et de sa manière de traiter plusieurs questions d'économie politique, je dirais qu'il donne aux principes qu'il croit justes une telle généralité qu'il en regarde les résultats comme infaillibles. De ce principe, que la classe qui vit de salaires ne gagne que ce qui est rigoureusement nécessaire pour se perpétuer et s'entretenir, il tire cette conséquence, qu'une industrie qui fait travailler sept millions d'ouvriers n'est pas plus avantageuse qu'une industrie qui en fait travailler cinq millions, se fondant sur ce que, dans l'un et l'autre cas, les ouvriers consommant tout ce qu'ils gagnent, il ne reste pas plus du travail de sept millions que du travail de cinq millions. Cela ressemble tout à fait à la doctrine des Économistes du dix-huitième siècle, qui prétendaient que les manufactures ne servaient nullement à la richesse d'un État, parce que la classe salariée consommant une valeur égale à celle qu'elle produisait, ne contribuait en rien à leur fameux produit net.

In univevsalibus latet dolus, a dit Bacon, avec ce bon sens exquis qui l'a fait nommer le Père de la saine philosophie. Lorsqu'on descendra de ces généralités aux réalités qu'il faut toujours prendre pour guides, on trouvera que sur sept millions d'ouvriers tous occupés, il y aura plus d'épargnes faites que sur cinq millions. Ce n'est que dans la classe la plus grossière des simples manouvriers que les gains se bornent à ce qui est rigoureusement nécessaire pour perpétuer cette classe. Du moment qu'il y a un talent ajouté aux facultés du simple travailleur, il en résulte une faculté un peu moins commune et moins offerte, circonstance qui ajoute

Ce n'est point en raison d'aucun avantage supposé provenant d'une grande population, ni en raison du bonheur dont peut jouir un plus grand nombre d'hommes, qu'Adam Smith donne la préférence à cet emploi de capital qui met en œuvre la plus grande quantité d'industrie ; mais c'est expressément en se fondant sur l'effet qu'il lui suppose d'augmenter la puissance nationale, car il dit que « la richesse et la puissance de toute nation, en tant que la puissance dépend de la richesse, doit toujours être en proportion de la valeur de sa production annuelle, qui constitue le fonds qui sert en définitive à payer tout impôt. » Il est cependant évident que les facultés de payer des impôts sont en proportion du revenu net et non du revenu brut.

Dans la distribution des emplois des capitaux entre tous les pays, le capital des peuples pauvres sera naturellement employé à ces genres d'industrie qui font subsister une grande quantité de travailleurs dans l'intérieur, parce que, dans de tels pays, on peut se procurer avec le plus de facilité la nourriture et les choses nécessaires pour une population croissante. Dans les pays riches, au contraire, où la nourriture est chère, les capitaux se porteront, si le commerce est libre, vers ces genres d'industrie qui exigent l'emploi du plus petit nombre d'ouvriers dans l'intérieur : tels sont le commerce de transport, le commerce avec les pays étrangers très-lointains, dans lesquels les profits sont en proportion des capitaux, et non en proportion de la quantité de travail employé¹.

à la valeur du travail qui en résulte. Smith remarque qu'une intelligence remarquable, une probité scrupuleuse dans cette classe, sont payées au delà du taux rigoureusement nécessaire pour perpétuer la famille. Aussi voit-on un très-grand nombre de familles de simples salariés qui font des économies, augmentent leur bien-être et leur mobilier, ce qui augmente la somme des épargnes de la société.

Mais quand même il serait vrai que de sept millions d'ouvriers tous occupés il ne sortît pas plus d'épargnes que de cinq millions, serait-ce une matière indifférente que de nourrir l'un ou l'autre nombre ? Sous le rapport de la puissance nationale, la population, et une population active et industrielle, n'est-elle pas une puissance aussi ? Et si quelque Attila barbare, ou même quelque Attila civilisé attaquait un pays peuplé, ne serait-il pas plus facilement repoussé que s'il ne rencontrait pour s'opposer à ses armées, que des capitalistes spéculateurs occupés dans le fond de leur comptoir à balancer les prix-courants des principales places de l'Europe et de l'Amérique ?

Sous le rapport du bonheur, on peut dire de même qu'il y a une plus grande masse de bonheur dans une population de sept millions qui gagne et consomme ce qu'elle gagne, élève sa famille, et jouit de l'exercice de ses facultés, que dans une population de cinq millions.

Il semblerait que l'homme n'est au monde que pour épargner et accumuler ! Il y est principalement pour consommer ce que la nature lui donne gratuitement et ce qu'il acquiert par son industrie- Produire et consommer, voilà le propre de la vie humaine, voilà sa fin principale ; c'est ce que font les nations qui ne s'éloient ni ne déclinent. Si elles peuvent y joindre des épargnes qui, en grossissant leurs capitaux, étendent leur industrie, c'est une circonstance favorable sans doute, et vers laquelle elles doivent tendre autant qu'elles peuvent ; mais ce n'est pas une condition essentielle de leur existence. - J.-B. SAY.

¹ « Il est heureux, dit M. Say, que la pente naturelle des choses entraîne les capitaux préférablement, non là où ils feraient les plus gros profits, mais où leur action est le plus profitable à la société. » Liv. II, chap. 8, § 3. M. Say ne nous a pas dit quels étaient ces emplois qui, tout en étant les plus profitables pour les particuliers, ne le sont pas de même pour l'État. Si des pays, ayant des capitaux bornés, mais des terres fertiles en abondance, ne se livrent pas de bonne heure au commerce étranger, c'est parce que ce commerce présente moins d'avantages aux particuliers, et qu'il est par conséquent moins avantageux pour l'État.

(Note de l'Auteur.)

Ce que M. Ricardo se plaint de ne pas trouver dans mon ouvrage, y est dans un passage que lui-même a cité quatre pages plus haut. Les emplois de capitaux qui, tout en procurant un profit au propriétaire du

Quoique je convienne que, par la nature du fermage, un capital déterminé employé à l'agriculture sur tous les terrains autres que ceux cultivés les derniers, met en activité une plus grande quantité de travail qu'un capital employé dans les manufactures ou dans le commerce, je ne saurais pourtant admettre qu'il y ait la moindre différence entre les quantités de travail mises en activité par un capital employé dans le commerce intérieur, et par un pareil capital employé dans le commerce étranger.

« Le capital qui envoie à Londres, dit Adam Smith, des ouvrages de fabrique Écossaise, et rapporte à Édimbourg du blé anglais et des ouvrages de fabrique anglais, remplace nécessairement, dans chacune de ces opérations, deux capitaux appartenant à des sujets de la Grande-Bretagne, et qui ont, tous les deux, été employés dans l'agriculture ou les manufactures de la Grande-Bretagne.

« Le capital qui est employé à acheter des marchandises étrangères pour la consommation intérieure, quand l'achat se fait avec le produit de l'industrie nationale, remplace aussi, par chaque opération de ce genre, deux capitaux distincts, mais dont un seulement est employé à soutenir l'industrie nationale. Le capital qui envoie en Portugal des marchandises anglaises, et qui rapporte en Angleterre des marchandises portugaises, ne remplace, dans chacune des opérations qu'il fait, qu'un seul capital anglais ; l'autre est un capital portugais. Ainsi, quand même les retours du commerce *étranger de consommation* seraient aussi prompts que ceux du commerce intérieur, le capital employé dans celui-ci ne donnerait toujours qu'un encouragement de moitié plus faible à l'industrie ou au travail productif du pays. »

Cet argument me paraît fallacieux ; car, quoique deux capitaux, l'un portugais et l'autre anglais, soient employés, ainsi que le suppose le docteur Smith, il y aura cependant un capital employé au commerce étranger ; double de celui qui sera employé au commerce intérieur. Supposons que l'Écosse emploie un capital de 1,000 livres sterling à la fabrication des toiles, qu'elle échange contre le produit d'un capital pareil employé en Angleterre à la fabrication des soieries, ces deux pays emploieront ainsi 2,000 liv. sterl. et une quantité de travail proportionnelle. Supposons maintenant que l'Angleterre découvre qu'elle peut obtenir de l'Allemagne une plus grande quantité de toiles en échange des soieries qu'elle était dans l'habitude d'exporter en Écosse, et que l'Écosse, à son tour, trouve qu'elle peut obtenir de la France plus de soieries en échange de ses toiles qu'elle n'en obtenait auparavant de l'Angleterre ; dans ce cas, le commerce entre l'Angleterre et l'Écosse ne cessera-t-il pas à l'instant, et le commerce de consommation intérieure ne sera-t-il pas remplacé par un commerce de consommation étrangère ? Mais quoique deux capitaux additionnels entrent dans ce commerce, c'est-à-dire le capital allemand et le capital français, la même somme de capital

capital, mettent en valeur les facultés industrielles des gens du pays, ou les facultés productives du sol, augmentent plus les revenus du pays que les emplois qui ne procurent d'autre revenu que le simple profit du capital. Il y a même des emplois de capitaux qui, malgré le profit qu'ils procurent au capitaliste, ne fournissent aucun revenu au pays. Les bénéfices qu'on fait dans le jeu des effets publics, tout bénéfice qui ne saurait être un profit pour l'un sans être une perte pour quelque autre, est profitable pour le particulier qui gagne, sans l'être pour le pays. - J.-B. SAY.

écossais et anglais ne continuera-t elle pas à être employée, et ne mettra-t-elle pas en activité la même quantité d'industrie que lorsque ces capitaux étaient consacrés au commerce intérieur ?

Chapitre XXVII.

DE LA MONNAIE ET DES BANQUES.

[Table des matières](#)

On a déjà tant écrit sur la monnaie, que, dans le nombre des personnes qui s'occupent de cette matière, il n'y a guère que les gens à préjugés qui puissent en méconnaître les vrais principes. Je me bornerai donc à un aperçu rapide de quelques unes des lois générales qui règlent la quantité et la valeur de la monnaie.

L'or et l'argent, ainsi que toutes les autres marchandises, n'ont de valeur qu'en proportion de la quantité de travail nécessaire pour les produire et les faire arriver au marché. L'or est quinze fois environ plus cher que l'argent, non pas que la demande en soit plus forte, ni que l'argent soit quinze fois plus abondant que l'or, mais uniquement en raison de ce qu'il faut quinze fois plus de travail pour obtenir une quantité déterminée d'or.

La quantité de monnaie qui peut être employée dans un pays dépend de sa valeur. Si l'or seul était employé pour la circulation des marchandises, il n'en faudrait qu'un quinzième de ce qui serait nécessaire si l'argent était consacré à cette fonction.

La monnaie en circulation ne saurait jamais être assez abondante pour regorger ; car si vous en faites baisser la valeur, vous en augmenterez dans la même proportion la quantité ; et en augmentant sa valeur vous en diminuerez la quantité ¹.

Tant que le gouvernement fait frapper des monnaies sans retenir les frais de monnayage, les pièces de monnaies ont une valeur égale à celle de toute autre pièce de même métal, d'un poids et d'une finesse pareils. Mais si le gouvernement retient un droit de monnayage ou de seigneurage, la pièce de métal frappée excédera en général la valeur de la pièce non frappée de tout le montant de ce droit, parce qu'elle aura exigé plus de travail, ou, ce qui revient au même, la valeur du produit d'une plus grande quantité de travail pour sa fabrication.

Quand l'État seul bat monnaie, il ne peut pas y avoir de limites à ce droit de monnayage ; car, en restreignant la quantité du numéraire, on peut en élever la valeur indéfiniment.

C'est en vertu de ce principe que circule le papier monnaie. Toute sa valeur peut être regardée comme représentant un seigneurage. Quoique ce papier n'ait point de valeur intrinsèque, cependant, si l'on en borne la quantité, sa valeur échangeable peut égaler la valeur d'une monnaie métallique de la même dénomination, ou de lingots estimés en espèces ². C'est encore par le même principe, c'est-à-dire en bornant la quantité de la monnaie que des pièces d'un bas titre peuvent circuler pour la valeur qu'elles auraient eue si leur poids et leur titre étaient ceux fixés par la loi, et non pour la valeur intrinsèque du métal pur qu'elles contiennent. Voilà pourquoi, dans l'histoire des monnaies anglaises, nous trouvons que notre numéraire n'a jamais été déprécié aussi fortement qu'il a été altéré. La raison en est qu'il n'a jamais été multiplié en proportion de sa dépréciation ³. Le point capital dans l'émission du papier-monnaie, c'est d'être parfaitement éclairé sur les effets qui résultent du principe de la restriction dans les quantités mises en circulation. On voudra à peine croire dans cinquante ans que les directeurs de la banque et les ministres ont soutenu à la fois devant le Parlement, et devant les Comités nommés par les Parlements, que des émissions de billets de la banque d'Angleterre, - en les supposant, mène, affranchies de la faculté qu'ont les porteurs de

¹ « Les usages de l'or et de l'argent établissent donc en chaque lieu un certain besoin de cette marchandise ; et lorsque le pays en possède la quantité nécessaire pour satisfaire à ce besoin, ce qui s'introduit de plus, n'étant recherché de personne, forme des valeurs dormantes qui sont à charge à leurs possesseurs. »

J.-B. SAY, Liv. I, chap. 17.

Dans une autre partie du même chapitre, M. Say dit que si, pour les communications intérieures d'un pays, il fallait l'emploi de mille voitures, et qu'on en possédât quinze cents, tout ce qui excéderait les mille serait inutile ; et de là il conclut que si un pays possédait plus que la quantité nécessaire de monnaie, l'excédant resterait sans emploi. (*Note de l'Auteur*).

² Cet exemple devrait suffire, ce semble, pour convaincre l'auteur que la base de toute valeur est, non pas la quantité de travail nécessaire pour faire une marchandise, mais le besoin qu'on en a, balancé par sa rareté. Le travail, ou en général les frais de production, sont une difficulté à vaincre qui borne la quantité d'une marchandise qu'on peut apporter sur le marché, et c'est en ce qu'ils sont un des éléments de la valeur des choses. Mais quand cette rareté est volontaire, l'effet est le même. - J.-B. SAY.

³ Tout ce que je dis des monnaies d'or est également applicable à celles d'argent, et il serait inutile de les désigner toutes les deux à tout propos. (*Note de l'Auteur*).

réclamer des espèces ou des lingots, - que ces émissions dis-je, n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir d'action sur le prix des marchandises ou des lingots, ni sur l'état des changes.

Après l'établissement des banques, l'État n'a plus à lui seul le pouvoir de battre monnaie ou d'en faire l'émission. On peut tout aussi bien augmenter la monnaie en circulation, au moyen du papier de banque, que par des espèces ; en sorte que si un État altérait ses monnaies et en limitait la quantité, il ne pourrait en maintenir la valeur ; car les banques auraient la même faculté que le gouvernement d'augmenter la quantité de l'agent de la circulation.

D'après ces principes, il est aisé de voir que pour donner une valeur au papier-monnaie, il n'y a pas besoin qu'il soit payable à vue en espèces monnayées ; il suffit pour cela que la quantité de ce papier soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune¹. Si l'or, d'un poids et d'un titre déterminé, était cette mesure, on pourrait augmenter la quantité du papier à chaque baisse dans la valeur de l'or, ou, ce qui revient au même quant à l'effet ; à chaque hausse dans le prix des marchandises.

« La banque d'Angleterre, dit le docteur Smith, pour avoir émis une trop grande quantité de papier, dont l'excédant lui revenait continuellement à l'échange, a été obligée, pendant plusieurs années de suite, de faire battre de la monnaie d'or jusqu'à concurrence de 500,000 livres st. et de 1,000,000 dans une seule année, ou, par évaluation moyenne, jusqu'à environ 850,000 liv. st. Pour fournir cette immense fabrication, la banque, a cause de l'état usé et dégradé où la monnaie d'or était depuis quelques années, se vit souvent obligée d'acheter jusqu'au prix de 4 liv. st. l'once l'or en lingots, qu'elle émettait bientôt après sur le prix de 3 liv. st. 17 sh. 10 _ deniers l'once, ce qui lui faisait une perte de 2 _ à 3 pour cent sur la fabrication d'une somme aussi énorme. Ainsi, quoique la banque n'eût point de droit de seigneurage à payer, et quoique, à proprement parler, la dépense de fabrication fût aux frais du gouvernement, cette libéralité du gouvernement ne couvrit pas toute la dépense supportée par la banque. »

D'après le principe énoncé plus haut, il me semble très-évident qu'en retirant de la circulation le papier qui rentrait ainsi à la banque, la valeur de toute la monnaie, y compris celle

¹ Cette vérité aurait pu être énoncée par dix auteurs judicieux, et néanmoins être révoquée en doute par autant d'imbéciles, si ce qui est arrivé dans ces derniers temps aux billets de la banque d'Angleterre n'était venu confirmer l'assertion par un mémorable exemple. Le gouvernement anglais ne pouvant, en 1797, rembourser à la Banque les avances que cette compagnie lui avait faites, l'autorisa à faire une véritable banqueroute, qui dure encore, et à ne pas payer ses billets payables à vue. Malgré ce manque de foi, et quoique la Banque n'ait point de valeur réelle à offrir pour gage de ses billets (car les engagements du Trésor ne sont que des promesses), nous avons vu récemment les billets de banque remonter au pair des espèces monnayées, non, comme on affecte de le dire, à cause du crédit du gouvernement et de l'esprit national des Anglais qui s'obstine à soutenir la valeur des billets (tout leur esprit national n'en pourrait empêcher la dépréciation si la somme grossissait), mais tout simplement parce que les besoins de la circulation exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or ou d'argent ; or cette somme paraît avoir été peu excédée par les émissions de la banque d'Angleterre et des banques de province. C'est une des belles expériences qui aient été faites depuis le commencement de ce siècle en Économie politique, et il s'en prépare d'autres qui ne seront pas moins importantes - J.-B. SAY.

des anciennes espèces monnayées et usées et celle des nouvelles, aurait monté, et, dans ce cas, toutes les demandes sur la banque auraient cessé d'être.

M. Buchanan n'est pourtant pas de cette opinion ; car il dit que la grande dépense que la banque a eu à supporter à cette époque fut occasionnée, non comme le docteur Smith paraît le supposer, par une émission excessive de papier, mais par l'état dégradé de la monnaie métallique, et par le haut prix du lingot qui en était la conséquence. On doit faire attention que la banque, n'ayant d'autre moyen de se procurer des guinées ¹ que d'envoyer des lingots à la monnaie pour être frappés, était toujours dans la nécessité d'émettre des guinées neuves en paiement des billets qui lui revenaient, et quand les espèces manquaient en général de poids, et que le prix des lingots était haut à proportion, on trouvait un intérêt à tirer les guinées de poids de la banque en lui donnant son papier en échange, et ensuite à fondre ces guinées, et à en vendre l'or en lingots, avec profits, pour du papier de la banque, avec lequel on se procurait de nouvelles guinées, qu'on fondait et qu'on vendait de même. La banque doit toujours être exposée à se voir ainsi épuisée de son or toutes les fois que les espèces monnayées manqueront de poids, puisque, dans ce cas, il y a toujours un profit aisé et certain à changer constamment le papier de banque contre de l'or. Il est cependant bon d'observer que, quelle qu'ait été, à cette époque, la gêne et la dépense supportées par la banque par suite de l'écoulement de ses espèces, on ne crut pas nécessaire de la dispenser de l'obligation de donner des espèces en paiement de ses billets. »

Il est clair que M. Buchanan pense que toute la monnaie en circulation doit descendre au niveau de la valeur des pièces dégradées ; mais certes, en diminuant la quantité de la monnaie en circulation, tout le surplus peut être élevé à la valeur des meilleures pièces.

Le docteur Smith paraît avoir oublié le principe qu'il a posé lui-même, dans le raisonnement qu'il fait au sujet de la monnaie des colonies. Au lieu d'attribuer sa dépréciation à sa trop grande abondance, il demande si, en admettant que les valeurs coloniales soient parfaitement solides, 100 l. st., payables dans quinze ans, pourraient valoir autant que 100 l. st. payables à vue. Je réponds que oui, si le papier n'est pas trop abondant.

L'expérience prouve cependant que toutes les fois qu'un gouvernement ou une banque a eu la faculté illimitée d'émettre du papier-monnaie, ils en ont toujours abusé. Il s'ensuit que, dans tous les pays, il est nécessaire de restreindre l'émission du papier-monnaie, et de l'assujettir à une surveillance ; et aucun moyen ne paraît mieux calculé pour prévenir l'abus de

¹ « Dans les marchés que le gouvernement conclut avec les particuliers, et dans ceux que les particuliers concluent entre eux, une pièce de monnaie n'est reçue, quelque dénomination qu'on lui donne, que pour sa valeur intrinsèque, accrue de la valeur que l'utilité de son empreinte y ajoute. » - J.-B. SAY, liv. I, chap. 24, § 4.

« La monnaie d'argent est si peu un signe, que les pièces de monnaie perdent de leur valeur en s'usant par le frottement ou par la friponnerie des rogneurs d'espèces ; toutes les marchandises augmentent nominalement de prix en proportion de l'altération éprouvée par elles ; et si le gouvernement fait une refonte équitable et rétablit dans chaque pièce la quantité de métal fin qui s'y trouvait dans l'origine, les marchandises reprennent le prix qu'elles avaient alors, sauf les variations qui ont pu avoir lieu dans la valeur de ces marchandises, par des circonstances qui leur sont particulières. » - J.-B. SAY, Liv. I, chap. 21, § 6. (*Note de l'Auteur.*)

cette émission, qu'une disposition qui impose à toutes les banques qui émettent du papier, de payer leurs billets, soit en monnaie d'or, soit en lingots.

« Garantir le public ¹ contre toutes les variations qui ne seraient pas déterminées par celles de l'étalon lui-même, effectuer les mouvements monétaires au moyen de l'agent le moins coûteux, serait atteindre le degré de perfection le plus élevé auquel on puisse amener la circulation d'un pays. Or, on obtiendrait tous ces avantages si l'on obligeait la banque à délivrer, au lieu de guinées, et en échange de ses billets, des lingots d'or et d'argent, évalués au titre, et au prix de la monnaie : de cette manière, toutes les fois que le papier descendrait au-dessous de la valeur des lingots, on en réduirait immédiatement la quantité. Pour empêcher que le papier ne s'élevât au-dessus des lingots la banque serait en même temps astreinte à échanger son papier contre l'or, au titre et au prix de 3 l. 17 s. l'once. Afin de ne pas surcharger les opérations de la banque, les quantités d'or demandées en échange de papier, au taux de 3 liv. 17 s. 10 $\frac{1}{2}$ et celles offertes à raison de 3 l. 17 s. devraient être de vingt onces au moins. En d'autres termes, la banque serait obligée, à partir de vingt livres, d'acheter toutes les quantités d'or qui lui seraient offertes au prix de 3 l. 17 s. ² l'once et de vendre celles qui lui seraient demandées au prix de 3 liv. 17 s. 10 $\frac{1}{2}$; et le soin qu'auraient les administrateurs, de régler la masse de leur papier la garantirait contre tous les inconvénients qui pourraient résulter de ces dispositions.

La loi devrait laisser en même temps importer et exporter sans entraves tous les lingots. Ces opérations sur les lingots seraient d'ailleurs très-rares si la banque s'attachait à rapporter ses avances et ses émissions au criterium que j'ai déjà si souvent indiqué ; criterium qui consiste dans le prix des lingots *au titre*, indépendamment de la quantité générale de papier en circulation.

On aurait déjà réalisé une grande partie de mon projet, si l'on obligeait la banque à changer contre ses propres billets des lingots évalués au titre et au prix de la monnaie. Ou pourrait même, sans dangers pour la sûreté de ses résultats, l'affranchir de la nécessité d'acheter toutes les quantités de lingots qui lui seraient offertes aux prix déterminés, surtout si les ateliers de la monnaie restaient ouverts au public.

En effet, cette disposition tend seulement à empêcher que la monnaie ne s'écarte de la valeur des lingots d'une différence plus grande que celle qui sépare si légèrement à la banque les prix d'achat de ceux de vente ; différence qui serait un degré approximatif vers cette uniformité tant désirée.

¹ Toutes les lignes renfermées dans des guillemets sont extraites d'un pamphlet intitulé : *Projet d'une Circulation économique et sûre*. Ce pamphlet a été publié par moi, en 1816. (Note de l'Auteur.)

² Le prix de 6 l. 17 s., que nous avons indiqué ici, est, nécessairement, un prix arbitraire : il y aurait peut-être d'excellentes raisons pour le fixer un peu plus haut ou un peu plus bas. En disant 3 l. 17s., j'ai seulement voulu éclaircir le principe. Le prix devrait être conçu de manière à ce que le possesseur de l'or trouvât de l'avantage à le vendre à la Banque plutôt qu'à le faire monnayer par l'administration.

La même observation s'applique à la quantité désignée de vingt onces. Il pourrait être tout aussi convenable de la porter à dix ou à quinze.

Si la banque bornait capricieusement le montant de ses billets ; ils hausseraient de valeur, et l'or semblerait descendre au-dessous des limites auxquelles j'ai proposé de fixer les achats de la banque. - Dans ce cas on le porterait à la monnaie, et les *coins* qu'il aurait servi à frapper, s'ajoutant à la circulation, auraient pour effet d'en abaisser immédiatement la valeur et de la ranimer au taux de l'étalon. - Mais ces moyens n'offrent ni la sécurité, ni l'économie, ni la promptitude de ceux que j'ai proposés, et auxquels la banque ne saurait opposer d'objection sérieuse ; car il est évidemment dans son intérêt d'alimenter la circulation avec son papier plutôt que d'obliger les autres à l'alimenter avec du numéraire.

Sous l'empire d'un tel système, avec une circulation ainsi dirigée, la banque serait affranchie de tous les embarras, de toutes les crises. Les seules éventualités qui pourraient l'atteindre, sont ces événements extraordinaires, qui jettent la panique sur tout un pays, et font que chacun recherche les métaux précieux, comme le moyen le plus commode pour réaliser ou cacher sa propriété. - *Il n'est pas de système* qui puisse garantir les banques contre de telles éventualités. Leur nature même les y condamne, car, à aucune époque, il ne peut y avoir dans une banque ou dans un pays assez d'espèces ou de lingots pour satisfaire aux justes réclamations des capitalistes qui s'y pressent. - Si chacun voulait réaliser le même jour la balance de son compte chez son banquier, il arriverait souvent que la masse de billets de banque actuellement en circulation ne suffirait pas pour répondre à toutes les demandes. C'est une panique de ce genre qui a déterminé la crise de 1797, et non, comme on l'a supposé, les fortes avances que la banque avait faites au gouvernement. Ni la banque, ni le gouvernement n'étaient alors coupables. - L'invasion soudaine des bureaux de la banque, prit naissance dans les craintes chimériques qui émurent les esprits timides : elle eût aussi bien éclaté dans le cas où la banque n'eût fait aucune avance au gouvernement et où sa réserve eût été double du montant actuel. - Il est même probable que, si elle avait continué à payer à bureaux ouverts et en espèces, elle aurait tué la panique avant d'arriver à l'épuisement de sa réserve ¹.

¹ Nous ne saurions donner de ce curieux et grave épisode financier un historique plus net et plus complet, que celui dont M. M. Culloch, a enrichi son édition d'Ad. Smith, et dont nous puisons la traduction dans la belle édition française de M. Blanqui. On sent que ce morceau a été écrit sur la brèche, au spectacle des banques américaines qui s'écroulaient par centaines, des banques provinciales qui chancelaient avant de tomber, et d'un système de crédit qui menaçait de couvrir de ruines le sol de l'Angleterre, déjà travaillé par la crise industrielle, la disette et les soulèvements politique. On pourra reconnaître, dans les lignes qui vont suivre, combien les événements portent secours aux saines théories, on y pourra voir les mêmes principes, les mêmes vérités, écrites avec des catastrophes et des faillites par la main du temps, et avec des mots et des phrases par les penseurs : car la logique de l'esprit humain n'est si grande que parce qu'elle pressent et devance la logique des faits : -

« La crise la plus importante dans l'histoire de la circulation du papier de la Grande-Bretagne eut lieu en 1797. En partie par suite des événements résultant de la guerre où nous étions alors engagés, des prêts à l'empereur d'Allemagne, des traites faites sur le trésor par les agents anglais au dehors, et, en partie, et principalement peut-être, par suite des larges avances accordées au gouvernement par la banque d'Angleterre, le change devint onéreux en 1795, et, cette année, ainsi que les années suivantes, il fut demandé à la banque des quantités énormes en espèces. Il n'est pas douteux cependant que la dernière crise ne fût entièrement due à des causes politiques. Des bruits d'invasion, et même de descentes qui auraient eu lieu sur les côtes, acquirent une certaine gravité pendant la fin de l'année 1796 et le commencement de 1797. Cette alarme provoqua chez beaucoup de particuliers, mais surtout chez les petits fermiers et les marchands en détail, un vif désir de convertir la plus grande partie possible de leur fortune en espèce. Une foule redoutable se précipita sur la plupart des banques de province ; et la banqueroute de quelques-uns de ces établissements à Newcastle, ainsi qu'en d'autres parties du royaume, imprima une force nouvelle à la première panique. La

banque d'Angleterre fut assaillie de tous les points du territoire par des demandes d'argent, et le fonds d'espèces et de lingots renfermés dans ses coffres, qui s'était élevé en mars 1795 à 7,940,000 livres, se trouvait réduit, le samedi 25 février 1797, à 1,272,000 livres, avec la perspective d'une violente irruption pour le lundi suivant. Dans cette douloureuse circonstance, le conseil privé se réunit et décida que les paiements en espèces seraient suspendus à la banque jusqu'à ce que le Parlement eût pu statuer. A cet effet, un ordre du conseil fut promulgué le dimanche 26 février 1797.

« Aussitôt que commença la suspension, les principaux négociants, banquiers et armateurs de Londres signèrent la résolution expresse d'accepter les billets de la banque d'Angleterre, et se portèrent caution des efforts qu'ils tenteraient pour les faire accepter des autres. Cette résolution prise conformément à l'état officiel des affaires de la banque qui fut rendu public, et jointe à remploi de ses billets dans les paiements publics, prévint toute interruption dans leur circulation ; et, grâce à la modération qui présida aux émissions, ils continuèrent pendant trois ans à être parfaitement, équivalents à l'or.

« La première baisse dans la valeur des billets de banque comparés à l'or commença vers la fin de 1800. Les faibles récoltes de cette année amenèrent une exportation considérable de métaux précieux ; mais au lieu de diminuer leurs émissions, comme le leur ordonnaient les vrais principes, et comme ils eussent été obligés de le faire dans le cas où on leur eût imposé l'obligation de payer en argent, les directeurs ajoutèrent encore à la quantité de leurs billets existants, et la conséquence immédiate fut que ceux-ci subirent une dépréciation de 8 pour 100 comparés avec l'or. Mais bientôt après ils reprirent leur valeur ; et de 1803 à 1808 inclusivement, ils n'offraient plus qu'un escompte de 2 livres 13 sch. 3 deniers pour 100. En 1809 et 1810 cependant, les directeurs parurent avoir méprisé tous les principes qui avaient jusque là gouverné leurs émissions. La quantité moyenne de *bank-notes* en circulation, qui n'avait jamais dépassé 17 millions, ni été au-dessous de 16 millions dans aucune des années de 1802 à 1808 inclusivement, s'éleva en 1809 à 18,927,833 livres, et en 1810 à 22,541,523 livres. Les émissions des banques de provinces accrurent dans un rapport encore plus grand, et comme il ne se manifesta pas un développement relatif dans les affaires du pays, l'escompte sur les *bank-notes* s'éleva, de 2 liv. 13 sch. 2 deniers vers le commencement de 1809, à 13 livres 9 schellings 6 deniers, en 1810. Cette chute extraordinaire dans la valeur du papier comparée à celle de l'or, jointe comme elle le fut à une baisse égale dans le change, excita au plus haut point l'attention, et en février 1810, un comité de la Chambre des Communes fut désigné pour rechercher les causes du haut prix des lingots d'or, et de l'état du change. Le comité consulta plusieurs négociants et banquiers, et son rapport, principalement rédigé par M. Francis Horner, renferme une habile réfutation des chiffres et des doctrines posés par ceux qui soutenaient que la baisse du change et le haut prix des lingots devaient être entièrement attribués à nos dépenses au dehors et à l'état spécial de nos relations avec les autres puissances, et ne tenaient nullement aux quantités additionnelles de papier qui étaient venues grossir la circulation. Mais la Chambre des communes refusa de sanctionner le projet par lequel le comité invitait la banque à reprendre ses paiements en espèces au bout de deux ans. Aussi, en mai 1811, époque à laquelle les guinées emportaient couramment une prime, et où les *bank-notes* éprouvaient un escompte avoué de plus de 10 pour 100 comparés aux lingots d'or, la Chambre des communes adopta, à une grande majorité, la résolution proposée par M. Vansittart (actuellement lord Bexley), déclarant que les engagements de la banque d'Angleterre avaient été jusqu'alors, et étaient encore en ce moment considérés dans l'opinion publique comme équivalents à la monnaie légale du royaume.

« Cette résolution, tellement extraordinaire qu'elle était contraire au simple bon sens, dégagea les directeurs de la banque de toute crainte relativement à l'intervention du Parlement, et les encouragea à accroître le nombre de leurs billets en circulation. Les émissions des banques provinciales s'augmentèrent encore plus rapidement que celles de la banque d'Angleterre. La facilité d'être admis à l'escompte fut telle, que des individus qui pouvaient à peine payer le timbre de leurs billets réussirent très-fréquemment à obtenir de vastes capitaux ; et comme ils ne risquaient rien personnellement, ils se livrèrent audacieusement aux spéculations les plus hasardées. M. Wakefield, dont la position lui offrit tant d'occasions de recueillir des renseignements exacts, informa le comité d'agriculture, en 1821, que « jusqu'à l'année 1813, il existait des banques sur presque tous les points du territoire, qui forçaient l'entrée de leur papier dans la circulation au prix d'énormes dépenses pour elles-mêmes, et, en beaucoup de cas, aux prix de leur ruine. » Et parmi les diverses réponses qui furent adressées aux enquêtes du conseil d'agriculture en 1816 par les citoyens les plus intelligents des différents districts du pays, il en est à peine une dans laquelle l'émission exagérée des billets de banque ne soit pas particulièrement désignée comme l'une des causes prédominantes de la hausse,

sans antécédent encore, qui avait atteint les rentes et les prix.

« Le prix du blé s'était élevé à un chiffre extraordinaire pendant les cinq années qui finirent en 1813. Mais partie en raison de la brillante récolte de cette année, partie, et principalement peut-être par suite de l'ouverture des ports hollandais et du renouvellement des relations avec le continent, les prix fléchirent considérablement vers la fin de l'année 1813 et le commencement de 1814. Et cette baisse ayant produit un manque de confiance, et répandu l'alarme parmi les banques de province et leurs clients, détermina une destruction de papier de province qui n'a pu être égalée que par celle de 1825. En 1814, 1815 et 1816, on ne vit pas moins de 240 banques suspendre leurs paiements ; 89 accusations de banqueroute furent lancées contre ces établissements, et cela dans le rapport d'une accusation contre 10 _banques de province existant en 1813. Les faillites qui s'ouvrirent alors furent les plus désastreuses, car elles atteignaient principalement les classes ouvrières, et dévoraient ainsi en un moment les fruits d'une longue vie de travail et d'économie. Des milliers d'individus, qui avaient en 1812 rêvé l'aisance, se trouvèrent dépourvus de toute véritable propriété, et plongés, comme par enchantement, sans qu'il y eût faute de leur part, dans l'abîme de la pauvreté.

« La destruction du papier des banques de province en 1814, 1815 et 1816, en réduisant la masse totale mise en circulation, éleva sa valeur, en 1816, à une presque égalité avec l'or. Et cette hausse ayant matériellement facilité un retour aux paiements en espèces, on commença à être généralement convaincu de l'opportunité qu'il y aurait à rapporter le décret sur les paiements en argent de la banque d'Angleterre. Ceci fut effectué en 1819 par l'acte 59 de Georges III, chap. 78, communément appelé bill de Peel, parce qu'il avait été proposé et obtenu à la Chambre des communes par sir Robert Peel.

« On sera justement étonné que, malgré la leçons sévères des banqueroutes de 1793, 1814, 1815 et 1816, occasionnées d'une manière si funeste par le système des banques de province, il ne fut fait aucun pas en 1819, même après la reprise des paiements en espèces pour reconstituer ce système et le fonder sur des bases plus solides. Les nations sont des écoliers lents et rétifs, et il semble qu'une expérience complémentaire était nécessaire pour convaincre le parlement et le peuple d'Angleterre qu'il existait quelque chose de défectueux dans un *système* qui, dans deux circonstances antérieures, avait inondé le pays de banqueroutes, et qui discernait à tout individu, même pauvre ou sans principes, mais qui se sent porté à être banquier, le droit d'émettre des billets qui serviraient comme monnaie dans les transactions habituelles de la société. La crise qui survint en 1825 et 1826 fut le résultat naturel de cet état de choses, et eût pu être prévue par tout individu instruit des principes sur lesquels doivent se baser les opérations des banques, ou de l'histoire précédente de ces banques dans le pays.

« Ces événements persuadèrent enfin le Parlement et le public de ce dont ils eussent dû être convaincus longtemps avant, c'est-à-dire que le système des banques privées en Angleterre et dans les Galles était au plus haut degré faible et vicieux, et qu'il était impérieusement nécessaire de le réformer et le fortifier. Dans ce dessein, l'acte de 1708, limitant le nombre des associés d'une banque à six, fut rapporté avec le consentement de la banque d'Angleterre. Permission fut accordée d'établir des *joint-stock banks*, banques à fonds réunis ou par actions, composées d'un nombre illimité d'actionnaires, pour l'émission de billets payables sur tous les points du territoire, mais au delà d'un rayon de soixante-cinq milles seulement, autour de Londres. On autorisa en même temps l'institution, à Londres, de *joint-stock banks* pour les dépôts ou banques destinées à prendre soin de l'argent de leurs commettants. Après les restrictions imposées aux paiements en espèces, en 1797, la Banque d'Angleterre commença à émettre, pour la première fois, des billets d'une livre, opération dans laquelle elle fut imitée par la plupart des banques de province. La première retira ses billets d'une livre peu après la reprise des paiements en espèces, en 1821 ; mais les billets similaires des banques de province continuèrent à circuler, et formèrent un des principaux canaux par lesquels elles faisaient pénétrer leur papier dans la circulation. En 1826, cependant, l'émission des billets d'une livre fut définitivement prohibée après une certaine époque spécifiée en Angleterre et dans les Galles; et, depuis 1829, il ne fut plus permis de créer des billets de moins de cinq livres.

« La dernière de ces mesures réparatrices, c'est-à-dire la suppression de billets d'une livre, a indubitablement fermé une des voies les plus aisées et les plus sûres dont se servaient les classes inférieures des banques de province pour écouler leur papier, et elle a été sous ce rapport très-avantageuse. Mais un grand nombre d'autres routes leur demeurent ouvertes ; et l'exemple de 1792-93, alors qu'il n'existait point de billets au-dessous de cinq livres en circulation, démontre victorieusement que la suppression des billets d'une livre n'offre aucune sécurité contre les sur-émissions, les paniques, contre rien enfin, sinon contre une

Si l'on réfléchit à l'opinion des directeurs de la banque sur les règles qui gouvernent les émissions de papier, on verra qu'ils n'ont usé de leur privilège qu'avec discrétion.

Il est même évident, qu'animés par des principes arbitraires, ils n'y ont obéi qu'avec une extrême prudence. - Les termes actuels de notre législation leur conservent le pouvoir d'accroître ou de réduire, sans contrôle et dans les proportions qu'ils jugeront convenables, l'ensemble de la circulation. Un tel pouvoir ne devrait appartenir à aucune association, pas même à l'État ; car il ne peut y avoir aucune garantie d'uniformité dans un système où la volonté seule des créateurs de la monnaie peut en décréter l'augmentation ou la diminution. La banque peut réduire aujourd'hui la circulation aux limites les plus extrêmes ; c'est un fait que ne nieront même pas ceux qui pensent avec les directeurs, qu'ils n'ont pas le pouvoir de multiplier l'infini les signes monétaires. Je suis pleinement convaincu qu'il répugne aux intérêts et à la volonté de la banque, d'exercer ce privilège au détriment du public, mais à l'aspect des maux qui peuvent résulter d'une réduction ou d'une augmentation soudaine des agents monétaires, je ne puis que déplorer la facilité avec laquelle l'État a armé la banque d'une prérogative aussi formidable.

Les difficultés auxquelles étaient restées soumises les banques provinciales avant la suspension des paiements en numéraire ont dû prendre, à certaines époques, un caractère sérieux. - Aux moindres symptômes d'une crise réelle ou imaginaire, elles étaient astreintes à se pourvoir de guinées et à s'armer contre les exigences des porteurs. - Elles faisaient alors un appel à la banque. Elles y échangeaient leurs propres billets contre des guinées, qu'un agent de confiance transportait ensuite à leurs frais et risques. Après avoir accompli les fonctions

banqueroute universelle.

« Ce fut cependant de la seconde mesure, celle autorisant l'établissement des *joint-stock banks*, qu'on attendait les plus grands avantages. Peut-être serait-ce une exagération que d'affirmer que ces espérances ont été complètement déçues ; mais, si quelques attentes ont été réalisées, elles sont bien peu importantes. Il aurait été, en effet, facile de prédire, à l'origine de cette institution, comme cela eut lieu, du reste, que le seul établissement des *joint-stock banks* ne fournirait aucun remède contre les maux primitivement inhérents à notre système financier. Une banque avec sept, soixante-dix ou sept cents associés peut n'être pas appelée à plus de crédit qu'une autre banque avec cinq ou six, et peut-être même à moins. La fortune des associés d'une banque privée peut excéder celle des associés d'une vaste banque par actions ; et il est probable que les opérations de la plus petite banque étant conduites par les intérêts eux-mêmes, le seront plus prudemment et plus économiquement que celles d'une grande banque, qui doivent nécessairement être confiées à des agents sur lesquels ne plane qu'un contrôle inefficace. On ne peut concevoir de plus grande erreur que celle qui décide que parce qu'une banque a un plus grand nombre d'associés, elle est plus digne de la confiance publique. Celle-ci devant dépendre de leur richesse et de leur intelligence, mais non de leur nombre : ce serait substituer la masse au mérite. La richesse seule ne peut suffire à mettre en rapport les émissions de papier avec les besoins. Les *joint-stock banks* demeurent aussi loin, et, si cela est possible, plus loin même de ce criterium que les banques privées. C'est, m'effret, la plus grossière des erreurs et des illusions, que de supposer qu'il est possible de faire disparaître les fluctuations dans la masse et la valeur de la monnaie, par cela seul qu'elle sera fournie par différents agents. Tant qu'un individu ou une réunion d'individus, quelque tarés qu'ils puissent être, jouiront du privilège royal d'émettre du papier sans autorisation ni obstacles, on verra ce papier s'accroître démesurément aux époques de confiance, et disparaître aussitôt que les prix et la confiance s'ébranleront. Si l'on désire que le pays soit à jamais dévoré par une fièvre intermittente; et livré tantôt aux accès de surexcitation, tantôt à un état d'atonie qui en est la suite inévitable, il n'est pas de meilleur moyen à employer que notre système financier actuel. Mais nous pensons que le lecteur se joindra à nous, dans la pensée qu'une fièvre de cette nature est aussi fatale au corps politique qu'au corps physique ; et que si l'on n'opère une cure radicale, elle paralysera et détruira le *malade*. MAC CULLOCH.

auxquelles elles étaient destinées, les guinées revenaient à Londres, et il est fort probable qu'elles retournaient dans les caisses de la banque toutes les fois que ces déplacements successifs n'avaient pas eu assez d'action pour en diminuer le poids et les réduire au-dessous du type légal.

Si l'on adoptait le plan que j'ai proposé de payer les billets de banque en lingots, il faudrait étendre ce privilège aux banques provinciales ou donner aux *bank-notes* le caractère de monnaie légale. - Dans ce dernier cas, on se trouverait n'avoir introduit aucun changement dans la législation qui régit ces établissements ; car ils seraient alors sollicités, comme aujourd'hui, à rembourser leur papier en billets de la banque d'Angleterre.

« Ce système, en nous permettant de ne pas exposer les guinées au frottement et à la diminution de poids qui résultent de déplacements multipliés, en nous affranchissant aussi de tous les frais de transports, nous procurerait déjà une économie considérable ; mais l'avantage qui résulterait, pour la marche des petits paiements, serait bien plus sensible encore. En effet la circulation de Londres et des provinces s'effectuerait alors au moyen d'un agent à bon marché, *le papier*, et délaisserait un agent onéreux, *l'or* ; - ce qui enrichirait le pays de tous les bénéfices que peut produire l'or abandonné. Il serait donc insensé de renoncer à de tels avantages, à moins que l'on ne découvrit dans l'emploi d'un agent à bas prix des inconvénients manifestes.

« La monnaie est dans l'état le plus parfait quand elle se compose uniquement de papier, mais d'un papier dont la valeur est égale à la somme d'or qu'il représente. L'usage du papier en place de l'or remplace un agent très-dispendieux au moyen d'un autre qui l'est fort peu, ce qui met le pays, sans qu'il en résulte aucune perte pour les particuliers, en état d'échanger tout l'or qu'il employait auparavant pour la circulation, contre des matières premières, des ustensiles et des subsistances, dont l'usage augmente à la fois la richesse et les jouissances de la nation.

« Sous le point de vue de l'intérêt national, il est tout à fait indifférent que ce soit le gouvernement ou une banque qui fasse l'émission d'un papier-monnaie, si cette émission est dirigée d'après les sages principes que nous venons d'exposer. Que ce soit l'un ou l'autre qui l'émette, il en résultera à peu près le même accroissement de richesse nationale ; mais l'effet ne sera pas le même quant à l'intérêt des particuliers. Dans un pays où le taux courant de l'intérêt est de 7 pour cent, et où le gouvernement a besoin, pour des dépenses particulières, de 70,000 liv. st. par an, il importe beaucoup aux individus de ce pays, de savoir s'ils paieront ces 70,000 liv. par an impôt annuel, ou s'ils pourront les obtenir sans payer pour cela d'impôt. Supposons qu'il faille un million en argent pour préparer une expédition. Si le gouvernement émettait un million de papier-monnaie l'expédition se ferait sans qu'il en coûtât rien à la nation ; mais si en déplaçant ainsi un million d'argent monnayé, une banque faisait l'émission d'un million de papier, et qu'elle le prêtât au gouvernement à 7 pour cent, en déplaçant de même un million de numéraire, le pays se trouverait grevé d'un impôt perpétuel de 70,000 liv. par an. La nation paierait l'impôt, la banque le recevrait, et la nation resterait, dans les deux cas, aussi riche qu'auparavant. L'expédition aura été réellement faite au moyen du système, par lequel on rend productif un capital de la valeur d'un million, en le convertissant en denrées, au lieu de le laisser improductif sous la forme de numéraire ; mais l'avantage serait, toujours pour ceux qui émettraient le papier ; et comme le gouvernement représente la nation, la nation

aurait épargné l'impôt, si elle, et non la banque, avait fait l'émission de ce million de papier-monnaie.

« J'ai déjà observé que, s'il pouvait y avoir une entière garantie qu'on n'abuserait point de la faculté d'émettre du papier-monnaie, il serait tout à fait indifférent pour la richesse nationale, prise collectivement, par qui ce papier fût émis ; et je viens de faire voir que le public aurait un intérêt direct à ce que ce fût l'État, et non une compagnie de marchands ou de banquiers, qui fit cette émission. Il serait cependant plus à craindre que le gouvernement n'abusât de cette faculté qu'une compagnie de banquiers. Une compagnie est, dit-on, plus dépendante des lois ; et quoiqu'il pût être de son intérêt de multiplier ses billets au-delà des bornes prescrites par la prudence, elle serait forcée de s'y renfermer, et de restreindre l'émission de son papier, par la faculté qu'auraient les particuliers d'exiger des lingots ou des espèces en échange des billets de banque. On prétend que, si le gouvernement avait le privilège démettre du papier, il ne respecterait pas longtemps cette disposition qui le gênerait ; on croit qu'il serait trop porté à sacrifier la tranquillité de l'avenir à l'intérêt du moment, et qu'il pourrait par conséquent, en alléguant des motifs d'urgence, se débarrasser de toute entrave qui bornerait le montant de ses émissions de papier.

« Cette objection est d'un grand poids quant à un gouvernement absolu ; mais dans un pays libre, avec une législature éclairée, la faculté d'émettre du papier avec la clause indispensable qu'il soit échangeable au gré du porteur, pourrait être en toute sûreté confiée à des commissaires nommés spécialement pour cet objet, et on pourrait les rendre entièrement indépendants de l'influence des ministres.

« Le fonds d'amortissement est administré par des commissaires qui ne sont responsables de leur gestion qu'au parlement, et le placement des sommes qui leur sont confiées se fait avec la plus grande régularité ; quelle raison peut-il donc y avoir de douter que l'émission du papier ne pût être réglée avec la même exactitude, si on le confiait à une administration du même genre ¹ ? »

On pourrait objecter que, quoique l'avantage que tirerait l'État, et par conséquent le public, de ce mode d'émission de papier-monnaie, soit assez évident, puisqu'on convertirait par là une partie de la dette nationale portant un intérêt payé par le public, en dette sans intérêt ; on pourrait objecter, dis-je, que cependant cela serait nuisible au commerce ; en empêchant les négociants d'emprunter de l'argent, et d'escompter leurs lettres de change ce qui forme, en partie, la manière dont se fait l'émission des billets de banque.

¹ Si cette proposition faite au gouvernement anglais de se mettre à la place de la banque de Londres et de celle des provinces, et de fournir, au lieu d'elles, le papier qui sert d'agent de la circulation, était adoptée, l'Angleterre acquitterait d'un coup pour un milliard et demi de francs de sa dette, et se libérerait d'un intérêt annuel de soixante-quinze millions de francs environ. Riais qu'est-ce que soixante-quinze millions d'intérêt lorsqu'on est obligé d'en payer annuellement pour environ un milliard (compris l'intérêt des bons du trésor) ?

D'ailleurs, tant que les dépenses du gouvernement ne seront contrôlées, comme à présent, que par une chambre de la majorité de laquelle les ministres disposent, on peut s'attendre qu'aucune économie ne tournera au profit de l'État. Soixante-quinze millions épargnés sur l'intérêt de la dette ne sont, pour le gouvernement, qu'un moyen de dépenser soixante-quinze millions de plus en intrigues dans les cabinets de l'Europe, en folies guerres décorées de beaux motifs, en grâces et en moyens d'influence pour maintenir la prépondérance de l'intérêt privilégié aux dépens du public. Il n'y a d'économie profitable pour les nations que lorsqu'une représentation forte et indépendante tient véritablement les *cordons de la bourse*, et ne l'ouvre que pour payer un petit nombre de fonctionnaires absolument indispensables pour maintenir l'ordre public. Jusque là il ne peut y avoir que des rapines légalisées. - J.-B. SAY.

Cela suppose qu'il serait impossible de trouver de l'argent à emprunter si la banque n'en prêtait pas, et que le taux courant de l'intérêt et des profits tient au montant de l'émission de la monnaie et à la voie par laquelle se fait cette émission ; mais comme le pays ne manquerait ni de drap, ni de vin, ni d'aucune autre marchandise, s'il avait les moyens de l'acheter, de même on ne manquerait pas d'y trouver de capitaux à prêter, pourvu que les emprunteurs eussent de bonnes garanties, et fussent disposés à payer le taux courant de l'intérêt pour l'argent prêté.

Dans une autre partie de cet ouvrage, j'ai tâché de faire voir que la valeur réelle d'une chose se règle, non d'après les avantages accidentels dont peuvent jouir quelques-uns de ses producteurs, mais bien d'après la difficulté réelle qu'éprouve le producteur le moins favorisé. Il en est de même par rapport à l'intérêt de l'argent ; il ne se règle pas d'après le taux auquel la banque veut prêter, que ce soit à 5, 4 ou 3 pour cent, mais bien d'après le taux des profits qu'on peut retirer de l'emploi des capitaux, et qui est tout à fait indépendant de la quantité ou de la valeur de l'argent. Qu'une banque prête un, dix ou cent millions, cela n'apportera aucun changement au taux courant de l'intérêt ; la banque ne fera que changer la valeur de la monnaie qu'elle mettra ainsi en circulation. Dans l'un de ces cas, il faudra dix ou vingt fois plus de monnaie pour faire un certain commerce, qu'il n'en faudrait dans l'autre. La demande d'argent à la banque dépend donc du taux des profits qu'on peut retirer de son emploi, comparé avec le taux d'intérêt auquel la banque le prête. Si elle prend moins que le taux courant de l'intérêt, elle peut prêter indéfiniment ; si elle prend plus que ce taux, il n'y aura que des dissipateurs et des prodiges qui consentent à lui emprunter. C'est pourquoi nous voyons que toutes les fois que le taux courant de l'intérêt excède 5 pour cent, qui est le taux auquel la Banque prête toujours, son bureau d'escompte est encombré de gens qui demandent de l'argent, et au contraire, quand le taux courant est, même pour peu de temps, au-dessous de 5 pour cent les commis de ce bureau n'ont rien à faire.

Ce qui a donc fait dire que la banque d'Angleterre avait, pendant les derniers vingt ans, donné de grands secours au commerce, en prêtant de l'argent aux commerçants, c'est que pendant toute cette époque, elle a prêté de l'argent au-dessous du taux courant de l'intérêt sur la place, c'est-à-dire au-dessous du taux auquel les commerçants pouvaient emprunter ailleurs ; mais, quant à moi, j'avoue que cela me semble plutôt une objection contre cet établissement, qu'un argument en sa faveur.

Que dirait-on d'un établissement qui approvisionnerait régulièrement la moitié des fabricants de drap, de laine, au-dessous du prix courant du marché ? Quel bien cela ferait-il à la communauté ? Cela ne donnerait pas plus d'étendue à notre commerce ; car la laine aurait été achetée également si on l'avait vendue au prix courant du marché. Cela ne ferait pas baisser le prix du drap pour le consommateur, parce que le prix, comme je l'ai déjà dit, se règle d'après ce que la production du drap coûte aux fabricants les moins favorisés. L'unique effet que cela produirait serait donc de grossir les profits d'une partie des fabricants de drap au delà du taux général et ordinaire des profits des autres. L'établissement supposé se priverait d'une partie de ses justes profits pour en faire jouir une autre partie de la communauté. Tel est précisément l'effet de nos établissements de banque. La loi fixe un taux d'intérêt au-

dessous de celui auquel on le trouve à emprunter sur la place, et c'est au taux légal qu'on exige que la banque prête, en lui interdisant de prêter à un autre. Par la nature de son établissement, la banque possède des fonds considérables qu'elle ne peut placer que de cette manière ; et il en résulte qu'une partie des commerçants du royaume en tire un avantage indu, et qui est tout à fait perdu pour la nation, en obtenant ainsi un instrument du commerce à un taux plus bas que les personnes qui sont forcées d'être sous l'influence du prix courant de la place.

La somme totale des affaires de commerce que la communauté peut faire, dépend de la quantité de son capital, c'est-à-dire des matières premières, des machines, des subsistances, des navires, etc., employés à la production. Après l'établissement d'un papier-monnaie sagement réglé, les opérations des banques ne sauraient augmenter ni diminuer la somme de ce capital. Si le gouvernement faisait donc l'émission d'un papier-monnaie national, quoiqu'il n'escomptât pas un seul effet, et ne prêtât pas un seul schilling au public, il n'y aurait pas la moindre altération dans le mouvement du commerce ; car il y aurait la même quantité de matières premières, de machines, de subsistances, de navires, etc., et vraisemblablement il y aurait autant d'argent à prêter, non pas, à la vérité, à 5 pour cent, taux fixé par la loi, mais à 6, à 7 ou à 8 pour cent, - ce qui serait le résultat de la concurrence franche, sur le marché, entre les prêteurs et les emprunteurs.

Adam Smith parle des avantages que les marchands retirent en Écosse, par la manière dont les banques de ce pays traitent les commerçants, en ouvrant des comptes courants, système qui lui paraît très-supérieur à celui adopté en Angleterre. Ces comptes courants, ou de caisse, sont des crédits que le banquier écossais donne aux négociants, en sus des lettres de change qu'il leur escompte ; mais comme le banquier, à mesure qu'il avance de l'argent et qu'il le met en circulation par une voie, se trouve dans l'impossibilité d'émettre par une autre, il n'est pas aisé de concevoir en quoi cet avantage consiste. Si toute la circulation n'a besoin que d'un million de papier, il n'en circulera qu'un million ; il ne peut pas être d'une importance réelle pour le banquier ou pour le commerçant, que cette somme soit émise en escompte de lettres de change, ou qu'une partie seulement soit employée à cet usage, le reste étant émis sous la forme de ces comptes de caisse.

Il me semble nécessaire de dire quelques mots au sujet des deux métaux, l'or et l'argent, qui sont employés comme monnaie, surtout parce que cette question paraît avoir, dans l'esprit de beaucoup de personnes, jeté de l'obscurité sur les principes évidents et simples de la théorie des monnaies. « En Angleterre, dit le docteur Smith, on ne fut pas légalement admis à s'acquitter en or, même longtemps après qu'on y eût frappé des monnaies d'or. Aucune loi ou proclamation publique n'y fixait la proportion entre l'or et l'argent; on laissait au marché à la déterminer. Si un débiteur offrait de payer en or, le créancier avait le droit de refuser tout-à-fait, ou bien d'accepter cette offre d'après une évaluation de l'or faite à l'amiable entre lui et son débiteur. »

Dans un tel état de choses, il est évident qu'une guinée aurait tantôt passé pour 22 sh. ou plus, et quelquefois elle n'aurait valu que 18 sh. ou moins, ce qui aurait dépendu uniquement du changement de la valeur courante relative de l'or et de l'argent. Et toutes les variations

dans la valeur de l'or, aussi bien que celles dans la valeur de l'argent, auraient été estimées en monnaie d'or, comme si l'argent avait eu une valeur invariable, tandis que l'or aurait été sujet à monter ou à baisser de prix. Quoique une guinée passât pour 22 sh. au lieu de 18 sh., l'or aurait pu ne pas avoir changé de valeur, cette différence étant uniquement due à celle de l'argent ; et par conséquent 22 sh. pouvaient n'avoir pas plus de valeur que 18 sh. n'en avaient auparavant ; et, au contraire, toute cette différence aurait pu être due à l'or, une guinée qui valait 18 sh. ayant pu hausser jusqu'à valoir 22 sh.

Si, maintenant, nous supposons la monnaie d'argent rognée et en même temps augmentée en quantité, la guinée pourrait passer pour 30 sh., parce que l'argent contenu dans ces 30 sh. de monnaie dégradée, pourrait n'avoir pas plus de valeur que l'or d'une guinée. En rendant aux pièces d'argent monnayé leur valeur intrinsèque, l'argent monnayé hausserait de prix ; mais l'or paraîtrait tomber, car une guinée ne vaudrait probablement pas alors plus de 21 bons shillings.

Si l'or devient aussi un moyen légal de paiement, et que chaque débiteur soit libre d'acquitter une dette de 21 l. st., en payant 420 sh., ou 21 guinées, il paiera en or ou en argent, selon qu'il aura l'un ou l'autre à meilleur marché. S'il peut, avec cinq quarts de froment, acheter autant d'or en lingots que la monnaie en met dans vingt guinées ; et si, avec la même quantité de froment, il peut acheter autant d'argent en lingots que la monnaie en emploie à frapper 430 shillings, il aimera mieux acquitter sa dette en argent ; car il gagnera par là 10 shillings. Mais si, au contraire, il pouvait avec ce froment se procurer assez d'or pour faire frapper 20 guinées et demie, et seulement autant d'argent qu'il en faudrait pour frapper 420 shillings, il préférerait naturellement acquitter sa dette en or. Si la quantité d'or qu'il pourrait obtenir ne rendait, étant frappée, que 20 guinées ; et si l'argent obtenu de même ne donnait que 420 shillings, il lui serait parfaitement égal d'acquitter sa dette en or ou en argent. Ce n'est donc pas une affaire de pur hasard ; ce n'est jamais parce que l'or convient mieux pour agent de la circulation d'un pays riche, qu'on le préfère à l'argent pour acquitter des dettes ; cela vient uniquement de ce qu'il est de l'intérêt du débiteur de les acquitter dans ce métal.

Pendant un temps considérable, avant l'année 1797, date de la suspension des paiements en espèces, l'or était à si bas prix, comparé à l'argent, qu'il était avantageux à la banque d'Angleterre, ainsi qu'à tout autre débiteur, d'acheter de l'or, et non de l'argent, pour le faire frapper à la monnaie, car on pouvait acquitter les dettes à meilleur compte dans ces espèces monnayées. L'argent monnayé fut, pendant une grande partie de cette époque, très-dégradé ; mais comme il était rare, il ne baissa jamais dans sa valeur courante, et cela, en raison du principe que je viens d'expliquer. Quoique la monnaie d'argent fût si dégradée, c'était toujours l'intérêt des débiteurs de payer en or. Si, cependant, cette monnaie d'argent dégradée eût été extrêmement abondante, les débiteurs auraient pu trouver de l'avantage à s'en servir pour acquitter leurs dettes ; mais la quantité en étant bornée, sa valeur se soutenait, et par conséquent l'or était, dans le fait, la véritable monnaie courante.

Personne n'en a jamais douté ; mais on a prétendu que cela était l'effet de la loi qui avait déclaré que l'argent ne serait pas un moyen légal de paiement pour toute somme au-dessus de 25 l. st., à moins qu'il ne fût pris d'après son poids, et au titre de la monnaie.

Mais cette loi n'empêchait aucun débiteur de payer une dette, quelque forte qu'elle fût, en argent monnayé sortant de la Monnaie ; et si les créanciers ne payaient pas avec ce métal, ce n'était ni par un effet du hasard ni par force, mais uniquement parce qu'il ne leur convenait pas de porter leur argent à la Monnaie pour l'y faire frapper, tandis qu'il leur convenait fort d'y porter de l'or. Il est vraisemblable que si la quantité de cette monnaie dégradée d'argent en circulation eût été extrêmement multipliée, et qu'elle eût été en même temps un moyen légal de paiement, il est probable, dis-je, qu'une guinée eût acquis de nouveau la valeur de 30 shillings ; mais, dans ce cas, c'est le shilling dégradé qui aurait baissé de valeur, et non la guinée qui aurait monté.

Il paraît donc que, tant que ces métaux ont été légalement recevables en paiement des dettes d'une valeur quelconque, on est resté constamment exposé à des variations dans la mesure principale de la valeur. L'or ou l'argent ont été tour à tour cette mesure ; ce qui provint entièrement des variations dans la valeur relative des deux métaux. Aussi toutes les fois qu'un des deux cessa d'être la mesure de la valeur, on le fondit en le retirant de la circulation, parce que sa valeur en lingots excédait celle qu'il avait en monnaie. C'était un inconvénient qu'il importait beaucoup de faire disparaître ; mais telle est la marche lente de toute amélioration, que, quoique Locke l'eût démontré sans réplique, et que les écrivains qui, depuis, ont écrit sur les monnaies, en aient fait mention, ce n'est que dans la dernière session du Parlement, en 1816, qu'il a été déclaré que l'or seul était un moyen de paiement légal pour toute somme excédant quarante shillings.

Le docteur Smith ne paraît pas avoir bien compris les effets qui résultent d'employer à la fois deux métaux comme monnaie courante et comme moyen légal de paiement des dettes, quel qu'en soit le montant ; car il dit : « Dans le fait, pendant tout le temps que dure et continue une proportion déterminée entre la valeur respective des différents métaux monnayés, la valeur du plus précieux des deux règle celle de toutes les espèces monnayées. » Parce que, de son temps, l'or était le métal que les débiteurs préféraient pour acquitter leurs dettes, il a cru que ce métal possédait quelque propriété qui lui était inhérente, et moyennant laquelle il réglait à cette époque, comme il devait régler toujours la valeur de la monnaie d'argent.

A l'époque de la refonte des monnaies d'or, en 1774, une guinée nouvellement frappée à la Monnaie ne s'échangeait que contre 21 shillings dégradés ; mais sous le roi Guillaume, la monnaie d'argent étant également dégradée, une guinée nouvellement frappée s'échangeait contre 30 shillings. Là-dessus M. Buchanan fait l'observation suivante : « Voici donc un fait très-singulier, et duquel les théories reçues n'offrent aucune explication ; nous voyons à une époque la guinée s'échangeant contre 30 shillings dégradés (qui était sa valeur intrinsèque), et plus tard cette même guinée ne s'échangeant plus que contre 21 de ces mêmes schillings dégradés. Il faut nécessairement qu'il se soit opéré quelque changement remarquable dans

l'état des monnaies entre ces deux époques, changement sur lequel le docteur Smith ne donne aucun éclaircissement. »

Il me semble que la solution de cette difficulté est très-aisée, si l'on explique la différence dans la valeur de la guinée aux deux époques mentionnées, par les *différentes quantités* de monnaie d'argent dégradée qui se trouvait en circulation. Sous le règne du roi Guillaume, l'or n'était pas un moyen légal de paiement, il n'avait qu'une valeur de convention. Tous les forts paiements étaient vraisemblablement faits en monnaie d'argent, surtout en raison de ce que le papier-monnaie, et les opérations de banque étaient, à cette époque, peu compris. La quantité de cette monnaie d'argent dégradée excédait la quantité de la monnaie d'argent dégradée qui serait restée en circulation, si la bonne monnaie avait seule eu cours, et par conséquent elle se trouvait non-seulement dégradée, mais encore dépréciée. Mais dans la suite, lorsque l'or devint moyen légal de paiement, et qu'on employa aussi des billets de banque dans les paiements, la quantité de monnaie dégradée d'argent n'excéda pas la quantité de la bonne monnaie d'argent nouvellement frappée qui aurait circulé s'il n'y avait pas en de monnaie dégradée d'argent ; c'est pourquoi, quoique cette monnaie fût altérée, elle ne fut pas dépréciée. L'explication qu'en donne M. Buchanan est un peu différente ; il croit que la monnaie du métal qui domine dans la circulation, est sujette à la dépréciation, mais que l'agent subalterne ne l'est pas. Sous le roi Guillaume, la monnaie principale qui était d'argent, fut par conséquent sujette à être dépréciée. En 1774, l'argent n'était plus que subsidiaire, et en conséquence il conserva sa valeur. La dépréciation des monnaies ne dépend cependant pas de ce qu'un des métaux est l'agent principal de la circulation, et l'autre un agent subsidiaire ; elle ne provient que de ce que la quantité d'un métal monnayé jeté dans la circulation est excessive ¹.

Il n'y a pas grand inconvénient à établir un droit modéré de monnayage, surtout sur la monnaie destinée au paiement des petites sommes. Les pièces frappées acquièrent en général un surcroît de valeur égal au montant du droit, et cet impôt est par conséquent un de ceux qui n'affectent nullement ceux qui le paient, tant que la quantité de monnaie en circulation n'est pas excessive. Il faut cependant remarquer que, dans un pays où il y a un papier-monnaie en

¹ Toute cette longue explication se réduit à ceci : les échanges qui se font dans un pays exigent différentes coupures de monnaie, c'est-à-dire des pièces de petite valeur, soit pour les petits paiements, soit pour les appoints des gros. Tant que les petites pièces ne sont qu'en quantité suffisante pour ce genre de circulation, le besoin qu'on en a soutient leur valeur courante au niveau de leur valeur légale, quelque dégradées qu'elles soient par le frai. Ainsi quand les paiements se faisaient en or en Angleterre, on trouvait facilement une guinée pour 21 shillings en argent, quoique les shillings eussent perdu plus du quart de leur valeur intrinsèque. Leur valeur se soutenait par la même raison qui soutient celle de tout billet de confiance : parce qu'on trouve partout à les échanger à bureau ouvert. C'est en ce sens que Smith a dit que la valeur de la bonne monnaie soutient celle de la mauvaise.

Mais si l'on mettait dans la circulation plus de cette monnaie dégradée que les besoins du commerce n'en exigent, alors on ne trouverait plus aussi facilement des personnes disposées à la *rembourser à bureau ouvert*, c'est-à-dire à vous donner en échange une bonne pièce. Il faudrait vendre cette monnaie dégradée avec perte ; c'est ce qui était arrivé en France lorsqu'on avait laissé se multiplier les coupures de billet au-delà de ce qu'il en fallait aux appoints. Les porteurs de cette monnaie de billon étaient obligés d'y perdre pour la changer en argent, et il fallut une loi pour borner à 1/40 de la somme totale la quantité de billon qu'on pouvait donner en paiement. Cette loi dégradait la monnaie tout entière comme aurait pu faire un alliage. - J.-B SAY.

circulation, quoique ceux qui l'émettent soient tenus de le rembourser en espèces, si le porteur l'exige, il peut cependant arriver que ces billets, ainsi que les espèces, soient dépréciés de tout le montant du droit de monnayage établi sur le métal reconnu comme le seul moyen légal de paiement, et cela, avant que les règlements tendant à limiter la circulation du papier aient pu opérer. Si le droit de monnayage sur les pièces d'or était, par exemple, de 5 pour 100, la monnaie courante pourrait, par une forte émission de billets de banque, se trouver réellement dépréciée de 5 pour 100 avant que les porteurs de ces billets eussent trouvé de l'intérêt à les échanger contre des espèces pour les fondre en lingots.

Nous ne serions jamais exposés à éprouver une pareille dépréciation, s'il n'existait point de droit de monnayage ; ou si, malgré l'existence du droit, les porteurs de billets de banque pouvaient en demander le remboursement en lingots, à 3 l. 17 sh. 10 d., prix de la monnaie, et non en espèces monnayées. A moins donc que la banque ne soit tenue de rembourser ses billets en lingots ou en espèces monnayées au gré du porteur, la loi récente qui a établi en Angleterre un droit de monnayage de 6 pour 100, ou de quatre *pence* par once d'argent, mais en ordonnant que l'or sera frappé par la monnaie sans frais, est peut-être la mesure la plus sage, et la plus efficace pour empêcher toute variation inutile dans les monnaies ¹.

¹ M. Say serait d'avis que l'Hôtel des Monnaies se fit payer un droit de monnayage qui varierait selon la quantité de lingots qu'il aurait à frapper.

« Le gouvernement ne frapperait les lingots des particuliers qu'autant qu'on lui paierait les frais et même le bénéfice de la fabrication. Ce bénéfice pourrait être porté assez haut en vertu du privilège exclusif de fabriquer ; mais il devrait varier suivant les circonstances où se trouveraient les Hôtels des Monnaies et les besoins de la circulation. » - J.-B. SAY, *liv I*, chap. 21. Une telle disposition aurait un effet très-dangereux, et exposerait le pays à une variation considérable et inutile dans la valeur intrinsèque des monnaies. (*Note de L'Auteur.*)

Je n'ai rien à dire au sujet du danger que M. Ricardo trouve à ma proposition, si ce n'est que je suis assez porté à être de son avis. Mais si l'art d'organiser la société n'était pas encore dans l'enfance, si l'on avait trouvé des moyens pour que les intérêts de ceux qui sont gouvernés ne fussent pas toujours subordonnés aux intérêts de ceux qui gouvernent, on aurait lieu de regretter qu'une manufacture aussi lucrative (sans rien coûter au consommateur) que pourrait l'être celle de battre monnaie, non-seulement ne donne aucun bénéfice à l'État, mais lui soit au contraire fort onéreuse. Au surplus, je ne veux point indiquer les moyens de rendre cette manufacture profitable, jusqu'à ce qu'il me soit démontré que ces bénéfices tourneront au profit de la nation, en lui procurant un allègement équivalent dans l'impôt. - J.-B. SAY.

Chapitre XXVIII.

DE LA VALEUR COMPARATIVE DE L'OR, DU BLÉ, ET DE LA MAIN- D'ŒUVRE, DANS LES PAYS RICHES ET DANS LES PAYS PAUVRES.

[Table des matières](#)

« L'or et l'argent comme toute autre marchandise, dit Adam Smith, cherchent naturellement le marché où l'on donne le meilleur prix pour les avoir. Or, pour quelque denrée que ce soit, ce meilleur prix sera toujours offert par le pays qui est le plus en état de le donner. Le travail, comme il faut toujours se le rappeler, est le prix qui, en dernière analyse, paie tout, et dans deux pays où le travail sera également bien récompensé, le prix du travail en argent sera en proportion du prix des subsistances. L'or et l'argent s'échangeront donc naturellement contre une plus grande quantité de subsistances dans un pays riche que dans un pays pauvre, dans un pays où les subsistances abondent, que dans un pays qui n'en est que médiocrement fourni. »

Mais le blé est une marchandise, ainsi que l'argent et les autres choses ; or, si toutes les marchandises ont une grande valeur échangeable dans un pays riche, on ne doit pas en excepter le blé. Il pourrait donc être exact de dire, en ce cas, que le blé s'échange contre une

grande quantité de monnaies, parce qu'il est cher, et que la monnaie s'échange de même contre une grande quantité de blé, parce qu'elle est chère aussi, ce qui serait affirmer que le blé est à la fois cher et à bon marché. Il n'y a pas de principe qui puisse être mieux établi en économie politique que celui par lequel on reconnaît qu'un pays riche, de même qu'un pays pauvre, est retenu dans l'accroissement de sa population par la difficulté progressive d'obtenir des subsistances. Cette difficulté doit nécessairement faire hausser le prix relatif des subsistances et en encourager l'importation. Comment se peut-il que la monnaie d'or ou d'argent s'échange contre plus de blé dans les pays riches que dans les pays pauvres ? Ce n'est guère que dans les pays riches où le blé est cher, que les propriétaires fonciers engagent la législature à prohiber l'importation du blé. A-t-on jamais entendu parler d'une loi en Amérique ou en Pologne qui défendît l'importation des produits de l'agriculture ? La nature y a mis un obstacle insurmontable en rendant la production de ces denrées beaucoup plus facile dans ces pays-là que dans les autres.

Comment donc peut-il être vrai « qu'à l'exception du blé et d'autres substances végétales, qui sont entièrement le fruit de l'industrie de l'homme, tous les autres produits naturels, le bétail, la volaille, le gibier, les fossiles et les minéraux utiles, etc., renchérissent naturellement à mesure que la société fait des progrès ? » L'erreur du docteur Smith, dans tout le cours de son ouvrage, consiste dans la supposition que le blé a une valeur constante qui ne peut jamais monter, quoique la valeur de toutes les autres choses puisse augmenter. Selon lui, le blé a toujours une même valeur, parce qu'il sert toujours à nourrir le même nombre d'individus. On aurait autant de raison de soutenir que le drap ne change jamais de valeur, parce qu'avec une quantité donnée, on peut toujours en faire le même nombre d'habits. Qu'y a-t-il de commun entre la valeur et la propriété de servir à la nourriture et aux vêtements ¹ ?

Le blé, comme toute autre marchandise, a dans chaque pays son prix naturel, c'est-à-dire le prix que sa production exige, et sans lequel on ne pourrait pas le cultiver ; c'est ce prix qui règle le prix courant, et qui détermine s'il convient d'exporter du blé à l'étranger. Si l'importation du blé était prohibée en Angleterre, le prix naturel du blé pourrait y monter à 6 l. st. le quarter, pendant qu'il serait en France à la moitié de ce prix. Si alors on levait la prohibition d'importer du blé, il tomberait dans le marché anglais, non à un prix moyen entre 6 l. et 3 l., mais il y baisserait en définitive, et s'y maintiendrait à son prix naturel en France, c'est-à-dire au prix auquel il pourrait être porté au marché anglais, en rapportant les profits ordinaires aux capitaux français, et il se soutiendrait à ce prix - que l'Angleterre en consommât d'ailleurs cent mille ou un million de quarters. Si la demande de l'Angleterre montait à cet dernier chiffre, il est vraisemblable que la nécessité où se trouverait la France d'avoir recours à la culture de terrains moins fertiles pour pouvoir fournir un si fort approvisionnement, ferait

¹ M. Ricardo oublie la raison que Smith en donne. La tendance qu'à la population à s'accroître au niveau des moyens de subsistances, multiplie l'espèce humaine partout où la production du blé augmente, et le travail humain, qui se multiplie en même temps, fournit le moyen de payer le blé. Il n'en est pas de même du drap. On aurait beau multiplier les habits, cela ne ferait pas naître un homme de plus pour les porter, tandis que le blé fait naître ses consommateurs. De là, pour cette denrée, une demande toujours à peu près proportionnée à la quantité offerte. Je dis à peu près, car il n'y a rien de rigoureux en Economie politique, - les besoins, les goûts, les passions, les craintes et les préjugés des hommes, exerçant une influence sur toutes les appréciations, et n'étant point eux-mêmes des quantités rigoureusement appréciables. - J. - B. SAY.

hausser en France le prix naturel du blé, et cela influencerait par conséquent sur son prix en Angleterre. Ce que je prétends, c'est que le prix naturel des choses dans le pays qui exporte, est celui qui règle en définitive le prix auquel ces choses doivent être vendues, si elles ne sont pas sujettes à un monopole dans le pays qui importe.

Mais le docteur Smith, qui soutient avec tant de talent la doctrine qui établit que le prix naturel des choses règle en dernière analyse leur prix courant, a supposé un cas dans lequel il pense que le prix courant ne serait réglé ni par le prix naturel du pays qui exporte, ni par celui du pays qui importe. « Diminuez, dit-il, l'opulence réelle de la Hollande ou du territoire de Gênes, le nombre des habitants y restant toujours le même ; diminuez la faculté qu'ont ces pays de tirer leurs approvisionnements des pays éloignés, et vous verrez que, bien loin de baisser avec cette diminution dans la quantité de l'argent, - laquelle, soit comme cause, soit comme effet, doit nécessairement accompagner cet état de décadence, - le prix du blé s'y élèvera au taux de famine. »

Je pense qu'il en résulterait précisément le contraire. La diminution des ressources des Hollandais et des Génois, pour acheter du blé dans les marchés étrangers, pourrait faire baisser le prix du blé, pendant un certain temps, au-dessous de son prix naturel dans le pays d'où on l'exportait, aussi bien que dans le pays qui l'importait ; mais il est absolument impossible que cela pût jamais faire monter le blé au-dessus de son prix naturel. Ce n'est qu'en augmentant l'opulence des Hollandais ou des Génois que vous pourriez faire augmenter la demande du blé, et le faire monter au-dessus de l'ancien prix ; et cela n'aurait même lieu que pendant un espace de temps très-borné, à moins qu'il ne survînt de nouveaux obstacles qui rendissent plus difficile d'obtenir l'approvisionnement nécessaire.

Le docteur Smith dit encore à ce sujet : « Quand nous venons à manquer des choses nécessaires, il faut alors renoncer à toutes les choses superflues, dont la valeur, qui, dans les temps d'opulence et de prospérité ; monte rapidement, baisse de même dans les temps de pauvreté et de détresse. » Cela est de toute vérité ; mais il ajoute : « Il en est autrement des choses nécessaires. Leur prix réel, la quantité de travail qu'elles peuvent acheter ou commander, s'élève dans les temps de pauvreté et de détresse, et baisse dans les temps d'opulence et de prospérité, qui sont toujours des temps de grande abondance, sans quoi ils ne seraient pas des temps d'opulence et de prospérité. Le blé est une chose nécessaire ; l'argent n'est qu'une chose superflue. »

Il y a dans ce raisonnement deux propositions mises en avant, qui n'ont aucune liaison entre elles : l'une, que, dans les circonstances supposées, le blé pourrait commander plus de travail, ce que nous admettons ; l'autre, que le blé aurait un plus haut prix en argent, ou s'échangerait contre une plus grande quantité d'argent métallique. C'est cette seconde proposition que je crois fautive. Elle pourrait être vraie, si le blé était rare en même temps que cher, si l'approvisionnement ordinaire avait manqué. Mais, dans le cas supposé, le blé est en abondance, et on ne prétend pas que l'importation en soit moindre que de coutume, ou qu'il en faille davantage. Il manque aux Hollandais et aux Génois de l'argent pour acheter du blé, et, pour avoir cet argent, ils sont obligés de vendre leurs superfluités. C'est la valeur et le prix courant de ces superfluités qui baissent, et l'argent paraît hausser si on le compare à ces

objets. Mais cela ne fera pas augmenter la demande de blé, ni tomber la valeur de l'argent, qui sont les deux seules causes qui puissent faire monter le prix du blé. Il peut y avoir une grande demande d'argent, soit faute de crédit, soit par d'autres causes, et il peut renchérir en conséquence par rapport au blé ; mais il est impossible d'établir sur aucun principe raisonnable que, dans de semblables circonstances, l'argent doive être à bon marché, et que par conséquent le prix du blé doive hausser.

Quand on parle du plus ou moins de valeur de l'or, de l'argent ou de toute autre marchandise dans différents pays, on devrait toujours choisir une mesure pour estimer cette valeur, si l'on veut être intelligible. Par exemple, quand on dit que l'or est plus cher en Angleterre qu'en Espagne, si l'on ne l'estime pas en le comparant à d'autres marchandises, quel peut être le sens de cette assertion ? Si le blé, les olives, l'huile, le vin et la laine sont à meilleur marché en Espagne qu'en Angleterre, l'or, estimé au moyen de ces denrées, se trouvera être plus cher en Espagne. Si, d'un autre côté, la quincaillerie, le sucre, le drap, etc., sont à plus bas prix en Angleterre qu'en Espagne, dans ce cas, l'or, estimé au moyen de ces articles, sera plus cher en Angleterre. C'est ainsi que l'or paraîtra cher où à bas prix en Espagne, selon que le caprice du spéculateur lui fera choisir la mesure d'après laquelle il en estimera la valeur. Adam Smith, ayant imprimé le caractère de mesure générale de la valeur au blé et au travail, aurait naturellement estimé la valeur comparative de l'or par la quantité de ces deux objets contre laquelle on pourrait l'échanger ; et par conséquent, quand il parle de la valeur comparative de l'or dans deux pays, je dois croire qu'il veut parler de la valeur de l'or estimée en blé et en travail.

Mais on a déjà vu que l'or, estimé en blé, peut avoir une valeur très-différente dans deux pays. J'ai déjà tâché de faire voir que l'or, comparé au blé, sera à bas prix dans les pays riches, et cher dans les pauvres. Adam Smith est d'une opinion différente ; il pense que la valeur de l'or estimée en blé est plus élevée dans les pays riches. Mais sans nous arrêter davantage à examiner laquelle de ces deux opinions est la vraie, l'une et l'autre suffisent pour faire voir que l'or n'est pas nécessairement à plus bas prix dans les pays qui en possèdent des mines, quoique Adam Smith soutienne cette proposition. Supposons que l'Angleterre soit en possession de mines d'or, et que l'opinion d'Adam Smith, qui veut que l'or ait plus de valeur dans les pays riches, soit exacte ; dans ce cas, quoique l'or sortît naturellement de l'Angleterre pour aller s'échanger dans tous les autres pays contre leurs *marchandises*, il ne s'ensuivrait pas qu'il se trouvât nécessairement à plus bas prix en Angleterre, comparé au blé et au travail, que dans les pays étrangers. Dans un autre endroit, cependant, Adam Smith dit que les métaux précieux sont nécessairement à plus bas prix en Espagne et en Portugal que dans les autres pays de l'Europe, parce que ces deux États se trouvent être les possesseurs presque exclusifs des mines qui les fournissent. « La Pologne, dit-il, qui n'est pas délivrée du système féodal, est encore aujourd'hui un pays aussi misérable qu'il n'était avant la découverte de l'Amérique. *Cependant le prix du blé a monté en Pologne; LA VALEUR RÉELLE DES MÉTAUX PRÉCIEUX Y A BAISSÉ*, comme dans tous les autres endroits de l'Europe. La quantité de ces métaux a donc dû y augmenter comme ailleurs, et *à peu près dans la même proportion, relativement au produit annuel de ses terres et de son travail*. Avec cela, cette augmentation dans la quantité de ces métaux n'a pas, à ce qu'il semble, augmenté ce produit annuel, n'a pas étendu l'agriculture et les manufactures du pays, ni

amélioré le sort de ses habitants. L'Espagne et le Portugal, qui possèdent les mines, sont peut-être après la Pologne, les deux pays les plus pauvres de l'Europe ; cependant il faut bien que la valeur des métaux précieux *soit plus basse en Espagne et en Portugal* que dans tout autre endroit de l'Europe, puisque de ces deux pays ils viennent se rendre dans tous les autres, avec la charge, non-seulement du fret et de l'assurance, mais encore avec la dépense de la contrebande, leur exportation étant ou prohibée ou soumise à des droits. Leur quantité, par rapport au produit annuel des terres et du travail, doit donc nécessairement être plus grande dans ces deux pays qu'en aucun autre endroit de l'Europe ; cependant ces pays sont plus pauvres que la plupart des autres États de l'Europe. C'est que si le système féodal a été aboli en Espagne et en Portugal, il y a été remplacé par un système qui ne vaut guère mieux. »

Voici, selon moi, à quoi se réduit le raisonnement du docteur Smith. L'or, estimé en blé, est à plus bas prix en Espagne que dans les autres pays ; et la preuve en est, que ce n'est pas du blé que les autres pays donnent à l'Espagne, en échange pour son or, mais bien du drap, du sucre, des quincailleries, qu'on échange contre ce métal.

Chapitre XXIX.

DES IMPÔTS PAYÉS PAR LE PRODUCTEUR.

[Table des matières](#)

M. Say exagère beaucoup les inconvénients qui résultent des impôts établis sur les produits manufacturés, surtout lorsqu'ils portent sur la première époque de la fabrication, et avant que ces produits soient terminés. Les manufacturiers, dit-il, par les mains desquels le produit manufacturé doit passer successivement; sont obligés d'employer de plus gros capitaux, par la nécessité où ils se trouvent de faire l'avance du montant de l'impôt, ce qui est souvent très-gênant pour des manufacturiers qui n'ont qu'un très-mince capital et un très-faible crédit.

Un autre inconvénient sur lequel il insiste est que, par suite de l'avance de l'impôt, l'intérêt de cette avance doit être aussi supporté par le consommateur, et que cette addition d'impôt est une de celles dont le fisc ne profite pas.

Je ne puis pas admettre cette seconde objection de M. Say. Supposons que l'État ait besoin de lever immédiatement 1000 l. st., et qu'il lève cette somme sur un manufacturier qui ne pourra la faire payer au consommateur que dans un an, quand les produits seront achevés. Par

suite de ce retard, il est obligé d'augmenter le prix des ouvrages de sa fabrique, non-seulement de 1000 l., montant de l'impôt, mais vraisemblablement de 1100 l., 100 l. étant l'intérêt des 1000 l. qu'il a avancées. Mais, moyennant cette addition de 100 l. payées par le consommateur, le fabricant a un profit réel, en ce que le paiement de l'impôt que le gouvernement exigeait sans délai, et qu'il doit payer en définitive, a été ainsi retardé d'un an. Cela met le gouvernement en état de prêter au manufacturier les 1000 l. dont il a besoin, à 10 pour cent d'intérêt, ou à tout autre taux dont il soit convenu, - 1100 l. payables à la fin d'un an, l'argent étant à 10 pour cent, ne valant pas plus, en effet, que 1000 l. payables sur-le-champ. Si le gouvernement n'exige l'impôt qu'après un an, lorsque la fabrication des ouvrages manufacturés se trouvera terminée, il sera peut-être obligé d'émettre une obligation du trésor portant intérêt, et l'intérêt lui coûterait autant que ce que le consommateur épargnerait dans le prix, non compris cependant la partie du prix que le manufacturier pourrait, en vertu de l'impôt, ajouter à son gain réel. Si le gouvernement avait dû payer cinq pour cent pour l'intérêt de l'obligation du trésor, il y aura 50 l. d'impôts d'épargnés par la non-émission de l'obligation. Si le manufacturier emprunte le capital additionnel dont il a besoin pour faire l'avance de l'impôt à 5 pour cent, et s'il le fait payer à 10 pour cent au consommateur, il aura gagné 5 pour cent sur son avance en sus de ses profits ordinaires ; en sorte que le manufacturier et le gouvernement gagnent ou épargnent tous deux précisément la somme que le consommateur paie.

M. de Sismondi, dans son excellent livre de la *Richesse commerciale*, en suivant le raisonnement de M. Say, a calculé qu'un impôt de 4000 francs, payé dans l'origine par un manufacturier dont les profits ne seraient qu'au taux modéré de 10 pour cent, si le produit manufacturé passait seulement par les mains de cinq différentes personnes, reviendrait au consommateur à la somme de 6734 francs. Ce calcul est fondé sur la supposition que celui qui le premier a fait l'avance de l'impôt, a dû recevoir du second manufacturier 4400 francs, et ce dernier du troisième 4840 francs ; en sorte que chaque fois que le produit passerait par les mains d'un autre manufacturier, il se trouverait chargé de 10 pour cent sur sa valeur. C'est supposer que la valeur de l'impôt s'accroît selon un taux d'intérêt composé, non au taux de 10 pour cent par an, mais au taux de 10 pour cent chargé à chaque transmission progressive. L'opinion de M. de Sismondi serait exacte s'il s'était écoulé cinq ans depuis la première avance de l'impôt jusqu'à la vente du produit imposé au consommateur ; mais si une seule année s'est écoulée, une rétribution de 400 fr., au lieu de 2734, aura fourni un profit au taux de 10 pour cent à tous ceux qui auraient contribué à faire l'avance de l'impôt, soit que l'ouvrage manufacturé eût passé par les mains de cinq ou cinquante manufacturiers.

Chapitre XXX.

DE L'INFLUENCE QUE L'OFFRE ET LA DEMANDE ONT SUR LES PRIX.

[Table des matières](#)

Ce sont les frais de production qui règlent en dernière analyse le prix des choses, et non comme on l'a souvent avancé, le rapport entre l'offre et la demande. Ce rapport, à la vérité, modifie pour quelque temps la valeur courante d'une chose, selon que la demande peut avoir augmenté ou diminué et jusqu'à ce que l'approvisionnement en devienne plus ou moins abondant ; mais cet effet n'aura qu'une durée passagère.

Diminuez les frais de la fabrication des chapeaux, et leur prix finira par tomber à leur nouveau prix naturel, quoique la demande puisse doubler, tripler, ou quadrupler. Diminuez les frais de l'entretien des hommes, en diminuant le prix naturel de la nourriture et des vêtements qui soutiennent la vie, et vous verrez les salaires finir par baisser, quoique la demande de bras ait pu s'accroître considérablement.

L'opinion que le prix des choses dépend uniquement de la proportion de l'offre avec la demande, ou de la demande avec l'offre, est devenue presque un axiome en économie

politique, et a été la source de bien des erreurs dans cette science. C'est cette opinion qui a fait avancer à M. Buchanan que les salaires n'éprouvent aucune influence par la hausse ou par la baisse dans le prix des vivres, et qu'ils ne sont affectés que par la demande plus ou moins grande de bras, et qu'un impôt sur les salaires des travailleurs ne ferait point hausser les salaires, parce qu'il ne dérangerait pas le rapport entre le nombre d'ouvriers qui s'offrent, et la demande qu'on en fait.

On ne peut pas dire que la demande d'une chose ait augmenté, si l'on n'en achète pas ou si l'on n'en consomme point une plus grande quantité ; et cependant, dans de telles circonstances, sa valeur en argent peut hausser. Si l'argent baissait de valeur, le prix de toutes les marchandises hausserait, car chacun des concurrents serait disposé à dépenser plus d'argent qu'auparavant à faire des achats ; mais quoique le prix de toutes les marchandises eût haussé de 10 ou de 20 pour 100, si l'on n'en achetait pas plus que par le passé, je crois qu'on ne pourrait pas dire que le changement de prix de la marchandise a été l'effet d'une plus grande demande ; son prix naturel, ses frais de production en argent, se trouveraient réellement changés par la différente valeur de l'argent ; et sans aucun surcroît de demande, le prix de la marchandise s'accommoderait à cette nouvelle valeur.

« Nous avons vu (dit M. Say) que les frais de production déterminent le plus bas prix des choses, le prix au-dessous duquel elles ne tombent pas d'une manière durable, car alors la production s'arrête ou diminue. » *Liv. II, chap. 4.*

Il dit ensuite que la demande de l'or ayant depuis la découverte des mines augmenté dans une proportion encore plus forte que l'approvisionnement, « le prix de l'or estimé en marchandise, au lieu de tomber dans la proportion de dix à un, n'a baissé que dans la proportion de quatre à un ; » c'est-à-dire qu'au lieu de baisser en proportion de la baisse de son prix naturel, il n'est tombé qu'en suivant la proportion de l'excès de l'approvisionnement par rapport à la demande¹. *La valeur de chaque chose monte toujours en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre.*

Lord Lauderdale énonce la même opinion :

« Quand aux variations de valeur auxquelles toutes marchandise est exposé, dit-il, si nous pouvions supposer pour un moment qu'une substance quelconque possédât une valeur intrinsèque et fixe, de manière qu'une quantité déterminé eût toujours et dans toutes les circonstances une même valeur, le prix de chaque chose, mesuré par une telle mesure fixe et constante, varierait suivant le rapport *entre sa quantité*, et la demande qu'il y en aurait, et chaque chose serait sujette à varier de valeur par quatre circonstances différentes :

¹ « Si, avec la quantité d'or et d'argent qui existe actuellement, ces métaux ne servaient qu'à la fabrication de quelques ustensiles et de quelques ornements, ils abonderaient, et seraient à bien meilleur marché qu'ils ne sont, c'est-à-dire qu'en les échangeant contre toute espèce de denrées, il faudrait, dans ce troc, en donner davantage à proportion. Mais comme une grande partie de ces métaux sert de monnaie, et que cette partie ne sert pas à autre chose, il en reste moins à employer en meuble et en bijoux ; or, cette rareté ajoute à la valeur. » - J.-B. Say, liv. I, chap. 21, § 3. (Note de l'Auteur.)

« 1° Une chose augmenterait de valeur en raison de la diminution de sa quantité ;

« 2° Elle diminuerait de valeur, par l'augmentation de sa quantité ;

« 3° Elle pourrait augmenter de valeur en raison d'une plus forte demande ;

« 4° Elle pourrait diminuer de valeur, faute d'être demandée.

« Comme il est cependant aisé de prouver qu'aucune chose ne peut avoir une valeur intrinsèque et fixe qui puisse la rendre propre à mesurer la valeur des autres denrées, les hommes ont été conduits à choisir, pour mesure pratique de la valeur, la matière qui paraît le moins sujette à varier de valeur par l'une ou l'autre des quatre causes ci-dessus énoncées, *et qui sont les seules qui fassent changer la valeur des choses*¹.

¹ Si l'esprit humain, dans ses recherches, n'avait pas l'habitude de viser trop haut ou trop bas, comme en tireur novice ; si la vérité n'avait pas pour caractère distinctif d'être la dernière formule qui nous apparaisse, dans les sciences comme dans les lettres, comme dans les nouveaux mondes qu'on découvre ; si, enfin, il ne fallait pas de prodiges de sagacité et de raisonnement pour extraire de l'infinie diversité des phénomènes sociaux un corps de doctrines, et pour poser une science en équilibre sur des principes fondamentaux, on pourrait s'étonner à bon droit de la lutte étrange qui s'est établie entre les économistes, au sujet de la détermination théorique et pratique des prix. Les uns n'admettent que l'influence des frais de production, les autres rejettent tout ce qui ne relève pas de la grande loi de l'offre et de la demande. Ricardo marche et combat à la tête des premiers, J.-B. Say à la tête des seconds, et les critiques ou les enthousiasmes, soulevés par la célèbre théorie de la rente, n'ont pas d'autre origine que ce duel entre deux idées, entre deux notions parfaitement conciliables, *nécessairement* conciliables même; selon nous. Quoique l'éclectisme ne nous séduise pas plus en économie politique qu'en philosophie, et quoique nous répugnions fort à ces accouplements monstrueux que l'on se plaît à imposer à des doctrines qui se repoussent invinciblement, nous ne pouvons laisser s'isoler ici deux lois que l'on a cru complètes, prises séparément, et qui ne sont que les fragments désunis de la même vérité. C'est à réunir ces fragments, à souder ces membres abstraitement et systématiquement disjoints que nous allons viser.

Qui ne voit, en effet, que ces deux termes : *frais de production, offre et demande*, sont le résumé scientifique de toutes les opérations commerciales. C'est l'apostrophe et la réplique du dialogue qui naît entre l'acheteur et le vendeur : - l'un demandant une somme suffisante pour couvrir l'intérêt de ses capitaux, balancer les risques de sa spéculation, rétribuer généreusement son temps et son habileté ; l'autre calculant l'utilité du produit amené sur le marché, et s'interrogeant sur l'importance du sacrifice qu'il peut et doit faire pour l'obtenir. Faites que ces deux exigences ne soient pas satisfaites ; rompez l'équilibre entre la somme de travail qu'il s'agit d'échanger, et l'échange ne s'effectuera pas. Si les frais de production ne sont pas couverts, le produit ne sera plus créé : car on trouve bien des Curtius pour combler les abîmes politiques, mais on ne trouve pas des capitaux toujours prêts à s'engloutir dans une industrie ruineuse. Si, d'un autre côté, le prix nécessaire du produit n'est pas en rapport avec son utilité, le demandeur disparaît et ses manufactures seront encombrées. Vous aurez beau désirer un objet, le demander, si vous ne parvenez pas à rémunérer le travail qui sert à le mettre à votre portée, votre désir restera à l'état de rêve ; vous aurez beau produire chèrement, envoyer, par exemple, sur les terres équinoxiales des patins destinés à glisser sur une glace qui n'existe pas ; enfin, vous aurez beau inonder de vins précieux les pays voués à l'eau par le Coran, votre opération pour être coûteuse n'en sera pas moins désastreuse. Il y a donc action et réaction constantes entre les conditions de la production et l'état du marché. Une augmentation et une diminution dans les frais resserrent et dilatent tour à tour la demande ; des besoins plus nombreux, plus ou moins pressants activent ou paralysent l'œuvre industrielle, et, par suite, grossissent ou diminuent les frais. C'est donc fausser la question que retrancher une de ces influences : c'est faire quelque chose d'analogue à l'acte d'un individu, qui pour établir l'équilibre dans une balance enlèverait un des plateaux.

Ce qui prouve bien, d'ailleurs, la nécessité de combiner des lois, si mal à propos rendues antagonistes, c'est l'exagération que prennent les prix à certaines époque et l'affaissement subit qui succède à cette hausse. Les frais de production du blé, par exemple, ne varient pas sensiblement d'une année à l'autre : la somme de travail humain qui se dépense à creuser les sillons, à semer, à préparer la moisson, reste à peu près la même ; et cependant, vienne un beau soleil, une saison féconde, le prix des céréales fléchit, le pain descend à la portée des bouches les plus humbles : vienne, au contraire, une année calamiteuse, et ce sont des prix de famine qui s'établissent. Les frais de production n'ont certes pas ajouté un centime cette année à la valeur du blé ; mais le hasard a voulu que les populations fussent trop abondantes pour les produit alimentaires, et l'influence est ainsi passée complètement à l'autre loi. Lorsque les Hollandais anéantissaient leurs splendides récoltes de Java et des Moluques, ils n'accroissaient pas d'un centime le prix de revient du gingembre, du poivre, de la muscade : ils rompaient violemment l'équation entre l'offre et la demande, et le renchérissement de ces denrées était destiné à combler le vide artificiellement créé. Mais aussi, lorsque Crompton, Watt et Arkwright armaient l'industrie anglaise de machines infatigables et abaissaient, par l'immensité des produits et l'allègement des frais généraux, le prix des étoffes de coton et de laine, la demande recevait un stimulant énergique et le marché obéissait à son tour aux influences de la fabrication.

Il n'est donc pas de choix à faire entre l'idée de Ricardo et l'idée de J.-B. Say, l'une et l'autre étant nécessaires pour déterminer la valeur des choses ; mais il est incontestable que les frais de production ont sur les prix une influence plus générale, plus fondamentale. Comme, en réalité, dans une organisation économique, légitime et équitable, c'est le travail qui fonde la valeur des chose et détermine la part de chacun dans la richesse collective ; comme les frais de production se composent de salaire ou rétribution d'un travail actuel et d'intérêts ou rétribution d'un travail antérieur, on se trouve ainsi amené forcément à reconnaître pour base des prix tout ce que les marchandises ont coûté à produire. Il est même évident que les manufacturiers n'engagent leurs capitaux dans une industrie que lorsqu'ils pressentent une demande suffisamment active ; et comme il ne peut y avoir, dès lors, de fabrication inutile, il faut bien que cette fabrication rémunérée sous peine de ne plus être. D'ailleurs, si vous retranchez cette loi des frais de production, qui plonge jusque dans les entrailles mêmes du problème des échanges, quelle base offrirez-vous aux valeurs ? Vers quel centre les ferez-vous converger ; où sera votre point d'appui et où votre levier ? Placez l'offre en face de la demande, aussi longtemps que vous voudrez : faites les approvisionnements excessifs, faites-les insuffisants, vous n'en serez pas moins obligé de recourir, pour fixer vos opérations, au prix de revient de chaque denrée, en d'autres termes à la somme d'efforts et de temps que l'acheteur et le vendeur veulent se concéder réciproquement sous des formes diverses. Alors seulement peut s'établir cette équation qu'on appelle échange et que niait Montesquieu, prétendant que l'intérêt des uns se satisfait nécessairement aux dépens des autres. Si donc nous étendons sa loi à de larges catégories d'années, Ricardo nous paraît être dans le vrai et avoir vu la question de haut, puisqu'il fait prédominer la notion du travail. Mais si nous envisageons les *faits actuels*, les incidents économiques de chaque jour, les fluctuations des besoins, des idées, des goûts, il est impossible de ne pas reconnaître à la loi de J.-B. Say une influence décisive, et même de ne pas lui attribuer les perturbations, les revirements incessants que présentent les marchés.

Ce n'est que lentement, après des tâtonnements que se modifient les frais ou mieux les * conditions de la production : - les perfectionnements sont des plantes tardives qu'il faut arroser longtemps de sueurs et de capitaux : mais c'est dans un clin d'œil que se modifient le goût, les habitudes d'un pays et que surviennent les crises matérielles. A tout prendre, rien n'empêcherait de fabriquer aujourd'hui, aux mêmes frais qu'il y a tant de siècles, les catapultes, les béliers et les tortues qui servaient aux assauts de nos ancêtres : mais le canon a remplacé, avec ses rugissements et ses violences, toute ces vieilleries de la guerre et il n'en figure plus sur nos marchés. Pour résumer maintenant en quelques mots cette dissertation qui ne nous semble pas avoir été poursuivie encore sous toutes ses faces ; nous dirons que, pour un moment donné, et des intervalles restreints, le prix relève surtout de l'offre et de la demande ; mais que pour de vastes époques, ce sont les frais de production qui gouvernent le marché. L'une des deux lois est plus souple, plus actuelle, l'autre plus régulière et plus forte : l'une est la partie mobile, l'autre la partie fixe d'une autre loi générale qu'elles constituent par leur réunion, et qu'on pourrait appeler loi régulatrice des échanges, si l'on tenait absolument à lui donner un nom.

A. F.

* Si nous proposons l'expression *conditions de la production*, au lieu de *frais de production*, c'est qu'il est, en effet, un grand nombre de circonstances qui modifient la valeur du travail humain, et qu'on

« Quand donc nous exprimons, dans le langage ordinaire, la *valeur* d'une chose quelconque, cette valeur peut changer d'un temps à un autre par l'opération de huit causes différentes :

« 1° Par les quatre déjà énoncées, dans leur rapport avec la chose même dont nous voulons exprimer la valeur ;

« 2° Par ces même causes, dans leur rapport avec la chose que nous avons adoptée comme mesure fixe de la valeur ¹. »

Tout ceci est vrai pour ce qui regarde les monopoles, et même, quant au prix courant de toute marchandise, pendant un temps borné. Si la demande de chapeaux devient deux fois plus forte, le prix en montera sur-le-champ ; mais cette hausse ne sera que temporaire, à moins que les frais de production des chapeaux, ou leur prix naturel ne s'élève en même temps. Si le prix naturel du pain baissait de 50 pour cent par suite de quelque grande découverte dans la science de l'agriculture, la demande de pain n'augmenterait pas considérablement, personne n'en voudrait avoir que ce qui lui suffirait pour satisfaire ses besoins, et la demande n'augmentant pas, l'approvisionnement n'augmenterait pas non plus ; car il ne suffit pas qu'on puisse produire une chose pour qu'elle soit produite en effet, il faut encore qu'on la demande. Voici donc un cas où l'offre et la demande ont à peine varié, ou n'ont augmenté que dans une même proportion ; et cependant le prix du blé aura baissé de 50 pour cent, et cela pendant que la valeur de l'argent n'aura point éprouvé de variation.

Des produits dont un particulier ou une compagnie ont le monopole, varient de valeur d'après la loi que lord Lauderdale a posée ; ils baissent à proportion qu'on les offre en plus grande quantité, et ils haussent avec le désir que montrent les acheteurs de les acquérir ; leur prix n'a point de rapport nécessaire avec la valeur naturelle ; mais quant aux choses qui sont sujettes à la concurrence parmi les vendeurs, et dont la quantité peut s'augmenter dans des bornes modérées, leur prix dépend en définitive, non de l'état de la demande et de l'approvisionnement, mais bien de l'augmentation ou de la diminution des frais de production ².

ne saurait cependant, avec quelque justice, ranger au nombre des frais proprement dits. Ainsi l'intelligence plus élevée du producteur, le monopole du génie sont des faits qui se retrouvent dans la valeur du produit ; il en est tenu grand compte dans le mouvement des échanges, et cependant ils n'impliquent aucun accroissement de dépense. Nous en dirons autant du privilège naturel de certaines terres et des privilèges artificiels que créent les douanes, les octrois, les corporations d'arts et métiers, etc., etc. Où sont, dans tous ces cas, les frais de production ? - Ce n'est donc pas ici une lutte de mots, un exercice philologique que nous avons voulu faire : c'est une modification qui atteint la substance même de la doctrine de Ricardo. Sans cette considération, nous n'aurions certainement pas voulu attenter à la nomenclature habituelle, si controversée, si ardue, surtout depuis le livre curieux de Malthus sur les *définitions en économie politique* : livre qui devait cependant mettre tout le monde d'accord. Nous aurions d'autant moins hasardé un nom inusité que nous tenons pour également mal avisés ceux qui croient avoir perfectionné une machine par l'addition d'une vis ou d'un clou, et ceux qui croient avoir fait marcher une science par l'addition d'un mot. A. F.

¹ Voyez *An Inquiry in to the nature and Origin of public Wealth*, pag. 13

² Lorsque divers auteurs qui suivent les mêmes méthodes d'investigation, et qui ont fait preuve de jugement en plusieurs occasions, diffèrent complètement d'avis sur un principe, leur dissentiment ne peut venir que faute

de s'entendre. Essayons si l'on peut, dans ce cas-ci, de présenter la question sous un jour nouveau qui rallie toutes les opinions.

La plupart des économistes politiques établissent que la valeur ou le prix d'une chose s'élève ou s'abaisse en raison directe de la demande qui en est faite, et en raison inverse de l'offre. M. Ricardo affirme que l'offre et la demande n'y font rien ; que le prix baisse par la concurrence des producteurs jusqu'au niveau des frais de productions, et s'arrête là.

Maïs que fait-on, dans la réalité, lorsqu'on demande à échanger une marchandise contre une autre ; lorsque, par exemple, un homme offre en vente dix-huit livres de froment qui valent 3 francs, pour acheter avec cet argent une livre de café, qui vaut également 3 francs ? Il offre les services productifs * (ou leur prix, c'est-à-dire les frais de production) qui ont servi à payer les services productifs dont la livre de café est le résultat.

Les services productifs de la livre de café, ou leur prix et la livre de café, ne sont pas les deux membres de l'équation : ce sont *une seule et même chose*. Et quand M. Ricardo dit qu'un produit vaut toujours ce que valent ses frais de production, il dit vrai ; mais la question reste à résoudre : *Qu'est-ce que valent ces frais de production ? quel prix met-on aux services capables de produire un produit appelé une livre de café ?*

Je réponds qu'on y met d'autant plus de prix, et qu'on est disposé à les payer d'une quantité d'autant plus grande de tout autre service productif, que les services propres à produire du café sont plus rares et plus demandés, et c'est dans ce sens qu'il faut entendre la demande et l'offre, le besoin et l'approvisionnement, le principe si connu des Anglais sous les noms de *want and supply*.

La quantité de travail, de capitaux et de terrain nécessaires pour accomplir un produit, constitue la difficulté de sa production, sa rareté. Un produit qui ne peut être le fruit que de beaucoup de services productifs est plus rare que celui qui peut être le fruit de peu de services ; en d'autres termes, un produit est d'autant plus abondant, que la même quantité de services productifs en fournit davantage. De là une plus grande quantité offerte, un prix plus bas. Lorsque, au contraire, la quantité de services nécessaires augmente, le prix s'élève. Au lieu de demander pour une livre de café dix-huit livres de blé (ou les services productifs qui ont servi à faire dix-huit livres de blé), on demandera peut-être vingt livres, vingt-cinq livres, trente livres, jusqu'à ce qu'il ne se trouve plus un seul acheteur disposé à payer le café, et alors il ne s'en produit pas. C'est le cas de mille produits qui ont ruiné leurs producteurs, parce qu'ils ne valaient pas leurs frais de production.

Une plus grande puissance de produire équivaut à une plus grande quantité de services productifs versés dans la circulation. Si quelque grand perfectionnement en agriculture me permet d'obtenir trente-six livres de blé là où je n'en obtenais que dix-huit, c'est comme si je doublais l'offre de mes services propres à faire du blé. Ils baisseront de moitié, et l'on pourra obtenir alors dix-huit livres de blé pour une demi-livre de café seulement. Les services productifs propres à faire dix-huit livres de blé vaudront autant que les services productifs propres à faire une demi-livre de café **.

Dans le système de M. Ricardo, qui professe dans tout le cours de ce livre que la quantité de travail nécessaire pour faire un produit est le seul élément de son prix, et qui ne tient nul compte de ce que le produit a coûté le concours du capital et du fonds de terre, voici comme j'exprimerais le même principe : on met d'autant plus de prix au travail nécessaire pour faire une chose, c'est-à-dire on est disposé à le payer d'une quantité d'autant plus grande de travail propre à faire toute autre chose, que le premier est moins offert et plus demandé, et *vice versa*. - J.-B. SAY

* Par *services productifs* j'entends l'action, le concours des travaux, des capitaux, des terres dont il résulte un produit. Ceux qui fournissent leur travail, qui prêtent leur capital ou leur terrain, reçoivent le prix de ce concours, et ce prix compose les *frais de production*.

** Dans le cas toutefois où cette baisse n'influerait en rien sur la demande. Il est probable, au contraire, qu'une semblable baisse du blé changerait tous les rapports de valeur.

Chapitre XXXI.

DES MACHINES ¹.

[Table des matières](#)

Dans ce chapitre je me propose d'étudier l'influence que les machines exercent sur les intérêts des différentes classes de la société, question importante et qui ne me paraît pas avoir été suffisamment approfondie jusqu'à ce jour. Je me sens même d'autant plus entraîné à émettre mes opinions sur cette grave matière que ces opinions ont subi, sous l'empire de méditations prolongées, des changements adorables. Et quoique je ne sache pas avoir publié sur la question des machines une seule ligne que je doive rétracter, j'ai cependant pu soutenir indirectement des doctrines qu'aujourd'hui je crois fausses. C'est donc un devoir pour moi de soumettre à l'examen du public mes vues actuelles et les raisons qui les ont fait battre dans mon esprit.

Dès le moment où je commençai à étudier les questions économiques, je crus que toute machine qui avait pour effet d'introduire dans une branche quelconque de la production une économie de main-d'œuvre, produisait un bien général qu'altéraient seulement les crises qui accompagnent le plus souvent le déplacement des capitaux et du travail d'une industrie vers

¹ Ce chapitre est complètement neuf dans notre langue et ne figure dans les œuvres de Ricardo que depuis la quatrième édition. (A. F.)

une autre. Il me parut que tant que les propriétaires auraient les mêmes rentes en argent, ils profiteraient de la diminution de prix survenue dans les marchandises qu'ils achetaient avec leurs rentes, - diminution que devait nécessairement entraîner l'emploi des machines. Il en serait de même, me disais-je, pour le capitaliste. Sans doute, celui qui découvre une machine ou qui en fait le premier l'application, doit, pendant quelques années, jouir d'avantages spéciaux et légitimes et de profits énormes ; mais l'emploi de sa machine se généralisant peu à peu, le prix de la marchandise produite descendrait, sous la pression de concurrence, au niveau des frais de production, et le capitaliste verrait baisser ses profits. Seulement il profiterait, à titre de consommateur, de l'avantage réparti à tous, et pourrait, avec le même revenu en argent, se procurer une somme plus considérable de jouissances et de bien-être.

Je croyais encore que les machines étaient une institution éminemment favorable aux classes ouvrières en ce qu'elles acquéraient ainsi les moyens d'acheter une plus grande masse de marchandises avec les mêmes salaires en argent : et je pensais, plus, que les salaires ne subiraient aucune réduction par la raison que les capitalistes auraient besoin de la même somme de travail qu'auparavant, quoique ce travail dût être dirigé dans des voies nouvelles. Si, par l'emploi de machines nouvelles, on parvenait à quadrupler la quantité de bas fabriqués, et que la demande de bas ne fit que doubler, il faudrait nécessairement licencier un certain nombre d'ouvriers ; mais comme le capital qui servait à les entretenir existait toujours et que l'intérêt des capitalistes devait être d'employer productivement ce capital, il me paraissait qu'il irait alimenter quelque autre industrie utile à la société. J'étais, en effet, et demeure profondément convaincu de la vérité de ces paroles d'Adam Smith. – « Le désir des aliments se trouve limité chez l'homme par l'étroite dimension de son estomac ; mais le désir du bien-être, du luxe, des jouissances, des équipages, de la toilette est infini comme l'art, comme le caprice. » Dès lors, comme je pensais que la demande de travail serait la même et que les salaires ne baisseraient pas, je pensais aussi que les classes inférieures participeraient, comme toutes les autres classes, aux avantages résultant du bas prix des marchandises, et par conséquent de l'emploi des machines.

Telles étaient mes opinions : telles elles sont encore relativement au propriétaire et au capitaliste ; mais je suis convaincu que la substitution des forces mécaniques aux forces humaines pèse quelquefois très-lourdement, très-péniblement sur les épaules des classes laborieuses.

Mon erreur provenait de ce que je faisais toujours croître parallèlement le revenu net et le revenu brut d'une société, et que tout prouve, au contraire, que les fonds où les propriétaires et les capitalistes puisent leurs revenus peuvent grandir tandis que celui qui sert à maintenir la classe ouvrière diminue. D'où il suit que la cause même qui accroît le revenu net d'un pays peut en même temps activer l'accroissement de la population, aggraver la concurrence des travailleurs et diminuer leur bien-être.

Supposons qu'un capitaliste spécule sur une somme de 20,000 l. st., et qu'il joigne aux fonctions d'un fermier celles d'un fabricant de denrées de première nécessité. Supposons encore que, sur ce capital, 7,000 l. st. soient engagées dans des constructions, des instruments, etc., et que le reste, soit employé, sous forme de capital circulant, à solder le travail.

Supposons, enfin, que les profits soient de 10 %, et que les 20,000 l. st. rapportent régulièrement et annuellement 2,000 l. st.

Chaque année notre capitaliste, commence ses opérations en achetant la nourriture et les objets de consommation qu'il vendra dans le cours de l'année à ses ouvriers, jusqu'à concurrence de 13,000 l. st. Pendant tout ce temps il leur donne sous forme de salaires la même somme de monnaie, et ceux-ci lui restituent au bout de l'année pour 15,000 l. st. de subsistances, d'objets de première nécessité. Sur ces 15,000 l. st. il en est 2,000 qu'il consomme lui-même ou dont il peut disposer comme il lui plait. Le produit brut de cette année aura donc été de 15,000 l. st., et le produit net de 2,000 l. st. Supposons maintenant que l'année suivante le capitaliste emploie la moitié de ses ouvriers à construire une machine, et l'autre moitié à produire, comme auparavant, des subsistances et des denrées de première nécessité. Pendant cette année, encore, il dépenserait 13,000 l. st. en salaires, et vendrait à ses ouvriers la même quantité de nourriture et d'autres objets ; mais qu'arriverait-il l'année suivante ?

Le travail détourné vers la fabrication de la machine abaisserait de moitié la quantité et la valeur totale des subsistances et des denrées de première nécessité produites anciennement. La machine vaudrait 7,500 l. st. : les subsistances et autres objets 7,500 l. st. de sorte que la richesse du capitaliste serait absolument la même, car outre ces deux valeurs, son capital fixe serait toujours de 7 000 l. st., donnant en somme le fonds primitif de 20,000 l. st. joint aux 2,000 l. st. de bénéfice annuel.

Mais après avoir déduit pour ses dépenses personnelles cette somme de 2,000 l. st., il ne lui restera plus, pour continuer ses opérations, qu'un capital circulant de 5,500 l. Sa faculté de payer et maintenir des ouvriers se trouvera donc réduite de 13,000 l. st. à 5,500 l. st., et par conséquent tout le travail défrayé jadis par la différence, 7 ,500 l. st. se trouveraient en excès.

La quantité restreinte de travail que pourra occuper actuellement le capitaliste, devra, sans doute, grâce aux machines, et après la défalcation faite des frais de réparation et d'entretien, produire une valeur égale à 7 ,500 l. st. et reconstituer le capital circulant avec un bénéfice de 2,000 l. st. sur le fonds primitif ; mais s'il en est ainsi et si le revenu net n'est pas diminué, il importera fort peu au capitaliste que le revenu brut soit de 3,000, de 10,000 ou de 15 000 l. st.

Quoique la valeur du produit net n'ait pas diminué, et que sa puissance d'acheter d'autres marchandises se voit au contraire notablement accrue, le produit brut n'en aura pas moins été ramené, dans ce cas, de 15,000 l. st. à 7,500 l. st., et comme la faculté d'entretenir une population et d'employer du travail, dépend toujours du produit brut d'une nation, et non de son produit net, la demande de bras diminuera nécessairement, la population deviendra excessive et les classes ouvrières entreront dans une période de détresse et d'angoisses.

Cependant, comme le fonds qui grossit les épargnes de chacun est proportionnel au revenu net, la diminution du prix des marchandises, - suite de l'introduction des machines, aurait

pour résultat évident d'accroître la facilité d'épargner, de transformer des revenus en capitaux. Or, comme chaque accroissement de capital lui permettrait d'employer un plus grand nombre de bras, une fraction des ouvriers rejetés hors des ateliers par les engins mécaniques trouverait de nouveau à s'utiliser. Et s'il arrivait que, sous l'influence des machines, l'accroissement de la production fût assez grand pour fournir, sous forme de produit net, une quantité de nourriture et de denrées de première nécessité aussi considérable que celle qui existait auparavant comme produit brut, il resterait au service du travail un fonds tout aussi considérable et, par conséquent, on n'aurait pas à subir les maux d'une sur-population.

Tout ce que je tiens à prouver, c'est que la découverte et l'usage des forces mécaniques peuvent être suivis d'une diminution de produit brut : et toutes les fois qu'il en sera ainsi, la classe laborieuse souffrira, car elle deviendra excessive comparativement aux fonds destinés à la maintenir, et une fraction de ses membres se verra privée de travail et de salaires.

Le cas que j'ai choisi se recommande par son extrême simplicité ; mais les résultats eussent été absolument les mêmes si nous avions introduit, par supposition, les machines dans une manufacture, soit de drap, soit de coton. Si nous prenions l'exemple d'un fabricant de drap, nous verrions diminuer immédiatement la masse de ses produits ; car il n'aurait plus besoin de cette quantité de draps qui lui servait à payer un corps nombreux d'ouvriers. Il n'aurait plus qu'à reproduire une valeur égale à la détérioration des machines et aux profits légitimes sur le capital total. 7,500 l. st. feraient ceci tout aussi bien que le faisaient auparavant les 15,000 l. st., ce qui prouve qu'il n'y a aucune différence entre les deux hypothèses. On peut dire, cependant, que la demande de draps serait tout aussi grande qu'auparavant, et se demander comment s'approvisionnerait le marché.

Mais d'où viendront maintenant les demandes ? Des fermiers et des autres producteurs de denrées nécessaires, lesquels consacraient leurs capitaux à produire ces objets afin de les échanger contre du drap : ils fournissaient au marchand de draps du blé et des produits divers en échange de ses draps, et celui-ci les distribuait à ses ouvriers en échange du drap que leur travail lui fournissait.

Mais ce commerce cesserait. Le fabricant, ayant moins d'hommes à payer, moins de drap à vendre, ne demanderait plus de subsistances ni d'autres denrées. Les fermiers et ceux qui produisaient ces denrées typiquement en vue de les échanger, ne pouvant plus obtenir de drap, consacraient directement leurs capitaux à en fabriquer ou les prêteraient à d'autres, afin que la société fût réellement approvisionnée de la denrée qui lui manque. Or, tout ceci nous conduit aux mêmes conclusions. La demande de travail diminuerait, et les marchandises nécessaires au maintien du travail seraient bien moins abondantes.

Si ces vues sont exactes, il en résulte : 1° que la découverte et l'application des forces mécaniques conduit toujours à l'accroissement du produit net du pays, quoiqu'il n'en augmente pas immédiatement la valeur ;

2° Qu'un accroissement dans le produit net d'un pays est parfaitement compatible avec une diminution du produit brut ; et qu'il suffit de savoir qu'une machine augmentera le produit

net, tout en diminuant, comme cela arrive souvent, la quantité et la valeur du produit brut : - cela suffit, dis-je, pour décider de son adoption ;

3° Que l'opinion de, classes ouvrières sur les machines qu'ils croient fatales à leurs intérêts, ne repose pas seulement sur l'erreur et les préjugés, mais sur les principes les plus fermes, les plus nets de l'Économie politique ;

4° Que si l'impulsion donnée au travail par les machines pouvait tellement accroître le produit net, qu'il n'en résultât aucune diminution dans le produit brut, la situation de toutes les classes pourrait alors s'améliorer. Le propriétaire et le capitaliste profiteraient non pas de l'accroissement de leurs rentes ou de leurs profits, mais de la répartition des mêmes revenus sur des marchandises d'une valeur considérablement réduite. Quant à la condition de classes laborieuses, elle se trouverait aussi considérablement améliorée, 1° par une demande plus considérable de domestiques ; 2° par le stimulant que les revenus nets, abondants, communiquent toujours à l'épargne ; et 3° par le bas prix des articles de consommation que payaient leurs salaires.

Indépendamment de la question des machines que nous venons de traiter et d'approfondir, les classes laborieuses ont encore un grand intérêt à revendiquer dans la manière dont le produit du pays de trouve dépensé, quoique dans tous les cas cette dépense soit destinée à la satisfaction et aux jouissances de ceux qui y ont droit.

Si un propriétaire ou un capitaliste dépense son revenu à la manière d'un baron féodal, en s'entourant d'un grand nombre de serviteurs, de laquais, il emploiera bien plus de bras que s'il le consacrait à acheter de belles étoffes, de splendides ameublements, des voitures, des chevaux et tant d'autres objets de luxe.

Dans les deux cas le revenu net et le revenu brut seraient les mêmes ; mais le premier serait transformé en différentes marchandises. Si mon revenu était de 10,000 l. st. la même quantité de travail productif serait employée, soit que je m'en servisse pour acheter des objets de luxe, des velours, des tapis, soit qu'il fût consacré à acheter une certaine quantité de vêtements et de nourriture de la même valeur. Toutefois en transformant mon revenu en objets de luxe, je n'aurai pas *nécessairement employé* plus de travail, tandis que si je le consacrais à acheter des denrées nécessaires et à entretenir des domestiques, tous les individus que je pourrais entretenir avec mon revenu de 10,000 l. st. ou avec la nourriture et le vêtement que ce revenu me procure, devraient être considérés comme stimulant la demande de travail. Or, ce stimulant dépend uniquement de la manière dont il peut me plaire de dépenser mon revenu. Comme les ouvriers se trouvent ainsi intéressés dans la demande du travail, ils doivent naturellement désirer que l'on enlève aux dépenses de luxe les plus grandes sommes possibles pour les consacrer à l'entretien de domestiques.

De même un pays entraîné à travers les péripéties d'une guerre, et qui se trouve dans la nécessité de maintenir de larges flottes et de puissantes armées, emploie un nombre d'hommes bien plus considérable que celui qui sera employé au moment où la guerre cessera, et, avec elle, les dépenses qu'elle nécessitait.

Ainsi si les nécessités de la guerre ne m'avaient imposé une taxe annuelle de 500 l. st. destinée à entretenir des soldats et des matelots, j'aurais probablement dépensé cette somme en achat de meubles, d'habits, de livres, etc. Dans les deux cas la même quantité de travail resterait consacrée à la production ; car la nourriture et le vêtement du soldat et du matelot exigeraient la même somme d'industrie que celle nécessaire pour créer des objets de luxe. Mais il est à remarquer qu'en temps de guerre il se crée une demande additionnelle de soldats et de matelots ; et conséquemment, une guerre que défraie le revenu et non le capital d'une nation est, en définitive, favorable au développement de la population.

La fin de la guerre en me restituant une partie de mon revenu et me permettant de le consacrer de nouveau à acheter des vins, des ameublements et d'autres objets de luxe, doit cependant laisser sans ressources ces hommes qui combattaient l'ennemi. La population deviendra donc excessive : la concurrence des travailleurs s'aggravera ; les salaires descendront, et la condition des classes laborieuses s'abaissera notablement.

Il est important de citer encore un cas où l'augmentation du revenu net, et même du revenu brut d'un pays, peut très-bien s'allier avec une diminution de travail. Ce cas est celui où l'on substitue le travail des chevaux à celui de l'homme. Si j'emploie cent hommes sur ma ferme, et que je découvre que la nourriture distribuée à cinquante de ces hommes peut servir à entretenir des chevaux et me donner ainsi une plus grande somme de produits, j'écouterai la voix de mon intérêt, et je substituerai sans hésiter les chevaux aux hommes. Mais évidemment la condition de mes ouvriers serait gravement atteinte ; et à moins que mon accroissement de revenu ne soit assez considérable pour me permettre d'employer en même temps hommes et chevaux, il est évident que la population deviendra excessive et descendra d'un degré vers les privations et la misère. Il est évident, en tout cas, que ces hommes ne pourraient être employés en agriculture ; mais si le produit des terres était considérablement accru, ils pourraient trouver du travail dans les manufactures ou à titre de domestiques.

Il ne faudrait pas croire cependant que mes conclusions définitives soient contre l'emploi des machines. Pour éclaircir le principe, lui donner plus de relief, j'ai supposé que des machines nouvelles auraient été *soudainement* découvertes et appliquées sur que vaste échelle : mais dans le fait ces découvertes se font lentement, graduellement, et elles agissent plutôt en déterminant l'emploi des capitaux épargnés et accumulés, qu'en détournant les capitaux existants des industries actuelles.

A mesure que le capital et la population d'un pays grandissent la production devient plus coûteuse, et le prix des subsistances s'élève généralement. Or, la hausse des aliments entraîne la hausse des salaires, et la hausse des salaires tend à pousser plus activement le capital vers l'emploi des machines. Les forces mécaniques et les forces humaines sont en concurrence perpétuelle, et il arrive souvent que les premières ne sont employées qu'au moment où s'élève le prix des secondes.

En Amérique et dans un grand nombre d'autres pays où l'on pourvoit aisément à la nourriture de l'homme, les stimulants qui poussent à l'emploi des machines, sont loin d'être aussi

puissants qu'en Angleterre, où la nourriture est chère et exige des frais de production considérables. La même cause qui élève les salaires n'élève pas la valeur des machines, et c'est pourquoi toute augmentation de capital aboutit au développement des engins mécaniques. La demande de travail continuera de s'accroître avec l'accroissement du capital, mais non dans le rapport exact de cet accroissement ¹.

J'ai encore fait observer que l'accroissement du revenu net, évalué en marchandises, - accroissement qu'entraîne nécessairement l'emploi des machines, - doit conduire à de nouvelles épargnes, à de nouvelles accumulations. Ces épargnes, qu'on se le rappelle bien, sont annuelles, et doivent arriver bientôt à créer un fonds beaucoup plus considérable que le revenu brut détruit tout d'abord par la découverte des machines. Dès lors la demande de bras sera aussi grande qu'auparavant, et la condition du pays sera encore améliorée par l'accroissement d'épargnes que l'augmentation du revenu net lui permettra de faire.

Il serait toujours dangereux d'entraver l'emploi des machines, car si l'on n'accorde pas dans un pays, au capital, la faculté de recueillir tous les profits que peuvent produire les forces mécaniques perfectionnées, on le pousse au dehors, et cette désertion des capitaux sera bien plus fatale à l'ouvrier que la propagation la plus vaste des machines. En effet, dès qu'un capital est employé dans un pays, il y sollicite une certaine somme de travail ; et les machines ne peuvent fonctionner sans des hommes qui les surveillent, les guident, les réparent. Donc, si l'on consacre un capital à acheter des engins perfectionnés, on limite la demande de travail ; mais si on l'exporte on annule complètement cette demande.

D'ailleurs, le prix des marchandises se règle d'après les frais de production ; dès qu'on emploie des forces perfectionnées, on diminue les frais de production des marchandises et, par conséquent, on peut les vendre sur les marchés étrangers à des conditions réduites. Si cependant vous rejetez l'emploi des machines, vous serez obligé d'exporter de la monnaie en échange des marchandises étrangères, jusqu'à ce que la rareté du numéraire abaisse le prix de vos marchandises au niveau des prix du dehors. Dans vos relations avec les autres pays vous pourriez être amené à donner une marchandise qui vous aurait coûté deux journées de travail, pour une marchandise qui n'en aurait exigé qu'une au dehors ; et ce marché ruineux ne serait

¹ La demande de bras dépend de l'accroissement du capital circulant et non du capital fixe. S'il était vrai d'ailleurs que la proportion entre ces deux genres de capitaux fût la même en tout temps et dans tous les pays, il s'ensuivrait naturellement que le nombre des ouvriers serait proportionné à la richesse du pays. Mais une telle proposition n'est pas soutenable. A mesure que les arts viennent épurer le goût des nations, que la civilisation s'étend, le capital fixe prend, relativement au capital circulant, des proportions de plus en plus vastes. La somme de capital fixe consacrée à la fabrication d'une pièce de mousseline anglaise est cent fois, probablement même mille fois, plus grande que celle qui, dans l'Inde, sert à fabriquer la même étoffe ; et, d'un autre côté, la somme de capital circulant est cent fois ou mille fois moindre. Il est facile de concevoir que dans de certaines circonstances la totalité des épargnes annuelle d'un peuple industriel peut être ajoutée au capital fixe, ce qui n'aurait aucun effet sur la quantité de travail à distribuer. BARTON. *Sur la situation des classes ouvrières*, page 16.

Il n'est pas facile de concevoir comment un accroissement de capital peut ne pas accroître la demande de travail : le plus qu'on peut dire, c'est que la demande va en proportion décroissante. M. Barton, dans l'ouvrage cité plus haut, me semble avoir, d'ailleurs, avec bien compris les effets produits par l'augmentation des capitaux engagés sur les classes laborieuses. Son Essai renferme à cet égard des vues utiles.

(Note de l'Auteur.)

cependant que la conséquence de vos propres actes. En effet, cette marchandise que vous exportez et qui vous a coûté deux jours de travail, ne vous en aurait coûté qu'un, si vous n'aviez pas repoussé ces machines, dont les forces ont été si habilement utilisées par vos voisins.

Chapitre XXXII.

DE L'OPINION DE M. MALTHUS SUR LA RENTE.

[Table des matières](#)

Quoique je me sois étendu assez longuement, dans les premiers chapitres de cet ouvrage, sur la nature de la rente, je me crois cependant obligé d'examiner certaines opinions émises sur cette matière, opinions qui me paraissent fausses, et qui sont d'autant plus dangereuses, qu'elles se trouvent énoncées dans les écrits d'un penseur auquel diverses branches de l'Économie politique doivent plus qu'à aucun autre auteur vivant. Je saisis cette opportunité pour témoigner de mon admiration pour l'*Essai sur la population*, de M. Malthus. Les attaques des adversaires de cet admirable ouvrage n'ont servi qu'à démontrer la solidité des doctrines qu'il renferme, et je suis convaincu que la réputation bien méritée de son auteur s'étendra à mesure qu'on cultivera davantage la science dont il est l'un des ornements les plus distingués. M. Malthus a aussi expliqué d'une manière satisfaisante la théorie de la rente, et il a fait voir qu'elle monte ou s'abaisse selon les avantages relatifs de fertilité ou de situation des différents terrains en culture. Par là il a répandu beaucoup de lumières sur plusieurs points

difficiles qui ont du rapport avec le fermage, et qui étaient inconnus auparavant ou très-imparfaitement compris ; il me paraît cependant être tombé dans quelques erreurs, que son autorité rend plus nécessaire de combattre ; et ce devoir devient moins pénible en raison de la noble simplicité qui le caractérise.

Une de ces erreurs consiste dans la supposition que la rente est un profit net, et une nouvelle création de richesse.

Je n'admets pas toutes les opinions de M. Buchanan au sujet de la rente ; mais je suis parfaitement d'accord avec les observations contenues dans le passage suivant de son ouvrage, et qui a été transcrit par M. Malthus. Par la même raison, je ne saurais adopter le commentaire que ce dernier auteur en donne :

« Sous ce point de vue, la rente ne peut rien ajouter au capital de la communauté en général ; car l'excédant net en question n'est rien de plus qu'un revenu qui passe des mains d'une classe de la société dans celles d'une autre, et il est évident que cela ne peut pas créer un fonds susceptible de couvrir l'impôt. Le revenu qui paie les produits de la terre, existe déjà entre les mains de ceux qui achètent ces produits, et si le prix des subsistances était plus bas, il resterait dans leurs mains, où il serait tout aussi aisé de le soumettre à un impôt, que lorsque, en raison d'un prix plus élevé, il a passé dans les mains du propriétaire foncier. »

Après diverses observations sur la différence qui existe entre les produits de l'agriculture et les objets manufacturés, M. Malthus demande : « Est-il dès lors possible de considérer la rente, avec M. de Sismondi, comme un simple produit du travail, comme une valeur purement nominale, et qui n'est que le résultat de cette augmentation de prix qu'un vendeur obtient par l'effet d'un privilège spécial ; ou, avec M. Buchanan, comme n'ajoutant rien à la richesse nationale, et comme une simple transmission de valeur qui n'est avantageuse qu'aux propriétaires, et qui est, dans la même proportion, nuisible aux consommateurs¹ ? »

J'ai déjà, en traitant de la rente, exprimé nettement mon opinion, et j'ajouterai que la rente est une création de valeur, dans le sens que je donne à ce mot, mais non une création de richesse. Si le prix du blé, en raison de la difficulté d'en produire une portion quelconque, haussait de 4 à 5 l. le quarter, un million de quarters vaudrait 5,000,000 l. au lieu de 4,000,000 l. ; et puisque ce blé s'échangera, non-seulement contre plus d'argent, mais aussi contre une plus grande quantité de toute espèce de marchandises, il est clair que les propriétaires auront une valeur plus forte ; et comme cela ne diminuera la richesse de personne, la société entière possédera une somme plus considérable de valeur, et dans ce sens la rente devient une création de valeur. Mais cette valeur peut être regardée comme nominale, en ce qu'elle n'ajoute rien à la richesse de la société, c'est-à-dire à la masse des choses nécessaires, commodes ou agréables. Nous aurions toujours précisément la même quantité de choses, pas davantage, et le même million de quarters de blé ; mais l'effet de la hausse du blé, de 4 à 5 l., serait de faire passer une partie de la valeur du blé et des autres marchandises des mains de

¹ *An Inquiry into the nature and progress of Rent*, pag. 15.

leurs anciens possesseurs dans celles des propriétaires. La rente est donc une création de valeur, mais non une création de richesse. Il n'ajoute rien aux ressources du pays ; il ne lui fournit pas les moyens d'entretenir des escadres et des armées ; car le pays aurait un fonds disponible plus considérable si son terrain était d'une meilleure qualité, et il pourrait employer le même capital sans donner naissance à la rente.

Dans une partie de son ouvrage M. Malthus observe que, « la cause immédiate de la rente est évidemment l'excédant du prix sur les frais de production, obtenus par la vente des produits agricoles sur le marché : » et dans un autre endroit il dit que les causes du haut prix des productions agricoles peuvent se réduire aux trois suivantes :

« En premier lieu, et c'est la cause la plus importante, vient la qualité de la terre, qui permet d'en retirer une quantité plus considérable de choses nécessaires à la vie. En second lieu, se place la propriété particulière qu'ont les choses nécessaires à la vie, de voir se créer d'elles-mêmes une demande, ou de faire naître un nombre de consommateurs proportionné à la quantité de ces denrées produites : en troisième lieu, enfin, la rareté comparative des terrains plus fertiles. »

En parlant du haut prix du blé, il est évident que M. Malthus ne veut pas parler du prix par quarter ou par boisseau, mais plutôt de l'excédant de prix de toute la production sur les frais qu'elle a coûtés, entendant toujours, par frais de production, les profits aussi bien que les salaires. Cent cinquante quarts de blé, à 3 l. 10 sh. le muid, doivent rapporter une plus forte rente au propriétaire que cent quarts à 4 l., pourvu que les frais de production soient les mêmes dans les deux cas.

L'élévation du prix, si l'on prend l'expression dans ce sens, ne peut être dite la cause de la rente. On ne saurait dire que « la cause immédiate de la rente est évidemment l'excédant des prix sur les frais de production ; » car c'est précisément cet excédant qui constitue la rente. M. Malthus a défini la rente « la portion de valeur de tout le produit qui reste au propriétaire de la terre, après qu'il a payé tous les frais de sa culture, - de quelque nature qu'ils soient, et y compris les profits du capital employé, estimé d'après le taux courant et ordinaire des profits agricoles à une époque déterminée. » Or, ce que la rente de cette portion peut rapporter en argent est le montant de la rente en argent ; c'est ce que M. Malthus appelle « l'excédant du prix sur les frais de production ; » et par conséquent, en recherchant les causes qui peuvent faire monter le prix des produits agricoles, comparé avec les frais de production, nous recherchons les causes qui peuvent faire monter les rentes.

Par rapport à la première cause de hausse, M. Malthus fait les observations suivantes : « Il nous reste encore à combattre pourquoi la consommation et l'approvisionnement sont tels, qu'ils font monter le prix si fort au-dessus des frais de production. La cause principale est évidemment la fertilité de la terre qui produit les choses nécessaires à la vie. Diminuez cette abondance, diminuez la fertilité de la terre, et l'excédant diminuera ; diminuez-la encore, et il disparaîtra. » Certes, l'excédant des choses nécessaires diminuera et disparaîtra, mais ce n'est pas de cela dont il est question : il s'agit de savoir si l'excédant du prix de ces objets de première nécessité sur les frais de production diminuera ou disparaîtra ; car c'est de cette

circonstance que dépend la rente en monnaie. De ce que l'excès de quantité doit diminuer et disparaître, M. Malthus est-il en droit de conclure que « la cause de l'excédant de prix des choses nécessaires dépend de leur abondance plutôt que de leur rareté, et est non-seulement essentiellement différente de la cherté occasionnée par des monopoles artificiels, mais encore du prix élevé des produits particuliers de la terre, autres que les subsistances, produits qu'on peut nommer des monopoles naturels et nécessaires ? »

N'y aurait-il pas des circonstances dans lesquelles la fertilité de la terre et l'abondance de ses produits peuvent éprouver une diminution sans en occasionner une pareille dans ce produit net, c'est-à-dire, sans occasionner une diminution des rentes ? Si ce cas peut exister, la proposition de M. Malthus devient beaucoup trop générale ; car il me semble qu'il pose en principe général, que la rente doit hausser par l'augmentation de la fertilité de la terre, et qu'elle doit baisser par la diminution de sa fertilité.

M. Malthus aurait raison sans doute, si, à mesure que la terre rendrait plus de produits, il en était payé une plus forte part au propriétaire ; mais il en arrive tout autrement. Quand il n'y a en culture que les terrains les plus fertiles, le propriétaire n'a que la moindre part de tout le produit, aussi bien que la moindre valeur, et ce n'est que quand on a besoin des terres de qualité inférieure, pour nourrir une population croissante, que la part de tout le produit qui revient au propriétaire, ainsi que sa valeur, augmentent progressivement.

Supposons que la demande soit de un million de quarters de blé, et que ce soit le produit des terres actuellement en culture ; supposons encore que la fertilité de ces terres soit tellement diminuée, qu'elles ne rendent plus que neuf cent mille muids, la demande étant de un million de muids, le prix du blé hausserait, et il faudrait avoir recours à des terrains d'une qualité inférieure plus tôt qu'on ne l'aurait fait si les bonnes terres avaient continué à produire un million de quarters.

C'est cette nécessité de mettre des terres d'une qualité inférieure en culture, qui est la cause de l'augmentation de la rente. La rente n'est pas, il faut se le rappeler, en proportion de la fertilité *absolue* des terres en culture, mais en proportion de leur fertilité *relative*. Toute cause qui portera les capitaux vers la culture des terrains ingrats doit la faire hausser, puisque la *rareté comparative des terrains les plus fertiles* est la source de la rente, ainsi que M. Malthus l'a annoncé dans sa troisième proposition. Le prix du blé doit naturellement s'élever par suite de la difficulté qu'on éprouve d'en obtenir les dernières portions ; cependant, comme les frais de production ne s'accroîtront pas sur les terres les plus fertiles, que le salaire et les profits, pris ensemble, conserveront la même valeur¹, il est clair que l'excédant du prix par delà les frais de production, ou, en d'autres termes, la rente, doit monter par suite de la diminution de fertilité de la terre, à moins qu'une grande réduction de capital, de population et de demande ne s'y oppose.

¹ Voyez le chapitre de Profits, où j'ai essayé de démontrer que, quelque facilité ou difficulté qu'on puisse rencontrer dans la production du blé, les salaires et les profits conservent la même valeur. Quand les salaires haussent, c'est toujours aux dépens des profits, et quand ils baissent les profits s'en augmentent.

(Note de l'Auteur.)

Il ne paraît donc pas que la proposition de M. Malthus soit exacte ; la rente ne monte ni ne baisse d'une manière immédiate et nécessaire à proportion de l'augmentation ou de la diminution de la fertilité de la terre ; mais l'augmentation de sa fertilité la rend susceptible de payer à la longue une rente plus forte. Des terres très-peu fertiles ne peuvent jamais fournir une rente ; des terres médiocrement fertiles peuvent supporter de payer une rente modique lorsque la population s'accroît ; et, dans ce même cas, les terres très-fertiles peuvent payer une grosse rente, mais ce n'est pas la même chose de *pouvoir supporter* une forte rente, et de la supporter effectivement. Les rentes peuvent être plus basses dans un pays dont les terres sont entièrement fertiles, que dans un autre où elles ne sont que d'un rapport médiocre ; car la rente est en raison de la fertilité relative plutôt que de la fertilité absolue, en raison de la valeur des produits plutôt que de leur abondance. M. Malthus dit que « la cause qui fait que des choses nécessaires à la vie donnent un produit net, tient plutôt à l'abondance de ces denrées qu'à leur rareté, et diffère essentiellement à la fois de l'élévation des prix occasionnée par des monopoles artificiels et du haut prix de certains produits naturels, autres que les subsistances, et que l'on peut nommer des monopoles naturels et nécessaires. »

N'arrive-t-il donc jamais que la fertilité de la terre et la richesse de ses produits diminuent sans diminuer nécessairement le produit net ou la rente ? Si ce fait n'est pas sans exemple, la proposition de M. Malthus prend donc un caractère trop absolu : car il paraît avoir établi avec l'inflexibilité d'un principe, que la rente s'élève ou s'abaisse toujours lorsque s'élève ou s'abaisse la fertilité de la terre.

M. Malthus aurait incontestablement raison, si la part du propriétaire se grossissait proportionnellement à l'abondance croissante des récoltes sur tout domaine : mais c'est dans le contraire précisément qu'il faut aller chercher la vérité. Lorsque les terres d'une fertilité supérieure sont seules livrées à la culture, la part du propriétaire, en quantité et en valeur, est à son *minimum* ; et c'est seulement lorsque les besoins d'une population croissante ont provoqué le défrichement des sols moins riches, qu'augmente progressivement cette part.

Supposons que les nécessités de la situation fassent demander un million de quarts de blé, et que ce million soit récolté sur la superficie de terrain actuellement cultivée ; supposons encore que la fertilité de ce territoire s'altère au point de ne plus donner que 900,000 quarts : la demande restant toujours d'un million de quarts, le prix du blé s'élèverait, et on devancerait ainsi le moment où l'on aurait défriché les terrains inférieurs, si la fertilité de l'ancien sol était restée la même. Mais c'est précisément l'indispensable, l'implacable nécessité du recours à des terrains moins riches qui crée et élève la rente, et qui l'élève alors même que le blé reçu par le propriétaire se trouve réduit en quantité. La rente, il faut bien se le rappeler, n'est pas en proportion de la fertilité absolue des terres cultivées, mais en proportion de leur fertilité relative. Toute cause qui fait aller le capital sur un sol pauvre accroît la rente sur les qualités supérieures, - l'origine, la source de la rente était, comme l'a établi M. Malthus dans la troisième proposition, « la rareté comparative des sols fertiles. »

Le prix du blé s'élèvera naturellement à mesure que grandiront les difficultés de la production, et, quoique la quantité récoltée sur une ferme ait diminué, la valeur de cette récolte aura augmenté. Mais comme le coût de la production ne croîtra pas sur les terres les plus fertiles,

comme les salaires et les profits, pris ensemble, conserveront toujours la même valeur, il est évident que l'excédant du prix sur des frais de production, en d'autres termes, que la rente, à moins d'être entravée par une grande réduction de capital, de population et de demande, croîtra parallèlement à l'épuisement des terres. La proposition de M. Malthus ne me paraît donc pas parfaitement exacte. La rente ne s'élève pas et ne s'abaisse pas immédiatement, nécessairement lorsque grandit ou diminue la fertilité de la terre : mais en gagnant en fertilité, la terre peut supporter et supporte un loyer plus considérable. Des terres d'une richesse très-médiocre ne peuvent jamais donner de rentes ; celles d'une fertilité moyenne peuvent, grâce au mouvement ascendant de la population, donner une rente modérée ; enfin, celles des catégories supérieures donneront de forts loyers, mais il y a une grande différence entre l'aptitude à payer une rente et le paiement actuel, effectif de cette rente. La rente peut être plus basse dans un pays où les terres sont excessivement fécondes, que dans un territoire d'une richesse moyenne ; car elle se proportionne à la fertilité relative plutôt qu'à la fertilité absolue, à la *valeur* du produit plutôt qu'à son *abondance*.

M. Malthus suppose que la rente provenant des terres qui produisent ces denrées spéciales, qu'on a pu appeler des monopoles naturels et nécessaires, est réglée par un principe différent de celui qui régit la rente de ces terres qui produisent des subsistances. Il croit que c'est la rareté de ces produits privilégiés qui créent une forte rente, et que, pour les subsistances, c'est leur multiplicité au contraire qui amène ce résultat.

Cette distinction ne me paraît pas fondée : car vous élèverez tout aussi immédiatement la rente des terres qui donnent les vins précieux que celle des terres à blé, en accroissant le produit. Il va sans dire que la demande de blé se sera accrue, car autrement, un afflux de céréales sur le marché abaisserait, au lieu de l'augmenter, la rente des terres à blé. Quelle que soit d'ailleurs la nature de la terre, une rente élevée dépend du haut prix du produit ; mais ce haut prix une fois acquis, la rente s'élèvera dans le rapport de l'abondance et non de la rareté de ces denrées.

Il n'y a nul besoin de produire constamment une denrée dans une quantité plus grande que la demande ne l'exige. Si, par hasard, la production excédait la demande, cette denrée tomberait au-dessous de son prix naturel, et par conséquent elle ne rapporterait pas ses frais de production, en y joignant les profits courants et ordinaires du capital ; l'approvisionnement en serait diminué jusqu'à ce qu'il se trouvât en rapport avec la demande, et que le prix courant atteignit le niveau du prix naturel.

M. Malthus me paraît trop disposé à croire que la population n'augmente que par l'effet d'un surcroît dans la quantité des subsistances ; « que les subsistances se créent d'elles-mêmes une demande ; » que c'est en fournissant d'abord des aliments au peuple qu'on encourage les mariages, au lieu de remarquer que le progrès général de la population est affecté par l'accroissement des capitaux, et par la plus forte demande de bras, et la hausse des salaires qui en sont la suite, enfin que la production des subsistances n'est que l'effet de cette demande.

C'est en donnant à l'ouvrier pulls d'argent, ou une plus grande quantité de toute autre marchandise, moyennant laquelle on paie son travail, que le sort de l'ouvrier devient meilleur. L'accroissement de la population et l'augmentation des subsistances seront presque toujours un effet, mais non un effet nécessaire de la hausse des salaires. Le sort de l'ouvrier, amélioré par l'excédant de valeur qu'il reçoit en paiement de son travail, ne lui *impose* pas l'obligation de se marier et de se charger du soin d'une famille ; il peut, si cela lui plait, échanger son salaire augmenté contre des objets qui puissent contribuer à augmenter ses jouissances, comme des chaises, des tables, de la quincaillerie, ou de meilleures hardes, du sucre et du tabac. Dans ce cas l'augmentation de son salaire n'aura d'autre effet que d'augmenter la demande de quelques-unes de ces marchandises ; et comme le nombre des ouvriers ne se sera pas beaucoup augmenté, leurs salaires se conserveront toujours élevés. Mais quoique telle pût être la suite de l'augmentation des salaires, cependant il est tant de douceurs dans la famille, qu'on voit constamment dans le fait l'accroissement de population suivre l'amélioration du sort de l'ouvrier ; et c'est uniquement parce que cela est ainsi qu'il survient une nouvelle et plus forte demande de subsistances. Cette demande est donc l'effet de l'augmentation de population, mais elle n'en est pas la cause ; c'est uniquement parce que les dépenses du peuple prennent cette direction, que le prix courant des objets de première nécessité excède leur prix naturels et que la quantité de subsistances requise est produite ; et c'est parce que la population s'accroît que les salaires tombent de nouveau.

Quel motif un fermier peut-il avoir pour produire plus de blé qu'on n'en demande, quand il sait que cela fera tomber le prix courant au-dessous de son prix naturel, et le privera par conséquent d'une partie de ses profits, en les réduisant au-dessous du taux général ?

« Si les objets de première nécessité, dit M. Malthus, les produits les plus précieux de la terre, n'avaient pas la propriété de faire naître un surcroît de demande proportionné à l'augmentation de leur quantité, une telle augmentation occasionnerait une baisse dans leur valeur échangeable ¹. Quelque abondants que soient les produits d'un pays, sa population peut rester stationnaire ; or, cette abondance qui ne serait pas accompagnée d'une demande proportionnée, mais qui élèverait considérablement le prix des salaires du travail estimé en blé, pourrait réduire le prix des produits de la terre, ainsi que celui des produits manufacturés, aux simples frais de production. »

« Pourrait-on réduire le prix des produits de la terre aux frais de production ? Ce prix reste-t-il donc jamais bien longtemps au-dessus, ou au-dessous des frais de production ? M. Malthus lui-même ne convient-il pas que cela ne peut jamais avoir lieu ? « J'espère, dit-il., qu'on m'excusera si je m'étends un peu en présentant aux lecteurs, sous diverses formes, la doctrine qui pose en principe que le blé, selon la quantité qui en est actuellement produite, se vend à son prix nécessaire, de même que les produits manufacturés ; c'est que cette vérité, que je regarde comme étant de la plus haute importance, n'a été connue ni des économistes, ni d'Adam Smith, ni de tous les auteurs qui ont avancé que les produits de la terre se vendaient toujours à un prix de monopole.

¹ De quelle augmentations de quantité M. Malthus veut-il parler ? Qui la produira ? Qui peut avoir des motifs pour la produire avant qu'il existe au préalable une demande pour cette quantité additionnelle ?
(Note de l'Auteur.)

« Tout pays d'une certaine tendue peut donc être considéré comme possédant une gradation de machines servant à la production du blé et des matières premières, en comprenant dans cette gradation non-seulement toutes les différentes qualités de mauvais terrains, dont il existe en général dans tous les pays une assez grande quantité, mais aussi les machines moins parfaites dont on peut dire qu'on fait usage quand on force de bonnes terres à donner un produit toujours croissant. A mesure que le prix des produits agricoles continue à hausser, ces machines moins parfaites sont successivement employées, et à mesure que le prix de ces produits continue à baisser, on met successivement ces machines de côté. Cette application démontre à la fois le rapport nécessaire qui existe entre le prix actuel du blé et sa production actuelle, et l'effet tout différent qu'auraient une grande réduction dans le prix des produits manufacturés et une grande réduction dans le prix des produits de la terre¹. »

Comment concilier ces passages avec celui où il est dit que, si les choses de première nécessité n'avaient pas la propriété de faire naître une augmentation de demande proportionnée à l'augmentation de leur quantité, ce surplus de produit aurait alors, et alors seulement, l'effet de réduire le prix des produits agricoles aux simples frais de production ? Si le blé n'est jamais au-dessous de son prix, il n'est jamais plus abondant que ce qu'exige la population existante pour la consommation ; on ne peut en faire un approvisionnement pour d'autres consommateurs ; il ne peut donc jamais, par son abondance et par son bas prix, devenir un encouragement à la population. A proportion que le blé peut être produit à peu de frais, le surhaussement des salaires des ouvriers augmentera les moyens qu'ils ont d'entretenir leurs familles. Aux États-Unis la population s'accroît rapidement, parce que la nourriture y est produite à bas prix, et non parce qu'il y existe des approvisionnements abondants produits à l'avance. En Europe, la population augmente lentement en comparaison, parce que la production des subsistances y est coûteuse. D'après le cours ordinaire des choses, la demande précède toujours l'approvisionnement d'une denrée quelconque. En soutenant que le blé, comme les produits manufacturés, s'il n'avait pas la propriété de faire naître ses consommateurs, tomberait à son prix de production, M. Malthus ne peut pas vouloir dire que toute la rente serait absorbée puisqu'il a lui-même observé avec raison que lors même que les propriétaires renonceraient tout à fait à leur rente, le blé ne baisserait pas de prix pour cela. La rente est l'effet et non la cause des hauts prix, car il y a toujours des terres en culture qui ne paient aucune rente, et dont le produit en blé ne rapporte pas un prix suffisant pour payer les salaires et les profits.

¹ Voyez *Inquiry*, etc. « Dans tous les pays dont la prospérité est progressive, le prix moyen du blé n'est jamais plus haut qu'il ne faut pour maintenir le taux moyen de l'augmentation de production. » Observations, pag. 21.

« Toutes les fois qu'on consacre de nouveau capitaux à la culture de la terre pour en retirer des produits suffisants pour une population croissante, soit qu'on emploie ce capital à défricher de nouveaux terrains, ou à bonifier des terres déjà en culture, le point principal qu'on a en vue, ce sont les retours que l'on attend de ce capital ; c'est pourquoi l'on ne saurait retrancher la moindre portion des profits bruts sans affaiblir les motifs qui peuvent déterminer les capitalistes à employer leurs fonds de cette manière. Toute diminution des prix qui n'est pas en totalité et à l'instant même contre-balancée par une baisse proportionnée dans les dépenses nécessaires d'une ferme, tout impôt foncier, tout impôt sur le capital du fermier, tout impôt sur les denrées de première nécessité pour le fermier, doivent entrer en comptes ; et si, tous ces déboursés calculés, le prix du produit ne laisse pas une rétribution suffisante pour le capital employé, d'après le taux général des profits, et une rente au moins égale à la rente que payait la terre dans son état antérieur, il ne peut y avoir de motifs suffisants pour qu'on entreprenne les améliorations projetées. » Observations, pag. 22. (*Note de l'Auteur.*)

Dans le passage suivant, M. Malthus a exposé habilement les causes de la hausse du prix des produits agricoles dans les pays riches dont la prospérité est croissante, et je suis là-dessus entièrement d'accord avec lui ; mais il me semble qu'il est en contradiction avec quelques-unes des propositions qu'il a avancées dans différents endroits de son *Essai sur la Rente*.

« J'ose affirmer, dit-il, qu'abstraction faite de variations subies par le système monétaire d'un pays, et d'autres circonstances temporaires et accidentelle, la cause du haut prix comparatif du blé en monnaie, est son haut prix réel comparatif, ou l'excédant de capital et de travail qu'il faut employer pour le produire ; je pense que ce qui fait que le prix réel du blé va toujours en montant dans des pays déjà riches, et dont la prospérité et la population continuent à s'accroître, c'est la nécessité d'avoir constamment recours à des terrains plus ingrats, à des machines dont l'entretien exige plus de dépense, et où chaque nouvelle addition de produits agricoles ne s'obtient qu'avec plus de frais ; en un mot, la cause du fait ci-dessus énoncé dépend de cette importante vérité : que le blé dans un pays qui avance en prospérité se vend au prix convenable pour que l'approvisionnement demandé soit fourni ; et qu'à mesure que cet approvisionnement devient de plus en plus difficile, le prix hausse à proportion. »

C'est avec raison que dans ce passage on fait dépendre le prix réel d'une denrée du plus ou moins de travail et de capital (c'est-à-dire de travail accumulé) qu'il faut employer pour la produire. Le prix réel ne dépend pas, comme quelques écrivains l'ont prétendu, de la valeur en argent, ni, comme d'autres l'ont avancé, de la valeur estimée en blé, en travail, ou comparée à toute autre denrée prise isolément, ou à toutes les denrées prises collectivement ; ce prix ne dépend, comme M. Malthus le dit avec raison que « de la plus ou moins grande somme de capital et de travail qu'il faut employer pour la production. »

Parmi les causes de la hausse des rentes, M. Malthus compte « un accroissement tel de la population qu'il en résulte une baisse des salaires. » Mais si à mesure que les salaires baissent, les profits du capital s'élèvent, et que, pris ensemble, ils aient toujours une même valeur, aucune baisse des salaires ne pourra faire monter les rentes, car elle ne diminuera ni la part, ni la valeur de la part de produit qui doit appartenir au fermier et au manouvrier ensemble, et par conséquent elle ne peut point laisser une part plus forte ni une valeur plus considérable pour le propriétaire. A proportion qu'on dépensera moins en salaire, il en restera plus pour les profits, *et vice versa*. Ce partage se fera entre le fermier et les travailleurs, sans que le propriétaire s'en mêle ; et dans le fait, c'est une affaire dans laquelle rien ne l'intéresse, si ce n'est la manière dont un certain mode de partage peut plus qu'un autre contribuer à faciliter de nouvelles accumulations, et à augmenter la demande des terres. Si les salaires baissent, ce sont les profits qui monteront et non les rentes. Le surhaussement des fermages et des salaires, et la diminution des profits sont en général les effets inévitables des mêmes causes, et ces causes sont : - la demande croissante de subsistances, la quantité plus considérable de travail nécessaire pour les produire, et conséquemment leur renchérissement. Le propriétaire pourrait renoncer à toute sa rente, sans que les travailleurs en tirassent le moindre profit. Si les travailleurs renonçaient à tout le montant de leurs salaires, les propriétaires n'en

retireraient pas non plus le moindre avantage ; mais dans ces deux cas, le fermier recevrait et garderait tout ce qui pourrait être ainsi abandonné. J'ai taché de faire voir, dans cet ouvrage, qu'une baisse dans les salaires n'aurait d'autre effet que de faire monter les profits.

Une autre cause de la hausse de la rente, selon M. Malthus, consiste dans « de telles améliorations en agriculture, ou dans un surcroît d'efforts suffisant pour diminuer le nombre des ouvriers nécessaires pour donner un résultat déterminé. » Cela ne ferait pas hausser la valeur de tous les produits, et n'augmenterait pas par conséquent la rente. Au contraire : si, par suite de ces améliorations, la quantité nécessaire de subsistances pouvait être obtenue en employant moins de bras ou moins de terres, le prix des produits agricoles baisserait, et une partie des capitaux serait retirée de l'agriculture. Rien ne peut faire monter la rente que la demande Le nouveaux terrains moins fertiles ou quelque cause qui puisse occasionner un changement dans la fertilité relative des terrains déjà cultivés¹. Des améliorations dans l'agriculture et dans la division du travail, s'étendent à tous les terrains ; elles augmentent la quantité absolue des produits agricoles de chaque fonds de terre, sans peut-être déranger beaucoup les proportions relatives qui existaient auparavant entre les différents terrains.

M. Malthus a relevé avec raison une erreur du docteur Smith. « L'argument du docteur Smith, dit-il, de réduit à ceci : Le blé a cette singulière propriété qu'on ne peut en encourager la production de la même manière que celle de toutes les autres marchandises. »

Il ajoute : « Je ne prétends cependant pas contester la puissante influence que le prix du blé a sur le prix du travail, en prenant le terme moyen d'un nombre considérable d'années ; mais cette influence n'est pas telle qu'elle puisse s'opposer au mouvement des capitaux portés vers l'agriculture ou détournés de cet emploi ; ce qui est le véritable objet de la discussion. Cela paraîtra suffisamment prouvé par un examen rapide de la manière dont le travail est payé et dont il est offert dans le marché, et par l'étude des conséquences qui découleraient inévitablement de la proposition d'Adam Smith, si elle était une fois admise². »

M. Malthus cherche ensuite à prouver que la demande et le haut prix encouragent d'une manière aussi efficace la production des produits agricoles, que la demande et la cherté de toute autre marchandise encouragent leur production. D'après ce que j'ai dit sur les effets des primes, on voit que je suis entièrement de l'opinion de M. Malthus. J'ai cité le passage de son ouvrage intitulé : *Observations relatives aux céréales*, pour montrer combien le sens que cet écrivain, dans cet écrit, attache à l'expression *prix réel*, diffère de celui qu'il lui donne dans sa brochure intitulée : *Motifs d'une Opinion*, etc. Dans ce passage, M. Malthus nous dit que « c'est la hausse du prix réel du blé qui seule peut en encourager la production, et par *prix réel* il est clair qu'il veut désigner l'augmentation de sa valeur relativement à toutes les autres choses, ou, en d'autres termes, la hausse de son prix courant au-dessus de son prix naturel. Si

¹ Il est inutile de le répéter sans cesse, mais il faut toujours faire attention que le même effet aura lieu, non-seulement par l'emploi de différentes portions de capital, mais encore en employant sur les terres déjà cultivées des portions différentes de capital avec des résultats différents, le fermage étant la différence du produit obtenu moyennant un capital et un travail pareils sur une même ou sur différentes qualités de terrains. (Note de l'Auteur.)

² Voyez *Observations*, etc., page 4.

c'est là ce que M. Malthus entend par prix réel, son opinion est certainement fondée ; c'est en effet le surhaussement du prix courant du blé qui seul en encourage la production ; car on peut regarder comme principe infaillible que la seule chose qui puisse encourager l'augmentation de production d'une denrée, c'est l'excès de sa valeur courante sur sa valeur naturelle ou nécessaire.

Mais cette acception n'est pas celle que, dans d'autres endroits, M. Malthus donne à l'expression *prix réel*. Dans *l'Essai sur la Rente*, il dit : « Par prix réel croissant du blé, j'entends là *quantité* réelle de travail et de capital qui ont été employés pour produire les dernières additions qui ont été faites au produit national. » Dans un autre endroit, il dit que « la cause du prix réel et comparativement élevé du blé, est la plus grande *quantité* de capital et de travail qu'on doit employer pour sa production ¹. » Si, dans le passage précédent, l'on substituait à l'expression de *prix réel* la définition de M. Malthus, n'aurait-il pas le sens suivant ? Il est clair que c'est l'augmentation du travail et du capital qu'il est nécessaire d'employer pour la production du blé qui peut seule en encourager la production. » Il vaudrait autant dire, que c'est évidemment la hausse du prix naturel et nécessaire du blé qui en encourage la production - proposition tout à fait insoutenable. Ce n'est pas le prix auquel on peut produire du blé qui peut influencer sur la quantité produite, mais bien le prix auquel on peut le vendre. C'est en raison de l'excédant du prix sur les frais de production, que les capitaux sont attirés vers l'agriculture ou qu'ils en sont détournés. Si cet excédant est tel qu'il donne au capital ainsi employé un plus grand profit que le profit général des capitaux, ces capitaux afflueront vers l'agriculture. Si ce profit est moindre, on les détournera de cet emploi.

Ce n'est donc pas par un changement dans le prix réel du blé que sa production est encouragée, mais bien par un changement dans son prix courant. Car ce n'est point « parce qu'il faut employer une plus grande quantité de capital et de travail pour produire le blé, » - telle est la définition exacte que M. Malthus donne du prix réel, - qu'il y a plus de capitaux et plus de bras attirés vers l'agriculture ; cela vient uniquement de ce que le prix courant est monté au-dessus de ce prix réel, et que, malgré le surcroît des charges, la culture des terres présente encore l'emploi le plus profitable pour les capitaux.

Rien n'est mieux fondé que les observations suivantes de M. Malthus sur la mesure de la valeur adoptée par Adam Smith. « Il est clair qu'Adam Smith a été conduit à raisonner de la sorte à ce sujet, par l'habitude où il était de considérer *le travail comme la mesure constante de la valeur*, et le blé comme la mesure du travail. Mais l'histoire de notre pays démontre pleinement combien le blé est une mesure inexacte de la valeur ; on y voit combien la main-d'œuvre, comparée au blé, a éprouvé de variations très-grandes et remarquables, non-seulement d'une année, mais d'un siècle à l'autre, et pendant dix, vingt et trente ans consécutifs. Que ni le travail ni aucune autre denrée ne peuvent servir de mesure exacte de la valeur réelle

¹ En montrant ce passage à M. Malthus, au moment où ces feuilles allaient être livrées à l'impression, il observa que « dans ces deux passages, il avait, par inadvertance, employé l'expression prix réel au lieu de *frais de production*. » D'après ce que j'ai déjà dit, l'on verra, que je pense, au contraire, que dans ces deux cas il a employé l'expression de *prix réel* dans son acception vraie et exacte, et que ce n'est que dans le passage cité plus haut que cette expression est inexacte. (Note de l'Auteur.)

d'échange, c'est là un des principes rangés aujourd'hui en Économie politique parmi les mieux établis ; et en effet, il découle de la définition même de la valeur échangeable. »

Si, ni le blé, ni le travail ne sont des mesures exactes de la valeur réelle échangeable, et il est clair qu'ils ne le sont pas, quelle autre chose peut donc servir de mesure ? - Aucune assurément. Dans ce cas, si l'expression de *prix réel des choses* a un sens, ce doit être celui que lui donne M. Malthus, dans son *Essai sur la Rente* : ce prix doit se mesurer par la quantité proportionnelle de capital et de travail nécessaire pour la production de ces choses.

Dans ses *Recherches sur la nature de la Rente* M. Malthus dit : « qu'abstraction faite des variations dans la monnaie d'un pays, et d'autres circonstances temporaires et accidentelles, la cause du prix en argent comparativement haut du blé, est son haut prix réel comparatif, ou la plus grande quantité de capital et de travail qu'il faut employer pour sa production ¹. »

Voilà, je pense, l'explication exacte de toutes les variations permanentes du prix du blé, aussi bien que du prix de tous les autres produits. Une marchandise ne saurait éprouver une hausse permanente de prix que par une de ces deux causes, ou parce qu'il faut plus de capital et de travail pour sa production, ou parce que la monnaie a baissé de valeur ; et, au contraire, une chose ne saurait baisser de prix à moins qu'il ne faille moins de capital et de travail pour la produire, ou que la monnaie n'ait haussé de valeur.

Une variation causée par un changement de valeur dans la monnaie agit à la fois sur toutes les marchandises ; mais une variation causée par le plus ou moins de capital et de travail nécessaires à la production d'une chose, est bornée, dans ses effets, à cette chose même. L'importation libre du blé, ou des perfectionnements en agriculture, feraient baisser le prix des produits agricoles, mais n'influeraient sur le prix des autres marchandises, qu'en proportion de la diminution de valeur réelle ou de frais de production des produits agricoles qui pourraient servir à fabriquer ces marchandises.

M. Malthus a admis ce principe, et, pour être conséquent, il ne peut pas, ce me semble, soutenir que la totalité de la valeur en monnaie de toutes les marchandises d'un pays doit diminuer exactement à proportion de la baisse du prix du blé. Si le blé consommé annuellement dans le pays était de la valeur de dix millions, et si les marchandises manufacturées et étrangères consommées pendant le même temps valaient 20 millions, - faisant ainsi un total de 30 millions, - on aurait tort de conclure que la dépense annuelle serait réduite à 15 millions, parce que le blé aurait baissé de 50 pour cent, ou de 10 à 5 millions.

La valeur des produits immédiats de la terre qui entreraient dans la composition de ces marchandises manufacturées, pourrait ne pas excéder 20 pour cent de leur valeur totale, et, par conséquent, la valeur des produits manufacturés, au lieu de baisser de 20 millions à dix, ne tomberait que de 20 millions à 18. Après la baisse de 50 pour cent dans le prix du blé, la

¹ Page 40.

somme totale de toute la dépense actuelle, au lieu de tomber de 30 millions à 15, descendrait de 30 millions à 23 ¹.

Au lieu de considérer sous ce point de vue l'effet d'une baisse dans la valeur des produits agricoles, comme M. Malthus devait le faire d'après le principe qu'il venait d'admettre, il la regarde comme équivalant précisément à une hausse de 100 pour cent dans la valeur de la monnaie, et il raisonne en conséquence comme si toutes les marchandises devaient tomber à la moitié de leur ancien prix.

« Pendant les vingt années qui se sont écoulées depuis 1794, dit-il, jusqu'à 1813, le prix moyen du blé, en Angleterre, était d'environ 83 shillings le *quarter* ; pendant les dix dernières années de cette période, il a été de 92 shillings, et pendant les cinq dernières de ces vingt années, de 108 shillings. Dans le cours de ces vingt ans, le gouvernement emprunta près de 500 millions st. desquels, abstraction faite du fonds d'amortissement, il s'engagea à payer environ 5 pour cent, selon un terme moyen approximatif. Mais si le blé baissait à 50 shillings le *quarter*, et toutes les autres choses à proportion, le gouvernement, au lieu d'un intérêt de 5 pour cent, se trouvait en payer un de 7, 8, 9, et même de 10 pour les derniers 200 millions.

« Je ne trouverais peut-être rien à redire à une générosité si extraordinaire envers les rentiers de l'Etat, s'il ne fallait pas considérer aux dépens de qui elle est faite ; et un moment de réflexion suffira pour nous faire apercevoir que ce ne peut être qu'aux dépens des classes industrieuses de la société et des propriétaires, c'est-à-dire aux dépens de tous ceux dont le revenu nominal est sujet à varier par suite des variations dans la mesure de la valeur. Le revenu nominal de cette partie de la société, comparé avec le terme moyen du prix des cinq dernières années de cette période, se trouvera réduit de moitié, et sur ce revenu, ainsi réduit nominalement, ils auront à payer le même montant nominal d'impôts ². »

D'abord, que j'ai déjà fait voir que le revenu nominal ne sera pas réduit dans la proportion que M. Malthus cherche à établir ; il ne s'ensuivrait pas de ce que le blé aurait baissé de 50 pour cent, que la valeur du revenu de chaque particulier se trouvât réduite de 50 pour cent ³.

En second lieu, je crois que le lecteur conviendra avec moi que ce fardeau, en admettant qu'il existe, ne pèserait pas exclusivement sur « les propriétaires et les classes industrieuses de la société. » Le créancier de l'État, dans la dépense qu'il fait, paie sa part, pour subvenir aux dépenses de l'État, de la même manière que les autres classes de la société. Dans le cas donc où l'argent augmenterait de valeur réelle, quoiqu'il reçoive une valeur plus forte, il en paiera également une plus grande en impôts. Il ne peut donc être vrai de dire que toute

¹ Les ouvrages manufacturés ne pourraient pas même baisser dans cette proportion, car, dans le cas supposé, il y aurait une nouvelle distribution des métaux précieux dans chaque pays. Ceux de nos produits qui seraient à bon marché seraient exportés pour être échangés contre du blé et de l'or, jusqu'à ce que l'accumulation de l'or le fit baisser de valeur, et fit hausser en même temps le prix en argent des denrées. (*Note de l'Auteur.*)

² Voy. *Grounds of an Opinion*, etc., page 36.

³ M. Malthus, dans un autre endroit de son ouvrage, suppose que les denrées varient de 25 ou de 20 pour cent, pendant que le blé de 23 _ pour cent. (*Note de l'Auteur.*)

l'addition à la valeur réelle de l'intérêt, doit être payée *par les propriétaires et par les classes industrielles*.

Mais tout l'argument de M. Malthus repose sur une base peu solide. Il suppose que, parce que le revenu brut du pays est diminué, il faut, par conséquent, que le revenu net le soit également, et dans la même proportion. Un des objets que j'ai eus envie dans cet ouvrage a été de montrer que, par suite de toute baisse dans la valeur des choses de première nécessité, les salaires du travail doivent baisser, et les profits du capital s'élever, ou, en d'autres mots, que, sur une valeur annuelle déterminée, une moindre portion serait donnée en paiement à la classe ouvrière, et une plus considérable reviendrait à ceux dont les capitaux ont servi à payer le travail de cette classe. Supposons que la valeur des produits d'un genre particulier d'industrie soit de 1000 l. st., et qu'elle soit partagée entre le maître et ses ouvriers ; de telle sorte que 800 l. appartiennent aux ouvriers, et 200 livres au maître ; si la valeur de ces produits tombait à 900 livres, et qu'on épargnât 100 l. sur les salaires des ouvriers par suite de la baisse des objets de première nécessité, le revenu net du fabricant n'en souffrirait nullement, et par conséquent il pourrait aussi aisément payer le même montant d'impôts après cette réduction de prix ¹.

Il est essentiel d'établir nettement la différence qui existe entre le revenu net et le revenu brut, car c'est au moyen du revenu net de la société que s'acquittent les taxes. Supposons que toutes les marchandises du pays, tout le blé, les produits agricoles les produits manufacturés qui peuvent être jetés sur la marché dans le cours de l'année, aient une valeur de vingt millions ; supposons que le travail d'un certain nombre d'hommes soit nécessaire pour créer cette valeur, et qu'enfin le strict nécessaire de ces ouvriers exige une dépense de 10 millions : je dirai, dans ce cas, que le revenu brut de la société est de vingt millions et son revenu net de dix millions. Il ne résulte pas cependant de cette hypothèse que les ouvriers ne doivent recevoir que dix millions pour leur travail : ils pourraient recevoir 12, 14 ou même 15 millions et entrer ainsi en partage du revenu net pour une somme de 2, 4 ou 5 millions. Le reste se diviserait entre propriétaires et capitalistes ; mais la totalité du revenu net n'excéderait pas dix millions. En admettant maintenant que la société, dont nous analysons ici les ressources, supporte un impôt de deux millions, son revenu net tomberait à 8 millions.

Supposons maintenant que la valeur de la monnaie hausse d'un dixième, toutes les marchandises baisseraient à la fois, entraînant avec elles le salaire. En effet, comme les objets nécessaires à l'ouvrier forment une portion intégrante de ces marchandises, le revenu brut descendrait à 18 millions et le revenu net à 9 millions. Si les taxes diminuaient dans la même proportion, et qu'au lieu de 2 millions on ne prélevât plus que 1,800,000 l. le revenu net descendrait à 7 millions 200,000 l. qui auraient une valeur égale à celle des 8 millions primitifs, et la société n'aurait ni perdu ni gagné à ces événements. Mais supposons que, malgré la hausse de la monnaie, on maintint les taxes à deux millions, la société serait évidemment plus pauvre de 200,000 l. par an, car en réalité les contributions se seraient accrues d'un neuvième. Et en effet, altérer la valeur pécuniaire des marchandises en altérant la valeur de la

¹ Dans le chapitre XXVI, j'ai observé que les ressources réelles d'un pays et ses facultés pour payer des impôts, dépendent de son revenu net, et non de son revenu brut. (Note de l'Auteur.)

monnaie et en continuant de lever la même somme d'impôts, n'est-ce pas accroître incontestablement les charges de la société ?

Mais supposons que, sur ces dix millions de revenu net, les propriétaires reçoivent cinq millions à titre de rente, et que par la facilité de la production, ou par l'importation du blé, le prix naturel de cet article descendit d'un million, la rente baisserait immédiatement d'un million, et les prix de l'ensemble des marchandises subiraient une dépression pareille ; mais le revenu net resterait invariable. Le revenu brut serait, il est vrai, de 19 millions seulement, et les frais nécessaires pour l'obtenir de 9 millions, mais le revenu net se maintiendrait à 10 millions. Maintenant supposons qu'on prélève deux millions comme taxes sur ce revenu amoindri, la société en serait-elle plus riche ou plus pauvre ? Plus riche, dirons-nous sans hésiter : car après le paiement de leurs taxes, elle aurait comme toujours un revenu libre de 8 millions à dépenser en marchandises, dont la quantité se sera accrue et dont la valeur aura fléchi dans la proportion de 20 à 19. Et on pourrait non-seulement conserver alors la même taxe, mais encore l'aggraver tout en voyant s'accroître le bien-être de la classe ouvrière.

Si le revenu net de la société, après qu'on aura payé les mêmes taxes en argent, est aussi grand qu'auparavant, et si la classe des propriétaires perd un million par l'abaissement de la rente, les autres classes productives, en dépit de la chute des prix, devront avoir des revenus en argent plus considérables. Le capitaliste jouira alors d'un double bénéfice : le blé et la viande de boucherie que lui et sa famille consomment baissera de prix, et d'un autre côté, il pourra diminuer le salaire de ses domestiques, jardiniers, ouvriers de tout genre. Ses chevaux et ses bestiaux lui coûteront aussi beaucoup moins à acheter et à nourrir ; et il en sera de même pour toutes les marchandises où les produits naturels entrent comme partie principale. On le voit donc : cette série d'économies faites sur ses dépenses, jointe à l'accroissement de valeur de son revenu, doit lui profiter doublement et lui permettre non-seulement d'augmenter la somme de ses jouissances, mais encore de supporter, s'il le fallait, des taxes supplémentaires. Ces mêmes observations s'appliquent aux fermiers et à toutes les classes de commerçants.

« Mais, dira-t-on, le revenu du capitaliste ne se trouve nullement accru et le million enlevé à la rente du propriétaire sera payé aux ouvriers sous forme d'un excédant de salaires. Soit, je l'admets ; mais cela même ne change rien à mon argument. La situation de la société se sera améliorée et elle pourra supporter avec bien plus de facilité les mêmes taxes en argent. Seulement, - ce qui est infiniment désirable et heureux, - la situation de la classe la plus importante, la plus utile de la société, sera précisément celle qui s'améliorera le plus sous l'influence de cette nouvelle distribution. Tout ce qu'elle reçoit au-dessus de 9 millions, forme une partie du revenu net du pays et ne peut être dépensé sans ajouter à son revenu, son bonheur ou sa puissance. Distribuez donc sans soucis le revenu net. Donnez-en un peu plus à une classe, un peu moins à une autre, et vous ne l'aurez cependant pas diminué : car la même somme de travail n'en aura pas moins produit une plus grande somme de marchandises, parce que la valeur en argent de ces marchandises aura fléchi. Mais le revenu net du pays, ce fonds qui défraie les budgets et les jouissances du pays ; le revenu net, dis-je, sera bien plus apte que jamais à entretenir la population actuelle, à supporter les taxes nationales, à répandre de toutes parts le bien-être et le luxe.

Il est hors de doute que le rentier de l'État gagne beaucoup à une forte baisse du blé ; mais si personne ne souffre de cette baisse, ce n'est pas une raisons qui puisse engager à prendre des mesures pour faire renchérir le blé ; car le gain du rentier est un gain national, et, ainsi que tout autre gain, il augmente la richesse et la puissance réelles du pays. S'il fait un profit indu, il faut examiner exactement jusqu'à quel point cela est, et c'est alors à la législature à en chercher le remède ; mais rien ne peut être plus impolitique que de nous priver entièrement de tous les avantages qui résultent du bas prix du blé et d'une grande abondance de produits, par le seul motif que le rentier de l'État en tire un avantage qui ne lui serait pas dû.

Jusqu'à ce jour on n'a jamais essayé de régler les dividendes des fonds publics d'après la valeur en argent du blé. Si l'équité et la bonne foi exigeaient un pareil règlement, les possesseurs des vieilles rentes auraient une grande somme à réclamer ; car ils ont, depuis un siècle, reçu toujours les mêmes dividendes en argent, quoique pendant cette époque le blé ait peut-être doublé ou triplé de prix ¹.

M. Malthus dit : « Il est vrai que les dernières additions que l'on fait aux produits agricoles d'un pays dont la prospérité est croissante, ne sont pas accompagnées d'une grande augmentation de rente ; et c'est précisément cela qui doit décider un pays riche à importer une partie du blé qu'il consomme, s'il peut être assuré d'en obtenir un approvisionnement uniforme. Mais dans tous les cas, l'importation du blé étranger ne peut convenir à une nation, à moins qu'il ne soit moins cher que le blé récolté dans le pays, d'une valeur égale à celle des profits et de la rente que rapporte le blé du cru, qui est ainsi remplacé. » Voyez *Grounds*, etc. page 36.

De même que la rente est l'effet de la cherté du blé, l'extinction de la rente est la suite d'un prix très-bas. Le blé étranger n'entre jamais en concurrence avec le blé du cru qui ne paie aucun fermage ; la baisse du prix est toujours supportée par le propriétaire, jusqu'à ce que tout son fermage soit absorbé ; si le prix baisse encore davantage, le capital ne rapportera plus les profits ordinaires, il sera détourné de la culture de la terre pour être employé autrement, et le blé qui était récolté sur cette terre, sera alors, et pas avant, remplacé par du blé importé. L'extinction du fermage occasionnera une perte de valeur estimée en argent, mais il y aura augmentation de richesse. La somme totale des produits de l'agriculture et autres se trouvera augmentée par la plus grande facilité de leur production : et, quoique augmentés en quantité, ils auront diminué de valeur.

Deux hommes emploient des capitaux égaux, l'un à l'agriculture, l'autre aux manufactures. Le premier capital rapporte un revenu annuel net de 1200 l. st., dont 1000 l. restent pour les profits, et 200 sont payées pour la rente : le capital employé dans l'industrie ne rapporte

¹ M. Mac Culloch, dans un écrit plein de mérite, a fortement soutenu qu'il était juste de rendre les dividendes de la dette nationale conformes à la valeur réduite du blé. Il est partisan de la liberté du commerce des grains, mais il pense qu'elle devrait être accompagnée d'une réduction de l'intérêt payé au créancier de l'État *.
(*Note de l'Auteur.*)

* Ricardo a lui-même répondu à cet expédient étrange et inexplicable.

qu'une valeur de 1000 l. par an. Supposons qu'au moyen de l'importation l'on puisse obtenir la même quantité de blé en échange de marchandises lui coûtent 950 l., et qu'en conséquence le capital de l'agriculteur soit détourné vers les manufactures, où il peut produire une valeur de 1000 l. ; dans ce cas, le revenu net de la nation aura perdu en valeur, se trouvant réduit de 2200 l. à 2000 l. ; mais il y aura non-seulement la même quantité de produits et de blé pour la consommation du pays, mais encore un surcroît égal à la quantité de produits qu'on pourra acheter avec 50 l., montant de la différence entre la valeur que les produits manufacturés rapportaient de l'étranger, et la valeur du blé qu'on y achetait ¹.

M. Malthus dit : « Adam Smith a observé avec raison, que jamais des quantités égales de travail employées en industrie ne sauraient reproduire autant qu'en agriculture. » Si Adam Smith veut parler de valeurs, il à raison ; mais s'il parle de richesse, ce qui est le point important, il se trompe ; car il a lui-même défini la richesse en disant qu'elle consistait dans les choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie. Des choses nécessaires ou utiles d'une espèce ne peuvent pas être comparées avec celles d'une autre espèce ; la valeur d'utilité ne peut être estimée d'après aucune mesure connue ; chacun l'estime à sa manière.

FIN DU SECOND ET DERNIER FICHIER.

¹ Or, voilà précisément la question à résoudre relativement aux avantages relatifs que l'on trouve à importer ou à faire croître du blé. On n'importera jamais de blé jusqu'à ce que la quantité obtenue au dehors par l'emploi d'un certain capital, excède la quantité que ce même capital créerait dans le pays, et excède non-seulement la portion qui appartient au fermier, mais encore celle qui va au propriétaire à titre de rente.